



LA

RÉFORME EN PICARDIE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS ET Cie
RUE DES GRÈS, 11

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES

ÉGLISES RÉFORMÉES

DU

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

D'APRÈS DES DOCUMENTS POUR LA PLUPART INÉDITS

PUBLIÉ

SOUS LE PATRONAGE DU CONSISTOIRE DE SAINT-QUENTIN

PAR



O. DOUEN

(EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS)

« Ayant considéré qu'il serait très utile de faire connaître à la postérité le grand nombre des persécutions que nos pauvres Eglises ont souffertes...

« Enjoignons à tous les pasteurs et prédicateurs d'en faire et d'en recueillir des mémoires très exacts, qui expriment les temps, les lieux et les principales personnes qui en ont été les objets, afin qu'on puisse rédiger en un corps d'histoire le choses les plus mémorables qui sont arrivées parmi nous. »

(*Synode provincial assemblé au Désert*, le 8 oct. 1734 art. II.)

« La poussière des anciens renaîtra. »

(H. Martin, *Hist. de Fr.*, I, 71.)

QUINCY (Seine-et-Marne)
CHEZ L'AUTEUR

PARIS
AUX LIBRAIRIES PROTESTANTES

SAINT-QUENTIN
CHEZ DOLOY, LIBRAIRE, GRANDE PLACE

—

1860

A LA MÉMOIRE

DE

GEORGES MAGNIER, DE LEMÉ,

ET DE

GARDIEN GIVRY, DE VERVINS,

CELUI-CI PASTEUR AU DÉSERT,
MORT DANS LES CACHOTS DES ILES SAINTE-MARGUERITE ;
CELUI-LA PREMIER PRÉDICATEUR DE L'ÉVANGILE
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE
ET MORT AUX GALÈRES.

AVIS AU LECTEUR

Ce n'est point uniquement par modestie, mais pour ne pas promettre plus que je ne pouvais tenir, que j'ai inscrit les mots : *Essai historique* en tête de ce livre.

L'histoire des Eglises du département de l'Aisne est encore à faire; j'en ai seulement tracé le plan et rassemblé les premiers matériaux.

Faute de documents, ne connaissant pas tous les faits, n'ayant de la plupart qu'une connaissance imparfaite, je n'ai pu les coordonner, les condenser, leur donner couleur, mouvement et vie : ce n'est pourtant qu'à ce prix qu'on sort du domaine de la compilation pour entrer dans celui de l'histoire.

Nul ne regrettera plus que moi les lacunes considérables de ce travail et ses imperfections, peut-être inhérentes à un premier essai. On l'a dit avec raison : « Une première édition n'est jamais qu'une ébauche. »

Il eût fallu, pour essayer d'être complet, fouiller les archives de toutes les villes du département, compulser toutes les histoires locales, recueillir toutes les traditions, retrouver les registres des Eglises, des consistoires, colloques et synodes, obtenir communication de tous les papiers de famille qui offrent quelque intérêt, s'installer pour longtemps dans les bibliothèques de Paris, continuer les recherches que je n'ai fait que commencer aux archives impériales : mine aussi riche que l'abord en est difficile; il eût fallu consulter les registres des Eglises françaises de Londres, Amsterdam, Berlin, etc., ceux

de Tournay, ceux de la ville de Genève, qui dès le XVIe siècle accueillit un certain nombre de Picards, ceux des écoles de théologie de Sedan, Lausanne, s'ils existent encore, etc., etc. Il ne m'a point été possible de remplir cette immense tâche.

Arrivé à la limite des sacrifices qu'il m'était permis de faire, je me suis arrêté.

Cependant, si Dieu m'en donne les moyens, je ne renonce point à poursuivre cette étude, quand même la présente publication ne serait pas suffisamment encouragée : quiconque aspire à être chrétien doit chercher le bien plus que le succès, et trouver sa récompense ailleurs que dans le suffrage des hommes.

Je n'espère ni ne désire désarmer la critique, qui ne perdrait ses droits qu'au détriment de la science ; mais je devais ces explications au lecteur pour le mettre à même de juger équitablement ces pages. J'ai dit le peu que je savais, dans l'espoir d'être utile, m'attachant scrupuleusement aux faits sans y ajouter les ornements de l'invention poétique et religieuse. Mieux valait, il me semble, encourir le reproche de sécheresse en restant dans la réalité, que de faire le roman de la foi en traçant un tableau imaginaire de la piété des Eglises et du développement de leur vie intérieure. Au reste, les faits sont assez éloquents pour qui sait les comprendre.

Il serait désirable que le public fût initié aux difficultés nombreuses qu'offrent les travaux historiques; peut-être alors sortirait-il de sa coupable indifférence à leur égard.

On ne sait pas assez qu'un volume d'histoire ne se compose pas comme ces productions éphémères écrites au courant de la plume et que la foule dévore.

Quiconque recherche pieusement les vestiges des ancêtres n'avance d'abord que pas à pas dans les ténèbres, d'après des données vagues, inexactes, contradictoires, au milieu des tâtonnements de l'inexpérience, des déceptions et des rebuts. Que de lectures, que de recherches réitérées et infructueuses, que de demandes de renseignements inutilement écrites parce qu'elles restent sans réponse, que de peine pour se procurer les ouvrages à consulter, quelle humble et infatigable persistance pour obtenir les précieux documents enfermés dans cet antre presque inaccessible qui s'appelle *les Archives !* Ensuite

que de patience, que d'efforts d'attention et de mémoire, que de laborieuses veilles, pour débrouiller ce chaos de faits, de dates, de probabilités, d'erreurs, de mensonges, qui se mêlent, se croisent, se brouillent, se heurtent, et dont il faut cependant faire jaillir la lumière et la vérité!

Tel récit qu'on lit en une heure a coûté six mois de travail, si ce n'est un an et plus.

Eh bien! consacrez quinze ans à une œuvre gigantesque autant qu'exacte et précise, faites le relevé savant et consciencieux de toutes les gloires d'un peuple qui les ignore, ouvrez les trésors d'une immense érudition, écrivez le livre d'or du protestantisme français, œuvre jusqu'ici sans égale dans les fastes de la Réforme, usez-y vos forces, votre fortune et votre vie, le public reconnaissant... Point. Vous n'aurez pas trois cents acheteurs!

Cela est honteux, mais cela est. Interrogez plutôt les auteurs de la *France protestante.*

Je demandais au respectable pasteur de l'une des Eglises les plus importantes de l'Aisne, combien il pourrait placer d'exemplaires du présent travail.—Deux, répondit-il.

Il est profondément affligeant de voir combien le goût de la lecture est peu répandu dans les classes non lettrées; or, qu'est-ce qu'un protestant qui ne lit point? qu'est-ce qu'un protestant assez indifférent aux héroïques souffrances et aux vertus de ses ancêtres pour n'en pas graver le souvenir dans son âme et dans celle de ses enfants?

Que de familles pour lesquelles un livre est encore une rareté! D'autres, je le sais, possèdent un certain nombre d'ouvrages. Mais quels sont-ils? — Une kyrielle de romans plus ou moins religieux, littérature sentimentale et toute de fictions. — Voilà, pour beaucoup, l'unique pâture de l'esprit, la nourriture habituelle de l'âme; et c'est là qu'est l'abus. Parmi tant de lectrices qui vivent continuellement avec les héroïnes de Miss telle ou telle, combien n'y en a-t-il pas qui

ne connaissent ni Marguerite de Navarre, ni Renée de France, ni Jeanne d'Albret, ni Charlotte Arbaleste !

En outre, le roman, parce qu'il crée un monde chimérique si différent du monde réel, ne sera-t-il pas toujours à la longue une nourriture spirituelle malsaine et débilitante?

Le roman religieux n'aurait-il pas grandement contribué à inspirer à notre génération cette piété molle, langoureuse, sans énergie, qui se résout en un vague sentimentalisme, s'évapore en mystiques gémissements, ou en formules dogmatiques, piété semblable au germe qui n'a point la force d'éclore et de s'élancer dans la vie?

Qu'il y a autrement de vitalité, de piété mâle et féconde chez les héros de la Réforme, de tendresse profonde, active et dévouée dans ses héroïnes; combien l'histoire huguenote est plus émouvante que les fictions même les plus pathétiques! Là, c'est la réalité, l'action, la lutte, la vie véritable; là, c'est la faiblesse humaine aux prises avec les plus terribles nécessités, mais aussi la foi, la puissance évangélique dans toute sa grandeur; là, sont les enseignements pratiques, les nobles exemples qu'il faut proposer à une génération abâtardie, l'une des sources où la piété faible et languissante doit aller puiser la force et la vie.

L'œuvre historique qui a pour but de découvrir et de mettre en lumière tous les matériaux d'une grande histoire de la Réforme française est donc une œuvre éminemment utile. D'où vient que je ne sais quel discrédit l'a frappée dès sa naissance, qu'elle manque de popularité comme d'argent?

La *Société de l'Histoire du Protestantisme* est la moins connue de nos Sociétés; ses assemblées annuelles sont les moins nombreuses. Cela ne tient pas uniquement à ce qu'elle est une Société savante, mais aussi à ce que, réalisant par le fait l'union de tous les partis, elle n'est l'œuvre particulière d'aucun d'eux : ce qui devrait faire sa force fait au contraire sa faiblesse. En outre, ignorant les formules conventionnelles du langage spécial et consacré des historiettes d'outre-Manche, et n'employant que le langage ordinaire, le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme,* malgré la forte édification que l'on trouve dans presque tous les faits qu'il rapporte, ne satisfait qu'à demi un goût faussé, des besoins factices créés par la littérature dont nous parlions tout à l'heure.

Cela explique, en partie, pourquoi l'œuvre historique, laissée dans

l'ombre, n'est pas soutenue comme les autres Sociétés religieuses par les offrandes des fidèles. Cependant pourquoi les travaux historiques ne seraient-ils pas rétribués comme le sont les travaux d'un missionnaire, d'un colporteur, d'un auteur de *Traités?* L'Eglise n'est pas en droit de compter longtemps sur un dévouement qu'elle ne sait pas apprécier, et elle faillit à sa mission en tolérant que ceux qui voudraient la servir en soient parfois empêchés, non par le manque de zèle ou de capacité, mais par les nécessités pécuniaires.

Combien n'est-il pas regrettable que, faute d'argent, la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* ne puisse entrer hardiment dans le vaste champ d'activité ouvert devant elle: multiplier les travaux historiques par l'établissement de concours et la fondation de prix qui exciteraient l'émulation; réimprimer et publier à bas prix tous les anciens ouvrages qui en seraient jugés dignes; faire fouiller toutes les bibliothèques; diriger des recherches sur tous les points obscurs qui méritent d'être éclaircis; mettre en lumière tous les documents et les ouvrages inédits qui ont quelque importance; propager les connaissances historiques par des ouvrages populaires distribués gratis ou vendus à prix minime; faire renaître et développer le sens huguenot si clair, si pratique, si français, et par là empêcher le sens chrétien de se rétrécir, de se perdre dans un mysticisme impuissant ou dans une phraséologie puérile qui tient souvent lieu de piété!

Que l'on ne s'y méprenne pas, la froideur témoignée, par un zèle mal entendu, à la *Société* qui a entrepris de reconstituer notre glorieuse histoire, est une marque certaine d'étroitesse et de décadence religieuse; c'est tout à la fois une injustice et une tache que l'avenir s'étonnera de rencontrer dans une époque qui a pour trait caractéristique le prodigieux développement des études historiques.

Mais aussi cette *Société* a-t-elle fait tout ce qu'elle aurait pu pour se mettre sur le pied d'égalité avec ses aînées, et pour se procurer les mêmes moyens d'action? A côté de ses publications savantes n'aurait-elle pas dû en placer d'autres : courtes biographies, monographies populaires, destinées à vulgariser les résultats de la science? (1) Le meilleur moyen de se faire connaître, aimer du peuple; de l'intéresser à l'œuvre et d'attirer ses offrandes, ne serait-il pas de lui être directement, non médiatement, utile, et de lui montrer ainsi que la

(1) Comme les *Galériens* de Muret, la *Vie de Brousson*, par Borrel; celle de *Luther*, par Haag.

science travaille toujours pour lui lors même qu'elle ne s'adresse pas à lui? Ne pourrait-on entreprendre des collectes, et, pour frayer la voie aux collecteurs, faire distribuer partout des circulaires indiquant le but et les besoins de la Société, et contenant la liste des ouvrages tant scientifiques que populaires que l'on se propose de publier?

Ces observations, loin de renfermer un blâme, ne sont qu'un témoignage de zèle pour l'œuvre historique destinée à faire beaucoup de bien à tous et même à ceux qui ne lui accordent qu'une sympathie pleine de réserve et quelque peu stérile.

Déjà des travaux importants, l'*Histoire des Eglises du Poitou*, de mon ami M. Lièvre, l'*Histoire de la Réforme*, de M. Puaux, etc., etc., attestent les heureux effets de l'impulsion donnée par la *France protestante* et par le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*. C'est également à ces publications qu'est due l'idée même du présent *Essai*.

Je me plais à reconnaître que la bienveillance, les directions, et les communications de MM. Read et Haag, m'ont été du plus grand secours, et je suis heureux de leur en témoigner publiquement toute ma gratitude. L'immense répertoire de MM. Haag m'a fourni de nombreux matériaux, et le *Bulletin* en acceptant les prémices de ce travail m'a permis de le publier à des conditions moins onéreuses.

En mettant à ma disposition sa riche collection de papiers huguenots, mon ami M. le pasteur Ath. Coquerel fils, et M. le pasteur Petit, en me communiquant, avec une rare bienveillance, les anciens registres de l'Eglise de Lemé, se sont également acquis des droits à ma reconnaissance.

Je dois aussi de sincères remercîments au savant historien de Laon, M. Melleville, dont les ouvrages m'ont été très utiles, et qui m'a permis de compter à l'avenir sur les renseignements que ses longues études l'ont mis à même de me procurer.

Je ne puis oublier non plus l'historien de Vervins et de Foigny, M. Amédée Piette, aux remarquables travaux duquel j'ai emprunté plusieurs fragments, et dont la bibliothèque m'a fourni un livre rare qu'on trouvera cité en son lieu.

Enfin j'exprime aussi ma reconnaissance au vénérable consistoire de Saint-Quentin, qui, comprenant que le patronage du premier travail sur les Eglises de son ressort lui revenait de droit, a daigné m'accorder l'appui de son concours moral et m'adresser, le 17 octobre, la délibération suivante :

ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

CONSISTOIRE DE SAINT-QUENTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSISTOIRE

Séance du 21 *septembre* 1859

« Sur le rapport favorable qui lui a été fait par la commission nommée dans la précédente séance, pour prendre connaissance du travail de M. le pasteur Orentin Douen, de Lemé,

« Le Consistoire accorde son patronage au livre que ce pasteur se propose de publier sous ce titre : *Essai historique sur les Eglises réformées du département de l'Aisne.*

« Le Conseil, ne disposant d'aucun fonds et ne possédant point de revenus, regrette de ne pouvoir, comme il l'aurait désiré, accorder à M. Douen un concours pécuniaire qui eût permis de vendre l'ouvrage à prix réduit et en eût facilité le placement; mais il recommande à MM. les pasteurs de le faire connaître dans leurs paroisses respectives et d'inviter les fidèles à se procurer un livre qui leur fera connaître leurs origines, en leur retraçant l'histoire de leurs pères et des Eglises protestantes du pays.

« Tous les membres présents s'inscrivent pour un exemplaire. »

Pour copie conforme :

Le Secrétaire, DELMOTTE.

Le Président, TH. GUIRAL.

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS ET CITÉS

MANUSCRITS.

Archives de l'empire, TT., nos 235, 244, 246, 256, 258, 284, 287, 314, 323, 431.

Archives de l'empire, registres du secrétariat, O. 33, — O. 44; années 1689 — 1700.

Registres des baptêmes de l'Eglise de Lemé, actes d'un synode, trouvés à Lemé par M. le pasteur Petit.

Registres des baptêmes de l'Eglise de Chermont (Meaux).

Papiers *Rabaut*, collection de M. le pasteur Ath. Coquerel fils.

Papiers *Charles Coquerel*, collection susdite.

Colloque de Poissy, manuscrit de la bibliothèque de Meaux.

Le livre de Foigny, par le prieur Jean-Baptiste de Lancy, manuscrit de la bibliothèque de Laon.

Histoire manuscrite de Friedrichsdorf, communiquée par M. Read.

Mémoire de l'état des nouveaux convertis du diocèse de Soissons, en 1700, supplément français, 4026. 3., bibliothèque impériale.

Registres des consistoires de Monneaux et Saint-Quentin, depuis la réorganisation des cultes.

IMPRIMÉS.

Crespin, Histoire des martyrs. 1 vol. in-f°.

Elie Benoît, Histoire de l'Edit de Nantes. 5 vol. in-4°.

Th. de Bèze, Histoire des Eglises réformées, édition de Lille, 3 vol. in-8°.

Haag, France protestante, ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire, depuis les premiers temps de la Réforme jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale. 18 vol. in-8°.

Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français. 7 vol. in-8°.

Florimond de Ræmond, histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle. Paris, 1610. 1 vol. in-4°.

Toussaint Duplessis, bénédictin, Histoire de l'Eglise de Meaux. 2 vol. in-4°. 1731.

Louis Colliette, Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois. 3 vol. in-4°. (Consulté par M. le pasteur Blin de Saint-Quentin.) (1)

Claude, les Plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume.

Nicolas Jovet, le Triomfe du Saint-Sacrement sur le démon. Laon, 1682. (Communiqué par M. Read.)

Bénigne Hervé, Lettre à MM. de la R. P. R. du prêche de Guise. Laon, sans date. (Indiqué par M. Read, et communiqué par M. A. Piette.)

Filleau, Décisions catholiques, ou Recueil général des arrêts rendus en toutes les cours souveraines de France, en exécution ou interprétation des édits qui concernent l'exercice de la R. P. R., avec les raisons fondamentales desdits arrêts, tirées de la doctrine des Pères de l'Eglise, des conciles et des lois civiles et politiques du royaume. Examiné et approuvé par l'assemblée générale du clergé de France. Dédié à Monseigneur Le Tellier, ministre et secrétaire d'Etat, par Messire Jean Filleau, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils d'Etat, etc. Poitiers, 1668.

Saint-Simon, Mémoires complets et authentiques. Paris, 1829.

Brantôme, Mémoires de Messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, contenans les vies des hommes illustres et grands capitaines françois de son temps. 1676. In-12.

Recueil des édits, déclarations et arrêts du conseil, rendus au sujet de la R. P. R., depuis 1699 jusqu'à présent. 1701. Chez Saugrain.

Mémoires de l'Etat de France sous Charles neufiesme, etc. Meidelbourg, 1578. 3 vol. in-12.

Lefèvre, Recueil de ce qui s'est fait en France de plus considérable contre les protestants, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, avec une préface pour justifier la conduite qu'on a tenue dans ce royaume, pour porter les prétendus réformés à se réunir à l'Eglise, par messire Jacques Lefèvre, prestre, docteur en théologie, etc. Paris, 1686. in-4°.

L'Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique, ou Traité dans lequel on établit que les voies de rigueur en matière de religion blessent les droits de l'humanité et sont également contraires aux lumières de la raison, à la morale évangélique et au véritable intérêt de l'Etat, par un gentilhomme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté. 1755. In-12.

(1) Les *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons, intitulé Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*, *publiés pour la première fois par Ch. Gomart*, 1856, 3 vol. in-8°, ne renferment rien sur le protestantisme.

Varillas, Histoire des révolutions arrivées en Europe en matière de religion. Paris, 1686. 6 vol. in-4°.

Sully, Mémoires de Maximilien de Béthune, etc. Londres, 1745. 8 vol.

D'Ossat, Lettres de l'illustrissime et révérendissime cardinal d'Ossat, évêque de Bayeux, au roi Henri le Grand et à M. de Villeroy, depuis l'année 1594 jusques à l'année 1604. Paris, 1627.

Merle d'Aubigné, Histoire de la Réformation du seizième siècle. 5 vol. in-8°.

Charles Coquerel, Histoire des Eglises du désert. 2 vol. in-8°.

N. Peyrat, Histoire des pasteurs du désert. 2 vol. in-8°.

Weiss, Histoire des réfugiés protestants. 2 vol. in-12.

Crottet, Petite Chronique protestante de France, ou Documents historiques sur les Eglises réformées de ce royaume, seizième siècle. Paris, 1846. 1 vol. in-8°.

Borrel, Biographie de Brousson, brochure.

Améd. Piette, Essais historiques sur Vervins. 1841. Un vol. in-8°.

Id., Histoire de l'abbaye de Foigny. Un vol. in-8°. 1847.

Id., La Thiérache, recueil de documents concernant l'histoire, etc. 1849, première livraison, in-4°.

Melleville, Histoire de Laon. 2 vol. in-8°. 1846.

L'abbé Prieur, Histoire de Guise. 2 vol. in-8°.

G. Depping fils, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée par les soins du ministre de l'instruction publique, première série, histoire politique, tome IV et dernier. Paris, 1855. In-4°.

Frossard, Notice, dans le rapport de la Société du Nord, quinzième anniversaire.

Ath. Coquerel fils, Histoire de l'Eglise réformée de Paris, *Nouvelle Revue de Théologie*, 3e volume.

Dupont, Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Cambrai et du Cambrésis, comprenant la succession des évêques, etc., par M. Dupont, gradué en théologie. 3 vol. in-12, sans date.

P. Roger, Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois. Amiens, 1843. 2 vol. in-8°.

Dusevel, Archives de Picardie, recueil consacré à l'histoire, à la littérature et aux beaux-arts. Amiens, 1843. 2 vol. in-8°.

Annuaires de l'Aisne.

Almanach des protestants de l'empire français..., par M. A. D. G., 1808, 1809, 1810.

Rabaut, Annuaire ou répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées et protestantes de l'empire français,..... par Rabaut le jeune. Paris, 1807.

A. Soulier, Statistique des Eglises réformées de France, suivie des lois, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions qui les concernent... Paris, 1828.

Baget et Lecointe, Dictionnaire des communes de l'Aisne. Laon, 1837.

Devisme, Histoire de Laon. 1822. 2 vol. in-8°.

Dormay, Histoire de la ville de Soissons, et des rois, ducs, etc., par Claude Dormay, prestre, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes. 2 vol. in-4°. Soissons, 1664.

Melleville, Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne. Laon, 1857. 2 vol. in-8°.

Claude Brousson, la Manne mystique du désert, ou Sermons prononcés en France dans les déserts et dans les cavernes durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 et 1693. Amsterdam, 1695.

H. de Triqueti, les Premiers Jours du protestantisme en France, depuis son origine jusqu'au premier synode national de 1559.

Puaux, Histoire de la Réformation française, chez Michel Lévy. 1859.

TABLE DES MATIÈRES

LA RÉFORME EN PICARDIE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A NOS JOURS,
PARTICULIÈREMENT DANS LE VERMANDOIS, LA THIÉRACHE, LE LAONNAIS,
LE NOYONNAIS ET LE SOISSONNAIS,
FORMANT AUJOURD'HUI LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

1525-1853.

« Ayant considéré qu'il serait très utile de faire connaître à la postérité le grand nombre des persécutions que nos pauvres Eglises ont souffertes...

« Enjoignons à tous les pasteurs et prédicateurs d'en faire et d'en recueillir des mémoires très exacts, qui expriment les temps, les lieux et les principales personnes qui en ont été les objets, afin qu'on puisse rédiger en un corps d'histoire les choses les plus mémorables qui sont arrivées parmi nous. »

(*Synode provincial assemblé au Désert*, le 8 oct. 1734 art. II.)

AVANT-PROPOS.

Les nombreux ouvrages d'histoire protestante qui ont paru en France depuis un quart de siècle, ne renferment pas à eux tous, si l'on en excepte la *France protestante*, deux pages sur les Eglises réformées du département de l'Aisne. Cet essai est donc le premier qui ait été tenté pour combler en partie cette lacune. A ce titre, il a peut-être quelque droit à l'indulgence du lecteur.

On y trouvera les traits principaux d'une étude plus étendue sur la réforme à Meaux, non-seulement parce que Meaux est la première ville de France où la Réforme se soit organisée, mais surtout parce qu'elle est particulièrement le berceau des Eglises du département de l'Aisne (1512-1525).

Le second chapitre, qui va de 1525 à 1562, roule sur l'origine et la fondation des Eglises. Nous avons malheureusement peu de détails sur cette époque dont le zèle est si pur et si admirable, à peine les noms d'une trentaine d'Eglises, puis ceux de Magnier, réformateur de la Thiérache; Pouillot, réformateur du Soissonnais; Philippe Véron,

dit *le Ramasseur*, fondateur de l'Eglise de Saint-Quentin; Calvin, *suborneur* du Noyonnais; Simon Laloé et Thomas de Saint-Paul, martyrs; enfin les premières persécutions de Laon, et l'histoire incroyable de la démoniaque de Vervins.

Dans le troisième chapitre figurent les principales familles nobles de la Picardie, mettant leur épée au service de leur foi persécutée, dans un siècle où l'épée voulait usurper les droits de la conscience : Morvilliers, Genlis, Bouchavannes, Sénarpont, Brabançon, Sechelles, De la Haye, Mouy, Croy, etc.; les pasteurs Vassoris, De l'Epine, Helim et Du Moulin (1562-1598).

Le quatrième chapitre offre le tableau des Eglises protestantes du département au XVIIe siècle, et raconte la vie des pasteurs les plus célèbres qui les ont desservies : Samuel Desmarets, David Blondel, Michel Lefaucheur, les Georges, les Mettayer, etc. (1598-1664).

La cinquième période (1664-1685) est une époque de destruction; les commissaires de parti du Vez, du Nouvion, de Proisy, luttent avec quelque succès contre le fanatisme des évêques de Laon, de Soissons, de Noyon, qui voulaient anéantir le protestantisme avant la Révocation.

On y trouvera, après avoir jeté un coup d'œil sur le crime de la Révocation, la liste de près de 50 Eglises où le culte était célébré dans le dix-septième siècle, celle de plus de 50 pasteurs, de plus de 40 anciens qui assistèrent aux synodes nationaux, et enfin la liste de plus de 110 villes ou villages où l'on trouvait des protestants avant 1685. Toutes ces listes sont malheureusement incomplètes.

Vient ensuite le chapitre du *Refuge*, où nous rencontrons plus de 150 familles du département, qui ont tout sacrifié pour pouvoir servir Dieu en liberté, selon leur conscience : les Malfuson, les Mennechet, les Lecru, les Vennet, les Dappe, les Lenoble, les Gardien, les Baudemont, les Labbé, les Boquet, les Vallier, etc.; puis les familles nobles : Laumonier, Larochefoucauld, de Renneval, de Proisy, de Verly, de Villermont, du Vez, de Monceaux, de Gennart, de Travecy, de Beaumont, etc., etc.

Dans le chapitre intitulé : *Les Eglises sous la Croix* (1686-1769), nous avons les assemblées du désert dès 1686, les galériens de Lan-

douzy et autres, les pasteurs du désert : Brousson, de Malzac, Masson, Givry, la conversion de sept villages des environs de Saint-Quentin qui abjurèrent, entre les mains de Givry dans la Boîte à cailloux ; puis une foule d'emprisonnements, d'enlèvements d'enfants, des détails de tout genre sur la persécution des dernières années du XVIIe siècle ; les noms de près de 400 familles persécutées (sans parler des fugitifs), des listes de ceux qui allaient au culte à Tournay, de ceux qui étaient *opiniâtres*, etc.

En 1769, nous assistons à la *Restauration des Eglises* de l'Aisne par Charmusy, suivi de Broca, Briatte, Bellanger, Dolivat, Rangdesadreit, Lasagne, Née, Devismes, Malfuson, Hervieux, Mauru, etc. Nous voyons s'assembler le synode de 1770, l'Eglise restant *au désert* jusqu'en 1784.

Puis viennent l'édit de tolérance, la révolution, la loi du 10 vendémiaire an X qui réorganisa les cultes. Nous donnons une *Statistique du protestantisme* dans le département depuis 1801 jusqu'à 1853.

Enfin, dans un *Appendice*, nous avons transcrit des fragments de sermon et une prière du désert, ainsi que la première partie d'une lettre (devenue très rare) adressée par Brousson à Louis XIV.

Ce travail n'est qu'une compilation, ce ne sont que des lambeaux grossièrement rattachés, mais des lambeaux glorieux arrachés au naufrage ; nous ne regretterons point la peine que nous avons prise pour les tirer de l'oubli, et nous accueillerons avec reconnaissance toutes les communications qu'on voudra bien nous faire, soit pour compléter notre essai, soit pour en relever les erreurs.

Dieu veuille seulement que les grands exemples, contenus dans ces pages aillent au cœur de ceux qui les liront, et contribuent à les rendre plus fidèles chrétiens et protestants plus zélés.

O. Douen, pasteur.

Moulignon-lès-Quincy, 26 juillet 1859.

I. Réforme. — Meaux (1512-1525).

On sait que la secte manichéenne des Albigeois ou Cathares florissait en Picardie, et principalement à Arras, dès le XIe siècle. Depuis la publication du savant ouvrage de M. Schmidt, sur cette matière, il n'est plus permis d'assimiler les Cathares aux Vaudois, et de faire des premiers des précurseurs de la Réformation.

Parmi les pères de la renaissance des lettres, les Budé, les Berquin, les Cop, les Tusan, un Picard, docteur en théologie, se faisait remarquer par sa science autant que par sa dévotion à la Vierge et aux saints : c'était Lefèvre, né à Etaples (1), près Boulogne, en 1455. Paris regorgeait d'étudiants accourus de toutes parts pour assister aux leçons des plus illustres docteurs. Un jeune gentilhomme du Dauphiné, d'une ardente piété, Guillaume Farel, se lia bientôt avec le professeur qu'il rencontrait chaque jour au pied des autels de la Vierge.

« Souvent on voyait, dit M. Merle d'Aubigné, le vieux Lefèvre et son jeune disciple orner avec soin de fleurs une figure de la Vierge, et murmurer seuls, ensemble, loin de tout Paris, loin des écoliers et des docteurs, les ferventes prières qu'ils adressaient à Marie. » Cependant, il y avait déjà dans le docteur Lefèvre quelques rayons de lumière... et souvent, au moment même où il revenait de chanter la messe (2), ou de se lever de devant quelque image, le vieillard se tournant vers son jeune disciple, et lui saisissant la main, lui disait d'un ton grave : « Mon cher Guillaume, Dieu renouvellera le monde et vous le verrez. »

« Le vieux docteur s'occupait d'un vaste travail; il recueillait avec soin les légendes des saints et des martyrs, et les rangeait selon l'ordre où leurs

(1) Gérard Roussel, qui alla à Meaux dans l'école évangélique fondée par Briçonnet, était de Vaqueries, près Amiens; Jean Lecomte, qui s'y réfugia également, était aussi Picard. Jean Calvin, de Noyon, le grand réformateur français; Robert Olivétan, de Noyon, parent de Calvin, le second traducteur de la Bible en français, et Noël Beda, de la Sorbonne, le plus acharné de tous les ennemis de la Réforme, virent aussi le jour en Picardie. Jean de Tournes, l'un des plus célèbres imprimeurs du XVIe siècle, naquit également à Noyon ; Ramus vit aussi le jour non loin de cette ville, au village de Cus.

(2) M. de Triqueti est ici en contradiction avec M. Merle d'Aubigné. Le premier dit : « Lefèvre n'étant point prêtre, ne prêchait point dans les églises. » (*Les prem. jours du protest. en France*, p. 51.)

noms se trouvent dans le calendrier. Déjà deux mois étaient imprimés, quand une de ces lueurs qui viennent d'en haut éclaira tout à coup son âme. Il ne put résister au dégoût que de puériles superstitions font naître dans un cœur chrétien. La grandeur de la Parole de Dieu lui fit sentir la misère de ces fables. Elles ne lui parurent plus que « *du soufre propre à* « *allumer le feu de l'idolâtrie.* » Il abandonna son travail, et jetant loin de lui ces légendes, il se tourna avec amour vers la sainte Ecriture. Ce moment où Lefèvre, quittant les merveilleux récits des saints, mit la main sur la Parole de Dieu, commence une ère nouvelle en France, et est le principe de la Réformation. » (*Hist. de la Réf.*, III, 481-486.)

C'était avant 1512, cinq ans avant Luther (1); et dès lors on put voir briller les premiers rayons du soleil de la Réformation qui se levait sur le monde. Lefèvre d'Etaples et Guillaume Farel, devenu professeur au collége du cardinal Lemoine, sont les premiers qui élevèrent la voix en faveur de l'Evangile jusque-là étouffé sous les traditions de l'Eglise romaine.

L'un des disciples de Lefèvre, Briçonnet, nommé évêque de Meaux en 1516, entreprit de réformer son diocèse; mais la ville métropolitaine était peuplée de moines de tous ordres qui allaient livrer une guerre acharnée à la vérité de l'Evangile (2). Revenu de son ambassade à Rome (1518), Briçonnet visita toutes les églises du diocèse. Il assemblait les curés, les vicaires, les marguilliers et les principaux paroissiens et s'informait de la doctrine et de la vie des prédicateurs. « Au temps des quêtes, lui répondait-on, les franciscains de Meaux se mettent en course: un seul prédicateur parcourt quatre ou cinq paroisses en un même jour, répétant autant de fois le même sermon, non pour nourrir les âmes des auditeurs, mais pour remplir son ventre, sa bourse et son couvent. Les besaces une fois garnies, le but est atteint, les prédications finissent, et les moines ne reparaissent dans les églises que quand un autre temps de quête est arrivé. La seule affaire de ces bergers est de tondre la laine de leurs troupeaux. » (Merle, III, 528.) Ces détails sont extraits d'un manuscrit de la bibliothèque de Meaux.

L'historien de cette ville, Toussaint-Duplessis, très zélé catholique, affirme que les curés résidaient à peine dans leurs paroisses; Briçonnet les y contraignit dans un synode qu'il tint le 13 octobre 1518; et pour l'instruction du peuple, surtout pendant le temps de l'avent et du carême, il

(1) Zwingle ne commença la réformation en Suisse qu'en 1516; Luther n'afficha ses 95 thèses qu'en 1517; peu après, Tyndale, Ridley, Latimer, réformèrent l'Angleterre; Hamilton, Wishart et Knox, l'Ecosse; Beccaria et Brucioli, l'Italie; Jean d'Avila et Valdès, l'Espagne; Olaüs Petri et Anderson, la Suède.

(2) « Il y avait huit églises, sans compter deux abbayes d'hommes, une de femmes, une collégiale de douze chanoines à Saint-Saintin, et puis des trinitaires, des cordeliers, des capucins, des augustins, des bénédictins, des ursulines, et grand nombre de chapelains. » (*Notice sur le Château de Meaux*, Carro, p. 56.)

distribua tout son diocèse en trente-deux stations, dans chacune desquelles il devait envoyer un prédicateur. Le nouveau règlement ne parut pas avoir remédié aux longues et fréquentes absences des curés; Briçonnet renouvela ce règlement dans deux autres synodes tenus le 7 janvier et le 27 octobre 1521. Son attention se porta sur d'autres points de la discipline ecclésiastique; il défendit par un mandement les danses publiques les jours de dimanche et les fêtes de la Vierge. « A peine trouva-t-il dans toute l'étendue de son diocèse quatorze prêtres capables d'enseigner les peuples ou de leur administrer le sacrement. » (Toussaint, I, 328.)

« Il trouva, dit Crespin dans son énergique langage, que le pauvre peuple était du tout destitué de la connaissance de Dieu, et que les cordeliers et semblables besaciers n'enseignaient sinon une vieille ânerie pour donner et apporter aux couvents. »

« Persuadé que le seul moyen de peupler son évêché de bons ministres, c'était de les former lui-même, Briçonnet se décida à fonder à Meaux une école de théologie dirigée par de pieux et savants docteurs. Il fallait les trouver » (Merle, III, 529). L'intolérance romaine les lui fournit.

Lefèvre d'Etaples, persécuté par la Sorbonne comme hérétique, quitta Paris et se réfugia à Meaux dans la maison de Briçonnet en juin 1521; c'est là que le rejoignirent plusieurs jeunes savants évangéliques : Farel, Gérard Roussel dit Ruffi; François Vatable, le célèbre hébraïsant (1); et Michel d'Arande, qui fut autorisé à prêcher dans tout le diocèse aussi bien que Roussel et Farel.

Tous ces docteurs et l'évêque lui-même rivalisaient de zèle : « Il faut, disait Lefèvre, que les rois, les princes, les grands, les peuples, toutes les nations, ne pensent et n'aspirent qu'à Jésus-Christ. Il faut que chaque prêtre ressemble à cet ange que Jean vit dans l'Apocalypse, volant par le milieu du ciel, tenant en main l'Evangile éternel, et le portant à tout peuple, langue, tribu, nation. Venez, pontifes; venez, rois; venez, cœurs généreux!... Nations, réveillez-vous à la lumière de l'Evangile et respirez la vie éternelle. La Parole de Dieu suffit. » (Merle, III, 541.)

C'est ainsi que parlait le réformateur; voici comme parle l'historien de Meaux : « Le diocèse de Meaux, dit Toussaint, est le premier qui ait eu le malheur d'ouvrir son sein aux novateurs. On le regarde pour ce sujet comme le berceau de l'hérésie en France; tache honteuse dont il ne pourra jamais se laver dans les siècles à venir » (I, 325).

Malheureusement les disciples de Lefèvre se laissèrent énerver pour la plupart, par les idées mystiques à travers lesquelles leur maître lisait les Ecritures, et le mouvement religieux qu'ils avaient produit eût péri infail-

(1) Né à Gamache, en Picardie.

liblement sans les Farel, les Leclerc, et une foule d'autres, qui ne commentaient la Bible qu'avec leur simple bon sens et leur cœur droit, sans s'inquiéter des rêveries de Gerson, de Hugues et Richard de Saint-Victor, de Pseudo-Denis et de Ruysbrœk, grands mystiques qu'ils ne connaissaient guère.

Pendant les derniers mois de 1521 et presque toute l'année 1522, les prédicateurs de l'Evangile ne furent pas inquiétés; de son côté Lefèvre travaillait à la première traduction française du Nouveau Testament. Le 30 octobre 1522 il publia les quatre évangiles, le 6 novembre le reste du Nouveau Testament, le 12 octobre 1524 tous ces livres réunis, et en 1525 une traduction des psaumes (Merle, III, 541). — Dès lors, dit Crespin, « il s'engendra un ardent désir en plusieurs personnes, tant hommes que femmes, de connaître la voie de salut nouvellement révélé, si que les artisans, comme cardeurs, peigneurs et foulons (la ville de Meaux n'était peuplée que d'artisans et gens trafiquans en laine) n'avaient autre exercice en travaillant de leurs mains, que conférer de la Parole de Dieu et se consoler en icelle. Et spécialement, dimanches et fêtes étaient employés à lire les Ecritures et à s'enquérir de la bonne volonté du Seigneur. Plusieurs des villages faisaient le semblable, en sorte qu'on voyait en ce diocèse-là reluire une image d'Eglise renouvelée, car la Parole de Dieu non-seulement y était prêchée mais aussi pratiquée, attendu que toutes œuvres de charité et de dilection s'exerçaient là, les mœurs se réformaient de jour en jour, et les superstitions s'en allaient bas. » (Livre IV.)

De ce foyer de piété et de vie chrétienne, la Réforme allait s'étendre sur toute la France.

II. Origine et fondation des Eglises du département de l'Aisne (1525-1562).

Landouzy, Lemé.

Des journaliers de la Thiérache (1), et principalement de Landouzy (2), revenant de « faire la moisson en France » aux environs de Meaux, repor-

(1) La Thiérache renfermait Vervins, Crécy, Lafère, Rozoy, Aubenton, Marle, Hirson, La Capelle, Le Nouvion, Ribemont, Montcornet et Guise, qu'on regardait comme la capitale.

(2) Landouzy-la-Cour ne fut dans l'origine qu'une ferme de l'abbaye de Foigny. — Landouzy-la-Ville fut fondée en 1169, par Robert, abbé de Foigny, et Raoul Ier, seigneur de Coucy, de Marle et de Vervins. En 1568, Ambroise Bongard, calviniste, acheta le château de la Converserie, dépendant des moines de Foigny et du seigneur de Vervins; il protégea Landouzy contre les Espagnols, et la délivra des impôts forcés qu'ils prélevaient sur elle. En 1591, Bongard s'empara d'Aubenton, qui appartenait aux ligueurs; mais, le 1er décembre de la même année, ceux-ci s'emparèrent à leur tour de Landouzy, qui fut saccagée, tellement que toutes les rues étaient jonchées de cadavres. — En 1622, à la mort de Bongard, le château retomba aux mains des moines, et ne fut plus habité que

tèrent chez eux les principes évangéliques, et les communiquèrent à plusieurs villages du Vervinois.

L'historien de Foigny dit que le calvinisme ne pénétra dans le Laonnais qu'en 1549 et dans la Thiérache qu'en 1550. Nous avons lieu de croire que la Thiérache reçut plus tôt les doctrines évangéliques ; car M. Colani, qui avait déchiffré de vieux papiers de Landouzy, affirme que l'Eglise de ce lieu est l'une des plus anciennes de France (Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme*, IV, 544 et 545). Il me paraît fort probable que les Eglises de Gercis, Lemé et Guise datent de la même époque, de 1525 à 1530.

« L'apôtre de la Thiérache, dit encore l'historien de l'abbaye de Foigny, fut un habitant de Lemé (1), de la rue des Bouleaux, homme pauvre et obscur, nommé Georges Magnier (2). Doué d'une imagination ardente et d'une intelligence au-dessus de son état, il avait embrassé avec enthousiasme les idées nouvelles, et mettait à les répandre tout le zèle que peut donner une conviction profonde. Toujours muni d'une Bible, il se transportait le soir dans les veillées où il savait rencontrer le plus de monde, et là il faisait des lectures pieuses, et prêchait la nouvelle doctrine avec une ardeur qui lui attirait chaque jour de nouveaux adeptes. Ses démarches ne purent rester longtemps secrètes, et pour continuer ses prédications, il fut obligé d'avoir recours à des réunions clandestines. Ces réunions se tenaient, tantôt dans certaines maisons de Lemé, tantôt dans des bois écartés, où Georges espérait échapper aux regards de l'autorité ; mais elle veillait sur lui, et un soir qu'il présidait une nombreuse assemblée sous un chêne séculaire dans les bois de la Cailleuse, la garnison de Guise se rua tout à coup sur cette foule sans armes et la dispersa de tous côtés. Georges

par des fermiers. — Après la paix de Vervins, signée la même année que l'Edit de Nantes (1598), la ville de Landouzy se releva de ses ruines, mais fut pillée et brûlée de nouveau par les Espagnols, en 1653, puis abandonnée par les protestants après l'arrêt de 1664, dû au fanatisme du prieur de Foigny. Landouzy-la-Ville n'est plus aujourd'hui qu'un village. (Voir l'*Hist. de l'abbaye de Foigny*, par Améd. Piette.)

(1) En 1161, René, seigneur de Guise et de Sains, fit don de Lemé, vaste terroir couvert de forêts, aux moines de Foigny, qui y élevèrent deux censes, celle de Lemé et celle du Clos des Urlets. Il n'y eut longtemps que quelques maisons autour de la grande cense et de l'église. Puis, au milieu du XVI[e] siècle, quand le nombre ou le courage des moines diminuant, ils ne suffirent plus à cultiver leur vaste domaine, Robert de Coucy, premier abbé commandataire de Foigny, y attira une nombreuse colonie, et fonda les quatre principales rues du village, celles des Bouleaux, des Préaux, des Boheims (Bohain), et des Marmouseaux. En même temps, il agrandit l'église, devenue trop petite. A partir de 1646, les habitants devinrent propriétaires, de simples fermiers de l'abbaye qu'ils étaient. Le savant *Dictionnaire historique* de M. Melleville dit que la rue des Bouleaux et celle des Marmouseaux sont aujourd'hui détruites : c'est une erreur, je puis le certifier. Je relèverai en même temps une faute d'impression qui fait dire au même ouvrage que François Vatable fut curé de Brumetz au XVIII[e] siècle : c'est au XVI[e].

(2) Les descendants de Magnier, qui existent encore et ignorent la gloire de leur nom, sont catholiques.

Magnier fut fait prisonnier et condamné aux galères où il mourut, victime des passions religieuses auxquelles nul homme de son siècle ne resta étranger.

« La persécution et l'éloignement du premier apôtre de la Réforme dans la Thiérache n'étouffèrent point dans leur germe les semences qu'il avait répandues, et, chose étrange, ce fut dans les domaines de l'abbaye (de Foigny) qu'elles jetèrent leurs racines les plus profondes. Le village de Lemé, la ville de Landouzy, et ses nombreux hameaux se peuplèrent de protestants, et la Réforme s'y perpétua jusqu'à nos jours, malgré les efforts que les religieux tentèrent à différentes époques pour l'en éloigner. » (Page 116.)

Voilà l'histoire impartiale, voici l'histoire fanatique ; c'est un extrait du *Livre de Foigny*, manuscrit par Jean-Baptiste de Lancy prieur de Foigny, écrit vers 1670, qui nous a été communiqué par M. Ch. Read (1) : « Il y avait en la rue de la Cailleuse, près les Bouleaux, en ce temps-là, un nommé Georges Magnier, savetier de son métier, et *accusé de fausse monnaie*, y demeurant, *homme de mauvaise vie et accusé d'hérésie ;* il allait passer d'ordinaire les veillées des nuits ès maisons de Lemé avec une Bible qu'il portait, attira à soi par ses instructions mauvaises *les plus idiots libertins*, et ceux qui avaient moins de foi et de religion, commença ensuite à faire des assemblées et prêches dans le bois dudit la Cailleuse, sous un chêne, continua cet exercice quelque temps, jusqu'à ce que la garnison de Guise eut ordre de les charger rudement, qui les mit en désordre. A cette *déconfiture,* ledit Georges Magnier, comme chef de ces assemblées étant fait prisonnier et convaincu du crime de la fausse monnaie, fut condamné aux galères, et y fut conduit où il est mort. Voilà le commencement, progrès et fin du premier maître des huguenots de Lemé.

« Depuis lors l'hérésie s'y est maintenue de père en fils jusques à aujourd'hui; pour lesquelles assemblées et prières publiques empêcher, sur la remontrance faite à Messire Camille de Neufville, archevêque de Lyon et abbé de Foigny, il en fit sa plainte au roi qui donna arrêt portant défense d'assemblées, et faire prières publiques audit lieu. »

Voilà près de deux siècles que les moines crurent ensevelir le protestantisme de Lemé dans l'arrêté de 1664; le protestantisme subsiste encore, les moines ont passé, leur cense de Lemé appartint longtemps à un ancien, un membre du consistoire, mon oncle Wadebot; elle est encore entre les mains de ses enfants.

(1) Le manuscrit se trouve à la bibliothèque communale de Laon.

Fère, Soissons, Aulnois.

En 1546 l'Evangile pénétra dans le Soissonnais par le moyen d'Etienne Pouillot, natif de Normandie, qui, forcé par la persécution de s'enfuir de Meaux, se retira à Fère en Tardenois, où il amena plusieurs âmes à la connaissance du salut. Ce nouvel apôtre fut arrêté comme Magnier, et après une longue détention dans les prisons de Paris, il eut la langue coupée et fut brûlé vif portant une charge de livres sur ses épaules (1546, Th. de Bèze, 1 vol., édit. de Lille, page 33).

Ce fut probablement de Fère que la Réforme s'étendit à Soissons et à Bézu, où elle fit de grands progrès, car quand la persécution survint, un grand nombre de Soissonnais se retirèrent à Genève, entre autres Thomas de Saint-Paul et Simon Laloé. Plusieurs, répugnant à s'enfuir si loin, remontèrent dans le Laonnais en 1549 et trouvèrent un asile au château d'Aulnois, qui venait de passer aux mains du comte de Roucy. Ils en furent chassés en 1589 par les ligueurs, sous le commandement de Balagny, qui fit démanteler le château, pour éviter que les ennemis ne s'y logeassent à l'avenir. Une Eglise s'établit également à Roucy.

Rentré en France en 1551, pour s'occuper de son patrimoine, Thomas de Saint-Paul, qui reprenait avec un zèle peu prudent les blasphémateurs dans les hôtelleries, fut reconnu pour luthérien, arrêté et enfermé au Châtelet. Il supporta la torture avec un courage admirable, sans trahir le nom d'aucun de ses amis. Comme on le conduisait à la place Maubert pour y être brûlé, Olivier Maillard, prédicateur fanatique, lui offrit la vie s'il voulait abjurer. « Thomas ayant fait réponse qu'il aimerait mieux mourir dix mille fois..... fut guindé en l'air ; et ayant commencé d'admonester le peuple, le feu fut soudain mis dessous, et après qu'il l'eut senti, fut retiré par l'exhortation de Maillard..... Puisque je suis en train d'aller à Dieu, répondit le martyr à son bourreau séducteur, remettez-moi et me laissez aller » (Crespin, 191). Telle fut la fin de Thomas de Saint-Paul, brûlé à Paris, le 19 septembre 1551, à l'âge de dix-huit ans.

Deux ans après, Simon Laloé, lunetier, de Soissons, revenu en France pour y répandre des livres religieux, fut arrêté à Dijon et condamné au feu. « Le mardi 21 de novembre 1553, ayant reçu sentence de mort, ainsi que le bourreau était venu en la prison pour le lier et mener au dernier supplice, ce personnage d'une face joyeuse le reçut et caressa de cette parole : Mon ami, je n'ai vu de ce jourd'hui, homme qui me soit plus agréable que toi ; et lui tint plusieurs propos, tellement que l'exécuteur pleurait étant monté sur le tombereau avec lui. Simon, avant mourir, pria d'une véhémente vertu d'oraison pour ses ennemis, et endura le martyre bien

allègrement..... De cette mort ledit exécuteur, nommé M. Jacques Sylvestre fut tellement confirmé, qu'il délibéra expressément d'abandonner sa condition misérable et ne plus être exécuteur du sang innocent; de manière que quelque temps après il se retira à Genève pour y vivre selon la réformation de l'Evangile. » (Crespin, 261.)

Cette histoire d'un martyr convertissant son bourreau sur l'échafaud est certifiée par des personnes qui consolèrent l'ex-bourreau, en l'assurant que Dieu ne lui imputerait pas le sang innocent que son métier l'avait forcé de répandre.

« Durant l'espace de 30 ou 32 ans, dit l'historien de Soissons, les hérésies de Calvin et de Luther ne se répandaient que fort secrètement dans le royaume, parce que les rois François Ier et Henri II punissaient d'une façon exemplaire, ceux qui faisaient quelque scandale..... Nonobstant cette sévérite continuée si longtemps, l'an 1558 il s'en trouva d'assez hardis dans notre diocèse, et même près de la ville, pour enseigner une doctrine contraire à celle des catholiques. Dès que la nouvelle en vint à Soissons on envoya pour les prendre, ce qui fut fait assez heureusement. Dès qu'ils furent arrivés à la ville, on les jeta dans nos prisons, et depuis on ne parla plus de ces erreurs en public. Mais après la mort du dernier de ces deux rois, l'hérésie qui avait pris racine sans se découvrir, parut hardiment au dehors, et se voyant appuyée de quelques seigneurs qui avaient été séduits par le charme de cette nouveauté, elle se déclara contre l'Eglise. Quoique le Soissonnais ne fût pas des plus infectés de cette peste, M. de Roucy (l'évêque), prévoyant ce qui pouvait arriver, fit faire des dévotions extraordinaires au mois de juillet, l'année 1560, pour demander à Dieu qu'il préservât son diocèse..... La suivante, on redoubla les prières et les processions pour le même sujet, mais le mal avait déjà gagné dans la ville et semblait s'aigrir contre les remèdes..... En 1561, il se fit un grand tumulte à Soissons, entre les huguenots qui voulaient faire le prêche dans la ville..... et les catholiques qui s'opposaient vigoureusement à cette nouveauté. Pour accommoder ce différent, et empêcher les désordres qui en pouvaient naître, on appela Monsieur d'Estrées seigneur de Cœuvres, qui était considéré des deux partis à cause de sa noblesse et de sa charge. Par son crédit et par la résistance des catholiques, il n'y eut point de prêche à Soissons ; mais il se tint à Besleu, quoique ce village appartînt à notre évêque.

« Deux ou trois mois après, trois bourgeoises étant accouchées, leurs enfants furent baptisés à la façon de Genève, et l'un des trois étant mort dans le mois de novembre, il fut enterré auprès de Saint-Pierre à la Chaux. Cet exemple bannit la honte ou la retenue de ceux qui n'osaient se déclarer. Dès lors on vit dans la ville célébrer des mariages et des baptêmes et faire

des enterrements à la huguenote, des religieux abandonner leur cloître, des images et des croix emportées des cimetières pendant la nuit. Tous les jours on apprenait quelque nouvelle action au préjudice de la religion catholique et à l'avantage de la réformée, qui était la religion à la mode. Le nombre de ceux qui se rangèrent de ce parti s'étant augmenté, leur insolence s'accrut en même temps, et parut principalement le 28 de décembre. Ceux qui étaient dans les villages vinrent à Soissons avec la noblesse de leur faction pour y faire la cène générale. Les catholiques avertis de leur dessein coururent aux portes pour les fermer; mais comme ils étaient en grand nombre et aidés de leurs frères qui demeuraient à la ville, ils forcèrent la résistance de ceux qui s'opposaient à leur entrée et firent leur cène dans la maison d'une dame. Le zèle de ces réformés pour établir leur fausse doctrine semblait être plus grand que celui des catholiques pour s'y opposer. » (Dormay, *Histoire de Soissons*, II, 459.)

A la révocation de l'édit de janvier (1562), le ministre de Soissons fut forcé de sortir de la ville. Quand on apprit qu'Orléans était au pouvoir de Condé, tous les protestants furent désarmés, quelques-uns s'enfuirent, et le reste fut contraint de sortir de la ville à la fin de juin; leurs biens furent confisqués et vendus. (*Ibid.*, 462.)

Noyon.

Dès 1534, rentré à Noyon pour se démettre de sa cure et de ses bénéfices, qu'il ne pouvait plus conserver avec loyauté, Calvin avait *suborné* plusieurs de ses concitoyens, nommément son frère Antoine, sa sœur Marie, et le chanoine Henri de Collemont qui ne tarda pas à rentrer dans l'Eglise romaine. Grâce aux messagers et aux petits livres que Calvin envoyait de Genève à Noyon, le protestantisme fit assez de progrès dans cette ville, pour qu'en 1547 on eût recours à un inquisiteur général de la foi, Buret, docteur en théologie, pour « réprimer l'audace des hérétiques. » On croit que ce fut pour éviter les corrections de Buret, que le lieutenant de la ville nommé Normendie (1), se retira avec d'autres réformés, près de Calvin, à Genève, en 1547.

« Le chapitre de Noyon, infatigable adversaire des hérésies, dit l'historien du Vermandois, ne cessait de les proscrire autant qu'il dépendait de lui : après des prières publiques faites au sujet de la transmigration de cette colonie, il intima à l'évêque de travailler par lui ou ses officiers, conjointement avec Buret, au procès des personnes légitimement suspectes de

(1) Laurent de Normandie, l'un des laïques réfugiés qui eurent une grande influence dans les conseils et dans le consistoire de Genève. (*Bullet. du Prot. fr.*, II, 312.) Il est nommé dans le testament de Calvin comme chargé, avec Antoine Calvin, de payer les dettes du réformateur.

mauvais sentiments, soit dans la ville, soit dans le diocèse. La conclusion capitulaire est du 9 de novembre 1548; la signification en fut faite le 12 à Walerand Randoul, vicaire général de l'évêque.

« Mais soit que l'évêque et l'inquisiteur n'aient pas été écoutés par des sectaires dont le génie est de ne respecter aucune autorité; soit que leur nombre fût alors trop grand à Noyon, les outrages (aux images) dont nous venons de parler recommencèrent en 1551. Une ligue de ces *scélérats* arracha encore un crucifix auprès de l'église de Saint-Pierre, et l'alla attacher au beffroi après l'avoir couvert d'opprobres..... La fureur de ces impies parvint même à un tel point, que, pour éviter de leur part de pareilles entreprises, le chapitre conclut à faire retirer les images du dehors des églises et à les faire mettre en dedans » (1). (Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, tome III, livre XIX, page 265.)

Laon.

« En 1552, dit l'historien de Laon, quelques calvinistes se montrèrent à Laon pour la première fois et cherchèrent à y répandre leur doctrine..... Le clergé..... fit alors des processions et des prières publiques pour l'extirpation des nouvelles erreurs; cela n'empêcha pas le nombre des sectaires de se multiplier et de se répandre dans différentes parties du diocèse. » (*Histoire de Laon*, par Melleville, II, 256.)

L'apparition du protestantisme à Laon coïncide avec l'année dans laquelle Coligny figure sur la liste des gouverneurs de cette ville (2). Quand le Catelet fut tombé au pouvoir des Espagnols (1557), les protestants qui s'y

(1) Ce désastre avait été présagé le 20 août 1551 par des prodiges, dit un contemporain, le chanoine de Noyon Démocharès, qui affirme que l'on avait vu l'eau se changer en sang à plusieurs reprises. Le chanoine est sans doute plus véridique lorsqu'il dit que Calvin ne perdait pas de vue ses concitoyens, et agissait sur eux à distance pour les détacher du catholicisme.

(2) Jean Macard, de Craonne, près Laon, se retira à Genève en 1548, y fut nommé pasteur en 1556, fut prêté à l'Eglise de Paris en janvier 1558, et rappelé à Genève le 15 septembre de la même année. A Paris, il « se fit remarquer non-seulement par une mâle éloquence, mais surtout par le zèle intrépide avec lequel il visitait dans les prisons ceux qui souffraient pour la foi; il s'en fit donner, à plus d'une reprise, la permission par les magistrats eux-mêmes. Quand le roi eut emprisonné à Meaux, et plus tard à Melun, d'Andelot, pour s'être hautement déclaré contre la messe, Macard lui fit parvenir en prison de longues lettres, où il l'exhortait, avec un mélange de tendresse et d'autorité, à tout souffrir plutôt que de renier la foi. » (*Nouv. revue de théol.*, III, 153.) Le registre de la Compagnie des ministres de Genève (année 1560, p. 173) contient des détails intéressants sur les souffrances et la mort de ce prédicateur de la Réforme. (*Bullet. du Prot. fr.*, II, 384.)

M. Ath. Coquerel fils, dans l'article de la *Revue de théologie*, fait naître Macard à Crans, près Laon; or il n'y a pas de Crans près Laon, mais bien Craonne. La *France protestante*, à son tour, ne le fait naître ni à Crans, ni à Craonne, mais à Crau, en Provence. Auquel entendre? C'est un petit échantillon des travaux pénibles et méticuleux de quiconque entreprend une histoire.

trouvaient en assez grand nombre, allèrent demander asile à Saint-Quentin, d'où ils furent contraints de sortir peu après. (*Plaintes des Eglises réformées de France*, par Claude.)

« Après la conclusion de la paix (qui suivit la bataille de Saint-Quentin), en 1559, les opinions de Calvin firent des progrès plus rapides à Laon. Les nouveaux sectaires avaient hors de la ville un endroit où ils faisaient des prédications, et le peuple..... courait en foule les entendre. Comme l'audace des protestants croissait avec leur nombre, on les accusa d'avoir profané le crucifix de l'église Notre-Dame, au marché, qui, un jour du mois de juillet 1560, fut trouvé couvert de boue. Le clergé catholique voulut profiter de la circonstance pour rétablir son influence ; il alla en grande pompe à cette église la purifier dès le lendemain, mais ces démonstrations n'empêchèrent pas les religionnaires de faire des partisans.

« Deux ans après, un édit du roi ayant permis le libre exercice de la religion réformée, les protestants se mirent aussitôt à bâtir des temples dans la ville de Laon. Ce fut dès lors un état continuel d'hostilités entre eux et les catholiques.

« Le jour de la Fête-Dieu (1561), le prévôt craignant une insulte de la part des religionnaires pendant la procession, leur enjoignit de sortir de la ville. De son côté, le clergé mît plus de pompe encore que de coutume dans cette cérémonie, et les bourgeois armés formaient la haie dans les rues. Tout se passa avec calme ce jour-là ; mais le lendemain, qui était un jour de foire, les marchands forains exposèrent en vente des livres et des estampes injurieux au pape et à la religion catholique. L'une de ces estampes était une caricature intitulée : *La Marmite du Pape*. On y voyait une marmite à trois pieds qui penchait, et des religieux de plusieurs ordres s'efforçant de l'empêcher de culbuter. En même temps un protestant, qui avait pris femme à Laon, parcourait les rues en habit de pèlerin et en chantant des cantiques composés par les nouveaux sectaires. » (*Histoire de Laon*, par Melleville, II, 257.)

Le prévôt fit arrêter le pèlerin, puis le relâcha sous prétexte qu'il appartenait à la juridiction de l'évêque, mais en réalité parce qu'il était protestant lui-même. Le clergé porta plainte, et un arrêt du parlement condamna le prévôt, dit M. Melleville, à dix ans de bannissement et 300 livres d'amende ; sa maison et son jardin où se tenaient des assemblées furent confisqués.

Ce prévôt est évidemment le substitut du procureur du roi, De Mouchy ; l'arrêt du parlement qui le condamne est du 13 juillet 1562, mais il n'y est question ni de bannissement, ni de confiscation. De Mouchy fut suspendu de sa charge pour un an et condamné à cent livres parisis d'amende envers les religieuses de l'Ave-Maria, pour avoir assisté « *aux conventicules et*

prêches faits audit Laon et fauxbourgs d'icelui. » (*Bulletin du Prot. français*, II, 24.)

Le 9 septembre 1565, le tabernacle d'une église de Laon fut trouvé enfoncé, le ciboire et les hosties enlevés. Le clergé accusa naturellement les protestants du sacrilége. « Mais le coupable demeurant inconnu, les protestants accusèrent les catholiques d'être eux-mêmes les auteurs de cette profanation dont ils voulaient faire retomber l'odieux sur eux.

« Cependant les doctrines de Calvin se propageaient de plus en plus dans le pays et gagnaient jusqu'aux membres du clergé. L'abbé commandataire de Saint-Jean, Pierre Cauchon de Maupas, embrassa publiquement le calvinisme et se démit de son bénéfice. Dans ces conjonctures critiques, le clergé crut qu'il fallait frapper un coup d'éclat, pour ramener les esprits ébranlés, en prouvant l'excellence de la religion catholique et l'erreur du culte réformé » (*Histoire de Laon*, II, 259). On verra plus loin le singulier moyen mis en usage par le clergé.

Saint-Quentin.

« Le chapitre de Saint-Quentin réprouva dès 1561, par un acte public, les nouveautés des hérétiques. Il s'assembla en corps au nombre de 37 capitulants, et souscrivit les articles catholiques opposés aux erreurs des huguenots. Le cardinal-archevêque de Reims en fit faire autant à ses chanoines, parmi lesquels il ne s'en trouva qu'un seul réfractaire, appelé Renaud Glossaine; mais la crainte..... le fit bientôt rentrer dans le sein de l'Eglise..... (1).

« La fidélité que le chapitre de Saint-Quentin gardait à la religion catholique, et le zèle du magistrat populaire à empêcher l'introduction de toute nouveauté profane en leur ville auguste, avait jusqu'à présent garanti le peuple soumis à leur juridiction, des hérésies modernes. Mais où ces feux infernaux ne viennent-ils pas à bout de percer ? Quelques prédicants de la réforme huguenote se présentèrent dans Saint-Quentin et y dogmatisèrent. Le chapitre l'apprit et en écrivit au roi. Le conseil du jeune prince défendit sur-le-champ, par un édit particulier, tous conventicules, prêches et exercices inusités. L'édit est du 9 avril 1562; le parlement l'enregistra le 21 suivant. Le comte de Chaulnes était alors gouverneur de Saint-Quentin. Fidèle exécuteur des ordres de son roi, il apporta tous ses soins pour préserver du huguenotisme une ville vierge en sa foi : il réprimanda fort sérieusement le lieutenant du bailli de Vermandois, de ce qu'il avait exigé le serment de fidélité au roi, de la part d'un prédicant qu'il avait laissé

(1) Un chanoine de Noyon, nommé G. Martine, refusait aussi de se soumettre à la doctrine de l'Eglise, à partir de 1562.

entrer dans la ville; il défendit même qu'on y donnât retraite à ce faux ministre. Peu s'en fallut que le peuple ne fondît avec violence sur les hérétiques ou les personnes suspectées de leurs sentiments. » (Colliette, *Mémoires pour..... Vermandois*, III, 267.)

« Le premier prédicateur qu'entendit Saint-Quentin, fut un nommé *Le Ramasseur*. Depuis quelque temps, ses émissaires et lui tournaient autour de la ville, et y prêchaient secrètement, quand ils pouvaient, dans les carrefours et les lieux détournés; leurs discours publics ne se tenaient qu'à la campagne, et surtout à certain arbre planté sur une éminence, le long du chemin qui conduit de Saint-Quentin à Bohain (nous l'appelons l'arbre d'Omissy). Ils ne tentèrent enfin de s'introduire dans la capitale qu'en 1562; mais ils n'y furent accueillis que de la manière disgracieuse qu'on a rapportée. » (*Ibid.*, 268.)

Le *Ramasseur* est l'un des disciples que Calvin fit à Poitiers pendant son séjour dans cette ville; en 1535, trois amis du réformateur, Jean Vernon, Albert Babinot, lecteur de la ministrerie, et Philippe Véron, procureur au siége de Poitiers, résolurent de consacrer leur vie à répandre la Réforme. Babinot se cacha sous le pseudonyme de *Bonhomme*, et Véron sous celui de *Ramasseur*. Jean Vernon devait agir à Poitiers et aux environs, le *Bonhomme* aller à Toulouse, et le *Ramasseur* dans la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois. « Ce Ramasseur employa plus de 20 ans à ce métier, dit Florimond de Rœmond, allant, trottant et furetant partout..... et ne laissa coin de Poitou, Xaintonge ou Angoumois, où il n'allât sonder le gué, pour voir s'il pourrait faire prise » (Crottet, *Chron. prot.*, 104. *Bullet. de l'Hist. du prot. français*, VI, 416). Selon Cayet, le *Ramasseur* et le *Bonhomme* chantaient à la porte des couvents, la chanson non encore retrouvée jusqu'ici : *O moines, moines, il vous faut marier* (*Bull. de l'Hist. du prot. fr.*, VI, 342). Après avoir évangélisé avec succès les environs de la Rochelle et d'Angoulême, pendant plus de 20 ans, et sans doute violemment poursuivi par la persécution, le *Ramasseur* gagna la Picardie, où il fut reçu moins disgracieusement que ne le dit Colliette, à en juger par le nombre considérable de catholiques qui embrassèrent les nouvelles doctrines, de l'aveu même de l'historien du Vermandois.

Vervins.

« Vers 1560, dit M. Piette (*Essais historiques sur Vervins*, p. 65, etc.), Vervins renfermait déjà un grand nombre de Calvinistes. Il paraît néanmoins avoir été à l'abri des scènes sanglantes qui souillèrent le sol de tant de villes.

« Les catholiques du pays ne restèrent pas pourtant indifférents au dan-

ger qui menaçait leur foi, mais ce ne fut point par la violence des armes qu'ils tentèrent de ramener à eux leurs frères séparés; ils eurent recours aux vieilles pompes du catholicisme, et essayèrent de parler à leurs cœurs, en présentant à leurs yeux les solennités des cérémonies de la religion et la séduction des miracles.

« Il y avait alors à Vervins (1565) une jeune femme nommée Nicole Aubry, élevée au monastère de Montreuil, près de la Capelle (Clairfontaine); elle en était sortie à l'âge de 16 ou 17 ans pour épouser un tailleur nommé Louis Pierret (1). Un caractère faible, superstitieux et mélancolique, la rendait propre à recevoir toutes les impressions qu'on voulait lui donner, et des attaques de nerfs ou d'épilepsie auxquelles elle était sujette, la jetaient souvent dans des convulsions terribles qu'on pouvait, dans ces temps encore crédules, regarder facilement comme les résultats d'une cause surnaturelle (2).

« Un soir, qu'au milieu du cimetière, elle priait sur la tombe de son aïeul, un spectre revêtu d'un linceul se dressa devant elle, lui dit qu'il était son grand-père, et lui demanda des prières pour délivrer son âme du purgatoire, où le retenait l'inaccomplissement de certain vœu. Cette vision qui se renouvela plusieurs fois, la remplit d'épouvante et aggrava son état maladif. Ses parents, après avoir vainement employé tous les secours de l'art, la crurent possédée du démon, et on leur conseilla de s'adresser à l'Eglise pour en obtenir les secours spirituels.

« Le 20 novembre 1565, Claude Lautrichet, curé de Vervins, assisté de deux autres ecclésiastiques de la ville : Jean Dautreppe et Guillaume Lourdet, régent du collége, procéda à l'exorcisme de Nicole.

« Cette cérémonie, qui fut peut-être dans son principe exécutée avec toute la bonne foi et l'ignorance du temps, se renouvela les jours suivants, sans interruption, en présence d'une foule considérable attirée par l'étrangeté du spectacle. Mais le clergé de Vervins ne put rien pour la pauvre malade, et après plusieurs jours d'efforts inutiles, on fut obligé d'envoyer à son aide un religieux jacobin de Vailly, près Soissons, appelé le père de la Motte, et recommandable par sa haute piété. Ce religieux arriva vers la fin de novembre, après avoir pris en passant à Laon les ordres et les pouvoirs de

(1) Je donne la relation de M. Piette, mais j'ajouterai souvent des détails donnés par M. Melleville et par Nicolas Jovet, chanoine, qui publia en 1682, à Laon, chez A. Rennesson, *le Triomfe du Saint Sacrement sur le démon.*

Jovet dit, page 2 : « Une jeune femme, âgée de quinze à seize ans... élevée avec soin par ses parents dans la religion catholique, apostolique et romaine, et qui avait passé sept ou huit ans dans un monastère de la Thiérache, mariée seulement depuis trois ou quatre mois. »

(2) Nicole eût certainement été brûlée comme démoniaque, si le clergé n'eût vu qu'il pouvait tirer un grand parti de ce démon bien instruit, qui parlait sans cesse contre les protestants, et se laissait toujours dompter par l'hostie.

Christophe d'Héricourt, doyen de la cathédrale. Dès le lendemain de son arrivée, il commença ses adjurations; pendant plus d'un mois, il les continua tous les jours sans plus de succès que les prêtres de Vervins (1). Malgré tout son zèle, il ne put obtenir du diable qui s'énonçait par la bouche de Nicole, que des injures contre le saint sacrement, et des menaces contre les protestants; il disait que c'était lui qui leur avait fait fausser leur foi (2); il les accusait de divers crimes, les désignait quelquefois par leur nom, et les appelait tous les siens (3). Ce n'était que pour les convertir, ou pour les endurcir, ajoutait-il, qu'il avait pris possession de Nicole. Les calvinistes de la ville, trop faibles pour s'opposer aux exorcismes, murmuraient en silence, et se contentaient de poursuivre de leurs sarcasmes les cérémonies qu'on leur donnait en spectacle (4). Le 4 janvier 1566, Jean Debourg, évêque de Laon, afin de donner plus d'éclat aux conjurations, arriva à Vervins, accompagné de plusieurs docteurs en théologie, et il expérimenta lui-même la patiente. Ce voyage fit grand bruit dans le pays; les réformés

(1) Dans sa naïveté, le jacobin de la Motte, croyant le démon beaucoup plus instruit qu'il n'était, commença à l'adjurer en latin; mais l'esprit n'ayant pas voulu répondre, pour de bonnes raisons, il fallut l'adjurer en français. (*Triomfe du Saint Sacrement*, p. 9.)

(2) « Parmi les assistants, il y avait un grand nombre de calvinistes, de l'un et de l'autre sexe, que le diable nommait par nom et par surnom; et en leur parlant, il se vantait de leur avoir fait fausser leur foi, et leur serment qu'ils avaient fait de ne jamais entrer dans l'église. » (*Ibid.*, p. 19.) Le jacobin employait comme formules magiques les « hauts noms de Dieu, comme de Tétragrammaton, Emmanuel, Sabaoth, Adonaï, etc. » (*Ibid.*, p. 22.)

(3) Pendant les exorcismes, Nicole faisait les gestes les plus indécents, regardant *impudiquement avec yeux étincelants, et se voulant même découvrir, si elle n'eût été empêchée par le religieux faisant la conjuration; jasant, au reste, et disant le petit mot à plaisir, fort à propos pour faire rire.* (*Hist. de Laon*, II, 262.)

Plus tard, quand Nicole eut été conduite sur un théâtre plus étendu, à Laon, pendant la messe, elle « sifflait, chantait, et, *par très sales et vilaines paroles*, contrefaisait les enfants de chœur. A la procession, elle grinçait les dents, crachait à la face des porteurs, les voulait égratigner et mordre, et criait après le maire (du chapitre, qui marchait en tête, comme les bedeaux actuels), disant : « Maire, méchant maire, retourne, tu seras bon garçon. Bougre de maire, ne « retourneras-tu point, tu me fais enrager? Que tous les mille millions de diables « et diablotins puissent emporter le maire et la mairesse! » Elle criait aux enfants de chœur : « Eteindras-tu ce cierge, fils de ribaude! J'enrage! » Le tout était accompagné de grimaces hideuses, de contorsions sans fin, et de cris aigus qui remplissaient toute l'église. » (*Ibid.*, II, 266.)

(4) Pendant que Nicole était à Vervins, « il prit envie à plusieurs ministres de la religion P. R. de la province, d'aller à Vervins pour conjurer Béelzébuth... Etant venus, Béelzébuth les nommait tous, leur disant qui les avait envoyés et d'où ils venaient. Il demanda à l'un d'eux si un diable en pouvait chasser un autre; à quoi le ministre répondit : « Je ne suis pas diable, mais le serviteur de « Christ. — Oui, dit Béelzébut, serviteur de Christ! Tu es pire que moi, car je « crois ce que tu ne veux pas croire, ce qui fait aussi que je t'en aime mieux, et « tous *mes autres huguenots, qui font bien ainsi mes commandements.* » Il faisait la moue à un autre qui lisait les Psaumes de Marot, lui demandant : « Me « penses-tu chasser, avec tes *plaisantes chansons que j'ai aidé à composer?* Je « n'en ferai rien pour vous tous, parce que je suis votre maître et que vous êtes « à moi. » Enfin, il ne fit rien autre chose que se moquer d'eux. » (*Triomfe du Saint Sacrement*, p. 40.)

y trouvèrent un but hostile qui les aigrit davantage. Les menaces, jusqu'alors contenues, éclatèrent ouvertement, et peut-être on allait en venir à des voies de fait, quand on jugea prudent d'éloigner Nicole pour la produire sur un autre théâtre.

« Le 22 janvier on la conduisit à Liesse; là, comme à Vervins, si on amena la conversion de plusieurs protestants, on indisposa le plus grand nombre, à tel point que quelques-uns des plus exaltés du parti, mécontents de ce que l'autorité civile semblait fermer les yeux sur ce scandale, conçurent le dessein d'assassiner Nicole dans le trajet qu'elle devait faire bientôt de Liesse à Laon; mais Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent, étant venu au-devant d'elle jusqu'à Liesse, avec tous ses domestiques, lui servit d'escorte et empêcha l'exécution de ce projet (1).

« Nicole arriva à Laon assez avant dans la soirée du 24 janvier, ce qui fit, dit un des auteurs de sa vie, que peu de monde en fut averti (2); ceux qui le surent fermèrent leurs portes dans la crainte de loger le diable. On eut en effet beaucoup de peine à trouver un logement pour la démoniaque et sa famille; enfin grâce aux sollicitations des chanoines, ils furent reçus à l'hôtellerie des Pourcelets (3).

« A peine arrivée à Laon, les exorcismes furent repris dans la cathédrale avec plus d'éclat que jamais. Jean de Bourg ne voulut pas céder à

(1) M. Melleville ne parlant pas de ce projet d'assassinat, n'y a point ajouté foi, et en laisse toute la responsabilité au chanoine Jovet; mais, en revanche, il cite un trait d'une nature toute différente : « Nicole s'était arrêtée à Liesse, avec le jacobin La Motte, qui ne la quittait pas, dans une auberge où se trouvaient beaucoup de gens. Après le dîner, celui-ci fut averti qu'on complotait de *bailler les étrivières* à Nicole. Aussitôt il fit avertir son escorte, car il ne marchait pas sans être accompagné de gens armés, lesquels mirent en fuite les paysans attroupés. Mais un garde de Nicole, enflammé d'une grande colère, s'avança sur le jacobin, le pistolet au poing, et lui dit : « O pipeurs, ô sacrificateurs de Baal ! « jusques à quand abuserez-vous le peuple? » Auquel le religieux, tenant l'œil sur la pistole (le pistolet), répondit doucement : « Monsieur, s'il y a abus, je de« mande à la justice d'être puni. » Alors le garde, rentrant dans sa chambre, dit : « La vérité sera connue. » (*Hist. de Laon*, II, 265.)

(2) De Liesse on l'avait d'abord menée à Pierrepont, où le démon nommé Légion sortit d'elle, de même que les vingt-six qui en étaient sortis à Vervins, et qui *étaient allés droit à Genève*. (*Triomfe*, etc., 52 et 54.)

(3) « L'arrivée de Nicole irrita vivement les protestants de Laon. Ils présentèrent aussitôt une requête au bailli du Vermandois, dans laquelle ils demandèrent qu'elle fût examinée, afin de s'assurer si sa prétendue possession par le diable n'était point une imposture. » (*Hist. de Laon*, II, 265.)

Le diable, adjuré, racontait, par la bouche de Nicole, que « Nicolas et Antoine Etienne, Nicolas Maigret et Hubert Duchemin, huguenots, avaient pris une hostie consacrée, qu'ils appelaient Jean le Blanc, laquelle ils avaient partagée en trois, dont ils avaient pris chacun une partie, qu'ils avaient fait bouillir dans l'eau; que l'ayant ensuite présentée aux chats et aux chiens, ils n'en voulurent pas prendre, et cela, en présence de Me Jean Carlier, Me Quentin le Moines et Benjamin Pottier, des plus obstinés de la R. P. R. » (*Triomfe*, etc., 102.)

Le diable raconte également que les lettres de Montmorency sont contrefaites, qu'elles ont été écrites par Carlier, Antoine Etienne, et Bayart, « le plus méchant huguenot après Antoine Etienne. » (*Ibid.*, 111 et 112.)

un autre la gloire de combattre et de vaincre le prince des ténèbres ; il procéda lui-même à chacune des conjurations avec un zèle et une activité infatigables. Chaque jour, une foule innombrable se pressait autour de la vaste basilique de Laon, devenue trop étroite pour la contenir. Au centre de la nef, on avait dressé un vaste échafaud sur lequel on plaçait la démoniaque pour que tout le monde pût la voir et l'entendre......

« Chacune des conjurations, auxquelles on ne procédait qu'après de grandes préparations, se passait ordinairement en adjurations plus ou moins prolongées, et en colloques quelquefois bizarres et toujours ridicules entre l'exorciste et le démon. Ensuite venaient les convulsions de la patiente, qui tantôt se tordait comme si elle eût été sur un gril ardent, tantôt s'élançait à plusieurs pieds en l'air, malgré les efforts de ceux qui la retenaient ; puis c'étaient ses cris, ses vociférations, qui retentissaient dans toute l'église, imitant à la fois le grognement d'un pourceau, l'aboiement d'un gros chien et le beuglement d'un bœuf, *le tout ensemblement sonnant.* Mais ce vacarme vraiment infernal s'apaisait facilement : aussitôt qu'on posait sur les lèvres de Nicole une hostie consacrée, elle devenait calme et comme privée de tout sentiment ; alors on criait au miracle, on ébranlait les cloches; les processions parcouraient la ville en chantant des cantiques d'actions de grâces pour remercier le Ciel, et cela à la grande confusion des huguenots, ajoute l'historien de Nicole (1).

« On ne parlait dans tout le pays que de la démoniaque de Vervins, et des prodiges qui se faisaient en sa personne, par la puissance du saint sacrement ; on courait à Laon de toutes parts : catholiques et huguenots y affluaient également, et les uns et les autres, en raison de leurs convictions, y apportaient des éléments de troubles et de discordes qui pouvaient faire explosion d'un instant à l'autre.

« L'autorité civile prévoyant des désordres sérieux essaya de les prévenir. Claude Dumange, lieutenant de la ville, alla trouver l'évêque, lui représenta le danger qui pouvait résulter de la continuation des exorcismes et des processions, et l'engagea à les faire cesser, ou à leur donner moins d'éclat et de publicité. L'évêque ne voulut point tenir compte des ces observations, et il continua les conjurations. Mais dans les derniers jours de janvier, M. de Montmorency, gouverneur de la province, écrivit au pré-

(1) « Cependant les huguenots, étant fâchés de voir ce miracle du saint sacrement et d'en entendre parler, cherchaient tous les moyens de persuader aux peuples les plus spirituels, que tout ce qui se faisait n'était qu'abus, pratiqué par art magique et par des breuvages qu'on donnait à cette créature; qu'ils en prétendaient faire des expériences nouvelles, si on leur voulait permettre. Les principaux auteurs de ces insignes calomnies étaient l'abbé de Saint-Jean de Laon (Cauchon de Maupas, qui passa au protestantisme, sans doute par dégoût et indignation), un médecin, nommé Me Jean Carlier, et quelques conseillers du présidial de leur secte. » (*Triomfe*, etc., 75.)

sidial de la ville de Laon une lettre dans laquelle parlant de la *grande apparence que ce soit quelque farce et jeu industrieux qui se joue*, il lui enjoint sous sa responsabilité de maintenir la tranquillité que *telles mines et mystères* pourraient troubler (1). Le lieutenant civil alors se décida à prendre des mesures sévères; il fit arrêter Nicole et la fit enfermer dans la Tour du Roi.

« A la nouvelle de cette arrestation, tout le clergé s'émut. L'évêque alla aussitôt réclamer Nicole, prétendant que cette affaire n'était point de la compétence de l'official, mais regardait seulement la juridiction ecclésiastique, et il somma le lieutenant de mettre Nicole en liberté. Claude Dumange résista d'abord, mais vaincu par l'insistance de l'évêque, et n'osant lutter contre sa puissance, il fit relâcher sa prisonnière. En sortant de la Tour du Roi, Nicole fut reçue chez le commandeur de Puisieux, et pour calmer un peu l'agitation des esprits que la condescendance du lieutenant civil avait excitée, on se contenta de faire les exorcismes dans la chapelle même de la maison. Mais au bout de quelques jours, le diable ayant déclaré qu'il ne sortirait du corps de la démoniaque que dans la cathédrale et en présence de la foule, on la ramena dans l'église, où se renouvela le premier éclat des cérémonies. M. de Montmorency écrivit alors à l'évêque lui-même (2). Mais on prétendit (le démon) que les lettres étaient fausses, et on continua les exorcismes.

(1) Voici cette lettre, insérée, comme la suivante, dans les Pièces justificatives des *Essais historiques sur Vervins*, par M. Piette, qui l'a copiée dans le registre du greffe du bailliage de Laon :

Lettre du maréchal de Montmorency à MM. les procureur général, particulier, avocats et officiers du roi, au siége présidial de Laon.

« Messieurs,

« Après que j'ai entendu la plainte que l'on m'a faite, d'une jeune femme de Vervins que l'on dit être possédée des malins esprits, qui a été envoyée depuis cinq ou six jours en votre ville, où je sais qu'on vous a fait remontrance de la grande apparence qu'il y a que ce soit quelque farce et jeu industrieux qui se joue, pour ce qu'à toute heure, parmi ses démonstrations de fureur, elle mêle des brocards contre les présents et contre les absents, chose qui pourrait bien tendre à quelque conséquence pernicieuse, et ayant été bien averti de la connivence et de la négligence que vous avez usées sur les remontrances qu'on vous en a faites, je vous ai bien voulu faire la présente, et vous dire que vous ayez à vous employer si bien, chacun en droit soi et selon sa charge, à maintenir le repos que vous savez que le roi a établi entre tous ses sujets, que par telles mines et mystères il n'arrive aucun trouble en votre dite ville, dont en ce cas vous pourrez vous assurer de me demeurer répondans, et m'en prendrai si bien à vous, que d'autres y prendront exemple. Ce n'est la façon de guérir ceux qui sont malades de furie, de les mettre en spectacle à tout le monde; mais de les mettre en lieu de repos, et user saintement des conjurations en tels cas accoutumées. J'ai écrit à Monsieur de Laon, qui, comme je m'assure, s'y emploiera diligemment, comme je vous prie de faire chacun de vous ce qui est de vos charges, et tenir la main à ce que tous ceux de votre dite ville puissent vivre en paix, suivant l'intention du roi. A tant, je supplie le Créateur qu'il vous ait, Messieurs, en sa sainte et digne garde. De Paris, le dernier jour de janvier 1566.

« Votre entièrement bon ami, F. DE MONTMORENCY. »

(2) L'historien de Vervins commet ici une petite erreur, car la lettre à l'évêque

« Cependant vingt conjurations n'avaient pu parvenir à expulser le démon ; cette résistance du prince des ténèbres, et l'opiniâtreté de l'évêque à la combattre faisait le sujet de toutes les conversations. On en raisonnait diversement, les uns disaient qu'il fallait conduire Nicole à l'archevêque de Reims, on parlait même de Rome et du pape ; les autres prétendaient qu'on en aurait bien plus tôt fini en la menant au roi et au parlement.

« L'exaspération des protestants était au comble, et l'autorité commençait à craindre des troubles sérieux (1); le clergé de son côté, prévoyant que bientôt il ne lui serait plus permis de continuer, prit enfin le parti d'en finir. L'évêque, après avoir recueilli l'avis des gens capables, fixa au vendredi 8 février son dernier exorcisme ; il y invita avec menaces en cas de refus, tous les officiers du roi de la ville de Laon, et tous les ordres religieux, nommément l'abbaye de Saint Jean, sous peine de censure (2); et

fut écrite un jour après celle au présidial. L'original de cette lettre écrite de la main du maréchal, est conservé dans les archives du département de l'Aisne.

Lettre du maréchal de Montmorency à M. l'évêque de Laon.

« Monsieur de Laon,

« L'on m'a fait plainte d'une jeune femme que l'on dit être possédée des malins esprits depuis deux mois en çà, et après avoir été publiée telle par un jacobin, et menée à Pierrepont, puis à Liesse, l'a enfin, depuis cinq à six jours, emmenée vers vous, à Laon, où c'est que j'entends qu'avec grand accueil et parade elle a été mise sur un échafaud, au milieu de l'église, en spectacle à tout le monde, et menée en procession ainsi à la vue d'un chacun, où elle n'oublie, parmi ses furieuses apparences, de mêler des brocards contre les présents et contre les absents, comme elle a toujours fait, ainsi que j'ai entendu depuis qu'elle est possédée de ses malins esprits ; qui me fait penser qu'ils ne sont du tout diaboliques, et que ce pourrait être quelque jeu industrieux pour convoquer le peuple à ce spectacle et l'émouvoir. Et sachant davantage que les propos qu'elle tient ne tendent qu'à sédition, dont la conséquence ne peut être que pernicieuse, comme vous savez, je vous ai bien voulu faire la présente, pour vous prier, Monsieur, que vous vouliez donner ordre de la faire ôter ainsi de la vue de tout le monde, et qu'elle ne soit pourmenée et sonnée de la façon que j'entends qu'elle a été, d'autant que cela n'est d'aucune édification ; mais s'il vous plaît la faire mettre en quelque lieu à part et paisible, et de lui faire remédier en usant saintement des conjurations dont nos anciens pères évêques ont coutume d'user en telles choses ; et n'était, Monsieur, que je m'assure que doucement et dignement vous saurez bien remédier à cela, suivant ce que je vous en écris, et connaissant que la fin de telle tragédie ne peut être que mauvaise pour le bien du service du roi, et repos que Sa Majesté a établi entre ses sujets, je ne faudrais d'user de l'autorité que Sadite Majesté m'a donnée en ce gouvernement, pour y donner l'ordre que j'aviserais bien. Vous présentant en cet endroit mes recommandations à vos bonnes grâces, je supplie le Créateur de vous donner, Monsieur de Laon, en santé, bonne et longue vie. De Paris, le premier jour de février 1566.

« Votre plus affectionné et meilleur ami, DE MONTMORENCY. »

(1) L'auteur du *Triomfe du Saint Sacrement* accuse encore ici les huguenots d'avoir voulu tuer la possédée. Les chefs du complot étaient, dit-il, le médecin Jean Carlier, le ministre de Laon et Antoine Etienne; tous les gens de l'abbé de Saint-Jean en étaient, et le ministre de la Fère. Au milieu de ces mensonges, Jovet nous apprend « que les huguenots étaient alors les plus forts » dans la ville, ce qui nous montre avec quelle prodigieuse rapidité le protestantisme avait conquis en quatorze ans plus de la moitié des habitants de Laon. (*Triomfe*, etc., ch. VIII, 87 et *passim.*)

(2) Pierre Cauchon de Maupas, abbé de Saint-Jean, malgré les injonctions de

quand le jour fut arrivé, il se présenta à l'église suivi de tous les dignitaires de la cathédrale, revêtus de leurs habits sacerdotaux. Après les processions, les prières d'usage, le sermon et la célébration de la messe, il procéda aux adjurations en présence d'une foule innombrable. Jamais le corps de la démoniaque ne fut plus tourmenté ; quinze hommes ne pouvaient la maîtriser, elle s'échappait de leurs mains et s'élevait en l'air à la hauteur d'un homme. Elle était dans un état si monstrueux, que chacun en avait horreur, pleurait de compassion, et criait : Jésus ! miséricorde !

« Cependant l'heure de sa délivrance approchait (1); l'évêque lui présenta une hostie consacrée, et le démon sortit brusquement de son corps, en laissant échapper une violente explosion qui retentit dans toute l'Eglise comme un coup de tonnerre. Il se fit alors un grand tumulte : les huguenots ne pouvant maîtriser leur indignation, refusèrent de se découvrir et de se mettre à genoux ; les catholiques voulurent les y contraindre et en maltraitèrent plusieurs, entre autres l'argentier du prince de Condé. Le bruit devint bientôt si effroyable que chacun se crut perdu ; ceux qui étaient dans l'église voulaient en sortir, tandis que ceux du dehors, inquiets de savoir ce qui se passait à l'intérieur, se pressaient aux portes pour y pénétrer, de sorte qu'on se foulait impitoyablement sous les pieds. Les deux partis croyaient réciproquement que l'un voulait faire main basse sur l'autre ; l'alarme se répandit bientôt dans toute la ville, où chaque bourgeois barricada ses portes et prit ses mesures de défense.

« Cependant on était parvenu à ramener un peu de calme dans l'église ; l'évêque n'avait pas quitté l'échafaud où, malgré le désordre, il continuait à adjurer le démon qui était rentré dans le corps de Nicole presque aussi-

l'évêque, ne voulut jamais prendre part aux exorcismes de Nicole ; il publia même que tout ce qui se faisait n'était qu'imposture.

(1) On avait eu le temps de faire l'éducation du démon, qui se mit à parler latin, du moins le chanoine Jovet l'affirme (*Triomfe*, etc., 118). Nous avons peu de peine à le croire, en voyant les autres jolies choses qu'on lui avait apprises contre Nicolas Maigret, le médecin Carlier, et tous les huguenots *qui étaient à lui*. « Si Jésus-Christ était encore sur la terre, disait le démon, les huguenots et lui (Carlier), lui feraient plus de mal que ne lui firent les Juifs. » (*Ibid.*, 119.) Le démon dénonçait également une assemblée qu'on avait faite à Crépy, et où, disait-il, il y avait eu vingt-cinq diables. (*Ibid.*, 123.) Du reste, ce diable osait bien reprocher à l'évêque de ne s'être point confessé (p. 134) ; mais cela ne tirait pas à conséquence, parce qu'il avait le bon esprit de s'enfuir toutes les fois qu'on lui présentait l'hostie, parce qu'il y a *hoc*, disait-il, dans les paroles sacramentelles (hoc est corpus), *ceci est mon corps*. On ne peut s'empêcher d'être saisi de dégoût et de pitié, à mesure qu'on étudie cette farce de haut goût, dans laquelle figurent à chaque instant les expressions les plus immondes. « Plusieurs huguenots se convertirent, dit Jovet en terminant ; mais les autres demeurèrent plus obstinés et plus endurcis » (p. 162) ; c'est bien du contraire qu'il faudrait s'étonner. Pourtant Florimond de Rœmond prit prétexte de la prétendue guérison de cette prétendue possédée pour rentrer dans l'Eglise romaine. « C'est ce miracle, dit-il, qui m'a retiré de la gueule de l'hérésie, lequel j'ai inséré dans mon livre de l'*Antechrist*. » (*Hist. de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie*, 1610, liv. II, ch. XII.)

tôt qu'il en était sorti; enfin à force d'instances il le contraignit à sortir une dernière fois pour ne plus rentrer; en ce moment les voûtes de la cathédrale furent voilées par un léger brouillard, et les tours environnées d'épais nuages qui jetaient des feux semblables à des éclairs, et d'où s'échappaient plusieurs coups de tonnerre (1).

« A cette victoire du saint sacrement sur le démon, il y eut grande joie parmi les catholiques; ils la manifestèrent par des cantiques d'actions de grâces et des processions qui se prolongèrent pendant neuf jours consécutifs.

« Nicole, après sa délivrance, fut reçue de nouveau chez le commandeur de Puisieux, et traitée avec tous les ménagements qu'exigeait sa santé, vivement altérée par deux mois de fatigues continuelles. La maladie, rebelle à tous les secours temporels, s'apaisait chaque matin dès qu'on l'avait transportée à l'église et qu'on lui avait administré la communion. Tous les jours on employait ce moyen de guérison, qui, pour n'être pas aussi public que les exorcismes, n'entretenait pas moins entre les partis des germes de division.

« Le lieutenant civil, toujours occupé du moyen de les détruire, obtint enfin un arrêt du roi qui enjoignait à Nicole de quitter Laon dans le délai de trois jours. Les parents de Nicole, fiers de la protection du clergé, refusèrent d'obtempérer à cet ordre, et il fallut pour les y contraindre, l'arrivée à Laon du prévôt des maréchaux de Senlis avec quelques cavaliers. En quittant la ville Nicole se rendit au Sauvoir, au pied de la montagne où l'abbesse Jacqueline de Châtillon, qui avait le plus grand désir de la posséder un instant dans sa communauté, lui fit l'accueil le plus bienveillant. De là, on la conduisit à Vervins. Depuis son départ de Laon, la pauvre démoniaque n'avait pu prendre aucune espèce de nourriture, quoiqu'il y eût déjà cinq jours. Ses parents effrayés, et craignant de la voir tomber d'inanition, résolurent de la ramener à Laon, où ils espéraient qu'elle pourrait reprendre sa vie ordinaire; ils se mirent donc en route. Aussitôt qu'ils furent arrivés au faubourg de Vaux, une grande partie du clergé vint au-devant d'eux et essaya d'obtenir leur entrée; mais le lieutenant demeura inflexible et ne voulut pas les admettre dans la ville. Alors on prit le parti de la mener à Lafère, où se trouvait le prince de Condé. Le chanoine Despinois, jeune prêtre qui avait pris une grande part à toute cette affaire, se chargea de la conduire; il la présenta au prince qui lui fit subir un long interrogatoire, puis ordonna son arrestation dans la crainte qu'on ne

(1) Il est bon de remarquer que Jovet lui-même n'a pas osé pousser le miracle jusque-là; il passe sur ces particularités, qui lui étaient certainement connues.

« En 1567, deux possédées parurent en même temps, l'une à Brunhamel, l'autre à Bruyères; on ne jugea pas à propos de les produire sur un plus grand théâtre. » (Devisme, *Hist. de Laon*, II, 82.)

renouvelât à Lafère les scènes qui avaient eut lieu à Laon (1). Le 29 avril il la fit conduire à Ribemont, et le même jour il écrivit au siége de cette ville de *vérifier l'imposture laquelle à peu près*, dit-il, *j'ai bien découverte, afin que l'abus en soit puni.* Nicole resta dans les prisons de Ribemont depuis le 29 avril jusqu'au 6 juin; le procès s'instruisit, mais on ne put le mener à fin. Les puissants protecteurs de la démoniaque agirent en sa faveur auprès du roi, qui, par arrêt du premier jour de juin, ordonna au siége de Ribemont de la remettre entre les mains de sa famille. Deux mois après, le roi passant à Laon, témoigna le désir de voir la fameuse possédée qui avait fait tant de bruit dans la province; il chargea le commandeur de Puisieux de la lui amener au château de Marchais. Nicole arriva bientôt au château, et Charles IX se plut à lui faire raconter son histoire en présence de toute sa cour, puis il la renvoya à Vervins après lui avoir donné quelques pièces d'argent (2).

« Nicole Aubry, de retour à Vervins, y vécut paisiblement jusqu'en 1577 (3); à cette époque elle se donna encore en spectacle dans la cathédrale d'Amiens, où un nouveau miracle lui rendit la vue qu'elle avait perdue depuis quelque temps; mais ce dernier prodige fit peu de sensation; les catholiques même ne cherchèrent pas à en tirer avantage, quoiqu'on fût alors au plus fort des troubles religieux. Ce fut aussi le dernier événement

(1) « Cette démarche, dit l'historien de Laon, eut des suites toutes contraires à celles qu'on en attendait. Le prince de Condé, peu convaincu de tout ce qu'on lui avait dit de l'intervention du diable en cette affaire, et partageant d'ailleurs les opinions et le culte des protestants, commença par faire entourer Nicole de ses propres gardes.

« . . . A son arrivée à la Fère, on disait que depuis nombre de jours elle n'avait pris aucune nourriture, et qu'elle vivait seulement, selon l'expression des ecclésiastiques auxquels nous devons son histoire, du précieux corps de Jésus-Christ. Or comme Nicole se trouvait dans un état de fraîcheur et d'embonpoint peu en rapport avec la maladie dont on la disait atteinte, cela paraissait si merveilleux qu'on n'hésitait pas à le regarder comme un miracle. Mais il arriva que dans la nuit Nicole reprit tout à coup ses sens d'elle-même, et demanda à manger aux gardes dont le prince de Condé l'avait entourée, et après avoir bien mangé, s'endormit d'un profond sommeil.....

« Cet événement jeta les catholiques dans l'étonnement et la consternation, et répandit la joie parmi les protestants, qui crièrent aussitôt que l'abus était enfin découvert. Dès ce moment, Nicole ne fut pas davantage prise de ses accès, pendant lesquels elle semblait perdre l'usage de la voix, de l'ouïe et de la vue; et le prince de Condé la garda inutilement plusieurs jours auprès de lui pour en être témoin.....

« Le prestige qui entourait Nicole était détruit. » (Melleville, *Hist. de Laon*, II, 275.)

(2) « Il lui fit remettre 10 écus par son aumônier. On apprit ensuite que Nicole était enceinte. Dès ce moment il ne fut plus question de cette fameuse démoniaque..... Les détails (de cette histoire) furent représentés en bas-reliefs dans la cathédrale, sur le mur d'une chapelle du côté de l'évêché, et une procession annuelle fut instituée pour en perpétuer le souvenir. » (*Ibid.*, 276.)

(3) L'histoire ne doit pas passer sous silence le nom de Jean Bodin, procureur du roi à Laon, qui, aux premiers Etats de Blois, en 1577, plaida en faveur de la liberté de conscience, en démontrant que l'intolérance était le moyen de rallumer la guerre civile.

qui signala l'existence de cette femme ; elle rentra ensuite dans la vie obscure dont on n'aurait jamais dû la faire sortir. L'époque et le lieu de sa mort sont restés inconnus ; mais suivant toute probabilité, c'est à Vervins qu'elle termina ses jours » (1). (Piette, *Essais sur Vervins.*)

III. Etat des Eglises pendant les troubles religieux (1562-1598).

Les persécutions qui avaient accueilli la Réforme à son berceau vont se déchaîner dans toute leur furie ; nous touchons à celle que Michelet a bien nommée la *Saint-Barthélemy de* 1562. Voyons quel était alors le nombre des Eglises dans le département. Aux noms que nous avons rencontrés jusqu'ici : Landouzy, Lemé, Fère en Tardenois, Soissons, Aulnois, Laon, Le Catelet, Vervins, Lafère, Liesse, Pierrepont (2), Saint-Quentin, il faut ajouter : Prémont, Tupigny, Brancourt, Chauny et Crépy (3), où les réformés du Cateau allaient célébrer la cène en 1568 ; ensuite Ribeauville, Wassigny, Escaufourt, Fesmy, le Nouvion, dont les babitants faisaient baptiser leurs enfants au Cateau en 1566 ; Baulne, dont les fidèles adressaient une lettre signée Bétant, à l'Eglise de Genève en 1562 (4), Montcornet, Belleu près Soissons, où le culte était établi dès 1561, très probablement Cœuvres, et enfin la Ferté-Milon, qui figure comme la seule Eglise existante en 1562, sur la liste dressée par MM. Haag ; total 27 villes ou villages où le protestantisme s'était répandu, sans parler de Gercis, Guise, Leval, etc., etc., où nous sommes persuadé que la Réforme était introduite bien avant 1562.

Nous avons vu les progrès rapides qu'elle avait faits à Laon ; plusieurs temples y avaient été construis en 1561, et l'on comptait parmi les membres de cette Eglise jusqu'à des conseillers au présidial. Le *Triomfe* nous a appris qu'il y avait un pasteur à Laon, un à Lafère et plusieurs autres dans les environs. Les réformés du département étaient sans doute devenus trop nombreux pour qu'on pût les égorger sans péril ; aussi paraît-il que plus

(1) « La vie de Nicole Aubry a exercé la plume de plusieurs écrivains : Christophe d'Héricourt, doyen de Laon, a composé sur l'histoire de cette possédée un volume in-4°, qu'il dédia à Charles IX. Jean Boulet, professeur d'hébreu au collége de Montaigu en 1575, en publia un extrait dédié au pape Grégoire XIII ; le manuscrit de celui-ci se trouve à la bibliothèque de Laon. Desplanques, doyen de Saint-Quentin, en 1567 ; Jovet, en 1682, et Dupeuty, principal du collége de Vervins, en 1720, écrivirent aussi l'histoire de cette femme. » (*Essais sur Vervins.*)

(2) On n'aurait certainement pas mené Nicole Aubry à Pierrepont et à Liesse, s'il n'y avait eu des protestants à tourmenter, sous prétexte de les convertir.

(3) Une assemblée fut tenue à Crépy en 1566 ; ce n'était sans doute pas la première.

(4) *Bullet. du Prot. fr.*, III, 213.

heureux que leurs coreligionnaires de presque toute la France, ils furent épargnés en 1562.

Le massacre de Vassy (1), suivi coup sur coup des tueries de Cahors, Sens, Auxerre, Tours, Aurillac, Nemours, Grenade, Carcassonne, Villeneuve, Avignon, Massillargues, Senlis (2), Amiens (3), Abbeville (4), Meaux, Châlons, Troyes, Bar-sur-Seine, Epernay, Nevers, Châtillon-sur-Loire, Gien, Moulins, Issoudun, Le Mans, Angers, Craon, Blois, Mer, Pithiviers, etc., et l'arrêt du parlement du dernier jour de juin 1562 qui ordonne de tuer et saccager tous les protestants sans figure de procès (5), donnèrent au prince de Condé l'occasion de se déclarer protecteur des Eglises et de prendre les armes contre les assassins.

Nous ne ferons que citer les noms des nobles de Picardie qui se joignirent à Condé et l'aidèrent à s'emparer d'Orléans. Théodore de Bèze mentionne « le sieur de Morvilliers, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur de Boulenois ; le sieur de Genlis, chevalier de l'ordre ; le sieur de Bouchavannes, lieutenant de la compagnie du prince et capitaine de Coucy, qui depuis cette guerre ne fit rien qui vaille ; le fils puîné du sieur de Sénarpont ; le sieur de Canny (6) ; le sieur de Sechelles, et autres » (7).

Robert de la Haye (8), gentilhomme de Picardie, nommé conseiller au parlement de Paris en 1561, était aussi attaché à Condé.

Nous devons mentionner particulièrement le colonel Vaudray de Mouy, l'un des plus remarquables capitaines huguenots, qui fut fait prisonnier aux côtés de Duplessis-Mornay, à la bataille de Dormans (9), assassiné en 1569 par Maurevert, et « le prince de Portien, jeune seigneur de l'ancienne

(1) A Vassy, une quarantaine de personnes furent relevées mortes, et cent vingt autres blessées, quelques-unes mortellement. « Bref, il se trouva quarante-deux pauvres veuves, chargées de pauvres orphelins, » dit Bèze (*Hist. eccl.*, édition de Lille, I, 453). Il y avait parmi les massacrés, des Leclerc et des Bonnemain.

(2) Bèze, *Ibid.*, II, 205 et suiv.

(3) A Amiens, on commença par brûler toutes les Bibles et les Psautiers qu'on saisit dans toutes les maisons. Bèze cite les noms d'une dizaine de personnes massacrées. (*Ibid.*, II, 210.)

(4) A Abbeville, Robert de Saint-Delys, sieur d'Heucourt, gouverneur de la ville, fut la première victime. Ses soldats furent égorgés avec son fils François, et deux frères : François de Canteleu, sieur de Seconville, et Antoine de Canceleri. (Bèze, II, 211.)

(5) Bèze, *Ibid.*, 214.

(6) Au colloque de Poissy assistait, comme député de la Picardie, Brabançon, sieur de Canny ; comme député de l'Ile-de-France, le sieur de Chaumont, et comme député de la Brie et de la Champagne, Jehan Raguier, sieur d'Esternay. (*Manuscrit de Meaux*, p. 15.)

(7) Bèze, *Ibid.*, II, 209.

(8) Son fils, mort sans enfant, avait plusieurs beaux mémoires pour servir à l'histoire des guerres des huguenots ; on ne sait ce qu'ils sont devenus. (*France protestante.*)

(9) Les prochains volumes de la *France protestante* lui consacreront un article.

maison de Crouy, plein de piété et de vaillance, comme il eut bien fait apparaître davantage si Dieu lui eût donné plus longue vie, » dit Bèze (1).

Antoine de Croy, seigneur de Château-Porcien, résidant à Montcornet, n'avait pas encore embrassé le protestantisme à l'époque de son mariage avec Catherine de Clèves (1560), mais il abjura bientôt après. Il suivit Condé à Orléans, signa un des premiers l'acte d'association protestante, et prit part à plusieurs expéditions pendant les troubles. Il mourut empoisonné par des gants parfumés (2) en 1567, âgé de 26 ans, sans laisser d'enfant.

« Sur son lit de mort il supplia sa femme, qu'il soupçonnait de nourrir de l'affection pour le duc de Guise, de ne le point épouser. « Vous êtes jeune, lui dit-il, vous êtes belle, vous êtes riche. Toutes ces « qualités jointes ensemble, avec celles d'une illustre extraction, vous « feront rechercher de beaucoup de gens. J'approuve que vous soyez rema- « riée ; je vous laisse le choix des partis, et de tout le royaume je n'en « excepte qu'un seul homme. C'est le duc de Guise ; c'est l'homme que je « hais le plus, et je vous demande en grâce que mon plus grand ennemi ne « soit pas héritier de ce que j'ai le plus aimé de tous mes biens. » Moins de cinq ans après, la jeune veuve se remaria et ce fut avec le duc de Guise. » (*France prot.*)

Le marquis de Renel, frère du prince Porcien, et le comte de la Rochefoucauld furent au nombre des douze cents nobles assassinés au Louvre à la Saint-Barthélemy (3).

Antoine de Croy avait établi une Eglise à Montcornet, car en 1562 Lambert Desmarets, homme honoré et opulent, grand-père de Samuel Desmarets y exerçait les fonctions d'ancien.

« Quelques compagnies de troupes allemandes commandées par le calviniste d'Andelot, l'un des défenseurs de Saint-Quentin, vinrent s'établir en garnison, l'année 1567, en cette ville, et n'y prêchaient point assurément la soumission à l'Eglise, dont elles s'étaient retirées, par le luthéranisme qu'elles professaient. Le chapitre craignait pour son troupeau la contagion des discours et des mauvais exemples ; il en écrivit au gouverneur de la province, le comte de Chaulnes. Mais il était devenu nécessaire à la France de faire flèche de tout bois et d'employer à sa défense les troupes de toutes religions. Le vertueux gouverneur répondit aux chanoines qu'ils eussent à supporter avec patience ce malheur, et à se plier pour le bien du royaume aux disgracieuses circonstances du temps (4). »

(1) Bèze, *Hist. ecclés.*, II, 241.
(2) *Mémoires de l'Etat de France*, III, 442.
(3) *Ibid.*
(4) Colliette, *Mémoires*, III, 271.

François de Hangest (1), seigneur de Genlis, qui, comme le prince Porcien, occupait une haute position à la cour, s'était également converti au protestantisme dès 1560. « Infesté du calvinisme, dit Colliette, il donna des marques authentiques de l'esprit impie de la Réforme. »

« Dès 1561, dit la *France protestante*, nous le voyons escortant aux côtés de Condé le ministre qui se rendait au temple..... Instruit des projets de Condé en 1567, il se concerta avec Bouchavannes, Harcourt, Crécy et d'autres gentilshommes huguenots de la Picardie, et assembla avec tout le secret possible un corps de troupes à Chauny dont il était gouverneur; puis, le 27 septembre, il surprit Soissons au milieu de la nuit sans éprouver la moindre résistance. Ses soldats commirent d'horribles dévastations dans les églises et les couvents, sous prétexte d'en faire disparaître tout signe d'idolâtrie; ils firent main basse sur les reliquaires, les ornements d'église..... Mais à Soissons, comme presque toujours, ils respectèrent les personnes mêmes des prêtres; et, ce qui était plus rare, ils laissèrent aux catholiques une entière liberté de pratiquer leur culte. La cathédrale seule fut épargnée, mais le ministre Vassoris y établit le prêche. »

Il y avait prédication tous les jours à neuf heures, et prière à trois heures de l'après-midi. Plusieurs autres ministres résidèrent et prêchèrent à Soissons en même temps que Vassoris, pendant les six mois qu'y dura l'exercice du culte réformé. « Ils reprenaient d'un ton grave et d'une mine sévère, dit le prêtre Dormay, les blasphèmes, les larcins et adultères; et même dans leurs assemblées, ils corrigeaient ceux qui n'obéissaient pas aux lois de Genève, ou qui ne gardaient pas je ne sais quelle police établie dans leurs consistoires. » Plusieurs mariages huguenots furent célébrés dans la cathédrale, et un *Te Deum* y fut chanté pour la bataille de Saint-Denis.

« Après s'être emparés de Soissons par surprise, dit l'historien de Laon, les protestants prirent successivement Vailly, Coucy, Chauny (?), et se présentèrent devant Bruyères. Ayant trouvé les habitants sur leurs gardes, ils revinrent en force peu de jours après, s'emparèrent cette fois de la ville et y mirent le feu.

« Ils s'avancèrent ensuite sur Laon, se rangèrent en bataille au pied de la montagne, en avant d'Ardon, et envoyèrent un trompette sommer la ville de se rendre et de leur fournir des vivres. Mais on refusa de le laisser entrer, et comme il redescendait la montagne il fut tué d'un coup d'arquebuse tiré des remparts. Les troupes calvinistes, voyant alors l'impossibilité de surprendre la place, se retirèrent après avoir mis le feu à plusieurs maisons du faubourg d'Ardon.

(1) En 1298, un Guillaume de Hangest était grand bailli du Vermandois, siégeant à Laon.

« Cependant la misère était extrême à Laon et dans les campagnes voisines. Les ravages des partis avaient fait déserter les champs ; les terres restaient en friche, et le peu de maisons qu'on voyait étaient ravagées par les coureurs. » (Melleville, *Hist. de Laon*, II, 277.)

Après la prise de Soissons les populations voisines de Bourg-Fontaine, dans la crainte d'être pillées par les calvinistes, se retirèrent avec leurs effets dans la chartreuse de ce lieu, bâtie par Philippe de Valois, comme dans une forteresse. Ceux d'entre eux qui se sentirent en état de porter les armes se rassemblèrent, placèrent un chef à leur tête et se préparèrent à la défense. Les calvinistes se présentèrent bientôt et furent repoussés. Mais ayant découvert un endroit de l'enceinte en mauvais état et mal défendu, ils y pénétrèrent par cet endroit, passèrent au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrèrent, pillèrent l'église, mirent en pièces une foule de monuments précieux qui y étaient renfermés et tuèrent quelques religieux qui n'avaient point eu le temps de fuir. (Melleville, *Dict. histor.*, I, 95.)

La même année Genlis s'empara de la ville de Fère, ravagea le bourg de Crépy, attaqua sans succès la Ferté-Milon et dévasta l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois.

A peine était-il rentré dans ses terres après la conclusion de la paix, qu'il fut averti que quelque nouveau complot se tramait à la cour. Il en donna aussitôt avis au marquis de *Renel*, à Morvilliers, au baron de Renty, à *Mouy*, d'Hautricourt, Esternay, Feuquières, la Personne, Poyet et d'autres gentilshommes de son voisinage, qui s'empressèrent d'accourir auprès de lui et l'élurent unanimement pour chef, en lui adjoignant comme conseil Morvilliers, Mouy, Feuquières et la Personne. Ne pouvant aller trouver Condé à la Rochelle, Genlis, avec sa troupe, rejoignit le prince d'Orange sur les bords de la Sambre. C'est dans cette campagne (1568) qu'il brûla l'abbaye de Saint-Hubert, la chartreuse du Mont-Dieu, l'église du monastère de Hastier-sur-Meuse, qu'il pilla l'église de Liesse et y mit le feu, qui réduisit en cendres la toiture et le clocher. Les mêmes troupes pillèrent aussi et brûlèrent le village de Pouilly ; Ribemont fut également ruiné par elles.

De Genlis mourut à Bergzabern, d'une attaque de fièvre, le 14 février 1569. Faisant allusion à ses méfaits contre le catholicisme, Colliette rapporte, d'après de Belle-Forêt, qu'il mourut enragé.

« Il avait, dit encore Colliette, un frère cadet nommé d'Yvoy, non moins que lui corrompu et méchant ; il fut pris et étranglé en prison, après la défaite des troupes qu'il conduisait au secours de Mons, en Hainaut. » Jean d'Yvoy joua aussi un rôle dans les troubles, comme capitaine, et faillit être puni de mort en 1562 pour avoir livré aux catholiques la place de Bourges, qui pouvait encore se défendre ; mais il racheta sa faute par de grands services rendus plus tard à la cause protestante. Fait prisonnier en 1570, et

conduit dans la citadelle d'Anvers, il fut trouvé un matin étranglé dans son lit. (*France prot.*)

Il y eut un autre Jean de Hangest (1) qui fut évêque de Noyon de 1525 à 1577, et dont la mère s'appelait Marie de Mouy. Cet évêque, frère de deux capitaines huguenots, était lui-même aux trois quarts protestant. « Si ce prélat, dit Colliette (III, 271), ne fut pas intérieurement infecté des mêmes erreurs dont l'était François de Hangest, il usa durant tout le cours de son épiscopat de 52 ans, d'un silence et d'une tolérance qui, eu égard à sa place, le rendent extrêmement suspect dans sa foi et odieux à l'Eglise et à l'Etat. La défection du seigneur de Genlis consacrée dans un si haut rang, n'en pervertit que plus de personnes dans notre province. Ni la mort funeste de ses deux frères, ni l'exorcisme fait sur Nicole Aubry, en cette même année à Vervins (exorcisme par lequel il était prouvé sensiblement que Jésus-Christ est réellement présent en la sainte Eucharistie), ne purent empêcher l'erreur de s'accroître dans beaucoup de maisons nobles. Le ministre de l'Epine et ses associés prêchaient alors dans le Vermandois, et s'appliquaient à étendre leur secte dans les châteaux des seigneurs de campagne. »

Jean de l'Epine, d'Anjou, ancien moine, assista au colloque de Poissy, écrivit une lettre remarquable à Henri IV pour lui montrer qu'il pouvait être roi sans abjurer, et pour l'engager à demeurer fidèle au protestantisme. (*Bulletin du prot.*, I, 448.) C'est à tort que Varillas dit qu'il « souffrit la mort pour le calvinisme » (*Hist. des révol.*, II, 487), car l'Etoile le fait mourir tranquillement et dans un âge avancé, en 1597.

A côté des partisans de Condé, il faut citer un huguenot qui soutint la reine mère contre le prince et qui voulait empêcher celui-ci de s'emparer d'Orléans, tant il poussait loin le culte de la royauté : c'est Jean d'Estrées, seigneur de Valieu et de Cœuvres, premier baron et sénéchal de Boulenois, né vers 1486, mort après la Saint-Barthélemy. Allié au roi de Navarre et au prince de Condé par son mariage avec Catherine de Bourbon, d'Estrées, qui avait embrassé avec ardeur les principes de la Réforme, est le premier des gentilshommes de la Picardie qui ait fait prêcher dans son château. En 1564, il demandait pour ministre Jean Hellin, natif de Picardie, qui était encore à Cœuvres en 1567. A la Saint-Barthélemy, d'Estrées se fit catholique et chassa durement son ministre Jean Dumoulin, père du célèbre Pierre Dumoulin.

Le fameux président Pierre de la Place, qui fit profession ouverte de la Réforme en 1560, chassé de Paris quand la guerre civile éclata, se retira avec sa famille dans une terre qu'il possédait en Picardie. Après les

(1) Voyez *France protestante*, art. *Calvin*, p. 111.

troubles, Charles IX le rétablit dans ses fonctions. Quand la guerre recommença, il se réfugia chez ses neveux au château de Vez-en-Valois. La haine de ses ennemis l'y poursuivit encore, et il « ne dut la vie qu'à Bouchavannes, qui le conduisit en sûreté au château de Coucy. Caché dans une tourelle de ce château, sans aucune communication avec le dehors, et sans autre compagnie que l'Ecriture sainte, c'est dans ce triste asile que la Place composa celui de ses ouvrages où il expose le plus longuement ses opinions sévèrement calvinistes sur l'élection et sur la prédestination; nous voulons parler du *Traicté de l'excellence de l'homme chrestien et manière de le cognoistre*. » (*France prot.*)

Bien que le Cateau n'appartienne pas au département de l'Aisne, on nous saura gré de dire quelques mots de la fidélite de ses habitants à la foi protestante.

En 1566, le Cateau embrassa la Réforme et secoua le joug de son prince-évêque. Le pasteur de Tupigny, Philippe, paraît avoir joué dans cette ville le rôle d'iconoclaste. On avait appris le 24 août au Cateau que les protestants de Valenciennes avaient rompu les idoles et les reliques sans aucun empêchement, de même que ceux d'Anvers, Gand, Tournai, Saint-Amand, et de tous les villages environnants. Le 26, de grand matin, Philippe arrive au Cateau, entre dans l'église Saint-Martin avec trois ou quatre étrangers qui renversent les autels, brûlent les graduels, missels, etc., et vont en faire autant dans les autres églises de la ville; puis Philippe monte en chaire dans l'église Saint-Martin et prêche devant une foule d'autant plus nombreuse que c'était jour de marché. (*Bulletin du prot.*, III, 396.)

Au milieu du tumulte, les protestants sauvèrent la vie à plusieurs moines que la populace voulait égorger. Quand l'évêque, Maximilien de Berghes, eut emporté la ville d'assaut, Philippe fut pendu après avoir eu le poing coupé (1566). Le prince-évêque voulait faire grâce à quelques réformés à condition qu'ils retourneraient à la messe; « à quoi lui fut donné réponse que nous aimerions mieux que l'on nous mît la tête à nos pieds que de lui accorder sa demande. Nous demandit si nous étions tous de cet accord. On lui répondit que quand les feux seraient apprêtés pour nous tous brûler, que nous y entrerions plutôt que jamais lui accorder de retourner à la messe. » (*Bulletin du prot.*, III, 362.)

La même année, dit Crespin, Jean le Seur, d'Arras, fut horriblement tourmenté, pendu, étranglé, et son cadavre mis en lambeaux pour avoir aussi prêché la Réforme au Cateau.

« Gobert, receveur du comté du Soissonnais, fut destitué en 1568 comme hérétique, et chassé de Soissons. Il rentra dans la ville en 1570, mais non pas dans son office qu'il dut partager avec le catholique qu'on lui avait donné pour successeur. A la Saint-Barthélemy il fut égorgé avec deux de ses core-

ligionnaires. A ce propos, l'historien de Soissons, Claude Dormay, prêtre... exprime le regret amer qu'il éprouvait... de ce qu'on n'avait pas, à l'exemple de plusieurs autres villes, fait main basse sur tous les huguenots sans exception et sans délai, au lieu de leur laisser la liberté de sortir de la ville. » (*France prot.*, Xe partie, 282.) — L'art. 8 de l'édit de Saint-Germain-en-Laye, 11 août 1570, autorisa les protestants à se réunir aux faubourgs de Crépy et Ribemont (1).

A la Saint-Barthélemy (2), le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France, et le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, refusèrent de faire massacrer les protestants. (Puaux, *Hist. de la Réformation française*, II, 350.)

« La ville de Laon ne répéta pas (non plus) les scènes d'horreur dont la capitale et beaucoup d'autres villes furent alors le théâtre. Les calvinistes n'y essuyèrent aucune violence; mais comme ils étaient dans la crainte, la plupart s'empressèrent d'abjurer. C'était tous les jours *une affluence considérable de gentilshommes de la campagne*, de bourgeois de la ville, d'artisans, de paysans, d'hommes et de femmes qui venaient solliciter l'évêque de les réconcilier avec l'Eglise. On leur imposait des jeûnes pour pénitence, et ceux qui s'étaient mariés au prêche devant un ministre protestant, étaient obligés de se présenter de nouveau devant le curé de leur paroisse afin d'en recevoir la bénédiction nuptiale. » (Melleville, *Hist. de Laon*, II, 277.)

Pierre du Moulin, professeur de théologie à Sedan, nous apprend dans son *Autobiographie* que Joacim du Moulin son père fut appelé en 1570 à desservir l'église de Soissons, recueillie à Cœuvres chez Jean d'Estrées déjà nommé.

« Le 24 août (1572), dit-il, avait lieu le massacre des fidèles par tout le royaume. Mon père était à Cœuvres et avait la fièvre quarte, et était sans argent. Ma mère et tous leurs enfants étaient malades. M. d'Estrées changea

(1) *Mémoires de l'Etat de France.*

(2) Bien que la Saint-Barthélemy paraisse avoir fait peu de ravages dans le département de l'Aisne, nous croyons devoir citer un passage peu connu de Zacharie Furnesterus, l'un des plus anciens historiens de cet horrible drame: « Il n'y a sorte de cruauté et de rage, dit-il, que les massacreurs n'aient pratiquée presque partout, à l'encontre de ceux qui faisaient profession de la religion, sans distinction de sexe ni d'âge, s'attachant aux petits enfants, aux femmes, aux filles et aux vieilles gens. Les uns ont été égorgés comme moutons à la boucherie, les autres pendus par les pieds et en autres façons horribles, les autres traînés par les rues, puis jetés mi-morts dans les rivières; les autres, attachés à des perches, ont été précipités dans l'eau; les autres, brûlés tout vifs en leurs maisons; on a fendu le ventre aux femmes enceintes; les enfants tétant la mamelle ont été jetés avec leurs mères dedans la rivière. Il y en a eu d'autres qu'on a pendus par-dessous les aisselles, puis d'un couteau leur a-t-on fendu l'estomac, et, par une fureur horrible, arraché le cœur, qu'on leur a montré. » (*Mémoires de l'Etat de France*, II, 81.)

de religion, et chassa mon père de Cœuvres au lieu de le secourir. En cette nécessité il cacha ses enfants en la maison d'une femme nommée Ruffine de contraire religion, mais qui nous aimait.

« La maison de cette femme était hors du village de Cœuvres, éloignée d'un quart de lieue. Là vinrent les massacreurs qui avaient charge de nous tuer. Mais cette bonne femme nous jeta sur de la paille et nous couvrit d'un lit et d'une couverture, tellement que nous ne fûmes pas découverts. Mon père et ma mère se sauvèrent à Muret qui appartenait au prince de Condé, à quatre lieues du village de Cœuvres. Là ayant appris que M. de Bouillon avait quitté la cour, passait près de là pour se retirer à Sedan, il vint le trouver à Brennes (Braisnes-sur-Vèle), et de là le suivit jusqu'à Sedan, menant avec moi ma mère et ma sœur Esther, et peu après nous fit venir tous à Sedan, où nous arrivâmes par une extrême froidure, le troisième jour de janvier 1573. Peu après notre arrivée, ma mère rompue de tant de courses et d'afflictions, mourut à Sedan le 13 février 1573. C'était une femme vertueuse et courageuse, et craignant Dieu, qui a souffert beaucoup de maux pour la Parole de Dieu.....

« L'an 1576..... se tint un synode à Mony (Moy ou Morgny ?) où mon père fut donné pour pasteur à l'Eglise de Saint-Pierrelles (Saint-Pierre Aigle), proche de Cœuvres et de Soissons. Mon père s'y transporta et y fit venir sa femme (il s'était remarié), laissant ses enfants à Sedan. Mais les troubles recommençant, mon père fut tôt après contraint de retourner à Sedan, où il arriva le 11 de janvier 1577..... L'an 1578, incontinent après Pâques, mon père retourna en son église de Saint-Pierrelles accompagné de M. Burlamachi, Italien..... Il est demeuré paisible à Saint-Pierrelles jusqu'en l'année 1580, en laquelle M. le prince de Condé se saisit de Lafère, dont recommencèrent les troubles qui rechassèrent mon père à Sedan. Peu après, il retourna à Saint-Pierrelles. » (*Bulletin du prot.*, VII, 170.)

Pendant les troubles de la Ligue (1584), Joacim du Moulin fut de nouveau contraint de se retirer à Sedan. Il fut nommé pasteur à Orléans en 1595, et déchargé du ministère à l'âge de 77 ans par le synode de Gergeau, tenu en 1615 ; il mourut à Saumur trois ans après (1). Au synode

(1) « Au commencement du mois de mars (1588), dit encore Pierre du Moulin, ma famille étant pressée d'une pauvreté extrême, et chargée de grand nombre d'enfants, mon père étant au lit et commençant à se relever d'une grande maladie, m'appela, et me dit : « Mon fils, je me vois à telle nécessité que je ne « puis plus te nourrir et entretenir. C'est pourquoi il faut que tu trouves moyen « de gagner ta vie. Quand Dieu m'aura remis en pleine santé, je fais état de « faire un voyage à Paris, où quelque argent m'est dû, lequel, si je puis recevoir, « je le rapporterai en cette ville pour subvenir à ma famille. Je te mènerai à « Paris ; là, tu chercheras condition pour gagner ta vie. » Ces paroles me piquèrent au vif, et sortis de la chambre, et me retirai en un lieu secret, où je priai Dieu avec beaucoup de larmes. Et revins à mon père, et lui dis : « Ne vous mettez « point en peine, car je tiens pour chose assurée que Dieu ne m'abandonnera

de Vitré, tenu en 1583, assistait, en qualité de ministre de Marchais, près Liesse, le nommé Mathieu Virelle (1).

« En 1585, le duc d'Aumale, l'un des chefs de la Ligue, ayant levé quelque nombre de fressuriers, fauteurs et telles canailles qu'il conduisait en personne, disant qu'il cherchait les huguenots pour les dévaliser, court bonne part de Picardie, tue et pille gentilshommes et roturiers, prêtres, moines, etc., sans épargner les églises, faisant autant de maux que les plus échauffés huguenots n'avaient fait. » (L'Etoile, *Journal de Henri III*, I, 450.)

« Le mercredi, jour des cendres (1589), Lincestre dit en son sermon, qu'il ne prêcherait point l'Evangile parce qu'il était commun et que chacun le savait, mais qu'il prêcherait la vie, gestes et faits et abominables de ce perfide tyran Henri de Valois. » (L'Etoile, *ibid.*, II, 176.)

Un autre prédicateur de la Ligue, Boucher, appelait Henri III, du haut de la chaire : teigneux, allemand, turc, harpie, chien. La licence de la chaire et l'immoralité se donnaient la main : les ligueurs faisaient à Paris des processions en chemise « où hommes et femmes, garçons et filles marchaient pêle-mêle, et où tout était de carême prenant, c'est assez dire qu'on en vit des fruits. » (L'Etoile, *ibid.*, II, 174.)

Bien que la Saint-Barthélemy n'ait point ensanglanté la ville de Laon, le fanatisme n'y régnait pas moins sous la Ligue, plus violent encore que nous ne l'avons vu en 1556. « Une figure de la Vierge sculptée en bois, et à laquelle le peuple avait une grande dévotion, était exposée dans l'église cathédrale où un cierge brûlait perpétuellement devant elle. Dans la nuit qui suivit la fête de Noël 1556, ce cierge mit le feu aux ornements qui entouraient cette image, laquelle fut également consumée par les flammes..... Quand on accourut pour éteindre le feu il n'était plus temps. Les protestants furent aussitôt accusés d'être les auteurs de cet accident, et les catholiques voulurent en tirer parti pour entraîner la ville à se prononcer en faveur de la Ligue » (Melleville, *Histoire de Laon*, II, 281); ce qui eut lieu en effet peu après. Ce fut le règne du fanatisme alors, et au mois de décembre 1592 des assemblées de cette ville demandaient aux états « la prohibition de la religion réformée sous peine de mort. » (*Ibid.*, 293.)

Les Saint-Quentinois connaissaient trop les douceurs de la domination

« point. » (*Bullet.*, *ibid.*) En effet, ce fils presque abandonné devint bientôt l'une des gloires de la France protestante.

(1) C'est au château de Marchais, appartenant au cardinal de Lorraine, que paraît avoir été conçu le projet de la Ligue, dit l'historien de Vervins, M. Piette. Vervins et la plupart des villes de Picardie entrèrent les premières dans le parti du duc de Guise. Le premier acte d'hostilité fut terrible : un parti calviniste et royaliste sorti de la Champagne arriva jusqu'au Gros-Dizy, qu'il mit à feu et à sang; les flammes dévorèrent, avec l'église, le curé et une partie des habitants qui s'y étaient réfugiés. (*Essais historiques*, p. 80.)

espagnole pour vouloir entrer dans la Ligue ; ils jurèrent une contre-ligue, le 20 février 1589 ; mais les huguenots n'y perdaient rien, car les Saint-Quentinois s'engageaient, comme les simples ligueurs, à employer leurs biens et leurs vies pour l'extermination des hérétiques. (Melleville, *Dict. Hist.*, II, 137.)

Sous la Ligue, la Thiérache fut encore une fois entièrement dévastée. Quand Henri IV, réduit à conquérir son royaume sur la Ligue, vint mettre le siége devant Lafère et camper à Faucouzy, dans l'une des fermes des moines de Foigny, on lui servit des viandes sans pain, parce que la guerre n'avait pas permis de cultiver la terre.

Ambroise Bongard, seigneur de Landouzy, qui combattait pour le roi le parti espagnol de la Ligue, fit un tel carnage des ligueurs, près de Mondrepuis, en 1590, que le lieu du combat a conservé jusqu'à nos jours le nom significatif de *la Tuerie*. L'année suivante, le château des seigneurs de Vervins qui étaient également protestants, fut détruit par les ligueurs ; l'emplacement qu'il occupait s'appelle encore *la Huguenoterie*, parce qu'il avait souvent servi de place forte aux réformés.

IV. Etat des Eglises sous l'Edit de Nantes (1598-1664).

Les *Plaintes des Eglises réformées* nous apprennent qu'en 1597 beaucoup de lieux de culte étaient interdits en Picardie. L'Edit de Nantes donné l'année suivante ne leur fut guère favorable. Les protestants fidèles à leur roi devaient payer la révolte des seigneurs catholiques. Le 26e des articles secrets de l'Edit porte qu'il ne sera fait aucun exercice de la R. P. R. à deux lieues ès environs de Soissons, avant l'année 1602, en vertu de l'édit signé pour la réduction du duc de Mayenne. A partir de 1602, l'Edit devait être observé là comme partout ; il ne le fut pas.

Le 11e des mêmes articles porte, qu'en vertu d'un autre édit pour la réduction du duc de Guise, l'exercice ne pourra être fait ni établi dans les villes et faubourgs de Guise et Montcornet.

Cependant, malgré ces restrictions, malgré sa conversion facétieuse et indigne d'un homme de cœur, Henri IV a la gloire d'avoir donné au moins une *forme* de liberté au protestantisme. A l'ombre de l'Edit de Nantes, la France ruinée, dévastée, constamment ensanglantée, respira cinquante ans et acquit la prépondérance sur toutes les cours d'Europe. L'Edit ne proclama point la liberté religieuse, mais il mit un frein au fanatisme et arrêta les massacres qui déshonoraient le peuple français. Il rétablit d'abord le catholicisme dans tout le royaume et ordonna la restitution des biens enlevés au clergé. La messe fut rétablie, dit L'Etoile, en plus de 250 villes

murées et en plus de 2,000 paroisses d'où elle avait été chassée depuis environ quinze ans. L'Edit restreignit ensuite le libre exercice du culte réformé aux lieux où il était célébré en 1597. Les protestants devaient payer la dîme au clergé catholique; mais en revanche, ils étaient déclarés admissibles aux emplois publics, etc. Ce n'était point la liberté, encore moins l'égalité sans laquelle il n'y a point de liberté, puisqu'il y avait encore deux peuples, deux lois et deux justices. L'Edit de Nantes n'était pas la proclamation d'un droit reconnu, mais une grâce accordée à contre-cœur, et par la force même des choses, en vertu de la lassitude et de l'épuisement des partis (1). Il ne faut pas s'en étonner; en 1598 on était encore loin de considérer tous les hommes comme une grande famille dont chaque membre a les mêmes droits et les mêmes devoirs; il fallait encore deux siècles de persécution et de constance, de souffrances et de prières, pour que le principe de la liberté des cultes établît en France son empire indestructible, quoique toujours contesté, même encore de nos jours.

Parlant de l'Edit de Nantes, le pape s'écriait : *Cela me crucifie!* Quand l'Edit fut enregistré, Clément VIII entra dans une telle colère, que l'ambassadeur de Henri IV, le cardinal d'Ossat, priait son maître d'excuser Sa Sainteté là où elle aurait excédé. Mais laissons parler le cardinal. Le pape nous envoya chercher et nous dit : « Qu'il était le plus marri et désolé homme du monde, par l'Edit que Votre Majesté avait fait en faveur des hérétiques, au préjudice de la religion catholique..... ayant estimé Sa Sainteté, que Votre Majesté l'eût fait *pour contenter les huguenots en apparence*, et

(1) Les murmures des protestants contribuèrent aussi à hâter la signature de l'Edit de Nantes. Le *Journal de l'Estoile* nous apprend que le 18 février 1597, jour de mardi-gras, on répandit dans le Louvre la satire suivante :

Les dix commandements.

AU ROI.

Hérétique point ne seras, de fait ni de consentement.
Tous tes péchés confesseras au saint père dévotement.
Les églises honoreras, les restituant entièrement.
Bénéfices ne donneras qu'aux gens d'Eglise seulement.
Ta bonne sœur convertiras, par ton exemple doucement.
Tous les ministres chasseras, et les huguenots pareillement.
La femme d'autrui tu rendras, que tu retiens injustement,
Et la tienne tu reprendras, si tu veux vivre saintement;
Justice à chacun tu feras, si tu veux vivre longuement.
Grâce ou pardon ne donneras contre la mort iniquement :
En ce faisant te garderas du couteau de frère Clément.

Toute la cour était donc persuadée de la vérité de ce que le ministre Gabriel d'Amours avait écrit à Henri IV, pendant qu'il se *faisait instruire :* « Vous n'avez faute de *science*, mais de *conscience;* » d'autres disaient qu'il avait plus de religion que tous ses prédécesseurs, parce qu'il était catholique et huguenot tout à la fois. Chicot, le fou de la cour, complétait l'affaire en disant : « Nous savons que vous autres rois n'avez de religion qu'en apparence. » (*Mémoires de Sully*, I, 185.)

que vous fussiez bien aise que le clergé s'y opposât, et que la cour du parlement refusât de le passer, pour vous en *servir puis après d'excuse* envers lesdits huguenots..... Premièrement, il voyait un édit *le plus maudit qui se pouvait imaginer* (ce sont ses mots que nous vous réciterons ici et tout le long de cette lettre, sans y rien mêler du nôtre), par lequel Edit était permise la liberté de conscience à tout chacun...; que c'était encore un très mauvais signe, que lorsqu'il était question de faire passer un édit en faveur des hérétiques contre les catholiques, vous vous formalisiez, parliez d'autorité, disiez vouloir être obéi, et toutefois pour faire recevoir et publier le concile de Trente, qui est une chose sainte en soi et par vous promise et jurée, vous n'en aviez jamais parlé une seule fois à la cour du parlement...; que cet Edit que vous lui avez fait en son nez, était une grande plaie et réputation à sa renommée et lui semblait qu'il avait reçu une balafre en son visage. Et sur ce propos il se laissa transporter si avant qu'il ajouta que, comme il avait franchi le fossé pour venir à l'absolution, aussi ne se feindrait-il point de le franchir une autre fois s'il fallait retourner à faire acte contraire » (1).

« Le XVIIe siècle s'ouvre à Laon par l'essai d'une seconde représentation des scènes d'exorcisme offertes naguère par Nicole de Vervins. Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent, ce fougueux ligueur qui avait tant contribué à maintenir Laon dans la Ligue, était monté sur le siége épiscopal de cette ville, en l'année 1600; il voulut aussitôt faire éclater son zèle pour la religion dans ce nouveau poste où venait de l'appeler la confiance du roi, qui lui avait pardonné sa conduite antérieure. En 1603, une jeune fille de la Neuville, nommée Paquette..., fut arrêtée comme possédée du démon; on la mit dans la prison royale, où elle fut visitée par des médecins qui déclarèrent qu'elle avait de l'extraordinaire dans sa nature. Elle fut alors conduite dans les prisons de l'évêché, pour y attendre le jour où l'évêque procéderait aux cérémonies de sa conjuration. On fit, à cet effet, élever un échafaud dans l'église cathédrale, et bientôt Geoffroy de Billy commença les exorcismes en donnant à toucher à Paquette les reliques des saints. Cette prétendue possédée, au milieu de beaucoup de contorsions, faisait enfler à volonté l'une de ses cuisses, exposée nue aux yeux de tous ceux qui regardaient cela comme un miracle (2).

« Le bruit de cette nouvelle se répandit promptement dans le pays d'alentour, et attira une grande affluence de personnes du dehors, désireuses

(1) *Lettres de l'illustrissime... cardinal d'Ossat au roi Henri le Grand*, p. 391. (Lettre du 28 mars 1599.)

(2) Ces expositions de nudités démoniaques étaient devenues à la mode. Théodore de Bèze en cite plusieurs exemples; mais la démoniaque de Laon seule eut le privilége d'appeler l'attention du peuple et de tous les savants.

d'être témoins de ces exorcismes. Mais bientôt on apprit que Paquette était une femme de mauvaise vie, et que ses discours ne devaient inspirer aucune confiance. L'évêque se trouva dans la nécessité de la renvoyer, et elle se mit à courir la campagne, où elle eut, dit le même historien, deux enfants sans avoir été mariée. » (Melleville, *Histoire de Laon*, II, 304.)

Nous lisons, dans Elie Benoît, qu'en 1601, « on suppliait le roi de permettre aux habitants du comté de Marle, qui n'avaient pas d'exercice qu'à huit lieues de chez eux, de s'assembler dans la justice d'un gentilhomme réformé quoiqu'il n'y fût pas résident. » (I, 382.)

En effet, la liste générale des pasteurs présentée en 1603, au 17e synode national, tenu à Gap (1), ne porte que les Eglises de :

Fère, en Tardenois, desservie par		Merlette;
Leuilly,	—	Richard;
Laon,	—	Morel;
Guise,	—	N. Devaux;
Saint-Quentin,	—	P. Richer.

Les habitants du comté de Marle, quand ils voulaient assister au culte, devaient donc se rendre soit à Laon, soit à Guise, même plus loin, car le culte ne fut sans doute jamais régulièrement célébré dans la ville de Guise, pas plus que dans celle de Saint-Quentin. Les fidèles de Laon durent souvent aussi se réunir à Crépy. Ce n'est que onze ans plus tard qu'on fit droit à la demande dont il vient d'être question.

« En 1612, dit encore l'historien de la *Révocation*, on traita un peu plus favorablement les réformés habitants de la Thiérache, dans le bailliage de Soissons. Ils se plaignaient d'être obligés de se rendre dans des lieux fort éloignés, pour assister aux exercices de leur religion, au hasard de tomber entre les mains des garnisons espagnoles qui les traitaient en hérétiques. Ce qui les obligea de présenter requête au roi, pour obtenir la liberté de s'assembler dans un lieu plus sûr et plus proche. Ils proposaient le lieu de Gercis où le fief ne permettait pas de se rendre au-dessus de trente personnes, parce que le seigneur n'avait que moyenne et basse justice (2). Ils obtinrent par grâce spéciale, sans tirer à conséquence ni exemple, de s'y assembler comme ils auraient pu faire chez un haut justicier, à condition que la maison de Gercis venant à tomber entre les mains des catholiques, 'exercice y cesserait, ou qu'un réformé venant à posséder dans le voisinage une maison de la qualité requise, l'exercice y serait transféré, et le

(1) Voir aux Pièces justificatives de la *France protestante*, p. 269. Il y avait à cette époque onze pasteurs pour toute la Picardie. En 1598, le synode de Montpellier comptait quatre-vingt-huit Eglises dans l'Ile-de-France; en 1601, le synode de Gergeau n'en comptait plus que soixante-huit.

(2) Cela s'appelait un exercice imparfait.

brevet accordé en faveur de Gercis demeurerait nul. » (Elie Benoît, II, 98.)

Il y eut aussi un temple à Fontaine-lès-Vervins; mais le culte ne s'y célébrait que quand le seigneur de Leval, Dompierre de Liramont, auquel appartenait le château, y faisait résidence.

Les réformés de Guise se réunissaient à Leval (1), dont le ministre, Edme de Beauvalet, dit d'Aix et de Beauval, fut déposé en 1614 au synode de Tonneins, auquel assistait Vauquet, ancien de Laon. Le temple de Leval fut détruit en 1619, de même que celui de Moulins (près Baulne), d'après Elie Benoît (II, 277), nous ne savons sous quel prétexte.

Il pourrait même y avoir là une erreur, car pendant tout le XVIIe siècle, nous trouvons des ministres desservant Leval et Guise. En 1620, Sigart figure sur la liste des pasteurs comme ministre de Guise et Leval. En outre, l'exercice ne fut interdit à Leval qu'en 1664; à cette époque le temple avait été détruit par quelque parti pendant la guerre, et c'est peut-être d'une semblable destruction que veut parler Benoît.

Parmi les protestants qui recevaient des pensions de la cour en 1616, se trouve Samuel de Hazeville, sieur de Vadencourt, où il y eut très probablement une Eglise, car à une demi-lieue de là, nous avons trouvé dans les papiers, hélas! trop dispersés, du château de Verly, l'acte de vente d'une pièce de terre touchant d'un bout au cimetière des huguenots. Il y eut certainement des réformés à Vadencourt et à Verly.

En 1620, Nicolas Devaux était pasteur à Laon;

Boucher,	—	Crépy, Chauny et Leuilly;
Sigart,	—	Leval et Guise;
Bilot (2),	—	Bézu et Château-Thierry;
Richard,	—	Fère et Vaujours;
Isaac de Juigné,	—	Saint-Quentin.

(1) Leval m'était jusqu'ici demeuré inconnu, malgré toutes mes recherches. Plus heureux que moi, M. Roussiez, pasteur à Esquéhéries, l'a enfin découvert. Leval (en patois Leva) est actuellement un hameau de Leschelle, et tient au Chesneau, hameau d'Esquéhéries. Quand le protestantisme ressuscita, à la fin du XVIIIe siècle, le culte se célébrait encore près de Leval, au Chesneau. Le village, ou peut-être le bourg de Leva, fut détruit, nous ne savons à quelle époque; on y voit encore des ruines, qui indiquent sans doute l'emplacement du château. Des traditions disent que Leval portait ombrage au châtelain de Leschelle, acharné contre le protestantisme et pratiquant l'enlèvement des enfants. On raconte encore dans le pays l'histoire d'un petit Parigot (enfant de Paris élevé à la campagne, moitié par charité), qu'on dut cacher sous des habits de fille, pour le faire évader. — Au XVIIe siècle, Leval, comme Fontaine, appartenait à Baruc de Dompierre. Ni les Annuaires, ni le *Dictionnaire des communes de l'Aisne*, ni le *Dictionnaire historique* de M. Melleville, ne parlent de Leval, c'est une lacune que nous signalons à ce dernier.

(2) Pierre, Jean et David Bilot, de Champagne, soutinrent leurs thèses à Sedan, Jean en 1636, David en 1641. Ils étaient sans doute fils du pasteur de Château-Thierry, que nous retrouvons à Villiers et Claye (Seine-et-Marne) en 1637. Deux Bilot, l'un ministre à Givonne, l'autre à Averne, assistaient, en 1686, au synode des Eglises wallonnes, à Rotterdam.

De Juigné ne resta que peu de temps à Saint-Quentin, pour retourner à Vassy qu'il venait de quitter. Il fut déposé en 1649 (1).

Nicolas Devaux dut quitter Laon vers la fin de 1620, car Samuel Desmarets y fut appelé la même année.

Samuel Desmarets, un des plus féconds, sinon des plus savants théologiens du XVIIe siècle, né à Oisemont (Picardie), en 1599, mort à Groningue en 1673, fit ses études à Saumur sous Gomar et Cappel, reçut à Paris des leçons de prédication de Samuel Durant, fut consacré en 1620 au synode de Charenton et nommé aussitôt pasteur à Laon, qu'il quitta en 1623, à la suite d'une tentative d'assassinat dirigée contre lui. Le catholique Devisme en parle ainsi dans son *Histoire de Laon :* « D'Hurtebize gouverneur de Lafère, s'étant converti à la religion romaine, et sa femme ayant suivi son exemple après de longues hésitations, Desmarets écrivit à cette dernière pour l'exhorter à rentrer dans l'Eglise réformée. La nouvelle catholique lui adressa en réponse un exposé des motifs qui l'avaient déterminée à embrasser le catholicisme. Le ministre de Laon les réfuta dans un écrit qu'il rendit public, et la hardiesse de sa réfutation irrita les jésuites, qui menacèrent hautement de se venger. Le 13 octobre 1623, Desmarets sortant de la maison de son oncle Samuel Vauquet, fut frappé d'un coup de couteau en pleine poitrine. L'assassin s'esquiva et la justice mit peu d'empressement à le découvrir. Les soupçons se portèrent sur le père d'Aubigny, qui s'était déjà acquis une triste réputation dans le procès de Ravaillac » (2).

Desmarets fut appelé comme professeur à la faculté de théologie de Sedan en 1625; puis il devint successivement pasteur à Maëstricht, professeur à Bois-le-Duc et à Groningue. On connaît de lui plus de cent ouvrages dont le plus répandu est *la Sainte Bible françoise*, édition nouvelle, Amsterdam, 1669, 2 vol. in-fol.

« Desmarets, qui fut aidé dans ce travail par son fils Henri, se contenta de réimprimer la version de Genève sans changement; il y joignit seulement des remarques tirées de Diodati et d'autres, mais avec peu de discernement. Au lieu de se borner à de courtes notes, il se jette dans de

(1) Isaac Leclerc, de Juigné, présida, en 1620, le synode de Vassy, n'ayant pas encore quitté cette ville. Boucher, Sigart et Richer y assistaient aussi. Un Philippe Leclerc, de Juigné, se rendit à Paris en octobre 1665, avec Marie Leclerc, de Juigné, veuve d'Urbain Gaudicher, sieur d'Aversé (Anjou), pour trouver les moyens de sortir de France. Marie Leclerc réussit en effet à passer à Berlin, avec sa fille; mais son frère fut jeté à la Bastille; « n'ayant point voulu céder aux efforts du père Bordes pour le convertir (*Supplém. franç.*, 791. 4), il fut transféré au château d'Angers en 1687 (*Arch. génér.*, E. 3373) ; sa constance ne se démentant pas, on finit par l'expulser de France » (*France prot.*). Ce Philippe Leclerc était sieur de Vrigny, ne serait-ce pas Vrégny, près Soissons?

(2) Il prétendit ne pas se rappeler la confession dans laquelle Ravaillac lui avait communiqué le dessein où il était de tuer Henri IV.

longues dissertations, et dans le choix des remarques, il adopta toujours sans aucune critique celles qui favorisaient son opinion. » (*France prot.*)

Lors de la déclaration de l'indépendance (1621), François de la Rochefoucauld (1), comte de Roucy et de Roye, se mit aux ordres de l'assemblée politique de la Rochelle ; mais la tiédeur des protestants de l'Ile-de-France l'empêcha de rien entreprendre ; ceux de la Picardie refusèrent également de se mettre en mouvement, se trouvant trop peu nombreux. Ceux de Laon, Lafère, Guise et Saint-Quentin durent livrer leurs armes aux officiers du roi (*Essais historiques sur Vervins*, par Piette, 94). La Rochefoucauld n'en fut pas moins arrêté et jeté à la Bastille, où il était encore en 1629. Nous parlerons de ses enfants plus loin.

Les lignes qui vont suivre (extraites de la *France protestante*, art. Courcelles) fourniront, rapprochées de la déclaration de l'indépendance de la Rochelle, un ample sujet de réflexion aux amis de la philosophie de l'histoire : « Le calvinisme pur venait de remporter une victoire complète au synode d'Alais, qui avait sanctionné les décisions de celui de Dordrecht et dressé une formule de serment que devaient signer tous les pasteurs de France. Cette singulière manière d'entendre le principe fondamental de la Réforme révolta les pasteurs de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne, qui, dans le synode provincial tenu à Charenton, le 16 mars 1622, refusèrent de se soumettre à un joug que les Eglises étrangères, et notamment celles d'Angleterre, n'avaient pas voulu recevoir (Fonds Saint-Magloire, n° 40). Mais dès l'année suivante, par un retour inexplicable, le même synode accepta le décret d'Alais. »

En 1623, Jean Mettayer remplace Isaac Leclerc de Juigné, pasteur à Saint-Quentin. Né à Dommartin, Jean Mettayer commença ses études à Genève en 1620 et les termina à Sedan en 1623. En 1665, il fut élu vice-président du synode de Vitry, qui consacra Regnier et Coullez ; Frémin, ancien de Roucy, en fut le secrétaire. Mettayer mourut en 1668 après quarante-cinq ans de ministère dans la même Eglise.

Jean Mettayer, dit une note de la main de Charles Coquerel que nous avons trouvée dans ses papiers, voulut établir le culte dans la ville de Saint-Quentin, mais il en fut empêché. Le temple des protestants de cette ville était à Lehautcourt ; soit qu'il fût devenu trop petit, ou qu'il menaçât de s'écrouler, Mettayer voulut en construire un nouveau au même lieu, mais

(1) A la Saint-Barthélemy, Charles IX laissa tuer le comte de la Rochefoucauld, qu'il aimait beaucoup. Le pauvre jeune homme, qui croyait que ce fût une farce royale, criait : « Ne frappez si fort ! » (Brantôme, *Mémoires*, *Vies des Hommes illustres*, IV, 11.)

Une comtesse de Roucy fut enterrée, en vertu de ses droits seigneuriaux, dans le chœur de l'église de ce lieu ; le parlement de Paris, par arrêt du 20 août 1618, ordonna qu'après information l'église fût réconciliée par l'évêque. (Filleau, *Décisions catholiques*.)

le chapitre de Noyon s'y opposa sous prétexte qu'on en avait jeté les fondations trop près de l'église catholique; une ordonnance royale intervint, qui ordonna aux protestants de cesser les travaux et de retourner dans l'ancien édifice. Plusieurs pièces relatives à cette procédure sont au greffe du tribunal de Saint-Quentin, avec les registres contenant l'état civil des protestants depuis 1598 jusqu'à 1685. Il paraît, d'après ces registres, que la famille de Caulaincourt était alors protestante, et que le baron de Montmorency était membre du consistoire de Lehautcourt (1). « On m'a donné, disait Ch. Coquerel, quelque espoir de retrouver le registre des délibérations consistoriales, mais je crains bien que cette espérance ne soit déçue. »

La famille de Caulaincourt était alliée aux familles d'Ailly et de Moy, également protestantes, et non moins illustres parmi la noblesse de Picardie. Nous ignorons les prénoms du Montmorency de Lehautcourt; c'est peut-être Jean, fils de Pierre, sieur d'Acquet et de Judith le Fournier. Ce ne peut être Daniel, sieur de la Cour au Bois, qui assistait au synode de Clermont en 1667, comme ancien de Poireauville, et qui abjura pour une pension de 3,000 livres à la Révocation.

Dès 1660, Samuel Mettayer avait été nommé suffragant de son père par le synode de Charenton, comme le prouve la pièce suivante (*Archives de l'Empire*, cotée TT. 258) :

« Les chefs de famille faisant profession de la R. P. R. en la ville de Saint-Quentin, et qui ont le lieu de leur exercice au village de Hautcourt, à eux donné pour l'un des deux lieux de bailliage accordés par l'Edit de Nantes, en Picardie, déclarent à tous juges qu'il appartiendra, que Me Samuel Mettayer leur ayant été accordé pour ministre, par le synode tenu à Charenton, le 15 juillet 1660, pour servir d'aide à Me Jean Mettayer son père, il a depuis ce temps fait parmi eux toutes les fonctions du ministère, et que la mort dudit Me Jean Mettayer étant arrivée le septième de ce présent mois, ils ont admis et établi ledit M. Samuel Mettayer, en la place de son dit père, afin qu'il puisse dès à présent et à l'avenir, jouir de toutes les exemptions que le roi accorde à tous les autres ministres qui sont dans le royaume, et dont ledit Me Jean Mettayer son père a joui en ladite ville de Saint-Quentin pendant qu'il a vécu, laquelle déclaration, ceux de ladite religion font, pour être registrée partout où besoin sera, afin que personne n'en puisse ignorer. Fait, arrêté et signé à Hautcourt, lieu de notre exercice, le 13e jour de mai 1668. Signé : Louis, Pierre, Samuel, Adrien, Abraham et Jacob Crommelin, Pierre Testart, P. Guichard, J. Descarrières, Jacob Lalaux, Jacques Le Serrurier, P. Vieillard, D. Simon, De Lagarde,

(1) Philippe-Nicolas d'Aumale, dit le marquis de Hautcourt, ayant embrassé la religion protestante, se retira en Hollande, où il épousa Anne de Cuick-Mierop, au XVIe siècle. (Melleville, *Dictionnaire historique.*)

P. Prevost. A de Joncourt, Jacq. de Lafaulx. Daniel Dubuisson. P. Feron, Moyse Le Grand, Abrah. Coste, Simon Dupez. Louis Mansart, Simon Lefèvre et P. Bossus. »

Samuel Mettayer demeura à Saint-Quentin jusqu'en 1684, de sorte que, pendant 60 ans, cette Eglise eut un Mettayer pour pasteur.

En 1626, Paul Georges (1) était pasteur à Laon, où on le retrouve encore en 1637.

En 1626, Benjamin Tricotet (2) était pasteur à Chauny, Crépy et Leuilly; Isaac de Nogentel, à Château-Thierry et Hugues Babinet, à Bézu ; ce dernier fut déposé la même année par le synode de Castres.

David Blondel, ministre de Roucy (3), figure parmi les assistants au synode de Charenton en 1631 ; il représentait l'Ile-de-France au synode du même lieu en 1644.

« Au jugement de Bayle, Blondel fut un des hommes du monde qui avait la plus grande connaissance de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire civile ; il aurait pu ajouter qu'il fut aussi un des plus habiles critique de son siècle. » (*France prot.*)

David Blondel, né à Châlons-sur-Marne en 1591, fut consacré en 1614 dans un synode de l'Ile-de-France et placé à Houdan. Les synodes de l'Ile-de-France le choisirent plus de vingt fois pour secrétaire. Au synode de Charenton, la province d'Anjou le demanda pour être professeur de théologie à Saumur ; mais le comte de Roucy, François de la Rochefoucauld, s'y refusa, et il fut décidé qu'il resterait ministre de l'Eglise qui s'assemblait dans le château de ce seigneur. Il y resta jusqu'en 1644; mais alors le synode de l'Ile-de-France, convaincu que Blondel était appelé à rendre plus de service à l'Eglise par ses écrits que par sa prédication, l'autorisa à résider à Paris avec un traitement de mille livres qui lui permit de se livrer entièrement à l'étude. Peu après il fut appelé à Amsterdam, pour remplir la place de professeur d'histoire, devenue vacante par la mort de Vossius. Il s'y rendit en 1650, y perdit la vue, et n'en continua pas moins ses études historiques jusqu'à sa mort, arrivée le 6 avril 1655. Dans l'un de ses ouvrages, il démontra, le premier, la fausseté de l'histoire de la papesse Jeanne.

La *France protestante* ne parle pas du séjour de Michel Lefaucheur à

(1) Paul Georges, de Chartres, soutint sa thèse à Sedan, en 1620. Il ne faut pas le confondre avec un autre Paul Georges, pasteur à Villers de 1667 à 1683 ; ce dernier était frère de Samuel Georges, pasteur à Laon en 1655, à Gercis en 1664, et à Villers en 1665.

(2) Tricotet soutint aussi sa thèse à Sedan, en 1620 ; en 1637 il était pasteur à Mantes, et en 1659 à Calais.

(3) Les deux frères aînés de David Blondel furent aussi pasteurs : Aaron à Etaples et Imecourt, Moïse à Meaux.
Un Jean Blondel était grand bailli du Vermandois, siégeant à Laon, en 1324.

Montcornet comme pasteur; toutefois le fait est authentique, témoin le portrait de Lefaucheur, que nous avons vu avec cette inscription (1) : *Michel Lefaucheur, pasteur en l'E. R. D. P.* (Eglise réformée de Paris) *et en celle de Montcornet.* A quelle époque put-il aller à Montcornet? Malheureusement le portrait du temps est sans date.

Le célèbre prédicateur Lefaucheur fut d'abord pasteur à Annonay, bien que Dijon, Sedan, Grenoble et Paris l'eussent demandé en même temps. Les Eglises du Vivarais l'envoyèrent en 1611 comme représentant à l'assemblée politique de Saumur. En 1612, il fut nommé pasteur à Montpellier. En 1625, il allait exhorter les protestants de Nîmes à demeurer fidèles au roi. « Cette démarche, dit la *France protestante*, put faire croire à Richelieu qu'il lui serait facile de gagner le pacifique ministre. En Languedoc, raconte Tallemant des Réaux, le cardinal envoya querir un des ministres de Montpellier, nommé Le Faucheur, natif de Genève. Il voulut le gagner à cause de sa réputation. Il lui envoya 10,000 francs. Ce bonhomme fut fort surpris. « Eh! pourquoi m'envoyer cela, dit-il à celui qui le lui apportait? — « M. le cardinal, dit cet homme, vous prie de prendre cette somme comme « un bienfait du roi. » Le Faucheur n'y voulut point entendre. Le cardinal le trouva mauvais, et le pauvre ministre fut interdit longtemps, jusqu'à ce qu'il pût prêcher à Paris. Tallemant des Réaux ne nous apprend pas à quelle année se rapporte ce beau trait. Nous savons par les actes des synodes nationaux auxquels Le Faucheur fut député à plusieurs reprises, depuis 1620, par le Bas-Languedoc, qu'il desservait encore l'Eglise de Montpellier en 1631; mais dans la liste présentée au synode de 1637, il figure au nombre des pasteurs de Charenton. C'est donc dans l'intervalle qu'il refusa noblement de de se vendre. Après son interdiction, il vint à Paris. »

C'est en 1636 qu'il commença à prêcher à Charenton, où il resta jusqu'à l'époque de sa mort (1657). On ne peut donc placer son séjour à Montcornet qu'entre 1631 et 1636.

En 1636 « on ne voyait en Picardie et pays de Thiérache que confusion, pauvreté, solitude et famine, » dit un historien; les Espagnols avaient tout détruit (2).

En 1637, Claude le Vineux était pasteur à Chauny et Coucy.

Paul Georges,	—	Laon.
P. Rambours,	—	Leval et Guise.
Isaac de Nogentel,	—	Chateau-Thierry et Saponay.

(1) A Orléans, chez M. le pasteur Nougarède.

(2) En 1643, le duc d'Enghien logea à Foigny, allant livrer la bataille de Rocroy.

En 1643, de Nogentel (1) desservait l'église de Nogentel où il mourut à la fleur de l'âge. Il était entré à l'académie de Genève en 1619. A sa mort, la bande noire que sa famille, en vertu des droits seigneuriaux, avait fait peindre sur le mur extérieur de l'église, fut effacée par arrêt du parlement du 17 juin 1643. On perdait ses droits de noblesse en devenant hérétique.

Au synode de Vitry tenu en 1649 :

L'église de Roucy était représentée par Benjamin Tricotet, ministre, et Oudart Fétizon, ancien ;

Celle de Château-Thierry, par J. Pagès, ministre (2) ;

Celle de Saint-Quentin, par J. Mettayer, ministre et J. Cottin, ancien ;

Celle de Gercis, par Isaac Chantefort, ministre et J. Marie, ancien ;

Celle de Chauny et Coucy, par J. Le Vineux, ministre ;

Celle de Laon, par J. de Lanoue, ministre et Anthoine Courtonne, ancien ;

Celle de Fontaine, par Théophile Tardif, ministre (3).

Au synode de Charenton tenu en 1653 :

L'Eglise de Château-Thierry était représentée par Jean Pagès, ministre, et par Michel de Drapière, sieur de Bordeau, ancien ;

Celle de Roucy, par Benjamin Tricotet, ministre, et Jacques Frémin, ancien ;

Celle de Saint-Quentin, par J. Mettayer et Isaac Liénar, ancien ;

Celle de Chauny et Coucy, par Isaac Ladier, ministre, Louis Laumonier, sieur de Travecy (4), Jean de Vieuxmaisons, sieur dudit lieu, et Henri Gervaise, anciens ;

Celle de Laon, par de Morgny, ancien.

(*France prot.*, art. *Mestrezat.*)

En 1653, pendant les guerres de la Fronde qui ensanglantèrent de nouveau la Thiérache, « le vicomte de Lavalle (Leval) qui, aux approches de l'ennemi, avait abandonné son château de Fontaine et s'était retiré dans la ville (de Vervins qui tenait pour le roi) rendit de grands services aux habitants pendant toute la durée du siége. » (*Essais historiques sur Vervins*, par A. Piette, p. 106.)

(1) La femme de Nogentel s'appelait Suzanne d'Inval. (Filleau, *Décisions catholiques*. Poitiers, 1668.)

(2) Jean Pagès était né à Monségur, et soutint sa thèse à Saumur, sous Amyraut.

(3) Il fut chargé de desservir en même temps l'Eglise recueillie chez le sieur d'Arpentigny.

(4) Nous empruntons à la *France protestante* cette note sur les Laumonier, famille noble du Cambrésis, qui embrassa la Réforme avant le mariage de Claude Laumonier avec Catherine Anjorrant, fille de Jean Anjorrant, sieur de Claye, et de Catherine Budé.

De ce mariage, célébré en 1571, naquirent : 1° Isaac, sieur de Tournevelle et de Travecy, qui prit pour femme Marie de Proisy, fille de Claude, sieur de Morgny, et de Marie d'Amiens, dame de Houval ;

Au synode tenu à Charenton en 1655 :

L'église de Roucy fut représentée par Jacques Frémin (secrétaire) Oudart et Henri Félizon, anciens;

Celle de Laon, par Samuel Georges, ministre et J. Cottin, ancien;

Celle de Château-Thierry, par Jean Pagès, ministre ;

Celle de Saint-Quentin par J. Mettayer, ministre;

Celle de Chauny, par Louis Laumonier, ancien.

(*France prot.*, art. *Mestrezat.*)

Nous extrayons encore du livre de MM. Haag, les détails qui suivent sur les Georges :

« La première Eglise que desservit Samuel Georges est celle de Laon, il y remplissait ses fonctions en 1655. Plus tard, on le trouve exerçant son ministère à Gercis en 1664 ; à Amiens de 1665 à 1669, puis à Heucourt en 1672, comme ministre de Saint-Delys, seigneur du lieu (1). Le bailli d'Amiens trouva dans cette translation une occasion de faire preuve de zèle. Il fit défendre non-seulement à Georges, mais à Gosselin, ministre de René de Fourrier, sieur de Neufville-lès-Saint-Riquier, et à Séverin, ministre de Louis de Bossard, sieur de Monthu, de faire aucune fonction de leur ministère sans avoir prêté serment de fidélité : c'était une vexation toute nouvelle ; mais à cette époque, juges et prêtres se mettaient l'imagination à la torture pour trouver des moyens, tous plus étranges les uns que les autres, de tourmenter les huguenots... Quelques années après nous retrouvons Georges desservant l'église de Vitry-le-Français, et en butte à de nouvelles tracasseries. Dans un sermon qu'il prêcha au mois de février 1685, il se permit de parler un peu librement des persécutions qu'éprouvaient ses coreligionnaires. Les bigots catholiques crièrent si haut que le consistoire prévoyant sans peine la suite de cette affaire et voulant essayer de détourner le coup, censura le ministre ; mais le parlement de Paris ne se tint pas pour satisfait. Comme on le redoutait, le temple fut condamné à être démoli, et Georges n'échappa aux galères qu'en se sauvant à Maës-

2° Louis, sieur de Lamotte-Souilly, avocat au parlement de Paris;

3° Henri, sieur de Varennes, capitaine d'infanterie en 1614, qui fut tué au siége de Lamotte, où il s'était particulièrement distingué.

Louis, sieur de Travecy, est celui qui assiste au synode de 1649. Son fils, nommé aussi Louis, sieur de Lamotte, fut envoyé par l'Eglise de Chauny au synode de Charenton, en 1679, auquel se trouva aussi Antoine Laumonier, ancien de Laon.

Henri, sieur de Varennes, épousa, en 1608, Suzanne de Proisy, sœur de Marie, qui avait épousé Isaac Laumonier. Il en eut deux fils : Henri et Jacques. Jacques, sieur de Vaux et de Varennes, était lieutenant général commandant l'armée de Flandre en 1655 ; il avait épousé, en 1638, Marthe du Fay, fille d'Antoine du Fay, sieur de Verneuil, et il en eut deux fils : Jacques et David, sieur d'Eville, que nous retrouverons au Refuge.

(1) Madame de Saint-Delys, d'Heucourt, était enfermée au château de Lafère, pour cause de religion, en 1687; elle fut transférée la même année au château de Guise.

tricht (*Supplém. franç.*, 791. 4). Sa fille, qu'il avait été forcé de laisser en France, fut enfermée dans un couvent d'où elle parvint à s'échapper au bout de huit ans. Il n'eut pas la joie de la revoir, étant mort en 1687, à Votsburg, dont il desservait l'Eglise française depuis un an.

« Le frère de Samuel Georges, nommé Paul, remplit également les fonctions du ministère sacré dans plusieurs Eglises de la Picardie. Il était déjà pasteur à Oisemont en 1653 ; en 1669 (déjà en 1667) il l'était à Villers-lès-Guise, où nous le trouvons encore en 1681 (même en 1683) (*Supplém. fr.*, nº 1301), et très probablement il est identique avec Paul Georges, ministre de l'Eglise française de Cantorbéry, qui mourut en 1689 après quarante-deux ans de ministère, à ce que rapporte M. Burn ; en tout cas on ne peut pas le confondre avec Paul Georges de Chartres, qui faisait ses études à Sedan en 1620 (et qui fut pasteur à Laon de 1626 à 1637). En 1630, ce dernier était aussi pasteur de l'Eglise française de Cantorbéry (la *France protestante* commet ici une erreur). Nous ignorons si Maurice-Antoine Georges, sieur de Saint-Georges, qui abjura le 5 décembre 1685 (*Supplém. fr.*, 791. 6) et Louis-Artus Georges, sieur de Pontolain, qui renia également la foi de ses pères (*Arch. génér.*, E, 3372), étaient de la même famille. » (*France prot.*)

V. Destruction des Eglises (1664-1685).

Josué du Vez, sieur de Missy, et Benjamin-Robert d'Ully (1), vicomte du Nouvion, nommés commissaires par le roi en 1661 (15 avril) pour s'enquérir des contraventions à l'Edit de Nantes, dans la généralité de Soissons, persévérèrent hautement dans la foi protestante, comme on le verra par la suite.

Il n'en est pas de même de Jean de Proisy (2) sieur de Morgny, nommé commissaire le 20 mai 1663, avec le catholique Claude Leclerc, lieutenant général au bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon. Proisy-Morgny finit par se faire catholique afin d'avoir de l'argent pour payer ses

(1) On voit en 1564 un sieur d'Ully aller, avec Laudonnière, fonder une colonie protestante à la Floride. — Corneille d'Ully, sieur de Leval, était frère de Benjamin.

(2) En 1500, François de Proisy, baron de la Bouë, était grand bailli du Vermandois; en 1570, un autre du même nom; de 1589 à 1594, Louis de Proisy remplissait les mêmes fonctions.

Le second François de Proisy, bailli, etc., chevalier de l'ordre du roi, épousa en secondes noces Marguerite de Beaumont. De ce mariage sont issus :

1° Jean de Proisy, sieur de Morgny, commissaire de l'Edit dans le Soissonnais, dont il est ici question ;

2° David de Proisy, sieur d'Eppes, qui assista à plusieurs synodes généraux, jusqu'en 1681 ;

3° Jean de Proisy, sieur de Neufville, commissaire de l'Edit en Picardie, en 1685.

dettes : sous ce rapport il a mérité la flétrissure qui lui fut infligée par une tradition venue jusqu'à nous; mais il est faux qu'il ait trahi la cause des Eglises en 1663. Le procès-verbal des opérations des deux commissaires que nous allons analyser en est la preuve évidente.

Leclerc et de Proisy commencèrent le 5 novembre la visite de tous les lieux de la généralité où se tenaient des assemblées, accompagnés de Nicolas Desmons, chanoine, official et député du diocèse de Laon; c'était l'accusateur public du protestantisme.

Desmons demanda d'abord que de Beaumont pasteur à Laon ne pût plus recevoir de pensionnaires, conformément à l'arrêt de 1635, et à celui du 23 janvier 1637 qui interdit à de Rome, maître d'école à Claye, d'instruire désormais la jeunesse. Les deux commissaires tombèrent d'accord pour accorder ce point. Il en fut de même quand l'official demanda : que les enterrements protestants ne pussent se faire qu'au soleil levant et au soleil couchant, et qu'il fût interdit aux réformés de s'assembler dans des maisons particulières pour y faire prières et chants de psaumes à haute voix de manière à être entendus des voisins et des passants.

Les commissaires furent au contraire partagés lorsqu'il s'agit d'obliger les protestants à tendre leurs maisons pour le passage de la procession le jour de la Fête-Dieu. Sur l'interdiction du culte dans la ville de Crépy, demandée par l'official, il y eut encore partage, de Beaumont soutenant que le droit de célébrer le culte dans la ville avait été accordé par Charles IX le dernier juillet 1568.

L'official voulant faire défendre à de Beaumont de prêcher dans la maison du sieur d'Eppes haut justicier, les commissaires furent encore d'avis contraire.

Desmons se plaignant vivement « des prêches et assemblées considérables faits dans des maisons particulières aux environs de Guise, la Capelle, Vervins et autres lieux limitrophes, » les commissaires se transportèrent le 10 novembre à la rue des Bœufs dans la maison de Daniel Billet (1) où se tenaient des réunions de cinq, douze, et tantôt vingt personnes. On y trouva douze bancs. Billet prétendit que ses coreligionnaires étaient en possession du droit d'exercice depuis 1596 et 1597. L'official demandait l'interdiction; il y eut partage.

Le dimanche 11, les commissaires se rendirent dans le temple de Gercis, d'où ils virent sortir cinq à six cents personnes. Il était situé en dehors des fossés du château et avait soixante-dix pieds de long sur quarante de large. L'official en demandait la démolition; après la réplique de Samuel Georges qui fit valoir que ce temple était le seul de la Thiérache, les commissaires furent encore partagés.

(1) C'est peut-être Billot, au lieu de Billet; je n'ai pu m'en assurer, le manuscrit étant difficile à lire.

Le même jour ils se rendirent à Fontaine chez le sieur de Leval, dans la maison duquel se tenait une assemblée présidée par le ministre Georges; l'official demandant l'interdiction de l'assemblée et qu'on ne permît plus à Georges d'y officier, les commissaires furent d'avis opposés.

Le 12 ils allèrent à Lemé, dont les abbés de Foigny étaient encore seigneurs. Ils trouvèrent dans l'école dirigée par Martin Coche, vingt-trois écoliers des deux sexes apprenant à lire dans les *Psaumes* de Clément Marot; de là ils se transportèrent « sur un héritage appartenant à Marie Guillot, faisant profession de la R. P. R. dans la rue des Bohins, où leur fut montré un lieu fait en appentis contenant environ quarante pieds de long et quatorze de large, où s'assemblaient, les dimanches, ceux de la R. P. R. qui n'allaient pas à Gercis, » au nombre de cinquante, soixante ou cent personnes. Georges maintint que l'on avait le droit de s'y réunir, puisque le culte y était célébré un an avant l'Edit de Nantes. L'official demandait comme toujours l'interdiction, sur quoi il s'éleva une vive altercation entre les commissaires, Leclerc défendant par provision d'y célébrer le culte jusqu'à ce que le roi eût vidé le partage, et de Proisy ordonnant, au contraire, aux fidèles de Lemé de continuer leurs assemblées jusqu'à la décision royale.

Le 13, les commissaires allèrent à Leval, où on leur montra un jardin de quatre à cinq verges qui servait de lieu de réunion, le temple ayant été détruit pendant la guerre. Pierre Garde, ancien, répliqua à l'official demandant l'interdiction, et les commissaires furent de nouveau partagés.

Il y eut encore partage relativement à la démolition du temple de Coucy-la-Ville, qui ne se trouvait qu'à cent dix pas de l'église catholique, et où les pèlerins entraient quelquefois au lieu d'accomplir leur pèlerinage; Jacques Vignon, ancien, répliqua à l'official.

Les commissaires se trouvèrent ensuite d'accord pour un règlement général, qui ordonnait aux protestants de se découvrir devant le saint sacrement, d'observer les fêtes indictes, aux ministres de tenir des registres des naissances, mariages et inhumations, qu'ils devaient représenter de trois en trois mois. Ce règlement dispensait les réformés de recevoir les exhortations des curés pendant leurs maladies, et les ministres, des tailles et logement des gens de guerre. (*Arch.*, TT. 323.)

Le 22 septembre 1664, à la sollicitation de César d'Estrées, évêque de Laon; de Nicolas Desmons, député du diocèse, et de Camille de Neufville (1), prieur des Bernardins de Foigny, malgré les contestations de de Beaumont, Jacques Vignon, procureur et ancien, Pierre Lagarde et autres de Laon, de

(1) Il y eut une famille protestante de ce nom à Abbeville; l'un de ses membres, percé de coups à la Saint-Barthélemy, fut sauvé par Tavannes. Deux autres figurent comme anciens d'Abbeville aux synodes de Charenton de 1669 et 1672.

Samuel Georges, etc., le roi vidant le partage des commissaires, en son conseil d'Etat, donna l'arrêt suivant:

I. Sa Majesté fait très expresses inhibitions et défenses aux habitants de la R. P. R. des lieux de Landouzy, Gercis (1), Lemé (rue des Bohins) et Leval, d'y faire dorénavant aucun exercice de ladite R. P. R., sous quelque prétexte que ce soit; même au sieur de Leval, dans sa maison de Fontaine-lès-Vervins ; et à ceux de Lemé d'y tenir un maître d'école, sur peine à tous de désobéissance. A cette fin lesdits sieurs commissaires se transporteront sur les lieux, pour ôter les marques et les bancs qui y peuvent être. Ordonne Sa Majesté que les habitants de ladite R. P. R. du lieu de Gercis démoliront leur temple jusques aux fondements, dans un mois après la signification du présent arrêt, moyennant quoi ils prendront les matériaux pour en disposer comme bon leur semblera ; autrement, et à faute de ce faire dans ledit temps et icelui passé, permet Sa Majesté au syndic du diocèse de Laon, et habitants catholiques dudit lieu, de faire faire ladite démolition aux frais et dépens de ceux de ladite R. P. R., sauf au seigneur dudit lieu de Gercis, de faire l'exercice d'icelle dans son château pour sa famille et le nombre de trente personnes seulement, conformément au huitième article de l'Edit de Nantes.

II. Ordonne Sa Majesté à l'égard de Crépy, que dans un mois les habitants de la R. P. R. se retireront au faubourg dans lequel le juge leur marquera une maison commode pour y faire l'exercice de ladite R. P. R., jusqu'à ce qu'ils puissent bâtir un temple ; leur faisant cependant défenses de faire dès à présent ledit exercice dans ladite ville de Crépy.

III. Comme aussi fait ladite Majesté défenses à ceux de la R. P. R. de Laon de s'assembler en maisons particulières pour y faire prières et chanter les psaumes à haute voix. Et au nommé Beaumont, ministre de Crépy, de faire sa résidence en ladite ville de Laon. Enjoint à lui de se retirer incessamment en celle de Crépy, lieu de son ministère, où il ne pourra tenir aucuns pensionnaires que de ladite R. P. R. et au nombre de deux seulement.

IV. Ordonne Sa Majesté, conformément à l'avis desdits sieurs commissaires, que lesdits de la R. P. R. ne pourront exposer leurs corps morts au-devant des portes de leurs maisons, ni faire leurs enterrements ès lieux où l'exercice de ladite R. P. R. n'est point permis, que dès le matin à la pointe du jour, ou le soir à l'entrée de la nuit, conformément aux arrêts du conseil d'Etat du 7 août et 13 novembre 1662 sans qu'il y puisse assister plus de dix personnes des parents et amis des défunts, suivant les édits. Et pour les lieux où l'exercice public est permis, lesdits enterre-

(1) Ce n'est ici que la révocation du privilége accordé en 1612, par Louis XIII, aux fidèles du comté de Marle.

ments s'y feront depuis le mois d'avril jusques à la fin de septembre, à six heures précises du matin et à six heures du soir; et depuis le mois d'octobre jusques à la fin de mars, à huit heures du matin et à quatre heures du soir. Et aux convois se trouveront, si bon leur semble, les plus proches parents du défunt, et jusques au nombre de trente personnes seulement, eux compris; avec défenses aux ministres de ladite R. P. R. de faire des exhortations et consolations dans les rues à l'occasion desdits enterrements, ni sous quelque prétexte que ce soit, conformément à l'arrêt du conseil d'Etat du 19 mars 1663.

V. Que lesdits de la R. P. R. rencontrant le saint sacrement dans les rues, pour être porté aux malades ou autrement, seront tenus de se retirer promptement, au son de la cloche qui le précède, ou de se mettre en état de respect, en levant pour les hommes le chapeau, avec défenses de paraître aux portes, boutiques et fenêtres de leurs maisons, lorsque le saint sacrement passera, s'ils ne veulent se mettre en état de respect.

VI. Que ceux de ladite R. P. R. garderont et observeront les fêtes indites par l'Eglise, conformément à l'art. 20 de l'Edit de Nantes.

VII. Qu'ils souffriront qu'il soit tendu devant leurs maisons et autres endroits à eux appartenant, par l'autorité des officiers des lieux, les jours de fêtes ordonnées pour ce faire, sans contribuer aucune chose pour ce regard, conformément à l'art. 3 des particuliers de l'Edit de Nantes; mais seront seulement tenus lesdits de la R. P. R. de faire nettoyer devant leurs portes.

VIII. Ne pourront lesdits de la R. P. R., étaler ou débiter publiquement de la viande, aux jours que l'Eglise catholique en ordonne l'abstinence; mais en pourront acheter pendant le carême pour leur nourriture et celle de leur famille, sans néanmoins en pouvoir administrer aux catholiques.

IX. Que les ministres tiendront registre des baptêmes et mariages qui se feront entre lesdits de la R. P. R. et en fourniront de trois en trois mois un extrait au greffe des bailliages.

X. Que tous prédicateurs, ministres, et tous autres qui parlent en public, n'useront d'aucuns discours ou propos injurieux ni séditieux, ains se contiendront et comporteront modestement suivant l'art. 17 de l'Edit de Nantes.

XI. Que lesdits de la R. P. R. pourront demeurer dans les lieux que bon leur semblera, et seront admis à tous arts libéraux et méchaniques, conformément à l'art. 27 de l'Edit de Nantes, si ce n'est qu'il y ait usage au contraire.

XII. Que lesdits de la R. P. R. étant malades ou proches de la mort ne seront tenus de recevoir exhortations que de leurs ministres, si ce n'est qu'ils appellent quelques ecclésiastiques ou religieux : lesquels en ce cas

pourront entrer sans aucun empêchement dans les maisons des malades, accompagnés d'un magistrat ou d'un échevin du lieu. *Permis néanmoins aux curés des lieux, assistés du juge ou échevin, de se présenter au malade pour savoir de lui s'il veut mourir en la profession de la R. P. R. ou non, et après sa déclaration se retirera.*

XIII. Que les ministres de la R. P. R. jouiront par grâce de l'exemption des tailles dans les lieux de leur exercice, et où les tailles ne sont point réelles; comme aussi du guet, garde, logement des gens de guerre, tutelle, curatelle, et de la garde de biens saisis.

XIV. Qu'un même ministre ne pourra prêcher en divers lieux, quoique l'exercice y soit permis, et ne pourra demeurer, pendant son ministère, qu'au lieu où il devra en faire la fonction, suivant la déclaration du mois de décembre 1634, regîtrée où besoin a été, et arrêt du conseil du 11 janvier 1657 et autres depuis rendus sur ce sujet.

XV. Fait en outre ladite Majesté défenses auxdits ministres de faire aucun mariage entre personnes catholiques et de la R. P. R. lorsqu'il y aura opposition, jusques à ce que ladite opposition ait été vidée.

XVI. Comme aussi aux pères et mères, tuteurs, parents et amis desdits de la R. P. R. de maltraiter leurs enfants et pupilles, lorsqu'ils voudront aller à l'église pour se faire instruire, et se convertir à la foi catholique; laquelle conversion ils auront liberté de faire, savoir les mâles à l'âge de quatorze ans, et les filles à l'âge de douze ans, ainsi qu'il est porté par les arrêts du conseil donnés sur ce sujet, leur permettant Sa Majesté après ladite conversion de se faire émanciper, avec obligation aux pères, mères et tuteurs de leur fournir les aliments nécessaires, selon leurs facultés et conditions, en se retirant en lieux honnêtes pour éviter la subversion.

Veut et entend Sa Majesté, que les faits généraux mentionnés au présent arrêt, servent à l'avenir de règlement, tant en la province de Picardie que partout ailleurs, et qu'à cette fin il soit lu et publié partout où besoin sera. Fait en conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Vincennes le vingt-deuxième jour de septembre 1664. PHELYPEAUX.

Cet arrêt fut signifié à ceux qu'il concernait par les commissaires à la fin de décembre 1664 et au commencement de janvier suivant. Voici la partie du procès-verbal relative à Lemé :

« Le treizième dudit mois de janvier (1665), nous, commissaires susdits, sommes partis de Vervins assistés comme dessus (de Gaurel, greffier, et Fremault, huissier), et rendus au village de Lemé, où étant, serions entrés dans la maison de Martin Coche, maître d'école y demeurant, auquel aurions fait faire lecture par ledit Gaurel dudit arrêt, et lui aurions fait défense de plus à l'avenir s'entremettre à l'instruction de la jeunesse, ni en aucune école dans ledit lieu de Lemé, à peine de désobéissance; ce fait, aurions

fait sortir plusieurs jeunes enfants étant dans ladite maison que nous aurions renvoyés chez leurs pères et mères; ensuite de quoi nous nous serions acheminés en la rue des Bohins, et après avoir fait faire pareille lecture du susdit arrêt, et réitéré les défenses y contenues en la personne de Marie Guillot, nous aurions par ledit Fremault, fait tirer d'une *petite grangette* dépendant de la maison de ladite Guillot, plusieurs bancs servant aux assemblées de ceux de ladite R. P. R. qui se faisaient chez elle, et les aurions fait jeter dans la cour de ladite maison, après quoi nous serions retournés au gîte à Vervins. »

Le 15, les commissaires trouvèrent les ouvriers en train de démolir le temple de Gercis. Les anciens de Leval à qui on signifia l'arrêt étaient Pierre Garde et Jacques Roussez. (*Arch. imp.* TT. 323.)

Huit jours auparavant, le 7 janvier, Jean Cottin, docteur en médecine, et Jacques Vignon, procureur au siége présidial de Laon, avaient comparu devant les commissaires, leur demandant de désigner la maison dans laquelle les fidèles de Crépy devaient se réunir en attendant qu'ils élevassent un temple. Les commissaires s'étant transportés sur les lieux, désignèrent la maison de Cochefer, dans le faubourg, hors la porte Sablonnière; puis le jardin de Fagnolet comme cimetière et lieu propre pour y construire un temple. (*Arch. imp.*, TT. 246.)

A Landouzy, « les assemblées étaient régulières tous les dimanches, dit Benoît, mais ils n'avaient point de ministre. On n'y baptisait point, on n'y célébrait point la Cène, on n'y bénissait point les mariages, ou si cela se rencontrait quelquefois, ce n'était que rarement. D'ordinaire, on se rangeait à Gercis pour de semblables dévotions. Mais dans ces assemblées il y avait un ancien qui lisait quelque partie de l'Ecriture, qui faisait chanter quelques psaumes et récitait des prières. »

On a vu que Lemé n'était, comme Landouzy, qu'une annexe de Gercis; il n'y eut point de pasteur à Lemé avant la fin du XVIII[e] siècle. L'arrêt de 1664 détermina bon nombre de protestants de Landouzy, Leval et Lemé à s'expatrier : tous les biens de la terre ne valent par la liberté de servir Dieu.

L'arrêt ne fut point exécuté dans toute son étendue, car Fontaine continua d'avoir un pasteur; en 1667 c'était Daniel Sébille, et Regnier en 1677; de Beaumont, que l'arrêt envoyait à Crépy, était encore à Laon en 1681, et tenait de six à huit pensionnaires au lieu de deux. Il avait eu à lutter plus d'une fois contre l'official Desmons, qui lui faisait encore signifier l'ordre de vider la ville le 10 décembre 1681; de Beaumont lui faisait signifier à son tour qu'il continuerait à maintenir son droit. Au commencement de la même année, il y avait eu un procès qui n'était pas encore terminé le 29 août, de Beaumont soutenant qu'il n'était pas en contravention, et s'ap-

puyant sur l'arrêt du conseil d'Etat du 24 avril 1665 relatif à l'art. 6 des généraux, et au 1er des particuliers de l'Edit de Nantes, ledit arrêt interprétant ceux des 5 octobre 1663 et 18 septembre 1664, qui ordonnaient aux ministres de résider dans leur paroisse; se fondant aussi sur l'arrêt du conseil du 15 avril 1676, portant surséance de l'exécution de celui du 16 novembre 1674, et encore sur celui du 2 mai 1667 obtenu particulièrement par lui, de Beaumont, faisant défense aux maire, échevin et habitants de la ville de Laon, de le comprendre en aucun logement de gens de guerre, et de l'imposer aux tailles, etc. (1) (*Arch.*, TT. 226).

Nous ignorons si de Beaumont résida à Laon ou à Crépy après 1681; toujours est-il qu'il demeura en France au moins jusqu'en 1683, et peut-être jusqu'à la Révocation.

Le temple de Gercis étant démoli, et les assemblées interdites à Landouzy, Fontaine, Lemé et Leval, il devenait impossible aux fidèles de la Thiérache de célébrer aucun culte. Dieu eut pitié d'eux. « Ils se recueillirent enfin dans les maisons de deux gentilshommes qui se trouvèrent en état de leur donner un lieu de retraite. L'un fut le seigneur du Vez (l'un des commissaires de 1661) qui acheta la terre de Villé (Villers), proche de Guise, et qui, des matériaux mêmes du temple de Gercis fit bâtir un lieu où l'Eglise se pût assembler. L'autre fut d'Aurou, seigneur de Chery, près Montcornet en Thiérache.

« Villé était un lieu où l'exercice n'avait jamais été fait; néanmoins on l'y laissa établir sans opposition. Le seigneur d'Aurou changea de religion peu après qu'il eut reçu dans sa maison une partie des débris de l'Eglise de Gercis » (El. Benoît III, 593). Mais ses enfants demeurant protestants, on leur laissa célébrer le culte dans cette terre qui provenait de leur mère.

Les protestants de Leval et Lemé se réunirent donc à Villers, ceux de Gercis et Landouzy à Chery. Elie Benoît a très probablement tort de dire qu'on laissa établir l'exercice sans opposition à Villers. Maître Nicolas Desmons, l'official, n'était pas homme à ne pas faire d'opposition, il en fit certainement, mais ne réussit pas à triompher; le 9 décembre 1681, il faisait signifier au sieur du Vez qu'il poursuivrait sans relâche la démolition du temple de Villers. En 1665, Samuel Georges passait de Gercis à Villers.

Un temple de Courbes fut démoli par arrêt du conseil du 5 octobre 1663. M. Drion le place dans l'Aisne, et comme il y a en effet Courbes près Lafère, nous avions cru cet auteur sur parole; mais n'ayant trouvé ce nom cité dans aucune pièce, nous avons consulté l'arrêt lui-même (*Décisions*

(1) Le 29 août 1681, Marteau, conseiller du roi, prévôt et juge à Laon; Jean de Lancy, conseiller du roi et lieutenant; Philbert Viéville, procureur du roi à Laon, et de Marle, greffier, donnaient un certificat à de Beaumont, constatant qu'il demeurait à Laon depuis plusieurs années. (*Arch.*, TT. 246.)

catholiques de Filleau, p. 399), qui porte que Courbes est dans le diocèse de Nîmes (1).

Le 30 octobre 1664, l'évêque de Noyon fit défendre à de Vaux, ministre de Compiègne, Mettayer, pasteur à Saint-Quentin, et Imbert, pasteur à La Fère, de prêcher dans leurs annexes, de sorte que cinq autres Eglises furent également privées de culte : Dive, Herlie (qui n'appartiennent pas à notre département), Annois, près Flavy-le-Martel, Villers-Saint-Christophe, près Ham, et Travecy, près La Fère. (El. Benoît, III, 615.)

Comme la cour n'était pas entièrement rassurée sur les résultats de toutes ces interdictions, de nouveaux commissaires de l'Edit furent envoyés l'année suivante (1665), pour lever l'interdit dans les Eglises qui pourraient montrer les preuves écrites de leur droit à l'exercice. Les fidèles de Landouzy, toujours pillés et incendiés, ne purent produire aucun titre : leur demande fut repoussée, et le temple de Gercis étant détruit, ils furent réduits à ne plus célébrer de culte dans leur village. (El. Benoît, IV, 16.)

L'évêque de Soissons ne montra pas moins de zèle que ses collègues de Laon et de Noyon pour la destruction des églises. Il porta plainte contre les réformés qui célébraient le culte dans des lieux où, selon lui, l'exercice n'était pas permis, principalement dans les villages de Nogentel, Cus, Verneuil-le-Bas et le bourg de Béthisy. Deux commissaires de l'Edit avaient été nommés le 12 septembre 1665 pour la généralité de Soissons : Jean Desmarets, commissaire du roi en ses conseils, et Benjamin Robert d'Ully de Nouvion, gouverneur pour le roi de la Motte-aux-Bois en Flandre, et depuis de la citadelle de Courtray (c'est celui dont il a été question plus haut). L'évêque de Soissons requit ces commissaires de faire comparaître devant eux : Jean de Vieuxmaisons, sieur de Cus ; les sieurs de Béthisy et de Nogentel, Jacob de la Barge (2), seigneur de Champeaux, demeurant à

(1) Nous saisissons l'occasion de relever définitivement plusieurs erreurs commises par M. Drion, à propos de l'arrêt du 22 septembre 1664. Nous l'avons déjà fait; mais la Rédaction du *Bulletin du Protestantisme* avait cru devoir atténuer notre affirmation positive (*Bullet.*, VI, 173). Il est impossible de ne pas commettre de nombreuses erreurs, aussi longtemps que l'histoire générale n'aura pas été contrôlée sur les lieux par des histoires locales. M. Drion (II, 85) dit : *Arrêt du conseil, qui supprime l'exercice et ordonne la démolition des temples dans les lieux suivants : Landouzy, Gercis, Lemay* (*département de l'Aisne*); *Rue des Bohains* (non retrouvé); *Leval* (*Haute-Saône*), *et Crespi* (*Aube*).

L'arrêt qu'on a vu plus haut ne porte démolition que du temple de Gercis seulement, et interdiction dans les lieux : de Landouzy (où il n'y avait pas de temple), de Lemé (où il y avait une *grangette*, située dans la rue des Bohains), de Leval (où le temple avait été détruit par la guerre, avant 1664 (Leval, dans l'Aisne), et enfin, il n'ordonne pas démolition du temple de Crépy (dans l'Aisne), puisqu'il permet d'en construire un dans le jardin de Fagnolet, hors la ville.

M. Drion cite encore deux démolitions de temples : à Benay, août 1665 ; à Baulne, 5 mars 1674. N'ayant trouvé ces noms dans aucune liste, nous les donnons *sous bénéfice d'inventaire*, les deux lieux se trouvant réellement dans le département. La *France protestante* porte non Benay, mais Benest.

(2) David de Proisy était gendre de Jacob de la Barge.

Vendière; Jean du Fay, seigneur de Verneuil; Salomon de la Motthe, sieur de Trosly; de Montigny, ministre à Senlis; Jacques de Vaux, ministre à Compiègne; Pierre Duprat, ministre à Béthisy; David Imbert, ministre de Cus; Jean Pagès, ministre de Nogentel; Daniel Cottin, ministre de Verneuil; Jean Taillefer et Pierre Rapillard de Château-Thierry et Monneaux, afin de les mettre en demeure d'exhiber les preuves écrites de leur droit à l'exercice.

L'évêque de Soissons voulait donc frapper d'un seul coup dix lieux de culte : Cus, Béthisy, Nogentel, Vendière, Verneuil, Trosly, Senlis, Compiègne, Château-Thierry et Monneaux, dont six (?) font partie de notre département. Il demandait la destruction des temples de Béthisy et de Nogentel, l'interdiction du culte dans ces deux endroits, ainsi qu'à Château-Thierry, Monneaux, Cus, Vendière, etc. L'évêque n'était pas homme à se contenter de si peu; il demandait en outre tout ce que l'évêque de Laon venait d'obtenir pour son diocèse.

Il ne paraît pas qu'il ait gagné sa cause aussi facilement que son collègue de Laon (1). Benjamin Robert d'Ully ne voulut accorder rien de tout cela; les deux commissaires furent partagés, c'est-à-dire d'avis contraire sur presque tous les points, si bien qu'en 1681, le 24 juillet, le roi, en son conseil d'Etat, dut ordonner que les protestants de la généralité de Soissons remissent au marquis de Châteauneuf toutes les pièces du procès, sinon Sa Majesté jugerait elle-même en dernier recours (*Arch.*, TT. 284). Il fallait tout simplement la Révocation pour satisfaire l'évêque; mais on n'y était pas encore; en 1683, le même évêque, Charles de Bourbon, demandait encore qu'on fît interdire le culte qui se célébrait depuis peu dans le château de Paissy (près Beaurieux), bien que jamais l'exercice n'y eût été autorisé (2) (*Arch.*, TT. 285).

Le 6 août 1665 parut un arrêt portant démolition du temple de Benay.

Au synode de Vitry tenu la même année sous la présidence de Daillé :

L'Eglise de Saint-Quentin fut représentée par Mettayer, pasteur, vice-président et l'ancien Jérôme Six;

Celle de Château-Thierry, par J. Pagès pasteur.

(1) François Gachon, fils d'un avocat au parlement de Bordeaux, abandonna le barreau de Paris pour s'établir en Picardie. « Ayant fait prêcher, en 1665, dans son château de Contre (Condren?), il fut, à l'instigation de l'évêque d'Amiens, emprisonné par le lieutenant général de Clermont; mais cet excès précoce de zèle fut réprimé, sur le rapport de Châteauneuf, et l'affaire évoquée au conseil. (*Arch. génér.*, TT. 284.) A la Révocation cependant le seigneur de Contre, non-seulement se convertit avec ses deux filles, Marie et Madelaine, mais il entra dans les ordres et devint, en 1698, curé de Gueschart. » (*France prot.*)

(2) Il paraît, par la lettre suivante, que le ministre de Paissy émigra, avec sa femme, à la Révocation; ainsi s'exprime le secrétaire d'Etat, le 12 mai 1691 : « Monsieur de Creil, j'ai proposé au roi le doute que vous aviez sur la manière dont vous deviez en user à l'égard des biens de la femme du ministre de Paisy (*sic*); Sa Majesté a décidé que ces biens étant toujours censés dans la communauté, ils doivent être régls comme ceux du ministre. » (*Reg. du secrétariat*, O. 35.)

Celle de Roucy, par Jacques de Prez, pasteur (1) et l'ancien Frémin;

Celle de Laon, par de Beaumont, pasteur, et l'ancien David de Proisy;

Celle de Villers-lès-Guise, par Samuel Georges, pasteur;

Celle de Chauny, par David Imbert, pasteur;

Celle de Coucy, par l'ancien Duval Jonquières;

Celle de Vouel, par Mutel, pasteur et l'ancien P. Jaignail.

(*France prot.*, art. *Mettayer*).

Au Synode de Clermont tenu en 1667:

L'Eglise de Saint-Quentin fut représentée par Mettayer, pasteur, et l'ancien Samuel Cartigny;

Celle de Château-Thierry, par J. Pagès, pasteur, et l'ancien J. Cochet;

Celle de Chery, par Régnier, pasteur, et l'ancien Daniel Lescury;

Celle de Fontaine, par Daniel Sébille, pasteur, et l'ancien Thomas Gibereau;

Celle de Laon, par Pierre de Beaumont, pasteur, et l'ancien Jacques Vignon;

Celle de Morgny, par Paul Coullez, pasteur, et l'ancien David de Proisy, sieur d'Eppes;

Celle de Roucy, par J. de Prez, pasteur;

Celle de Coucy, par J. Villain, pasteur;

Celle de Villers-lès-Guise, par Paul Georges, pasteur;

Celle de Morsain, par Jérôme Satur, pasteur;

Celle de Chauny, par Louis Garnier, pasteur;

Celle de Gercis, par l'ancien Corneille d'Ully, sieur de Leval.

(*France prot.*, art. *Lauberan*).

« La *Noblesse de Picardie* nous apprend qu'à l'époque de la réforme de la noblesse de cette province, c'est-à-dire en 1668, Baruc de Dompierre, sieur du Val, demeurant à Coucy, fut maintenu noble, ainsi que Jacques de Dompierre, sieur de Jonquières, son neveu. L'un et l'autre descendaient de François de Dompierre (seigneur de Liramont), qui professait la réforme dès 1574 » (*France prot.*), et s'empara de La Fère en 1579 pour le prince de Condé. Nous retrouverons la famille de Dompierre au Refuge.

Au synode de Charenton, tenu en 1669, l'Eglise de Saint-Quentin fut représentée par Samuel Mettayer, pasteur, et l'ancien Daniel Lievrard;

Celle de Laon, par P. de Beaumont, pasteur, et l'ancien Duvay (Du Vez?);

(1) Jacques de Prez, de Fontainebleau, soutint sa thèse à Sedan, en 1650. Son père, Ferdinand, d'une famille noble de Savoie, fut donné pour pasteur à Fontainebleau en 1625, et après avoir desservi cette Eglise pendant trente ans, la quitta sans congé pour accepter celle de Calais. Le synode de Charenton le suspendit pour trois mois, comme déserteur.

Jacques de Prez fut d'abord pasteur à Guignes, puis à Roucy, Calais et Saumur. Son frère Louis était ministre à Chaltray. En 1685, il y avait à Sedan un professeur du nom de Jacques de Prez.

Celle de Chery, par Regnier, pasteur;
Celle de Villers, par P. Georges, pasteur;
Celle de Chauny, par Louis Garnier, pasteur, et l'ancien J. Deshayes;
Celle de Coucy, par Jean Villain, pasteur;
Celle d'Eppes, par l'ancien David de Proisy;
Celle de Gercis, par l'ancien Abrah. de Rambours;
Celle de Château-Thierry, par J. Pagès, pasteur;
Celle de Roucy, par l'ancien Frémin;
Celle de Morsain, par Jérôme de Satur, pasteur.

(*France prot.*, art. *Lesueur.*)

Un arrêt du 5 mars 1674 interdit l'exercice à Baulne et ordonna la fermeture du temple.

Au synode de Charenton, en 1679, assistèrent Louis Laumonier, sieur de la Motte, fils du sieur de Travecy, comme ancien de Chauny, et Antoine Laumonier, comme ancien de l'Eglise de Laon.

Un curieux opuscule qui nous a été indiqué par M. Ch. Read, et communiqué par M. Ed. Piette, de Vervins, révèle des faits jusqu'ici complétement ignorés. En voici le titre : *Lettre à MM. de la R. P. R. du prêche de Villers-lès-Guise.* A Laon, par Agrand Rennesson, imprimeur du roy et de Mgr l'éminent cardinal d'Estrées, évêque-duc de Laon (sans date). Cette lettre est signée Charles-Bénigne Hervé, prêtre.

La date de cette lettre ne peut remonter au delà de 1674, époque à laquelle César d'Estrées fut fait cardinal par Clément X. Par conséquent, malgré l'arrêt de 1664, ceux des protestants de Landouzy, Gercis, Fontaine, Lemé et Leval qui n'avaient point encore émigré purent célébrer leur culte à Villers jusqu'à la Révocation. On y envoya un convertisseur, homme habile, doucereux, qui voulait n'employer que les saintes Ecritures pour ramener les égarés dans le giron de l'Eglise; c'est maître Bénigne Hervé.

Il nous apprend dans un préambule, qu'il avait prêché une courte mission à Villers, et que cette mission touche à sa fin, sans qu'il ait pu satisfaire son désir de discuter avec le pasteur (Paul Georges, 1667-1683) et les anciens du lieu, qui s'y sont toujours refusés. Mais comme ils ont promis de répondre aux arguments que le convertisseur leur laisserait par écrit, Hervé se croit tenu de prendre la plume, et après avoir promis aux protestants de les traiter avec le même respect dont il a fait preuve dans sa prédication, il entre en matière.

Sa lettre est d'un homme rusé; sa controverse, entièrement dépourvue d'invectives, ne s'appuie que sur les saintes Ecritures et sur les Pères des cinq premiers siècles, généralement admis alors par les protestants comme faisant autorité. Il tire de là des arguments parfois très justes contre la

confession de foi des Eglises réformées ; mais sa discussion devient puérile quand il s'évertue à prouver que l'Eglise protestante n'est pas la véritable Eglise : 1° parce qu'elle manque de la pureté de la foi ; 2° de la sainteté des mœurs, etc.

Tous les protestants de Villers n'avaient pas su se mettre en garde contre la diplomatie du convertisseur. Plusieurs avaient abjuré, peut-être aidés par les *secours* qu'on accordait comme des bienfaits de Sa Majesté. Hervé fait sonner bien haut le bel exemple qu'ils ont donné et invite tous leurs frères à le suivre. Puis pour achever de porter la conviction dans les âmes, il évoque les hérétiques du fond des enfers et les somme de venir raconter à leurs enfants tous les tourments qu'ils endurent, et dont les brebis égarées ne peuvent se garantir que par l'abjuration.

L'Eglise de Villers et celle de Chery formée en même temps, subsistèrent sans doute jusqu'à la Révocation, car nous n'avons trouvé nulle part l'interdiction de ces deux lieux de culte. Le dernier nom de pasteur à Chery est à la date de 1677, et le dernier nom d'ancien à celle de 1683.

Au synode de Charenton, tenu en 1677, l'Eglise de Château-Thierry fut représentée par P. Auger, ministre ;

Celle de Roucy, par Daniel de Camp, ministre ;

Celle de Morsain, par l'ancien Abrah. Lefèvre;

Celle de Saint-Quentin, par Samuel Mettayer, ministre, et l'ancien Isaac Alavoine ;

Celle de Laon, par P. de Beaumont, ministre, et l'ancien Antoine Laumonier ;

Celle de Chery, par Jacques Séverin, ministre ;

Celle de Guise, par Paul Georges, ministre, et l'ancien Pierre Garde ;

Celle de Chauny, par Daniel Maillard, ministre, et Louis Laumonier, sieur de la Motte, ancien ;

Celle de Coucy, par François Mutel, ministre ;

Celle d'Eppes, par Isaac Ladier, ministre, et l'ancien David de Proisy ;

Celle de Fontaine, par J. Regnier, ministre ;

Celle de Gercis, par Joseph Hannet, ancien ;

(*France prot.*, art. *Du Candal.*)

Au synode de Lizy, tenu en 1681, l'Eglise de Château-Thierry fut représentée par P. Auger, ministre, et l'ancien P. Rapillard ;

Celle de Roucy, par l'ancien Philippe Avice ;

Celle de Saint-Quentin, par Adrien Pèlerin, ancien ;

Celle de Laon, par P. de Beaumont, ministre, et l'ancien Jean Cottin ;

Celle de Morsain, par Jérôme de Satur, pasteur, et l'ancien Abr. Lefèvre ;

Celle de Chery, par Jacob Joncla, ancien ;

Celle de Guise, par P. Georges, ministre, et l'ancien Jean Lavice;

Celle de Chauny, par Daniel Maillard, ministre, et l'ancien Jean Colliette;

Celle de Coucy, par François Mutel, ministre;

Celle d'Eppes, par Isaac Ladier, ministre, et l'ancien David de Proisy;

Celle de Gercis, par Abrah. Lejeune, ministre.

(*France prot.*, art. *Gilbert.*)

Une précieuse indication de la *France protestante* nous a permis de retrouver aux Archives de l'Empire (TT. 284) la pièce suivante, signée De Machault et datée du 4 août 1681 :

« *Etat et mémoire des lieux de la généralité de Soissons, où l'exercice de la R. P. R. se fait, suivant la faculté accordée par les art.* 7 *et* 8 *de l'Edit de Nantes, aux seigneurs possédant des fiefs de haubert, avec haute, moyenne et basse justice, ou de simples fiefs sans haute justice.*

« *Election de Soissons.* — Au village du Grand-Rozoy, Philippe de Parenteau, écuyer, sieur de Saintemaison, demoiselles Anne et Madelaine de la Garde, filles majeures de Charles de la Garde, écuyer, sieur de..., capitaine au régiment de Piémont, et trois sœurs du sieur de Rozoy, dont la moitié de la seigneurie et haute justice leur appartient par indivis avec l'abbé de Saint-Jean des Vignes, font l'exercice de ladite R. P. R. et s'assemblent pour cet effet ordinairement depuis trois ans, dans la maison du sieur de Saintemaison.

« Messire Jean de Vielmaisons, écuyer, seigneur de Cuts, où il a toute justice, haute, moyenne et basse, fait faire dans son château l'exercice de la R. P. R., où se trouvent plusieurs personnes outre sa famille et ses domestiques (1).

« *Election de Clermont.* — Jacques de Dompierre, seigneur de la terre de Jonquières, consistant en trois fiefs avec haute, moyenne et basse justice, fait faire l'exercice chez lui, tant pour sa famille et ses domestiques que pour les habitants de son village qui font profession de la R. P. R., qui néanmoins vont le plus souvent au prêche à Biomille (Bunuille, Bunville, ou Bienville?), près Compiègne.

« La dame du feu sieur de Fabrice, dame de Sacy-le-Grand, avec haute, moyenne et basse justice; le sieur Gachon de la Salle, seigneur pour les deux tiers de la terre de Bellaise, où il a aussi haute, moyenne et basse justice; la demoiselle de la Cour-du-Bois, possédant ledit fief qui est pareil-

(1) En 1631, un Josué de Vielzmaisons, sieur de Saponay, était parrain à Meaux avec Madelaine de Meaux (Registres de l'Egl. de Chermont (Nanteuil); il épousa, en 1633, Anne, fille de René Leclerc, sieur de Juigné. (*France prot.*)

lement en haute, moyenne et basse justice, tous demeurant dans le bailliage de Clermont, quoiqu'ils fassent profession de la R. P. R., n'en font pourtant faire l'exercice présentement dans leurs terres ; et quand ladite dame de Fabrice a fait marier par un ministre, chez elle, une de ses filles, le procureur du roi a entrepris contre elle un procès à ce sujet qui est indécis, et de même lorsque le sieur Gachon de la Salle a fait faire le prêche avec grande assemblée de plus de trois cents personnes, il a été emprisonné avec son ministre par le lieutenant-général de Clermont, et néanmoins élargi par arrêt rendu au rapport de Mgr de Châteauneuf, et l'affaire évoquée par Sa Majesté en son conseil.

« *Election de Crépy.* — Dans toute l'étendue de l'élection de Crépy, il n'y a aucun fief où se fasse exercice de la R. P. R.

« *Election de Château-Thierry.* — Dans le lieu de Nogentel, le seigneur, qui a haute, moyenne et basse justice, y fait faire l'exercice de la R. P. R. où tout ce qu'il y a de gentilshommes et autres faisant profession de la R. P. R. vont au prêche.

« *Election de Laon.* — David de Proisy, sieur d'Eppes, avec haute justice, fait tenir le prêche dans son château d'Eppes, qui est tout joignant l'église de la paroisse, où le service divin par cette proximité est souvent interrompu.

« Le sieur d'Aurou de Liry, seigneur, haut justicier de Chery-les-Rosoy y fait faire l'exercice de la R. P. R., et comme c'est sur la frontière des Pays-Bas et sur les limites de la Champagne, il y a grand nombre de personnes et quelquefois jusqu'à sept ou huit cents qui y viennent au prêche.

« M. le comte de Roucy faisait faire le prêche et l'exercice audit lieu (Roucy), mais comme il est décédé depuis peu de temps et que M. le comte de Roye, son fils, n'y réside pas, il ne paraît plus qu'il se fasse d'exercice.

« Il y avait ci-devant un temple pour l'exercice de la R. P. R. à Gercis, mais en exécution d'un arrêt du conseil du 22 septembre 1624 (1664), ce temple ayant été démoli, il fut permis par le même arrêt à Abraham Rambours, capitaine du château dudit Gercis et à ses consors faisant profession de la R. P. R. d'en faire exercice dans ledit château pour leurs familles et trente personnes, seulement comme ayant la moyenne et basse justice, en conséquence de l'aliénation faite par le roi qui s'était réservé la haute justice, de sorte qu'il y a eu un ministre toujours entretenu à Gercis, si ce n'est depuis deux ans ou environ que le sieur de la Chapelle, fils du sieur de Rambours qui n'a qu'un cinquième en ladite seigneurie de Gercis, ayant fait abjuration et s'étant fait catholique, s'est opposé formellement à l'exercice de la R. P. R. dans ledit château de Gercis, en sorte qu'il n'y a plus

à présent de ministre, et que ledit exercice est presque anéanti audit lieu, quoique son père soit encore vivant, mais incapable d'agir, et que les autres qui ont part à la même seigneurie, savoir le sieur de Brossy, lieutenant de cavalerie, pour deux cinquièmes, à cause de damoiselle Esther de Gennart, sa femme (1), et damoiselle chrétienne de Bernols pour autres deux cinquièmes, fassent encore profession de ladite R. P. R.

« *Election de Noyon.* — Dans le village de Dives, appartenant au sieur de la Vespière, sieur de Liembrune (2), il fait faire l'exercice de la R. P. R. pour sa famille seulement.

« Messire Jean de Compreville (Cobreville), seigneur d'Aunois, avec haute,

(1) Esther de Gennart prit la fuite à la Révocation, et ses biens furent confisqués, comme on le verra plus loin.

(2) Pierre du Moulin dit, dans son *Autobiographie :* « En 1615, un gentihomme picard de notre religion, nommé M. de Liembrune, avait promis au père Gontier (jésuite) de changer de religion; et pour le faire avec éclat, qu'il ferait venir un ministre, pour conférer, et qu'au sortir de la conférence il ferait sa déclaration. » Du Moulin fut attiré par ruse en un lieu où bientôt arriva le jésuite; comme la conférence ne fut pas en son honneur, celui-ci se leva et se retira tout confus. « Lors M. de Liembrune se mit en colère, et lui dit : « Mon père, vous m'avez « dit que si je vous emmenais un ministre, vous le rendriez confus, et que vous « lui feriez trouver les quatre coins et le milieu. En voilà un devant lequel vous « êtes muet. » Et au sortir de là, diffama Gontier et persévéra en la vraie religion. » (*Bullet. du Prot. fr.*, VII, 466.)

« Dans cette famille, comme dans beaucoup d'autres, ce sont les femmes qui ont montré le plus d'attachement à leur religion. Ainsi, tandis que dès le mois de mai 1686, Daniel de la Vespière, fils de Claude de la Vespière et de Charlotte d'Aumale (d'Aumale, sieur d'Heucourt), vendait sa conscience pour une pension de 1,000 livres, deux dames de ce nom : sa femme, Judith de Mormès, qu'il avait épousée en 1681, et sa sœur peut-être, donnaient un admirable exemple de constance et de résignation. Ne soyons pas injuste pourtant envers les hommes de cette famille : un d'entre eux subit aussi, pour sa religion, une détention à la Bastille en 1689. (*Arch. génér.*, E. 3375.) (Arrêté par ordre du 2 janvier, il fut mis au secret; cependant Mademoiselle d'Heucourt, sa mère ou sa tante, obtint la permission de le voir le 4. Il sortit le 5 février. *Reg. du secrét.*, O. 33.)

« La même année, Mademoiselle de Liembrune, âgée de quarante ans environ, fut arrêtée à Dieppe... et enfermée dans la citadelle d'Amiens. Au bout de dix ans, en 1699, l'évêque de Noyon écrivit en sa faveur au secrétaire d'Etat... : « Je suis per- « suadé, disait-il, que cette longue détention, bien loin de contribuer à la faire « changer de religion, ne sert au contraire qu'à l'aigrir et à l'indisposer... Elle a « beaucoup d'esprit, et en vérité elle ne paraît point mériter la situation dans la- « quelle elle est. Elle est à plaindre d'être dans l'erreur; mais ce qu'elle souffre « montre qu'elle y est de bonne foi. Il me semble qu'on pourrait du moins éprou- « ver si un traitement plus doux ne produirait point de meilleur effet. » (*Arch.*, M. 675.)

..... Madame de Liembrune eut peut-être à souffrir encore davantage, car après avoir été promenée pendant des années, depuis 1686, des Nouvelles-Catholiques de Paris au couvent de Saint-Nicolas de Compiègne, à l'abbaye de Variville, au château du Pont de l'Arche (*Ibid.*, E. 3376), elle eut encore la douleur de se voir enlever ses enfants, qui furent enfermés, les filles dans des couvents (*Ibid.*, E. 3380), et le fils dans un collége de jésuites. » (*Ibid.*, E. 3353. — *France prot.*) Ce dernier numéro des Archives est sans doute une erreur, car nous avons trouvé, dans les Registres du secrétariat cotés maintenant O, avec d'autres numéros, le fils de Liembrune mis à Jully le 6 avril 1698, O. 42, ce qui correspond à E. 3384; c'est sans doute E. 3383 qu'il faut lire. Madame de Liembrune était encore au château du Pont de l'Arche en 1690, et on lui enlevait sa domestique, bien que celle-ci fût catholique. (*Reg. du secrét.*, O. 34.)

moyenne et basse justice, ne fait pas faire ordinairement l'exercice de la R. P. R. audit lieu, et néanmoins ceux de son village qui en font profession comme lui, s'y sont quelquefois assemblés, pour raison de quoi il y a des procédures faites sur les poursuites du procureur du roi.

« *Election de Guise.* — Jean Duet (du Vez), seigneur de Villers-lès-Guise, fait faire dans sa maison seigneuriale, où il a haute justice, le prêche, auquel il se trouve quelquefois plus de quinze cents personnes ; le ministre qui sert à cet exercice demeure dans le faubourg de Guise.

« Le sieur de Malhortie, qui possède la terre de Lhery (la Hérie), à une lieue et demie de Guise, et qui fait profession de la R. P. R., n'en fait néanmoins faire aucun exercice dans ladite seigneurie, du moins il ne paraît pas qu'il s'y fasse aucune assemblée pour cela. »

Il ne faut pas s'étonner de voir à Villers des assemblées de quinze cents personnes, car on comptait à cette époque près de mille familles protestantes en Thiérache (1), c'est-à-dire de quatre à cinq mille membres de l'Eglise. Les Eglises de Lemé, Esquéhéries et Landouzy ne renferment pas aujourd'hui plus de dix-huit cents protestants ; qu'on juge par là du tort que nous a fait la Révocation dans les lieux même où le protestantisme s'est le mieux conservé.

Un arrêt du 1er décembre 1681 ordonna l'interdiction du culte et la démolition du temple, à Nogentel.

« En 1683, Samuel Mettayer fut mis en jugement sous l'accusation d'avoir tenu chez lui des assemblées, d'avoir permis à Joncourt, ministre des Pays-Bays, de prêcher dans son Eglise, d'avoir souffert dans le temple des personnes que les déclarations en excluaient (les nouveaux convertis au catholicisme), d'avoir induit enfin des catholiques à changer de religion. Le lieutenant criminel, magistrat plein du plus beau zèle pour la conversion des hérétiques, rendit une sentence qui interdit l'exercice du culte réformé à Saint-Quentin (Lehautcourt). Le consistoire en appela ; le chapitre, de son côté, fit jouer toutes ses batteries, il alla jusqu'à jurer que la Picardie tout entière n'attendait pour se convertir que la fermeture du temple de Saint-Quentin (Lehautcourt). Le parlement de Paris, sur cette réjouissante assurance confirma la sentence, et Mettayer passa à Londres, où il desservit les Eglises de la Nouvelle-Patente et de la Patente-en-Soho. Il mourut ministre de l'Eglise de Thorpe, en 1707. » (*France prot.* et Elie Benoît, IV, 583.)

C'est sans doute à la date de 1683 qu'il faut placer la pièce suivante, non signée, ni datée, portant au dos : *Mémoire pour pourvoir au bap-*

(1) *La Thiérache,* recueil de documents. Vervins, 1849.

tême des enfants de la R. P. R., à mettre dans la lettre de M. Chauvelin :

« Le ministre de l'Haucourt, résidant à Saint-Quentin, est interdit pour six mois, par arrêt de la cour du parlement; ce ministre s'est retiré à sept lieues de cette ville pendant le temps de son interdit, conformément aux ordonnances de Sa Majesté. Ce qui fait que c'est une nécessité absolue de pourvoir au baptême des enfants qui naîtront en cette même ville, et qui seront issus de ceux de la R. P. R. qui y sont en grand nombre. Car comme les calvinistes n'estiment pas que le baptême soit nécessaire au salut et que d'ailleurs ils veulent qu'il n'y ait que leurs ministres parmi eux qui puissent le conférer validement, ils négligeront de faire baptiser leurs enfants et les laisseront ainsi mourir malheureusement, à moins que l'on n'apporte quelque remède à un désordre qui peut arriver tous les jours.

« Il semble que le meilleur moyen d'y pourvoir, serait, d'obliger sous peine d'amende notable, les parents de ces enfants d'informer les magistrats de leur naissance après qu'elle serait arrivée, et d'enjoindre auxdits magistrats de les faire porter incessamment en la paroisse, dans l'étendue de laquelle ils seraient nés, pour y être baptisés par le curé d'icelle ou par son vicaire.

« Ce moyen paraît d'autant plus expédient qu'il est l'unique, qui ne peut pas être rejeté par les prétendus réformés d'autant qu'ils reconnaissent dans leur discipline ecclésiastique traitant du baptême, quoiqu'ils y disent qu'il n'y a que les ministres qui puissent le conférer validement, que néanmoins ceux qui ont charge publique dans l'Eglise romaine, comme les curés et leurs vicaires, ne laissent pas de pouvoir baptiser, parcequ'au moins ils ont une vocation apparente. » (*Arch.*, TT. 258.)

Les bancs du temple de Lehautcourt furent transportés au tribunal de Saint-Quentin, où ils étaient encore en 1806 (1).

Au synode de Lizy, tenu en 1683 (2), et qui fut la dernière assemblée de ce genre, l'Eglise de Coucy fut représentée par Mutel, ministre;

Celle de Guise, par P. Georges, ministre, et Jean Lavice (3), ancien;

Celle de Chauny, par D. Maillard, ministre, et Jacques Colliette, ancien ;

Celle de Laon, par P. de Beaumont, ministre, et J. Cottin, ancien ;

Celle d'Eppes, par un ancien (sans doute David de Proisy) ;

Celle de Chery, par Jacob Joncla, ancien ;

(1) Notice du greffier de Saint-Quentin, papiers Rabaut; malheureusement, la fin de cette notice manque.

(2) Pour la première fois, un prêtre fut nommé commissaire royal d'un synode protestant; c'était Saint-André, chanoine d'Arras, nommé conjointement avec le sieur de Sennevières. (Toussaint Duplessis.)

(3) Il y a encore des Làvice à Lemé, mais ils sont catholiques.

Celle de Roucy, par un ancien ;

Celle de Château-Thierry, par Pierre Auger, ministre, et Rapillard, ancien.

Le 16 juillet de la même année, le marquis de Seignelay écrivait à l'intendant Levayer : « Le nommé Rotisset, de la ville de Laon, faisant profession de la R. P. R., ayant fait présenter au roi le mémoire ci-joint, par lequel il se plaint d'une ordonnance du juge-prévôt de Laon, qui l'a exclu de la maîtrise de mercier en ladite ville, Sa Majesté m'a ordonné... de vous dire... que vous devez faire entendre à ce juge qu'il ne devait pas ainsi, par sentence, ouvertement, exclure ledit Rotisset, mais seulement l'empêcher par d'autres voies d'entrer dans ladite communauté des merciers. »

Le 20 octobre suivant, Seignelay écrivait encore : « J'ai rendu compte au roi du mémoire que vous m'avez adressé, concernant les motifs du refus fait par le juge de Laon, de recevoir le nommé Rotisset à la maîtrise de marchand mercier de ladite ville. Sur quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'il faut que vous fassiez entendre aux officiers devant lesquels a été relevé l'appel de la sentence du premier juge, de ne point rendre de jugement sur cet appel et de laisser la chose indécise. »

Rotisset, fort de son bon droit et s'indignant contre cette justice vénale, en appela au parlement ; mais le roi ordonna le 27 novembre au parlement de ne rendre aucun arrêt sur la demande de Rotisset. (Depping, *Collection de documents inédits*, IV, 357.)

En 1685 on contestait au comte de Roucy le droit d'exercice dans son château, sous prétexte que son grand-père Charles de la Rochefoucauld avait professé le catholicisme jusqu'à l'édit de Nantes.

Un arrêt du 14 mai (1685), ordonna la démolition du temple de Vouel, près Lafère. Les deux commissaires nommés le 26 juin de l'année précédente, Roland Levayer, intendant de la généralité de Soissons et Josué du Vez, sieur de Missy, avaient été d'avis contraire sur ce sujet. Vouel avait été désigné comme lieu de culte par arrêt du 2 janvier 1602.

En 1676 avait eu lieu ce qu'on appela la conversion du roi. Chose étrange ! comment un roi qui disait toujours son chapelet à genoux, qui, de sa vie ne manqua la messe qu'une seule fois à l'armée, un jour de grande marche, qui faisait maigre, ne lisait point la Bible et était d'une parfaite ignorance en matière religieuse, comment un si bon catholique pouvait-il avoir besoin de conversion ? — C'est que quand ses passions se calmèrent il éprouva quelque remords de ses nombreux adultères. Le confesseur, qui n'avait jamais abordé ce sujet, profita des aveux du roi pour l'engager à faire pénitence sur le dos des hérétiques, et à racheter ses péchés en exterminant les protestants jusqu'au dernier. Bref, le 18 octobre 1685, Louis XIV signait à Fontainebleau la révocation de l'Edit de Nantes,

qu'une saine politique, à défaut de son royal serment, aurait dû lui faire maintenir(1).

Il fallut trente ans d'une persévérance haineuse pour perpétrer le crime de la Révocation (2). Pendant trente ans, tous les moyens furent employés : caresses, pensions, édits, emprisonnements, rapts et dragonnades. On enfermait les réformés dans un cercle de feu qui se rétrécissait d'année en année. Les édits ne leur permettaient d'être ni procureurs du roi, ni monnayeurs, ni messagers publics (1664), ni premiers consuls, ni secrétaires des communautés d'horlogers, potiers et autres charges municipales (1666), ni gardes du métier des peigneurs de laine (1670), ni adjudicataires ou employés dans les fermes royales, ni employés dans les finances ou dans les charges de justice subalterne, ni greffiers, ni notaires, ni procureurs, ni recors, ni sergents (1680), ni loueurs de chevaux (1682), ni officiers de maréchaussée, ni revendeurs des consignations, ni commissaires aux saisies, ni officiers ou domestiques dans la maison du roi (1682), ni conseillers, ni secrétaires du roi, ni experts, ni tuteurs, ni hôteliers, ni cabaretiers, ni apothicaires, ni épiciers (1684), ni libraires, ni imprimeurs, ni médecins, ni chirurgiens, ni accoucheurs, ni orfèvres, ni clercs, ni instituteurs, ni maîtres d'équitation, ni cordonniers, ni avocats, ni docteurs ès lois dans les universités (1685) ; les femmes ne pouvaient être ni lingères, ni sages-femmes. Les confesseurs pénétraient dans la chambre des moribonds avec la force armée, troublaient leur agonie, surprenaient une parole échappée au délire et s'emparaient du cadavre. Ils enlevaient les enfants, leur faisaient accorder le droit de se convertir à sept ans, malgré la volonté de leurs parents. Ecoutons la déclaration du 17 juin 1681 : « Les grands succès qu'il a plu à Dieu de donner aux *excitations spirituelles et autres moyens raisonnables* que nous avons employés pour la conversion de nos sujets de la R. P. R., nous conviant de seconder les mouvements que Dieu donne à nosdits sujets, de reconnaître l'erreur dans laquelle ils sont nés,

(1) On sait que l'Eglise romaine déclare nuls tous les serments prêtés aux hérétiques. Le cardinal d'Ossat, excusant Henri IV d'avoir donné l'Edit de Nantes, disait au pape que le roi n'avait pu faire autrement, ayant engagé son serment; le pape lui répondit *que le serment avait été à un hérétique, et que Sa Majesté avait fait un autre serment à Dieu et à lui pape*. (*Lettres du cardinal d'Ossat*, p. 241.)

(2) Dans sa *Préface au roi,* le prêtre Jacques Lefèvre s'exprime ainsi : « Toute la terre, Sire, regarde la nouvelle réunion de tous vos sujets de la R. P. R. au sein de l'Eglise catholique, comme la merveille de votre siècle. Il est donc juste de lui apprendre la voie que Votre Majesté a tenue pour y arriver. Ce recueil, Sire, lui fera voir par des actes authentiques, que *c'est une chose méditée depuis plus de trente ans, et insensiblement exécutée par la sagesse et la prudence de vos conseils.* » (*Recueil de ce qui s'est fait en France de plus considérable contre les protestants, depuis la Révocation de l'Edit de Nantes, avec une Préface pour justifier la conduite qu'on a tenue pour porter les prétendus réformés à se réunir à l'Eglise*, par Me Jacques Lefèvre, prêtre, docteur en théologie. — Paris, 1686. In-4°.)

nous aurions résolu de déroger à notre déclaration du premier jour du mois de février de l'année 1679, par laquelle les enfants de ladite religion auraient été en quelque façon exclus de se convertir à la religion catholique, apostolique et romaine, depuis *l'âge de sept ans, auquel ils sont capables de raison et de choix dans une matière aussi importante que leur salut.* » (*Recueil des édits, déclarations et arrêts du conseil, etc.*, p. 88.)

De prétendues lois qui foulent ainsi aux pieds toutes les lois divines et humaines sont impies et horribles. Et la conscience de Louis XIV, dira peut-être quelque âme naïve? — Sa conscience, elle était parfaitement en repos; ne veillait-il pas soigneusement à ce que l'on ne donnât pas de viande à ses domestiques pendant le carême? (1) On ne s'arrête jamais dans cette voie; une fois qu'on a donné le change à la conscience, il faut aller jusqu'au bout, les crimes deviennent des vertus. Par religion, on traîna les cadavres sur la claie, on arracha les morts au tombeau pour les juger, comme s'ils n'appartenaient pas à Dieu, pour les outrager, pour outrager en eux l'humanité et Dieu lui-même.

Revenons à l'édit révocatoire, il est fort simple. Posant en fait qu'il n'y a plus de protestants en France, il interdit toute espèce d'exercice de la religion réformée. En conséquence, tous les ministres sont bannis. Tous les enfants nés et à naître seront instruits dans la religion du roi, baptisés par les prêtres et régulièrement envoyés à la messe et au catéchisme. Tous les biens des réfugiés qui ne rentreront pas en France dans un délai de quatre mois, seront confisqués, tous ceux qui essayeront de passer à l'étranger seront condamnés aux galères. Le culte domestique même est interdit, non-seulement pour les Français, mais aussi pour les étrangers résidant en France. L'édit se termine par une monstrueuse contradiction qu'on peut prendre pour l'ironie du jésuitisme; il permet aux protestants de demeurer dans le royaume, « d'y continuer leur commerce et d'y jouir de leurs biens *sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de religion.* » Il y avait donc encore des protestants dans le royaume. Oui, et plusieurs millions. La base de l'édit était un mensonge évident. Qui voulait-on tromper? — Le roi, peut-être, qui ignorait toutes les persécutions qui se faisaient

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, 197.
« Les princes persécuteurs n'eurent jamais de religion que celle des passions et de l'intolérance : « Quant à moi, si je savais l'un de mes membres maculé ou « infesté de cette détestable erreur (le protestantisme), non-seulement vous le « baillerais à couper, mais davantage : si j'apercevais aucun de mes enfants entaché, je le voudrais moi-même sacrifier. » Quel est donc cet homme plein d'un si beau zèle, ce nouvel Abraham, disposé à sacrifier son enfant pour la pureté de la foi? — On le devine aisément : c'est un roi libertin, qui voulut déshonorer sa sœur, et eut une mort infâme comme celle de Léon X ; c'est François Ier, revenant de la procession du 21 janvier 1535, où il avait vu brûler six hérétiques. » (Crottet, *Appendice*, p. 15.)

en son nom? — Nous aimerions à croire qu'il ignora tout; mais il faut une complète ignorance ou une entière mauvaise foi pour soutenir que Louis XIV ne savait pas ce qui se passait. On voit dans les registres du secrétariat, aux Archives, que Seignelay et Pontchartrain consultaient journellement le roi sur des actes de persécution, qu'il leur donnait des ordres très positifs, très formels, et qu'il écrivait lui-même à un certain nombre de protestants opiniâtres qui avaient l'insolence de vouloir obéir à Dieu plutot qu'au roi.

Les dragons ruinèrent l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne et Sedan. Les enlèvements d'enfants y furent pratiqués comme partout. Déjà en 1673, les filles de François Boidard et de Jeanne Lefèvre, pauvres gens de Soissons, avaient été enlevées à leurs parents, sur la demande de l'évêque, et enfermées à l'Hôtel-Dieu de Noyon. Cet évêque n'eut pas la charité de payer leur pension, dit Benoît, et les parents furent condamnés à payer les ravisseurs de leurs enfants. Dénués de toute ressource et craignant qu'on ne les fît périr s'ils ne trouvaient de l'argent, ils quittèrent furtivement le pays.

Beaucoup de Saint-Quentinois s'enfuirent aussi avant la Révocation. Le 23 septembre 1685, le procureur du roi se présentait par-devant Pierre Dorigny, président, lieutenant général au bailliage de Vermandois, à Saint-Quentin, se plaignant de ce que les protestants vendaient en cachette tout ce qu'ils possédaient, passaient à l'étranger et ne laissaient qu'une maison vide. Jacques Le Serrurier s'était retiré en Angleterre en 1683, où son père et sa mère étaient allés le rejoindre. Pierre Vieillard et Elisabeth Crognet sa femme s'étaient enfuis à Londres avec deux enfants, près de quatre ans avant la Révocation. Elisabeth Pèlerin, veuve de Pierre Prévost, non encore évadée au moment de la plainte, avait déjà vendu pour 35 à 40,000 livres d'effets mobiliaires seulement. Pierre Mau, brasseur, était parti avec toute sa famille et tout ce qu'il possédait. Il y avait dans la ville, disait le procureur, quantité de maisons abandonnées, et depuis deux mois les voitures du nommé Raison n'étaient chargés que de meubles et de hardes d'émigrants. Défense fut faite audit Raison de louer désormais des voitures pour un tel usage. (Archives, TT. 258.)

Depuis que les premiers germes de la Réforme avaient été jetés dans le département de l'Aisne, jusqu'à la Révocation, il s'écoula environ cent cinquante ans; malgré la persécution qui sévit presque constamment, le protestantisme avait fait des progrès considérables; on en jugera par les cinq tableaux qui vont suivre.

I. *Liste des Eglises où l'on trouve des pasteurs avant la Révocation.*

SOISSONS.	*Cœuvres.* (Helim ou Hellin) avant 1567, (Du Moulin) 1570-1572. *Soissons.* (Vassoris) 1567. *Saint-Pierre Aigle.* (Du Moulin) 1576-1584. *Morsain.* (Jérôme de Satur) 1663-1681.
LAON.	*Marchais.* (Virelle) 1583. *Laon.* (Morel) 1603, (Devaux) 1620, (Desmarets) 1620-1623, (P. Georges) 1626-1637, (De Lanoue) 1649, (S. Georges) 1655, (P. de Beaumont) 1664. *Crépy* et *Laon.* (De Beaumont) 1664-1683. *Eppes.* (Ladier) 1677-1681.
GUISE.	*Leval* et *Guise.* (Devaux) 1603, (De Beauvalet) 1614, (Sigart) 1615-1620, (Rambours) 1626-1637. *Villers.* (S. Georges) 1665, (P. Georges) 1667-1683.
SAINT-QUENTIN.	*Lehautcourt.* (Le Ramasseur) 1562, (Jean de l'Epine) 1568, (Richer) 1603, (Brisebarre) 1620, (De Juigné) 1620-1623, (Duval) 1623, (Jean Mettayer) 1623-1668, (S. Mettayer) 1660-1683.
CHATEAU-THIERRY.	*Fère en Tardenois.* (Merlette) 1603, (Richard) 1620. *Château-Thierry* et *Bézu.* (Bilot) 1626, (Babinet) 1626. *Château-Thierry* et *Saponay.* (De Nogentel) 1626-1643. *Château-Thierry.* (Pagès) 1649-1669, (Auger) 1677-1683
CHAUNY.	*Travecy.* (Merlette) 1603. *Leuilly.* (Richard) 1603. *Chauny*, *Crépy*, *Leuilly.* (Boucher) 1620, (Tricotet) 1626. *Chauny*, *Coucy.* (Cl. Le Vineux) 1637, (J. Le Vineux) 1649, (Ladier) 1653. *Lafère.* (Imbert) 1664. *Chauny.* (Imbert) 1665-1667, (Garnier) 1667-1669, (Maillard) 1677-1683.
COUCY.	*Coucy.* (Villain) 1667-1669, (Mutel) 1677-1683.
VOUEL.	*Vouel.* (Mutel) 1665.
MONTCORNET.	*Montcornet.* (Lefaucheur) vers 1631 à 1636? *Chery.* (Regnier) 1667-1669, (Séverin) 1677.
MORGNY.	*Morgny.* (Coullez) 1667.
ROUCY.	*Roucy.* (Blondel) 1631-1644, (Tricotet) 1649-1653, (De Prez) 1665-1667, (De Camp) 1677, (Couet du Vivier) vers 1681.
VERVINS.	*Gercis.* (Chantefort) 1649, (S. Georges) 1664, (Abrah. Lejeune) 1681, (Laurent) après 1681.
FONTAINE.	*Fontaine.* (Tardif) 1649, (Sebille) 1667, (Regnier) 1677.

II. *Liste des pasteurs qu'on trouve avant la Révocation.*

ÉVANGÉLISTES.

Georges Magnier (Lemé), vers 1530; mort aux galères.
Etienne Pouillot (Fère), 1546; martyr.
Jacques Grégoire (Tupigny), 1566.
Philippe (Tupigny), 1566; martyr.

PASTEURS.

Véron, dit le Ramasseur (Saint-Quentin), 1562.
Helim (Cœuvres), 1567.

Vassoris (Soissons), 1567.
Jean de l'Epine..... 1568.
Joacim Du Moulin (Cœuvres), 1570-1572; (Saint-Pierre Aigle), 1576-1584.
Matthieu Virelle (Marchais), 1583.
Merlette (Fère), 1603; (Travecy), 1603.
Richard (Leuilly), 1603; (Fère), 1620.
Morel (Laon), 1603.
Nicolas Deveaux (Guise), 1603; (Laon), 1620.
P. Richer (Saint-Quentin), 1603.
Edme de Beauvalet (Guise), 1614; destitué.
Sigar (Leval et Guise), 1615-1620.
P. Rambours (Leval et Guise), 1626-1637.
Boucher (Crépy, Chauny, Leuilly), 1620.
Isaac Leclerc de Juigné (Saint-Quentin), 1620-1623.
Bilot (Bézu et Château-Thierry), 1620.
Samuel Desmarets (Laon), 1620-1623.
P. Brisbarre aîné (Saint-Quentin), 1620.
Duval (Saint-Quentin), 1623.
Jean Mettayer (Saint-Quentin), 1623-1668.
Michel Lefaucheur (Montcornet), vers 1631 à 1636?
Paul Georges, de Chartres (Laon), 1626-1637.
Jacques Babinet (Bézu), 1626.
Benjamin Tricotet (Chauny, Crépy, Leuilly), 1626; (Roucy), 1649-1653.
Isaac de Nogentel (Château-Thierry et Saponay), 1626-1637; (Nogentel), 1643.
David Blondel (Roucy), 1631-1644.
Claude Le Vineux (Chauny, Coucy), 1637.
J. Pagès (Château-Thierry), 1649-1669.
Isaac Chantefort (Gercis), 1649.
J. Le Vineux (Chauny, Coucy), 1649.
De Lanoue (Laon), 1649.
Théophile Tardif (Fontaine), 1649.
Isaac Ladier (Chauny, Coucy), 1653; (Eppes), 1677-1681.
Samuel Georges (Laon), 1655; (Gercis), 1664; (Villers), 1665.
Samuel Mettayer (Saint-Quentin), 1660-1684 (1).
Paul Georges, frère de Samuel (Villers), 1667-1683.
Jérôme de Satur (Morsain), 1663-1681.
Pierre de Beaumont (Crépy), 1664; (Crépy et Laon), 1683.
Daniel Sebille (Fontaine), 1667.
David Imbert (Lafère), 1664; (Chauny), 1665-1667.
Jacques de Prez (Roucy), 1665-1667.
François Mutel (Vouel), 1665; (Coucy), 1677-1683.
Regnier (Chery), 1667-1669; (Fontaine), 1677.
Paul Coullez (Morgny), 1667.
Jean Villain (Coucy), 1667-1669.
Louis Garnier (Chauny), 1667-1669.
Pierre Auger (Château-Thierry), 1677-1683.
Daniel Maillard, d'Abbeville (Chauny), 1677-1683.
Daniel de Camp (Roucy), 1677.
Jacques Séverin (Chery), 1677.
Abraham Lejeune (Gercis), 1681.
Pierre Laurent (Gercis), après 1681.
Abraham Couet du Vivier (Roucy), vers 1681.

(1) M. Ch. Read a rencontré dans les registres des enterrements faits au cimetière protestant de la rue des Saints-Pères l'acte suivant, que nous ajoutons à notre travail.

« Aujourd'huy, 9e jour de mars 1684, a esté enterré le corps de défunt Pierre de Noielle Livier, demeurant au village de Bertancourt, gouvernement de Saint-Quentin, décédé dans la Conciergerie et délivré à Jacques Lavallée, concierge du cimetière, le 8 dudit mois. Auquel enterrement ont assisté M. Samuel Mettayer, ministre audit Saint-Quentin, et Moyse Lamouche, marchand à Paris, amis dudit défunt, qui ont dit que ledit défunt, lors de son décès, estoit âgé de cinquante ans ou environ, et ont Signé : METTAYER, MOYSE LAMOUCHE. »

III. *Liste des anciens qui ont assisté aux synodes avant la Révocation.*

Lambert Desmarets (Montcornet), 1562 (1).
Vauquet (Laon), 1614.
Frémin (Roucy), 1653, 1655, 1665, 1669.
Oudart Fétizon (Roucy), 1649, 1655.
J. Cottin (Saint-Quentin), 1649.
J. Marie (Gercis), 1649.
Antoine Courtonne (Laon), 1649.
Michel de Drapière, sieur de Bordeau (Château-Thierry), 1653.
Isaac Liénar (Saint-Quentin), 1653.
Louis Laumonier, sieur de Travecy (Chauny, Coucy), 1653, 1655.
Jean de Vieuxmaisons (Chauny, Coucy), 1653.
Henri Gervaise (Chauny, Coucy), 1653.
De Morgny (Laon), 1653.
Henri Fétizon (Roucy), 1655.
J. Cottin (Laon), 1655, 1681, 1683.
Pierre Garde (Leval), 1664.
Jacques Roussez (Leval), 1664.
Jean Taillefer (Château-Thierry, Monneaux), 1665.
P. Rapillard (Château-Thierry, Monneaux), 1665, 1681, 1683.
Jérôme Sy (Six?) (Saint-Quentin), 1665.
David de Proisy (Laon), 1665; (Morgny), 1667; (Eppes), 1669, 1677, 1681.
Duval Jonquières (Coucy), 1665.
P. Jaignail (Vouel), 1665.
J. Cochet (Château-Thierry), 1667.
Samuel Cartigny (Saint-Quentin), 1667.
Thomas Gibereau (Fontaine), 1667.
Daniel Lescury (Chery), 1667.
Jacques Vignon (Laon), 1664, 1667.
Corneille d'Ully, sieur de Leval (Gercis), 1667.
Daniel Lievrard (Saint-Quentin), 1669.
Duvay (Du Vez?) (Laon), 1669.
Jean Deshayes (Chauny), 1669.
Abrah. de Rambours (Gercis), 1669.
Louis Laumonier, sieur de Lamotte (Chauny), 1677, 1679.
Antoine Laumonier (Laon), 1677, 1679.
Abrah. Lefèvre (Morsain), 1677.
Isaac Alavoine (Saint-Quentin), 1677.
Pierre Garde (Guise), 1677.
Joseph Hannet (Gercis), 1677.
Abrah. Lefèvre (Morsain), 1681.
Philippe Avice (Roucy), 1681.
Adrien Pèlerin (Saint-Quentin), 1681.
Jacob Joncla (Chery), 1681, 1683.
Jean Lavice (Guise), 1681, 1683.
Jacques Colliette (Chauny), 1681, 1683.

IV. *Liste des lieux où le culte fut célébré avant la Révocation.*

Arrondissement de Vervins.

Gercis.	Leval.	Vervins.
Landouzy.	Villers.	Fontaine.
Lemé.	La Hérie.	Tupigny.

Arrondissement de Laon.

Morgny.	Roucy.	Vouel.
Chery.	Laon.	Coucy.

(1) Au synode de la Rochelle, en 1571, assistaient Jean Liévin, député de l'Ile-de-France, et Virel, député de la Picardie, qui avait assisté déjà au colloque de Poissy.

Montcornet.	Eppes.	Trosly.
Marchais.	Aulnois.	Leuilly.
Moulins (1).	Lafère.	Follembray.
Paissy.	Travecy.	

Arrondissement de Saint-Quentin.

Prémont.	Villers-Saint-Christophe.	Moy.
Brancourt.	Annois.	Ribemont.
Lehautcourt.	*Benay* (2).	

Arrondissement de Château-Thierry

Fère.	Monneaux.	Vendière.
Saponay.	Bézu.	Villomi, paroisse de Coulonges.
La Ferté-Milon.	*Baulne* (3).	
Château-Thierry.	Nogentel.	

Arrondissement de Soissons.

Morsain.	Cœuvres.	Grand-Rozoy.
Soissons.	Saint-Pierre Aigle.	Belleu.

V. *Liste des lieux où il y avait des protestants avant la Révocation.*

Arrondissement de Vervins.

Fesmy.	Fontaine.	Hannape.
Ribeauville.	Landouzy.	Lavaqueresse.
Wassigny.	La Hérie.	Saint-Algis.
Le Nouvion.	Proisy.	Clanlieu.
Le Val.	Iron.	Vaux en Arrouarze.
Tupigny.	Leschelle..	La Capelle.
Verly.	Buironfosse.	La Flamengrie.
Vadencourt.	Chigny.	Vénérolles.
Villers.	Englancourt.	Lerzy.
Guise.	Esquéhéries.	Barzy.
Crupilly.	Le Sourd.	Chevennes.
Lemé.	Marly.	Puisieux.
Gercis.	Le Brûle.	Plomion.
Vervins.	Etreux.	

Arrondissement de Saint-Quentin.

Escaufourt.	Villers-Saint-Christophe.	Sery-lès-Mézière.
Prémont.	Annois.	Fresnoy.
Le Catelet.	Benay.	La Ferté, près Crécy-sur-Serre.
Brancourt.	Bohain.	Ribemont.
Lehautcourt.	Moy.	Bertancourt.
Saint-Quentin.	Mézière-sur-Oise.	

(1) Quant à Moulins, nous ignorons si c'est bien le village de ce nom dans notre département. Elie Benoît dit seulement qu'en 1619 « on avait démoli les temples de Moulins et de Leval, où les réformés de Guise allaient au prêche. » (II, 277.)

(2 et 3) Nous n'indiquons Benay et Baulne que sous bénéfice d'inventaire, comme nous l'avons dit plus haut. Par arrêt du 24 janvier 1684, fut démoli le temple de Crupies; nous avions d'abord pensé à Crupilly, mais il est évident que le prêtre Desmons ne l'eût pas laissé subsister sans en parler dans ses plaintes, qui n'en disent rien; il faut donc absolument renoncer à Crupilly comme lieu de culte.

Arrondissement de Laon.

Morgny.
Dolignon.
Parfondeval.
Chery.
Montcornet.
Pierrepont.
Liesse.
Marchais.
Parfondru.
Moulins, près Pont-Arcy.
Paissy.
Roucy.
Laon.
Eppes.
Crépy.
Fargnier.
Lisy, près Anizy-le-Château.
Aulnois.
Lafère.
Travecy.
Vouel.
Chauny.
Coucy.
Trosly.
Leuilly.
Martigny, près Laon.
Chambry, près Laon.
Renneval, près Rozoy-sur-Serre.
Follembray.
Pontavert.
Vorges, près Laon.
Beautor, près Lafère.
Rozoy-sur-Serre (1).
Bertancourt-Epourdon.

Arrondissement de Soissons.

Morsain (2), près Vic-sur-Aisne.
Soissons.
Cœuvres.
Saint-Pierre Aigle.
Vregny.
Dhivier (Dhuizel? près Braisne).
Muret, près Oulchy.
Missy, près Soissons.
Grand-Rozoy.
Pernière (Pernant?)
Villers-Cotterets.
Belleu.
Acy.

Arrondissement de Château-Thierry.

Saponay.
Fère en Tardenois.
La Ferté-Milon.
Château-Thierry.
Monneaux.
Bézu.
Baulne, près Condé en Brie.
Nogentel.
Vendière.
Villomi, paroisse de Coulonges, près Fère.
Mareuil, près Fère.

Avant la Révocation le culte était interdit dans treize endroits : Landouzy, Gercis, Fontaine, Lemé, Leval, Annois, Villers-Saint-Christophe, Travecy (1664), Benay (1665), Baulne (1674), Nogentel (1681), Lehautcourt (1683), Vouel (1685); et cinq temples démolis : Gercis (1664), Benay (1665), Nogentel (1681), Lehautcourt (1683), et Vouel (1685).

Toutefois nos renseignements, bien qu'incomplets, nous montrent encore des pasteurs à Morgny (1667), Chery (1677), Fontaine (1677), Morsain, Eppes (1681), Roucy (vers 1681), Gercis (après 1681), Laon, Lehautcourt, Villers, Château-Thierry, Chauny, Coucy (1683). Et très probablement ces treize pasteurs, sauf Mettayer, de Lehautcourt, qui émigra en 1683, demeurèrent en France jusqu'à la Révocation. En outre le culte était encore célébré en 1681 au Grand-Rozoy, chez Philippe de Parenteau; à Nogentel, chez le sieur dudit lieu; à Annois, chez Jean de Cobreville, et au château de Paissy au moins jusqu'en 1683.

Malgré les persécutions, l'Evangile fut donc annoncé au moins en seize endroits du département jusqu'à la Révocation. L'histoire mieux connue fournira sans doute un chiffre plus élevé.

(1) Ce village donna le jour à Hugues Sureau-Durosier, célèbre pasteur du XVIe siècle. (Melleville, *Dictionn. histor.*) — Voir la note à la fin du travail.

(2) Pierre de Vrillac, sieur de Morsain, avocat au parlement de Paris, embrassa la religion protestante en 1621.

VI. Refuge (1685).

Les provinces qui composent aujourd'hui le département de l'Aisne (1), offraient pour l'évasion bien plus de facilité que les provinces du centre ; aussi ce département perdit-il un grand nombre de ses habitants à la Révocation. Une première émigration avait eu lieu à la suite de l'arrêt de 1664 ; l'Edit de 1685 donna lieu à une seconde, qui dura jusqu'à la fin du siècle. « La Révocation, dit l'abbé Prieur, eut sa pleine exécution dans la Thiérache, où les protestants avaient conservé des prêches nombreux, et y détermina la fuite des réformés qui ne purent se résoudre à renoncer à l'exercice public de leur religion » (2).

L'organisation des guides quakers se relayant pour conduire les esclaves fugitifs à la frontière, et connue en Amérique sous le nom de *chemin de fer souterrain*, n'est qu'une imitation de ce qui eut lieu dans le nord de la France pour l'évasion des protestants ; c'est un fait qui, croyons nous, n'a pas encore été relevé jusqu'ici. Bohain et Saint-Quentin étaient les principales stations. Les *Documents inédits, etc.*, de M. Depping, donnent sur ce sujet des détails fort intéressants puisés dans les registres du secrétariat.

Le 5 novembre 1686, Seignelay écrivait à Chauvelin : « Entre plusieurs avis qui ont été donnés au roi de ceux qui sortent de Paris pour passer dans les pays étrangers, il y en a un qui porte qu'il y a six guides qui font passer les religionnaires dans le village de Bohain en Picardie, où ils séjournent s'ils veulent, et que lorsque ces guides sont las, ou qu'ils veulent retourner à Paris pour en prendre d'autres, ils mettent les réfugiés entre les mains de six ou huit autres du même village qui achèvent de les conduire, et qu'enfin ce village n'est rempli que de guides. Sur quoi Sa Majesté m'ordonne de vous faire part de cet avis, afin que vous puissiez prendre des mesures pour faire arrêter ceux qui se trouvent coupables de ce mauvais commerce. »

L'année précédente, le rapport suivant avait été fait au lieutenant général de la police (Pap. de la Reynie. Bibl. imp.) : « L'Epine dit savoir plusieurs chemins pour faire passer les religionnaires en Hollande, sans passer dans les villes ni grands chemins, et voilà de la manière qu'il en parle :

« Pour les faire sortir de Paris, c'est les jours de marché à minuit, à cause de la commodité des barrières que l'on ouvre plus facilement que les autres jours, et ils arrivent devant le jour proche Senlis qu'ils laissent à

(1) Ile-de-France, Picardie et Champagne.

(2) *Histoire de Guise.*

main gauche. D'autres qui vont jusqu'à Saint-Quentin, et qui n'y entrent que les jours de marché dans la confusion du moment. Et y étant, ils ont une maison de rendez-vous où ils se retirent, et où les guides les viennent prendre. Pour les faire sortir, ils s'habillent en paysans et paysannes, menant devant eux des bêtes asines. L'un des guides, qui sont ordinairement deux ou trois, passe devant, et s'il ne rencontre personne, l'autre suit; s'il rencontre du monde, l'autre qui suit voit et entend parler, et suivant ce qu'il voit ou entend de mauvais, il retourne sur ses pas trouver les huguenots, et les mène par un autre passage... et s'ils trouvent que ce sont des soldats, ils passent par argent qu'ils leur donnent; comme les passages sont gardés de huit en huit jours par de nouveaux gardes, ils sont d'autant plus faciles à corrompre. Lorsque les guides les viennent prendre dans les villes ou passages où sont donnés les rendez-vous, ils ne sortent que la nuit, et principalement quand il fait fort noir, ou lorsqu'il pleut bien fort, parce que cela leur fait un grand bien pour la conduite.

« Il dit que s'il avait vingt hommes à passer, et qu'ils fussent aux portes de Valenciennes à la brune, il les rendrait tous le lendemain à la porte ouvrante à Mons; que les guides viennent attendre les huguenots sur les chemins, et ne disent ni leurs noms ni leurs domiciles, que la plupart desdits guides sont bandits, qui n'ont ni feu ni lieu, et se sont sauvés des galères, lesquels n'attendent qu'à périr pour vivre.

« Il assure que le petit homme (en marge : *Petit homme important à connaître*) auquel il a parlé sur le boulevard de la porte Saint-Antoine, est celui qui les livre aux autres guides, et qu'il ne lui voulut pas dire son nom, mais qu'il l'a suivi, et qu'il sait la maison où il entra, où il faut passer trois portes. Que lorsqu'il lui parla, c'était pour passer une femme et quatre enfants, et que c'est la femme d'un cabaretier dudit faubourg Saint-Antoine, qui est fort grande; qu'il avait reçu une lettre de ce petit homme en Hollande, pour se trouver sur ledit boulevard, à l'heure qu'il lui avait marquée, mais que son nom n'y était pas, non plus que la date.

« L'Espine a parlé à une femme appelée Madame Leroy, qui demeure rue Saint-Martin, à la *Botte*, entre un pâtissier et un rôtisseur, pour la passer en Hollande où elle a déjà une fille. Il y avait avec elle une autre fille qui voulait aussi passer avec elle, et que ladite dame Leroy a un autre nom qu'il croit être Bertault. Il dit aussi qu'il y a encore plusieurs familles de qualité dont il a connaissance, et que si on veut lui donner sa liberté, il ferait prendre plusieurs desdites familles. Il connaît plusieurs guides, entre autres les deux L'Espine, et un nommé Thomas. Il demande si, en lui accordant sa liberté à Paris, on le pourrait arrêter en s'en retournant pour autre chose dont il pourrait être accusé. Et si quand un homme est condamné aux galères pour ce sujet, il peut en sortir en donnant 401 écus,

et à qui il faut s'adresser pour cela. Il dit qu'un jour il trouva des huguenots sur le chemin, et que les ayant conduits jusqu'au passage de Cuverin, ils se détournèrent du chemin et se mirent dans un fond, et que lui s'était éloigné des huguenots à cause que les gardes qu'il avait appelés les étaient venus joindre » (*Depping*, p. 388).

Les plus illustres de nos réfugiés furent : Prosper Marchand, Jean Rousset, Antoine Bénezet, les Crommelin, les Dompierre, les Larochefoucauld, les Laumonier, les de Proisy, etc. On trouvera ici tous les noms que nous avons pu recueillir. Ce n'est pas un petit enseignement que la vie de ces hommes et de ces femmes qui abandonnèrent tout ce qu'ils avaient de plus cher, plutôt que de renier leur foi.

La première place appartient naturellement à la grande famille saint-quentinoise des Crommelin, qui fournit plus de 54 membres (pour la plupart de Saint-Quentin) au refuge, sans parler de leurs alliés, comme les Testart (aussi de Saint-Quentin), dont six prirent également le chemin de l'exil. Voici la généalogie des Crommelin et des Testart, extraite du *Bulletin du protestantisme* (VII, 478), et complétée par des indications de la *France protestante*.

Armand Crommelin de Courtray quitta les Pays-Bas quand l'inquisition y fut établie par le duc d'Albe, et laissa sept enfants, dont deux seulement : Pierre et Jean, rentrent dans notre cadre.

Pierre Crommelin épousa Catherine Cazier, et s'établit à Cambray, où il fit un commerce considérable de batistes qu'il envoyait blanchir en Hollande. Lors de la prise de Cambray par les Espagnols, il tenta vainement de s'établir à Saint-Quentin auprès de son frère Jean, et se retira à Midelbourg, en Zélande, où il mourut en 1609.

Jean Crommelin.

Fondateur de la famille de Saint-Quentin, il fut d'abord employé chez son frère Pierre à Cambray, puis fonda une importante maison de commerce à Saint-Quentin. La fabrication des toiles prit, grâce à lui, un accroissement considérable dans cette ville; il fit venir de Harlem des ouvriers blanchisseurs, et construisit plusieurs blanchisseries tant à Saint-Quentin qu'à Chauny.

« Une étude approfondie du sol lui démontra qu'il était propre à la culture du lin. Mais dans la préparation de ce fil, il eut à vaincre de grandes difficultés; un lieu trop sec séchait les fils et détruisait leur ténuité; un endroit trop humide les pourrissait et les cassait. Il remédia à ces inconvénients en déterminant, au moyen d'un bon hygromètre, la profondeur où devaient être placés les ateliers; puis il inventa le gluten nommé *pare-*

ment, qui arrondit le fil par le moyen d'une brosse et lui donne de la consistance. Cette industrie prospéra à un point extraordinaire ; aussi tout le monde se fit mulquinier, et bientôt il n'y eut personne de riche à Saint-Quentin qui ne dût sa fortune à l'industrie du lin (1). Toutefois, en 1698, on ne comptait encore dans cette ville que 25 négociants ou gros marchands et 60 petits marchands. » (Melleville, *Dictionn. historiq.*)

Jean Crommelin avait épousé en 1595 Marie, fille de Jacques de Semery, seigneur de Camas (village entre Genlis et Ham) ; il vendit la seigneurie de Camas avant sa mort pour qu'elle ne devînt pas une pomme de discorde entre ses enfants. Son mariage fut célébré au château royal de Follembray, et honoré de la présence de Catherine de France, sœur de Henri IV, qui y tenait alors sa cour. De ce mariage naquirent quinze enfants, dont dix morts en bas âge ; les cinq autres sont :

A *Pierre*. — B *Marie*. — C *Jean*. — D *Catherine*. — E *Adrien*.

A *Pierre Crommelin*, né en 1596, au château de Moy-Saint-Far, près Saint-Quentin, eut pour marraine Madame, et mourut en 1676. Il épousa Marie Desormeaux de Cambray, qui lui laissa en mourant (vers 1652) sept enfants :

I. Jean, qui épousa Elisabeth Marin. Ses enfants s'allièrent aux Vauquet d'Amiens, Tabary de Guise, Philippy et Nogared de Saint-Quentin.

II. Pierre, qui se maria à Nîmes.

III. Jacques, qui quitta Saint-Quentin pour s'établir à Harlem.

IV. Samuel, qui épousa Madelaine Testart, de Saint-Quentin. Ils sortirent de France avec leur famille, de 1685 à 1687, et se retirèrent à Harlem. Ils eurent vingt-trois enfants, parmi lesquels nous citerons Anne, qui épousa avant la Révocation son cousin Louis Crommelin, fils de Louis Crommelin, et de Marie Mettayer. Anne s'enfuit avec son mari à Amsterdam en 1685, puis en Irlande, où ils établirent une fabrique très importante, dont les ouvriers furent en grande partie des réfugiés saint-quentinois. Presque toute la famille de son père se réfugia auprès d'Anne.

V. Armand, qui s'établit à Harlem.

VI. Marie, qui épousa Rondeau, banquier à Paris.

(1) Si le protestant Crommelin est le principal fondateur du commerce de Saint-Quentin, ses coreligionnaires n'ont jamais cessé, depuis lors, de figurer au premier rang dans cette ville pour leur probité et l'importance de leurs maisons ; les MM. Joly descendent des Crommelin.

VII. Jeanne, qui épousa Jacques Le Maître, lequel devint fermier général.

B *Marie Crommelin* épousa à Londres Pierre Lombard.

C *Jean Crommelin*, né en 1603, à Saint-Quentin, épousa à l'âge de 20 ans Rachel Taquelet du Catelet, âgée de 14 ans; il en eut quinze enfants, dont trois : Jacob, Daniel et Ester existaient encore en 1712 (1). Il mourut en 1659, et sa femme en 1686 à Paris; nous donnons des détails sur quelques-uns de leurs enfants.

Louis, né vers 1625, épousa en 1648 Marie Mettayer, fille de Jean Mettayer, et sœur de père de Samuel Mettayer, tous deux ministres de l'Eglise de Lehautcourt. Devenue veuve, Marie Mettayer se rendit à Paris à la fin de 1685, feignit d'abjurer au commencement de l'année suivante, et réussit enfin à sortir du royaume (*Arch.* TT. 256). Leur fils Samuel-Louis, épousa Judith Truffet, de Laon, et quitta Saint-Quentin à la Révocation; cependant la *France protestante* dit qu'il abjura en 1683, et que, poursuivi par ses remords, il se sauva en Angleterre.

Abraham, né en 1629, épousa Marie Boileau, fut marchand de toiles à Saint-Quentin et mourut en 1673. Sa femme était dénoncée en 1700 comme très opiniâtre dans son hérésie.

Catherine, née en 1632, épousa François de Coninck d'Anvers.

Rachel, née en 1634, épousa en 1656, Pierre Testart, marchand à Saint-Quentin et veuf de Catherine Bossu. De ce mariage sortirent sept enfants que nous retrouverons plus loin.

Jacob, né en 1642, épousa en 1663, Elisabeth Testart; il demeura à Saint-Quentin jusqu'en 1676, alla ensuite à Paris où il perdit une partie de sa fortune; son nom figure au bas de l'acte d'abjuration

(1) Voici deux actes de 1676 et 1678 que M. Ch. Read a relevés sur le registre des enterrements faits au cimetière protestant de la rue des Saints-Pères. Nous ne voyons pas bien où il faut placer ici les Crommelin qui s'y trouvent mentionnés :

« Aujourd'huy, 19e jour d'aoust 1676, a esté enterré le corps de deffunte Rachel Burgeat, fille de Jérémie Burgeat, marchand bourgeois de Paris, et de *Catherine Crommelin*, décédée du jour d'hier. Auquel enterrement ont assisté le père de l'enfant, et *Daniel Crommelin*, marchand à Paris, oncle de la deffunte, qui ont déclaré que ladite deffunte étoit, lors de son décès, âgée d'environ trois mois, et ont signé : J. Burgeat, Daniel Crommelin. »

« Aujourd'huy, 16e jour d'aoust 1678, a esté enterré le corps de deffunt Louis Cousin, fils d'Isaac Cousin, marchand à Paris, et de *Anne Crommelin*, décédé le 15 dudit mois. Auquel enterrement ont assisté ledit père de l'enfant, et *Jacob Crommelin*, oncle dudit deffunt, quy ont dit que ledit deffunt, lors de son décès, estoit âgé d'un mois ou environ, et ont signé : L. Cousin, Jacob Crommelin. »

Ce Jacob Crommelin est qualifié banquier dans l'acte d'inhumation d'Isaac Lieurard, marchand à Bohain, 8 octobre 1681.

signé par les principaux négociants réformés de Paris (1), en même temps que ceux de Foissin, Rondeau, Seignoret, Testart. Sa femme plus zélée que lui l'abandonna et sortit de France à la fin de l'année 1685 avec cinq de ses filles et une servante, gagna l'Angleterre par la Rochelle, puis passa en Hollande avec une seule de ses filles. Son mari revint à Saint-Quentin en 1686 où il s'enrichit de nouveau par son commerce de toiles, et se retira en Hollande en 1708. Il est probable qu'il se rattacha au protestantisme, car « nous trouvons..... dans un mémoire de l'état des nouveaux convertis du diocèse de Noyon en 1700 (*Supplém. fr.*, 4026. 3) Jacques Crommelin, riche marchand de toiles, âgé de 60 ans, noté comme mauvais catholique, ainsi que sa femme Elisabeth Testart » (*France prot.*).

Jacob ou Jacques Crommelin eut onze enfants :

Camille, née en 1664, qui épousa Daniel Jeannot de Saint-Quentin.

Cyprien, né en 1666, qui sortit de France en 1680.

Jacob, né en 1667, qui sortit de France en 1685, passa en Hollande, puis à Londres, revint trouver son père à Saint-Quentin et retourna finalement en Hollande.

Elisabeth, née en 1668, morte en naissant.

Elisabeth Catherine, née en 1670, qui épousa, en 1698, André Le Cointe, d'Elbeuf.

Daniel, né en 1671, qui passa en Angleterre.

Marianne, née en 1672, qui épousa, à Londres Jacques Courton d'Alençon.

Madelaine, née en 1674, qui épousa, en 1705, Isaac Torin, son cousin germain.

François, né en 1675, mort à l'âge de 5 ans.

Catherine, née en 1677, qui épousa, en 1700, Elie Blaquière, de Sourèze, réfugié à la Haye.

Suzanne-Marie, née en 1680, qui épousa, en 1703, Olivier, de Doumergue, réfugié à Leipzick.

Jean-Baptiste, né en 1685, mort l'année suivante à Saint-Quentin.

D. *Catherine Crommelin*, mariée à Londres avec Abraham Desdeuxvilles.

E. *Adrien Crommelin*, le dernier des enfants de Jean Crommelin et de Marie de Semery, épousa Suzanne Doublet à Charenton en 1641 et

(1) « Je, N..., crois de ferme foi tout ce que l'Eglise catholique, apostolique et romaine croit et professe. Je condamne et rejette très sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même Eglise a condamnées et rejetées. Ainsi, Dieu soit à mon aide, et les saints évangiles sur lesquels je jure de vivre et de mourir dans la profession de cette même foi. » Cet engagement fut aussi signé par Hersant, Martin, Aubry, Lemaire, Dorigny. (Depping, 383.)

demeura à Saint-Quentin jusqu'à sa mort. Il eut neuf enfants :

Suzanne qui épousa, en 1644, Marin Grotest, sieur du Chesnay, fameux médecin d'Orléans.

Adrien, qui épousa Marguerite Richard, veuve de M. de Lechelle (1); il mourut en 1701, seigneur en partie de Mézière, près Saint-Quentin. En 1693, l'état des nouveaux convertis le citait comme remplissant tous les devoirs d'un bon catholique.

Antoine, mort à Lyon.

Pierre Etienne, né en 1648, qui se maria à Lyon avec Françoise Seignoret. Il s'associa avec le précédent; sa femme se réfugia à Lausanne avec un de ses fils, Pierre, qui fut nommé pasteur de Genève en 1718.

Marie, qui épousa en 1667 Jean Pigou, d'Amiens; ils quittèrent cette ville à la Révocation.

Jeanne, qui épousa à Paris, en 1669, François Amonnet de Londres; ils firent une grande fortune à Paris qu'ils quitttèrent en 1681, prévoyant la Révocation, et se réfugièrent à Londres.

Anne-Marie, qui épousa Isaac Milsonneau, bailli de Charenton jusqu'à la Révocation.

André, qui demeurait à Paris chez son beau-frère Amonnet et s'enrichit dans le commerce des dentelles. Il épousa Marie Le Maître qui fut arrêtée à Chauny en 1686 comme elle voulait quitter la France; André abjura après avoir passé quelques semaines à la Bastille (1685-1686).

Jean, dit de Bercy, qui épousa en 1687 Marie-Ester Foissin de Paris. Sa femme passa en Angleterre et l'abandonna quand il se fit catholique; en 1699, il se faisait délivrer un certificat de catholicité (2). Il mourut à Saint-Quentin en 1703.

(1) Antoine Leconte, baron de Lechelle, gouverneur de la principauté de Sedan sous le prince Henri de la Tour, est connu dans la littérature théologique protestante par quelques lettres de controverse. (*France prot.*)

(2) Voici ce certificat, que M. Ch. Read a relevé aux Archives impériales (Tt. 255) :

Certificat de catholicité pour le sieur Crommelin de Bercy, marchand de la ville de Saint-Quentin, pour obtenir du Roy un passeport, pour aller, au mois d'octobre prochain, dans les pays étrangers, pour son négoce et affaires.

Je, soussigné, prestre, curé de la paroisse de Sainte-Catherine, en la ville de Saint-Quentin, certifie que le sieur Jean Crommelin de Bercy, marchand, colonel de la bourgeoisie de ladite ville, a fait son devoir paschal, et prend le soin d'envoyer ses enfants à la messe. Fait ce 5e septembre 1699. Huet.

Nous, maire et eschevins, juges civils, criminels et de police de la ville, fauxbourgs et banlieue de Saint-Quentin, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que M. Nicolas Huet, qui a escrit et signé l'acte ci-dessus, est prestre curé de la paroisse de Sainte-Catherine de cette ville, en témoins de quoy avons fait, scellé et signé ces présentes, par M. Jean Watier, nostre greffier-secrétaire, cejourd'huy 6e septembre 1699. Watier.

« La maison Crommelin, dit M. Weiss, fondée à Amsterdam dans les commencements de l'émigration, y maintient depuis 150 ans son ancienne réputation, et ses livres encore tenus en langue française attestent avec quel respect les descendants de l'exilé de France sont restés fidèles aux traditions de leur famille. » (*Hist. des Réfug.*, II, 167.)

Pierre Testart, marchand de Saint-Quentin, avait épousé, en 1656, Rachel, fille de Jean Crommelin et de Rachel Taquelet; il en eut sept enfants :

Rachel, qui épousa Lefèvre de Rouen. Rachel Lefèvre, leur fille, épousa Pierre de Joncourt, marchand à Saint-Quentin.

Cyprien, qui resta à Saint-Quentin après le départ de son père (1685) et épousa en 1703 Marianne de Van de Loresse.

Marie Madelaine, qui épousa Jean Benezet en 1681 et demeura avec lui à Abbeville où il fut receveur de traites jusqu'en 1687, puis il fut nommé directeur à Saint-Quentin où il mourut en 1710. De ce mariage sont issus sept Benezet : Jean-Etienne, Jacques, Jean, Cyprien, Madelaine, Melchior et Pierre.

Pierre, qui sortit de France avec son père, s'établit à Harlem, puis à Amsterdam.

Jean, qui suivit le précédent.

Angélique, qui mourut à Saint-Quentin et était signalée comme une huguenote très dangereuse en 1698.

Suzanne, qui épousa en 1686 Daniel Roberthon; ils sortirent de France pour cause de religion, et se réfugièrent à Amsterdam.

Nous avons également rencontré le nom de Jean Rondeau, qui épousa sa cousine Crommelin et se fixa à Saint-Quentin, puis des Duchemin, réfugiés en Hollande, aussi alliés à la famille Crommelin.

Louis Dorte (1), seigneur de Fontaine, capitaine au régiment de Piémont, fils de Jean-Louis Dorte et de Madelaine de Pas-Feuquières, réussit à gagner le Palatinat, avec quelques autres personnes, en décembre 1685, et devint général au service de la Prusse. Il avait épousé en 1670 Anne Catherine de Dompierre, fille de David de Dompierre, seigneur de Jonquières, maréchal de camp.

Jacques Laumonier, sieur de Varennes, lieutenant-colonel du régiment du Maine, fils de Jacques, sieur de Vaux et de Varennes, et de Marthe de Foy, s'enfuit avec Louis Dorte, emmenant sa femme Anne-Henriette Dorte (sœur de Louis), et plusieurs officiers de son régiment. Il mourut à Prague en 1717, colonel au service de la Prusse, regrettant peu, sans doute, son parrain Louis XIV.

(1) Serait-ce un descendant du célèbre vicomte d'Orte, dont on a nié la magnanimité dans le drame de la Saint-Barthélemy? (*Bullet. du Prot. fr.*, I, 208, etc.)

Les soldats lancés à la poursuite de cette troupe de fuyards s'emparèrent de plusieurs officiers et de la fille de Louis Dorte, Anne Catherine, âgée de 7 ans, qui ne tarda pas à être convertie. « Dès le mois de février 1686, le *Mercure* annonçait cette glorieuse victoire du clergé catholique en ces termes : « Mademoiselle Dorte, dont la fermeté pour la religion pro- « testante paraissait insurmontable, et qui même l'a fait connaître par des « actions trop hardies pour une personne de son sexe, a fait abjuration à « Metz, entre les mains de Mgr l'évêque, dans l'église des Ursulines. » Elle fut reçue à Saint-Cyr en 1697 et obtint en 1700 comme nouvelle catholique une pension de 500 livres. » (*France protestante.*)

David Laumonier sieur d'Eville, frère de celui dont nous venons de parler, le même apparemment que l'époux d'Esther Lefèvre, se réfugia en Hollande, tandis que son fils Jacques abjura et resta en France.

Madelaine, sœur de Jacques et de David Laumonier qui avait d'abord été contrainte d'abjurer, prit la fuite et se réconcilia publiquement avec l'Eglise protestante dans le temple de la Haye, en 1686.

A la Révocation, le sieur de la Motte, Louis Laumonier, réussit à gagner Maëstricht avec le sieur de Villers-lès-Guise (Du Vez) (*Supplém. fr.*, 4026. 1). La femme du premier, Madelaine Lefèvre, qui ne put le suivre, promit à l'évêque de Laon de se convertir avec ses filles Elisabeth et Marie « dans le temps et la manière qu'il lui plairait de prescrire. » Une autre de ses filles fut arrêtée à la frontière, et enfermée dans le couvent de Lafère en 1686 (1) (*Arch.*, E. 3372). La promesse de se convertir à volonté fut également signée par Marie Laumonier, veuve du sieur de Parfondru, et par Esther Lefèvre, veuve de David Laumonier, capitaine de chevau-légers ; mais cette dernière du moins n'avait point l'intention de la tenir. Dès qu'elle en trouva l'occasion, elle essaya de sortir de France. Malheureusement elle fut reconnue et arrêtée à Dieppe avec Madelaine de Dompierre en 1688 (*Arch.*, TT. 314, et Extrait de la *France prot.*).

Madelaine de Dompierre, fille de David de Dompierre sieur de Jonquières et sœur de la femme de Louis Dorte, fut enfermée aux Ursulines de Clermont en 1686 ; nous ne savons comment elle en sortit pour aller à

(1) Le 16 janvier 1696, un sieur de la Motte fut envoyé au château de Guise, et le 3 novembre de l'année suivante, ses deux filles furent mises au couvent de Lafère. (*Reg. du secrét.*, O. 40 et 41.) Par ordre du 18 mai 1698, le fils du sieur de la Motte, gentilhomme de Crépy, fut mis dans un collége de la religion catholique. Son second fils fut aussi mis dans une maison des PP. de l'Oratoire, quoiqu'il fût d'un âge assez avancé, ce qui ne permit pas de l'y laisser longtemps. (*Reg. du secrét.*, O. 42.) Par ordre du 19 novembre 1701, le fils du sieur de la Motte sortit du collége et entra dans le service. C'est l'intendant Sanson et l'évêque de Noyon qui imaginèrent de mettre au service les enfants des nouveaux catholiques enfermés dans les hôpitaux, aussitôt qu'ils commençaient à *bien faire leur devoir.* (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. 1re série. *Hist. polit.*, par Depping fils. Paris, 1855, t. IV et dernier.)

Dieppe où elle fut faite prisonnière, mais en 1689 nous la retrouvons dans le même couvent de Clermont. Voici ce qu'écrivait Seignelay, le 4 janvier 1689, à M. de Ménars :

« Mgr l'évêque de Beauvais m'a écrit que la demoiselle de Dompierre, qui est au couvent des Ursulines de Clermont, ne fait aucun progrès dans cette maison pour son instruction, et qu'au contraire, il est dangereux pour les religieuses qu'elle y demeure plus longtemps ; sur cela le roi m'a ordonné d'expédier un ordre pour la faire transférer dans la maison des nouvelles catholiques (de Paris), et je vous l'envoie afin que vous preniez la peine de le faire exécuter. » (*Reg. du secrét.*, O. 33.)

Madelaine continuant de se montrer rebelle à toutes les exhortations et à toutes les séductions, continuant de plus à être dangereuse pour les personnes qui l'entouraient, il fallut la mettre hors de la maison des nouvelles converties et la faire sortir du royaume : magnifique et touchant exemple de fidélité ; ni les caresses, ni les menaces, ni les mauvais traitements n'avaient pu l'empêcher de rendre témoignage de sa foi (*Reg. du Secrét.*, O, 33). Elle se retira à la Haye avec son frère Jacques. Il y a actuellement à Copenhague, au ministère des cultes, un descendant de la famille de Dompierre de Jonquières ; il est chef du service des Eglises.

Frédéric-Charles de la Rochefoucauld, comte de Roucy et de Roye, devint lieutenant-général en 1676, après avoir fait toutes les guerres de Louis XIV. En 1683, il demanda et obtint la permission d'aller servir le roi protestant de Danemark, qui le nomma grand maréchal de ses armées. Puis il passa en Angleterre et fut créé pair d'Irlande en 1688 sous le nom de comte de Lifford. Sa femme, fille du maréchal de Biron, qui quoique protestante avait été enterrée dans le chœur de l'église paroissiale de Roucy, fut exhumée par ordre du parlement.

Leur fils aîné, le comte de Roucy, abjura avant la Révocation, moyennant une pension de 1,200 livres qui lui fut accordée le 12 février 1685. Deux autres de leurs fils, mis au collége Louis-le-Grand, en sortirent catholiques, de même que trois de leurs filles qui furent enfermées quelque temps dans le couvent de Notre-Dame de Soissons. Trois seulement des enfants de la Rochefoucauld restèrent protestants.

François de Raineval, gentilhomme de Picardie, laissa de sa femme Anne de Pastoureau, deux fils, nommés Gabriel et Daniel. Gabriel, marquis de Raineval, épousa en 1645 Esther Lefèvre de Parfondru, et fut tué au siége de Lille. A la Révocation, sa veuve sortit de France avec ses trois enfants, Jean, François et Marthe, et se retira à Herford, où sa fille se maria avec le pasteur de la cour. Jean rentra plus tard en France et fut remis en possession des biens de sa famille (certainement parce qu'il avait abjuré) ; mais sur la fin de ses jours il émigra de nouveau, en Hollande, et mourut à Voorburg.

Son frère François, qui était resté à l'étranger et avait pris du service dans l'armée des Etats généraux, s'éleva au grade de commandant des troupes de la Guyane hollandaise (*France prot.*).

Le frère de Gabriel, Daniel de Raineval, épousa Suzanne Duet (Du Vez), fille de Jean Ducz, seigneur de Villers-lès-Guise. Devenue veuve, elle passa à l'étranger comme sa belle-sœur Esther Lefèvre de Parfondru. Les biens de la veuve de Daniel furent confisqués.

Nicolas de Massuë, seigneur de Renneval, eut de son mariage avec Hélène d'Ailly, fille d'Antoine d'Ailly, sieur de la Mairie et de Pierrepont, un fils nommé Daniel, seigneur de Ruvigny, qui fut gouverneur de la Bastille sous Henri IV.

Ce Daniel de Massuë, épousa en secondes noces Madelaine de Fontaine, dame de la Caillemotte, qu'il laissa veuve en 1611 et qui vécut jusqu'en 1636. De ce mariage naquit Henri de Massuë, marquis de Ruvigny, personnage considérable, député général des Eglises protestantes. Il se retira à Londres avec ses fils en 1686, bien que le roi leur eut permis, par une insigne faveur, de demeurer en France tout en célébrant leur culte dans leur logis. Après la mort de Ruvigny, le roi confisqua les biens de son fils aîné. Le premier président du parlement, Harlay, avait reçu du père un dépôt considérable; il en parla au roi, qui le lui donna. « Ainsi les forfaits sont récompensés dans ce monde, » dit Saint-Simon, qui rapporte ce fait (*Mémoires*, Paris, 1829, I, 452).

On sait que presque tous les pasteurs de France sortirent du royaume à la Révocation; 202 d'entre eux assistaient en 1686 au synode des Eglises wallonnes, tenu à Rotterdam ; on y retrouve Mutel, pasteur à Coucy ; Pierre Laurent, pasteur à Gercis; Abrah. Couet du Vivier, pasteur à Roucy; Devaux, pasteur à Calais et Samuel Georges, pasteur à Vitry.

Jacques Devaux, de Laon, fils de Nicolas Devaux, ministre de cette ville, avait étudié la théologie à Sedan, en 1638. C'est à lui que l'on doit le précieux recueil des *Thèses de Sedan;* il figurait au synode de Charenton, en 1669, comme pasteur d'Oisemont, près Compiègne. Nous ignorons si c'est lui qui se trouvait à Rotterdam en 1686, qui devint pasteur à Harlem, où un Devaux approuvait, en 1695, les sermons de Brousson. Dans ce cas, Jacques Devaux, aurait atteint au moins l'âge de 75 ans, car il naquit à Laon (selon la *France Protestante*), et son père ne quitta cette ville qu'en 1620. Un autre Devaux était, en 1718, l'un des directeurs de l'hôpital français de Londres.

Samuel Georges, que nous avons vu pasteur à Laon et que nous venons de retrouver à Rotterdam, mourut en 1687 à Votsburg où il était pasteur. C'est sans doute son frère Paul, pasteur à Villers jusqu'à la Révocation, qui mourut en 1689 ministre de l'Eglise française de Cantorbéry. Sa fille

qu'il avait été forcé de laisser en France, fut enfermée dans un couvent d'où elle ne s'échappa qu'au bout de huit ans.

Daniel Maillard, ministre de Chauny, quitta la France à la Révocation et fut nommé pasteur de l'Eglise française de Groningue (1686), où il mourut en 1728 (1). En 1702, deux demoiselles Madelaine et Suzanne Maillard furent enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Noyon (*Arch.*, E. 3353). En 1727, un autre Daniel Maillard était proposant à Nimègue ; et en 1748, Jean Maillard remplissait les fonctions pastorales dans l'Eglise française de Darmouth (*France prot.*).

Nous avons vu le nommé Pierre Auger desservant l'Eglise de Château-Thierry de 1667 à 1683. Ne serait-ce pas le même que la *France protestante* appelle Augier et qui était ministre de Châlons en 1685 ?

« Par l'édit de révocation, disent MM. Haag, ordre avait été donné à tous les ministres de sortir du royaume dans les quinze jours qui suivraient la promulgation de cette ordonnance. Louis XIV espérait sans doute que la plupart d'entre eux préféreraient une abjuration aux douleurs de l'exil ; il n'en fut rien ; aussi les agents du gouvernement eurent-ils recours à tous les moyens pour les retenir. Augier fut arrêté à Charleville avec Superville de Loudun, Dumoutier de Bélesme, Cotin de Houdan ; mais on leur rendit la liberté, en leur défendant seulement d'emmener avec eux leurs femmes et leurs enfants. Le malheureux Augier ne put supporter l'idée d'abandonner quatre enfants et une femme qu'il chérissait. Son courage fléchit ; il promit de se convertir. Ses trois collègues firent preuve de plus de fermeté et de constance. Lorsqu'ils virent le délai fixé par l'édit près d'expirer, ils se décidèrent à partir sans leur famille. Quelques jours après cependant, on permit à la femme de Superville d'aller le rejoindre avec sa famille. Dumoutier eut aussi le bonheur d'être rejoint par la sienne avec un enfant qu'elle allaitait ; mais deux autres enfants qu'il avait eus d'un premier lit, furent retenus et envoyés à Paris avec la famille entière de Cotin. Quant à Augier, à peine libre, il se regarda comme dégagé d'une promesse arrachée par la violence, et il ne songea plus qu'aux moyens de se sauver avec les siens. Il y réussit et se réfugia à Berlin, où, dit Benoît, *il donna des marques d'un repentir fort édifiant*. Il fut nommé pasteur à Halle en 1688. »

Samuel Mettayer, pasteur de Saint-Quentin, se réfugia à Londres en 1685, y desservit les églises de la Nouvelle-Patente et de la Patente-en-Soho. Il mourut ministre de l'Eglise de Thorpe en 1707. Marie Mettayer, sa sœur, qui avait épousé en 1648 Louis Crommelin, feignit d'abjurer au commencement de l'année 1686 et réussit à sortir du royaume.

(1) En 1686, l'Eglise de Groningue comptait dix pasteurs réfugiés attachés à son service.

On trouve aussi des de Beaumont réfugiés en Prusse ; ne seraient-ils pas des membres de la famille du pasteur de Laon ?

Charles Nicolas, orfévre de Roucy, émigra à Berlin.

« Jacob Barbier, habile graveur de Roucy, se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de l'Edit de Nantes. Barbier fut nommé graveur des monnaies par l'électeur Frédéric-Guillaume. Il eut trois fils qui marchèrent dignement sur ses traces. L'aîné, Jean-Charles, s'attacha de préférence à la ciselure ; il excellait dans cet art, que le premier il fit connaître à Berlin. Le second, Louis-Henri, obtint en 1741 la place de graveur de la Monnaie. Il épousa une demoiselle Etienne qui, restée veuve, fut choisie pour institutrice de la princesse d'Orange. Le troisième, Zacharie, remplit à la Monnaie le même emploi que son père et son frère. Le talent était héréditaire dans cette famille. Un petit fils de Jacob, nommé Claude fut un peintre distingué, et contribua beaucoup à donner aux produits de la fabrique royale de porcelaine le degré de perfection auquel ils sont parvenus. » (*France prot.*)

On comprend combien il est difficile de recueillir les noms de tous ceux qui émigrèrent; aussi nous enregistrons avec un soin pieux tous ceux qui nous sont parvenus. Une Daussy de Lemé, tante de la mère des Bonnemain actuels, revint mourir à Lemé à l'âge de quatre-vingts ans, après en avoir passé soixante-quinze en Hollande.

La *France protestante* parle d'un Philippe Delmé, fils d'Adrien Delmé, qui fut pasteur de l'Eglise française de Norwich, et de l'Eglise wallonne de Cantorbéry; il avait épousé Elisabeth Mauroy, dont il eut un fils nommé Elie qui fut pasteur de l'Eglise française de Londres. Le fils de ce dernier, nommé Jean, étudia aussi la théologie. Le nom de Mauroy est encore très répandu dans la Thiérache. Quant au nom de Delmé nous croyons qu'il y manque une apostrophe, et qu'avec l'orthographe moderne on écrirait Philippe de Lemé; dans tous les papiers du désert et autres, Lemé s'écrivait Elmé.

La famille de Proisy fournit aussi son contingent au refuge.

Parmi les membres de la première administration de l'hôpital des réfugiés de Londres, fondé en 1716 par Jacques de Gastigny, on trouve Jacques Robethon, Etienne Seignoret, Jean Leclerc de Virly et Jacques Devaux. Nous croyons que ce Robethon, est un Roberthon, descendant de Daniel qui avait épousé Suzanne Testart de Saint-Quentin en 1686. Quant à Leclerc de Virly, la *France protestante* demande s'il ne faudrait pas lire Vrigny ; nous croyons qu'il faudrait plutôt lire Vregny, ou Verly.

Jean Rousset, né à Laon en 1686, obligé de s'expatrier pour cause de religion, se retira en Hollande. Il entra dans la compagnie des cadets français et servit jusqu'à la bataille de Malplaquet où il reçut deux blessures.

Il embrassa la carrière littéraire, et débuta par la publication de plusieurs pamphlets politiques, dans lesquels le souvenir de son père condamné à être pendu pour avoir voulu quitter la France, celui de sa mère qu'il avait vu traîner sur la claie après sa mort, comme coupable de fidélité à la foi de ses pères, le porta à attaquer avec violence Louis XIV. Après la paix d'Utrecht il fut forcé de quitter la Hollande et se retira à Bruxelles, où il vécut dans le silence jusqu'à la mort du grand roi. Il retourna alors en Hollande, s'y maria, et ouvrit à la Haye une maison d'éducation qui obtint la confiance des premières maisons du pays. En 1723, Rousset abandonna encore la carrrière de l'enseignement pour reprendre de nouveau l'étude de la politique et de l'histoire, et commença la publication du *Mercure politique et historique*, qu'il continua pendant vingt-quatre ans. Ses travaux littéraires le firent nommer membre de la Société royale des sciences de Berlin, puis, sept ans après, associé de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Un parti considérable s'étant formé en Hollande, en 1747, pour le rétablissement du stathoudérat, Rousset consacra sa plume à la défense de cette cause ; mais les magistrats irrités le firent arrêter et incarcérer. Le triomphe de la maison d'Orange mit un terme à sa captivité, et le nouveau stathouder, Guillaume IV, le récompensa de son zèle en le nommant son conseiller extraordinaire et son historiographe. Mais l'année suivante, accusé d'être l'un des chefs du club des Doëlistes, il fut dépouillé de son emploi, et obligé de s'enfuir en Russie pour éviter la prison. La reine Elisabeth l'accueillit avec faveur et le fit conseiller de la chambre impériale en 1748 avec le rang de colonel.

Rousset était un écrivain infatigable ; ses principaux ouvrages, très admirés quand ils parurent, sont : *Histoire du cardinal Albéroni*, et *Mémoires du règne de Pierre le Grand*. On lui attribua également, mais sans preuves, un ouvrage anonyme qui parut en 1719 sous ce titre : *Entretien de Louis XIV et de Madame de Maintenon sur leur mariage*.

Rousset mourut en 1719, vraisemblablement à Amsterdam, où il s'était retiré (Extrait de l'*Hist. de Laon*, par Melleville, II 244).

Prosper Marchand, savant bibliographe et critique, naquit à Guise vers 1675 et mourut à La Haye le 14 juin 1756. Il fit ses études à Paris et entra dans le commerce. « En 1698 il fut admis dans la corporation des libraires. Son magasin, situé rue Saint-Jacques, devint le rendez-vous des bibliophiles de la capitale. A l'affût de toutes les nouvelles littéraires, Marchand en faisait part à Jacques Bernard qui les consignait dans ses *Nouvelles de la République des lettres*. En 1711, il passa en Hollande afin de pouvoir professer librement la religion qu'il avait embrassée. Il s'établit à Amsterdam, et fonda une maison de librairie. » Bientôt il se livra tout entier à l'étude. « La connaissance des livres et de leurs auteurs fit toujours son occupation

favorite, et il s'y distingua si fort, que de tous côtés les libraires venaient le consulter sur les livres qu'ils se proposaient de mettre sous presse, et ils se félicitaient quand ils pouvaient obtenir qu'ils s'imprimassent sous sa direction... Son principal ouvrage, son *Dictionnaire historique*, ne parut qu'après sa mort. » Il légua le peu d'argent qu'il possédait à une société fondée à la Haye pour l'éducation des pauvres, et fit don de sa bibliothèque fort riche et de tous ses manuscrits à l'université de Leyde. (*Fr. pr.*)

Antoine Bénezet, un des premiers et des plus zélés promoteurs de l'émancipation des noirs, naquit en 1713 d'une famille de Saint-Quentin qui s'était réfugiée à Londres, pour cause de religion. « Bénezet fut d'abord destiné au commerce, mais il ne tarda pas à abandonner cette carrière pour apprendre l'état de tonnelier. En 1731, ses parents étant allés s'établir en Amérique, il les suivit à Philadelphie; et tandis que ses frères se plaçaient par leur probité et leur activité au nombre des commerçants les plus honorables de cette ville, il résolut de se consacrer tout entier à l'instruction du peuple. Il adopta les principes religieux des quakers, et se pénétra surtout de leur enthousiasme pour l'affranchissement des nègres. « Ses talents, son « activité, la loyauté de ses intentions, sa bienfaisance, lui procurèrent une « grande popularité, dit la *Biographie universelle*... Son extérieur était « très modeste ; il ne portait que des habits de panne, parce que, disait-il, « après les avoir usés pendant plusieurs années, ils pouvaient encore servir « à vêtir des indigents. Il avait coutume de dire que l'acte de charité le « plus difficile était de supporter la déraison des hommes. »

« Bénezet ne servit pas seulement de sa plume la cause à laquelle il s'était dévoué (il écrivit plusieurs ouvrages et un grand nombre de brochures); on lui doit l'établissement à Philadelphie d'une école pour les noirs, école qu'il soutint de sa fortune et dirigea de ses conseils jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 5 mai 1784. » (*France prot.*)

Bien que les réformés de la Picardie cherchassent de préférence un asile en Angleterre et en Hollande, un certain nombre de cultivateurs passèrent dans le Brandebourg (1), où des ouvriers de Saint-Quentin introduisirent l'industrie de la gaze. D'autres Picards s'établirent à Cassel (Ch. Weiss, *Hist. des réfugiés,* I, 156, 166, 172, 328.)

Le plus grand nombre passa en Angleterre, où il y eut des Leroy, des Leblanc, des Lenoir, des Loiseau, des Delahaye (*Ibid.*, 365). D'autres, d'abord fixés en Angleterre, passèrent à Edimbourg où ils peuplèrent le quartier qui porta, depuis, le nom de quartier de Picardie (*Ibid.*, 277).

Parmi les noms des réfugiés en Amérique, on remarque ceux de Benoît, Bocquet, Bacot, Chevalier, Delisle, Dubois, Dutarque, dont plusieurs figu-

(1) Pendant les guerres de l'Empire, des soldats du Chesneau (Esquéhéries) trouvèrent en Prusse plusieurs de leurs parents de Leval.

rent avec éclat dans la guerre de l'indépendance (*Ibid.*, 387, 401); puis ceux de Daniel Crommelin et François Basset, membres de l'Eglise française de New-York au XVIIIe siècle.

On trouve des Cocher et un Taillefer de Château-Thierry dans la colonie hollandaise du cap de Bonne-Espérance (*Ibid.*, II, 157), des Rayneval dans celle de Surinam (160). Parmi les réfugiés en Hollande, nous avons trouvé les noms de Leblanc, Dujardin, Dubois, Deschamps, Lacroix, Chevalier, Sauvage, Delacour, Legrand, Dumont, Dupont, noms encore très répandus dans le département (II, 171). Casimir Oudin, moine de Bucilly, embrassa la religion réformée et se retira à Leyde où il mourut en 1688. (Melleville, *Dictionn. histor.*)

Nous avons gardé pour la fin la colonie de Friedrichsdorf, fondée en partie par des réfugiés du département de l'Aisne.

« La petite colonie de Friedrichsdorf, dit M. Weiss (*Hist. des réfugiés prot.*, I, 244), située dans les Etats du landgrave de Hesse-Hombourg, à une demie lieue de Hombourg-ès-Monts ou Hombourg-lès-Bains, et à trois lieues de Francfort, mérite une mention à part dans l'histoire du Refuge. Fondée par des français proscrits en 1687, elle est de toutes les colonies protestantes de cette partie de l'Allemagne, celle qui a le mieux corservé sa langue et son caractère. Elle se compose aujourd'hui de 900 habitants, qui parlent encore la langue française telle qu'on la parlait au temps de Louis XIV. Les publications dans les rues se font en français, l'enseignement se fait dans cette même langue. Depuis 150 ans, les réfugiés se sont constamment mariés entre eux sans jamais contracter d'union avec les familles allemandes du pays. Ils sont renommés par leur tempérance et leur sobriété. Ils vivent dans l'aisance qu'ils doivent à leur travail. On ne voit pas un seul pauvre parmi eux. Hospitaliers envers les étrangers, ils ont ouvert un asile aux malheureux débris des armées françaises vaincues à Leipzick, et un assez grand nombre de nos soldats abandonnés de la fortune, se sont fixés pour toujours dans cette colonie qu'ils appelaient la *Petite-France*.

« Les principales familles actuelles de Friedrichsdorf sont les Achard, les Privat, les Garnier, les *Rousselet*, les *Lebeau*, les Gauterin, les *Foucar*. D'autres longtemps florissantes, telles que les *Agombard*, les *Lefaulx*, les Lardé, les *Rossignol*, les *Bonnemain*, sont aujourd'hui éteintes. C'est une population plutôt industrielle qu'agricole. Les fabrications les plus importantes sont celles de la flanelle, des étoffes de laine rayées, des castorines, du fil à tricoter, des bas, des chapeaux. Plusieurs villages des environs sont devenus florissants, grâce à l'industrie des habitants de Friedrichsdorf qui procurent du travail à de nombreux ouvriers. «

Pleinement convaincu que les noms que l'on vient de lire en caractères

italiques étaient ceux de refugiés de la Thiérache, et désirant obtenir plus de renseignements sur leur compte, j'écrivis à Friedrichsdorf une lettre qui resta sans réponse. Il n'était pas besoin d'aller si loin; M. Read m'a communiqué l'histoire manuscrite de cette colonie, écrite par son pasteur M. Auguste Cérésole en 1837 ; ce qui me permet d'ajouter quelque chose à la page de M. Weiss.

Le landgrave de Hesse-Hombourg accueillit avec une rare générosité quelques familles françaises et vaudoises qui vinrent demander asile à Hombourg en 1686. Il voulut être parrain du premier enfant de réfugiés qui naquit dans ses Etats, au mois de juillet 1656. Une Suzanne *Leroy* était déjà morte à Hombourg le 30 avril.

Le village de Friedrichsdorf fut construit en 1687 par une trentaine de familles dont les noms suivent : Louis Manché (*Mennechet?*), Jacob Bochet (*Boquet?*), veuve *Roussel*, veuve Lhomme, Henri Lejeune, Jean Enguem, *Loyseau*, Isaac Bousquet, Daniel Colin, Cl. *Bonnemain*, Isaac *Rossignol*, P. Lhomme, Jean *Basset*, P. Vauge, Ch. Muret, Abrah. Dros, Abrah. Mattey, Jean Brucher, David Feigerol, Daniel Robert, V. Meunier, J. et David *Bonnemain*, Esaïe *Rousselet* (premier maire), Samuel Moilet (second maire), veuve *Labbé*, Jean *Bodmon*, J. Chérigaut, J. Malsa, Daniel et Anne Brunet, Jacques *Rousselet*, Daniel, Moyse et Abraham *Boutemy*, L. Achard.

Tous ces noms soulignés sont encore répandus aux environs de Lemé.

Plusieurs de ces réfugiés ne pouvant croire à la continuation de la barbarie royale, dans l'espoir de pouvoir rentrer bientôt dans leur patrie, refusèrent jusqu'en 1693 de construire des maisons.

En 1702, la colonie comptait déjà cinquante chefs de famille exerçant des industries variées. La plupart étaient venus de Picardie :

De Vervins, Boutemy, en 1687 ;
De Pernière (Pernant), près Soissons, Rousselet, en 1687;
De Bohain (1), Agombard, en 1698;
Bodmon, en 1689;
Véry, en 1696 ;
Labbé, en 1698;
De Gouloir (?), Lefaux, en 1702 ;
De Guise, Lebeau, en 1710 ;
De Proisy, Foucar, en 1698 ;
Isaac Chevalier, en 1775.

En 1762, un catholique de Picardie, Claude *Prévost,* fut admis dans l'Eglise réfugiée. En 1781, on y comptait 89 maisons, 624 habitants, 34 fa-

(1) Nous croyons qu'il faut lire ici rue de Bohain, c'est-à-dire Lemé, et non Bohain.

bricants qui occupaient chacun de 30 à 50 ouvriers. En 1837, elle comptait 714 maisons.

En 1806, un soldat protestant de la Brie, trouvait dans la Hesse-Darmstadt, des coreligionnaires du département de l'Aisne, qui avaient émigré depuis cent dix-sept ans, c'est-à-dire en 1688, et qui avaient aussi conservé l'usage de la langue française.

En réunissant tous les noms qui précèdent à ceux que l'on trouvera plus loin dans la liste des biens confisqués, on verra que plus de cent cinquante familles du département, émigrèrent après la Révocation pour aller à l'étranger servir Dieu en liberté; il ne faut pas oublier les familles nobles qui, elles non plus, n'ont pas reculé devant l'abandon de tout ce qu'elles possédaient: les Laumonier, les Dompierre, les Dorte, les Larochefoucauld, les de Renneval, les de Proisy, les de Verly, les de Villermont, les du Vez, les de Monceaux, les de Gennart, les de Raineval, les de Travecy, les de Beaumont, etc., etc.

Jérôme Satur, né à Montauban, pasteur à Morsain, passa en Angleterre à la Révocation.

VII. Les Eglises sous la croix (1686-1769).

Malgré l'émigration, malgré la peine de mort portée par les édits contre les pasteurs qui rentreraient en France, et la peine des galères pour tous ceux qui assisteraient aux assemblées, les assemblées ne discontinuèrent pas dans la Thiérache. Dès 1686 il s'en fit d'assez fréquentes dans les bois des environs de Vervins; elles étaient souvent présidées par des ministres, qui au péril de leurs jours, et grâce à mille espèces de déguisement venaient exercer leur saint ministère au milieu des brebis abandonnées. Ils trouvaient dans leurs ouailles plus de zèle qu'aux jours de la prospérité, et les nouveaux convertis (au catholicisme), animés d'une sincère repentance, revenaient en foule dans cette Eglise qu'ils n'avaient quittée que vaincus par les coups et les tortures des dragons (1).

Il se trouvait quelquefois plus de six cents personnes dans ces assemblées

(1) Dès 1687, le nommé Louis Véroux, enfermé au château d'Angers pour cause de religion, était transféré ailleurs.

On savait bien que la Révocation et les dragonnades ne feraient que des hypocrites; les enfants du moins, disait-on, seront bons catholiques : vain calcul; un gentilhomme de Normandie, écrivant en 1755, va le montrer: « Cette postérité, dit-il, au bout de soixante-dix ans de soins et de peines, malgré la continuité de ces arguments efficaces qui émanent du bras séculier, se trouve aujourd'hui plus affermie dans la religion qu'on croyait détruire, que ne le furent jamais ses aïeux les plus décidés ; ou si quelques-uns ont changé, pour se tirer de cet état de misère, *une nuée de prosélytes* les a remplacés...

« Mais quels avantages réels ont produit à l'Eglise dominante les conversions

proscrites, et parmi la foule beaucoup de catholiques, dégoûtés de leur religion, par les fureurs mêmes qu'elle ordonnait. On y dressait des actes pour s'engager formellement à vivre et à mourir protestants; tout le monde signait.

Aussi l'intendant de la généralité de Soissons, Bossuet, ne tarda pas à recevoir des ordres sévères contre les assemblées. Le secrétaire d'Etat, Seignelay, lui écrivait le 15 mars 1689 : « J'ai parlé au roi du jugement que vous avez rendu contre les coupables de l'assemblée des nouveaux catholiques, ci-devant faite ès environs de Vervins; et Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire que son intention est que vous le fassiez exécuter dans toute son étendue. A l'égard des frais pour les maréchaussées de Laon et de Soissons, montant à 1,048 livres 8 sous, vous pourrez les faire payer sur les revenus des biens des religionnaires fugitifs. » (*Arch. imp. Reg. du Secrét.* O. 33).

L'assemblée dont il vient d'être question est celle qui se tint à Landouzy en 1688. Pierre Barthe, Jérémie de Troyes, Gibert Lambert, Jean Chemin, Nicolas Nicole, qui avaient été arrêtés dans cette assemblée, furent envoyés aux galères. Jérémie Chevalier, qui y avait également assisté, fut condamné à mort par contumace.

Le sieur de Leval avait aussi été arrêté dans cette assemblée; Seignelay écrivait à son sujet à l'intendant Bossuet, le 6 septembre 1689 : « Je vous envoie un placet présenté par le sieur de Leval que vous fîtes arrêter il y a un an, pour s'être trouvé à une assemblée de nouveaux catholiques. Prenez la peine de me faire savoir ce que vous croyez qu'on doive faire à l'égard de cet homme, afin que j'en rende compte au roi. » (*Reg. du Secrét*, O. 33). Dans une lettre du 12 septembre de la même année, Seignelay ordonne de mettre en liberté le sieur de Leval, parce qu'on manque de preuves pour le condamner. (*Arch.*, *ibid.*)

François Desgroux, proposant, Nicolas Sellier, Jacques Hanat, P. Lucas, Toussaint Durieux, Antoine Hulain, tous de la Picardie, avaient été envoyés aux galères en 1686. En 1687 ce furent Thomas Toffin, Adam Honoré, Isaac Honoré; de 1690 à 1695, Elie-François Ledoux; en 1696, Daniel Boulonois, qui fut libéré en 1713. On trouve encore sur les registres des galères des Cochet et des Rossignol. Un nommé Imbert fut mis à la chaîne avant 1705, nous ne savons si c'est le pasteur de Chauny ou quelque mem-

qui ont subsisté ? Elle a reçu dans son sein des hypocrites, des sacriléges, des libertins que l'on voit chaque jour la déshonorer... De là, cette foule innombrable de déistes, de matérialistes, d'athées, et de ces prétendus esprits forts, qui abusent si indignement de la plus noble des facultés... *La principale cause de ce déluge d'incrédulité... c'est l'empire qu'on a voulu usurper sur les consciences, c'est la contrainte que l'on a exercée sur des objets que le roi des rois s'était réservés.* » (*L'Accord parfait*, p. 8 et 9).

bre de sa famille. Un De Beaumont fut enfermé à la Bastille en 1686, nous ignorons si c'est le pasteur de Laon ou quelqu'un des siens.

« On ne croirait pas, s'il n'était attesté par les récits les plus authentiques, le raffinement de barbarie déployé contre les galériens huguenots. On les conduisait au bagne accouplés à des voleurs et des assassins, attachés au cou, aux mains, aux pieds, menés en montre, suivant l'expression de Jurieu, pourépouvanter leurs coreligionnaires. On réservait pour eux les plus lourdes chaînes. On leur mettait la casaqué et le bonnet rouge avec une chemise de toile épaisse comme le doigt et des bas de drap. Le travail des galères était ensuite d'une extrême dureté. Les forçats étaient attachés deux à deux sur le banc du navire, sans pouvoir aller plus loin que la longueur de leur chaîne, mangeant et dormant à leurs places. On les occupait à remuer de longues et lourdes rames qui faisaient mouvoir la galère. Contre la pluie et le soleil, le froid si piquant des nuits sur la mer, ils n'avaient d'autre abri qu'une légère toile, qu'on étendait au-dessus de leurs têtes, quand le temps le permettait. Une fois en marche on repliait la toile qui gênait les rames. Le long des bancs s'élevait une galerie où se promenaient les surveillants, le nerf de bœuf à la main. Ceux-ci, dépassant les instructions de leurs chefs, accablaient de coups les malheureux qui ne ramaient pas assez vite. A l'heure des offices, au moment de l'élévation de l'hostie, ils forçaient le galérien huguenot qui ne croyait pas à la présence réelle à ôter son bonnet. S'il refusait on l'étendait nu sur le dos. Quatre hommes lui tenaient les mains et les pieds, tandis que le bourreau, armé d'une corde goudronnée roidie par l'eau de mer, frappait de toutes ses forces. Le patient rebondissait sous la corde, les chairs se déchiraient, son dos ne formait qu'une plaie vive et saignante qu'on lavait avec du sel et du vinaigre. Quelques-uns recevaient jusqu'à cent cinquante coups de bâton; ils s'évanouissaient, on les portait à l'hôpital, et à peine guéris, on achevait leur supplice....

« Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'est qu'une fois enchaînés sur les galères, les protestants n'en sortaient plus. On les condamnait à des peines temporaires, mais à l'expiration de leur temps, on les retenait jusqu'à la mort. Une instruction ministérielle postérieure nous révèle l'authenticité de cet épouvantable règlement. » (*Bullet. du prot.*, VII, 506 et 507.)

En 1686 furent traînés sur la claie et jetés à la voirie les cadavres de Marguerite Prévost de Roucy, de Robert d'Ully vicomte du Nouvion, de Coucy, et de Madelaine Georges.

Cette dernière ne peut être la fille du pasteur de Laon, de laquelle nous avons parlé plus haut et qui réussit à quitter la France, mais n'avait-elle pas de sœur ? Nous l'ignorons.

Quant au vicomte du Nouvion, M. Haag nous a communiqué, avec une

bienveillance trop rare chez les savants, l'article qu'il lui consacrera dans le prochain volume de la France protestante, nous y avons puisé ce qui suit :

Benjamin Robert d'Ully abjura à la révocation avec sa femme, ses deux filles et ses gendres. Mais ce ne fut qu'un mouvement de faiblesse bien pardonnable à un octogénaire, qui pour réparer sa faute refusa constamment de mettre le pied dans une église catholique, malgré toutes les menaces de l'évêque. L'intendant Bossuet se trouvait fort embarrassé à son égard, ne pouvant confisquer ses biens qu'il avait d'avance légués à ses filles, et répugnant à employer la rigueur contre un vieillard recommandable par ses longs services envers l'État; toutefois il allait le faire mettre à la Bastille. Mais le vieillard tomba malade, et ne voulant pas comparaître devant Dieu avec un crime sur la conscience, rétracta son abjuration. Les moines de Prémontré accoururent à Coucy, s'empressèrent auprès du moribond, et pour le convertir plus sûrement l'emportèrent dans leur couvent. Ce fut en vain; le vicomte du Nouvion mort, les moines jetèrent son cadavre dans un chenil. La justice de Coucy dut instruire son procès, et condamna le cadavre à être traîné sur la claie, on le retira alors de l'égout de la prison où on l'avait jeté provisoirement. « On vit alors un spectacle affreux, raconte Jurieux, dans ses lettres pastorales. La tête de ce pauvre corps pendait entre les roulons de la charrette, toute sanglante. Toutes les plaies qu'il avait autrefois reçues se rouvrirent toutes à la fois et devinrent tout autant de bouches qui vomissaient le sang et qui demandaient vengeance de ce que de si longs services étaient ainsi récompensés. »

Un médecin fut chargé d'enlever les entrailles afin que la décomposition du corps fût plus tardive, ensuite le cadavre fut jeté dans les fossés de la ville avec une sentinelle pour le garder. Défense fut faite sous peine de mort de l'enterrer.

Seignelay écrivait encore à l'intendant Bossuet, le 10 janvier 1689 : « Le roi a été informé que le sieur de Travecy est dans le dessein de s'absenter, et Sa Majesté m'a ordonné de vous en donner avis afin que vous le fassiez observer, et que s'il se met en état d'exécuter son dessein vous le fassiez arrêter. » (*Reg. du Secrét.* O. 33.)

Le zèle de l'intendant n'avait cependant pas besoin d'être excité, car il ne se faisait pas faute d'emprisonner les protestants, et de les laisser dans les cachots pendant trois et quatre ans sans jugement. (*Reg. du Secrét.* O. 33, lettres du 24 mai et du 27 juin 1689 ; O. 34, lettres du 10 janvier et 21 juin 1690).

A la date du 29 février 1689, nous trouvons dans les registres du secrétariat l'ordre de mettre en liberté la dame de Rozoy, en prenant des précautions pour qu'elle ne sorte pas du royaume, et de faire enfermer Marie Dussaussois dans un hôpital.

Seignelay écrivait encore à Bossuet le 13 juin 1689 à propos de trois prisonniers dont les noms nous sont inconnus : « Sur le compte que j'ai rendu au roi, de ce que vous m'aviez écrit, au sujet d'un guide et deux religionnaires arrêtés à Laon, sa Majesté m'ordonne de vous écrire qu'il faut leur faire leur procès suivant la rigueur des ordonnances. » (*Reg. du Secrét.* O. 33.)

Qui le croirait? ou plutôt qui ne le croirait pas? car la superstition est compagne de la cruauté; au milieu de tous ces ordres barbares, on rencontre une ordonnance portant défense de vendre de la viande en carême. (*Reg. du Secret.* O. 34. 30 janvier 1690).

Par lettres des 29 novembre et 1er décembre 1690 (1), Pontchartrain charge Bossuet de faire observer le nommé Lamotte de la Fère Endelin, aux environs de Saint-Quentin. Ce Lamotte était coupable d'avoir conduit à Paris le ministre Daniel Cottin qui y fut arrêté, mais parvint à s'échapper des mains de l'officier qui l'avait saisi. Aussi Lamotte était-il *fort suspect* à sa Majesté (*Reg. du Secrét.* O. 34).

Le sieur Cobreville, d'Annois, arrêté en 1687 et renfermé à Noyon, pour cause de religion, n'était pas encore sorti de prison en 1690 (le 22 mars). Il avait vainement réclamé sa liberté auprès du roi en 1689 (*Reg. du Secrét.* O. 33 et 34).

Il en sortit cependant, mais aussi mauvais catholique qu'il l'était en y entrant, témoin ces lignes de la lettre du secrétaire d'Etat à Sanson, 17 octobre 1700 : « Il ne suffit pas que M. de Noyon marque par son mémoire que le sieur de Cobreville, d'Annois, est opiniâtre dans la religion, ivrogne et concubinaire; Sa Majesté veut que vous examiniez sa conduite sur ces trois points, et particulièrement sur celu de la religion, et que vous me mandiez des faits sur lesquels Sa Majesté puisse juger si elle le doit faire arrêter. A l'égard du sieur de Cobreville fils, M. de Barbesieux lui parlera, et on verra ce qu'on doit espérer de lui. » (*Ibid.* O. 41.)

Le fils était lieutenant de cavalerie au régiment de Courlandon (2).

Philippe de Parenteau sieur de Saintemaison possédait la seigneurie du Grand-Rozoy, par indivis avec les De la Garde, ses sœurs utérines, et avec ses nièces, les trois filles d'Isaac du Jay, sieur du Grand-Rozoy. Sa femme,

(1) Le 9 mai 1690 furent envoyés au château de Guise le nommé Prévost et sa femme, mauvais catholiques (*Reg. du Secrét.* O. 34). Nous ignorons si ce sont les Prévost de Saint-Quentin ou de Roucy. Le 27 juin 1695, Prévost refusait de sortir sans sa femme (O. 39), et on le laissait en prison, car le 17 février 1696, le secrétaire d'Etat défendait au commandant du château de Guise, de laisser voir leurs enfants aux nommés Prévost, parce que l'un d'eux qui y était allé en était revenu avec des sentiments contraires à la religion (O. 40). Prévost et sa femme furent exportés en 1699 (*France prot.*)

(2) Pour le fils, voir plus loin : *Mémoire de l'état des nouveaux convertis du diocèse de Noyon.*

Madelaine de Dompierre, lui avait donné deux fils et quatre filles. Comme il ne voulut point abjurer à la Révocation, on le jeta dans les prisons de Laon, d'où on le transféra, en 1687, dans l'abbaye de Saint-Vincent de la même ville (*Arch.*, E. 3373). Il en sortit quelque temps après, sans doute au prix d'une abjuration, et alla s'établir à Paris. N'y trouvant pas aussi aisément qu'il l'avait espéré les moyens de sortir du royaume, il partit pour Tourville en 1688, sous prétexte de montrer la mer à ses filles et à une de ses nièces ; mais on se douta de son véritable dessein, et toute la famille fut arrêtée et emprisonnée à Dieppe (*Ibid.*, TT. 314), (*France prot.*). Madelaine de Dompierre, arrêtée à Dieppe en 1688, et qui donna un si bel exemple de constance (1), est très probablement la femme de Philippe de Parenteau. En 1692, une Agnès-Françoise de Parenteau habitait La Haye ; elle était venue de Picardie.

Louis Leblanc de Beaulieu, professeur de théologie et ministre à Sedan, avait épousé Suzanne Arbauld, et mourut en 1675 sans laisser d'enfants. « Sa veuve, dame fort éclairée et fort vertueuse vivait encore à l'époque de la Révocation. N'ayant point voulu consentir à abjurer, elle fut jetée dans les prisons de Soissons, et comme sa constance ne se démentait pas, on confisqua en 1687 une rente de 800 livres qu'elle avait sur l'hôtel de ville (*Arch.*, E. 3373). En 1688 on la transféra aux Incurables (E. 3374), d'où on la fit sortir le 28 mars 1689, sur les instances du duc de Montausier, mais pour la chasser de France (E. 3375). » (*France prot.*)

Daniel Fétizon, natif de Sedan, ministre de Saint-Loup-aux-Bois, se retira dans le Brandebourg en 1681 avec sa sœur et le baron de Saint-Loup, mais il lui fut défendu d'emmener sa mère. « Cette pauvre veuve, n'ayant pas voulu, à la Révocation, renier la religion que son fils prêchait, fut enfermée dans le couvent de la Sainte-Famille à Noyon ; puis, les religieuses de ce monastère se lassant de nourrir une hérétique trop pauvre pour payer sa pension, transférée en 1700 à l'Hôtel-Dieu de la même ville (*Arch.*, E. 3386), et enfin renvoyée en 1701 au château de Guise (E. 3387), où probablement elle mourut » (*France prot.*). Elle y mourut en effet en 1706.

Un autre Fétizon de Chauny, très probablement parent de l'ancien de cette ville que nous avons vu assister à plusieurs synodes, troublait le repos de Sa Majesté. A son sujet Seignelay écrivait ce qui suit à Louvois, le 4 juin 1689 : « Il m'est venu un avis de Chauny portant qu'un habitant de ladite ville, nouveau catholique, nommé Fétizon, qui servait dans l'artillerie en qualité de bombardier avant la révocation de l'Edit de Nantes, a trouvé moyen d'y rentrer par M. du Metz, et qu'il doit y être employé en qualité de commis-

(1) Voir plus haut, p. 84.

saire de l'armée de Flandre; on prétend que pendant le temps qu'il a été à Chauny, il n'a eu commerce qu'avec de nouveaux catholiques, qu'ils se communiquaient des lettres qu'ils recevaient de Hollande et d'Angleterre, et qu'il y a lieu d'appréhender que cet homme n'entretienne quelque correspondance avec les ennemis. Le roi m'a ordonné de vous envoyer ce mémoire, afin que vous puissiez sur cela recevoir ses ordres. » (*Reg. du secrét.*, O. 33.)

Le libraire Anisset de Soissons ayant été dénoncé comme détenteur de mauvais livres, c'est-à-dire d'ouvrages protestants, on fit une sévère perquisition chez lui; mais on ne trouva rien de suspect (1691). (*Reg. du secrét.*, O. 35.)

La même année il fut défendu aux nouveaux catholiques (c'est-à-dire à tous les protestants qui étaient demeurés en France) de conserver des armes chez eux. (*Reg. du secrét.*, O. 35.)

Le nommé Courtois fut aussi arrêté en 1691, et envoyé à la Bastille par le lieutenant de Compiègne. (*Reg. du secrét.*, O. 35.)

En même temps qu'on emprisonnait, ou qu'on envoyait aux galères tous ceux qui osaient refuser de faire profession du catholicisme, on confisquait les biens de tous ceux qui passaient à l'étranger, et on achetait par des récompenses, la conscience de ceux qui étaient disposés à se vendre.

Sur la recommandation de l'évêque de Laon, les enfants de David de Proisy, sieur d'Eppes, obtinrent les biens de leur père, qui, sans doute, avait émigré. (*Reg. du secrét.*, O. 33. 15 février 1689.)

La même année Sa Majesté promet également aux enfants de Pellé de Villers-Cotterets, de leur rendre les biens de leur père sorti du royaume « s'ils font leur devoir et méritent la grâce qu'ils demandent. » (*Reg. du secrét.*, O. 33. 6 septembre 1689.)

Dans sa lettre du 11 décembre 1690, Pontchartrain demande à l'intendant Bossuet la liste des biens des consistoires, dans la généralité de Soissons, pour les confisquer, tout naturellement. (*Reg. du secrét.*, O. 34.)

Le 26 mars 1689, Seignelay écrivait au même intendant : « Le roi m'ordonne de vous écrire d'examiner si les nouveaux catholiques auxquels Sa Majesté donne des pensions dans l'étendue de votre département font leur devoir de catholique, et de m'en donner avis. Vous devez avoir la liste de ceux à qui on en donne, tant sur les économats, que sur les revenus des biens des religionnaires fugitifs, et je vous envoie le mémoire de ceux qui en ont sur le trésor royal. » (*Reg. du secrét.*, O. 33. Voir aussi O. 34, la lettre à Bossuet du 3 janvier 1690).

L'évêque de Laon avait obtenu sur les biens des fugitifs une somme annuelle de 3,000 livres pour les maîtresses d'école de son diocèse (*Reg. du secrét.*, O. 33, année 1689); celui de Noyon recevait pour la maison des

Nouvelles-Catholiques de cette ville, une somme annuelle de 1,200 livres, de Sa Majesté, plus une aumôme annuelle de 600 livres (*Reg. du secrét.*, O. 35, année 1691).

On ne lira point sans intérêt l'extrait suivant d'une curieuse pièce qui se trouve aux archives de l'Empire (TT. 431) et qui porte la date : 1685 à 1688.

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS.

Etat des biens des religionnaires et nouveaux convertis qui se sont absentés du royaume, et de ceux qui sont morts relaps, lesquels biens ont été saisis par l'ordre du roi, etc.

ÉLECTION DE SOISSONS.

Villomi (paroisse de Coulonges, près Fère). Veuve de Claude de Villermont, douairière.

ÉLECTION DE GUISE.

Guise. Jacques Malfuson.

Iron. Jacques Malfuson et Pierre Cholety.

Leschelle. Veuve Abrah. Mennechet et Cornile Baston.

Bohain. Pierre Legrand, Nicolas Malfuson, Salomon Agombard, Daniel Milot, Isaac Lestain, Ely Cholet, Abrah. Bourgeois, Gédéon Carpentier, les enfants de Daniel Lieura, le ministre Mettayer, Elisabeth Bossu, Marguerite Legrand, femme d'Abrah. Lieura; Jean et Daniel Milot, Judith Legrand, Quentin Milot, Jean Cottin, Noël Agombard.

Bohain et Fresnoy. Isaac, Samuel et Jeanne Vuarquin.

Fontaine. Samuel Maillard.

Buironfosse. Jérémie Vuibart, Daniel Dauchy, veuve Abrah. Hennoteau, Jacob et Marie Mennechet.

Chigny et Englancourt. Pierre Vennet, Daniel Amory, Judith Dupont, Antoine Trufet.

Crupilly. Abrah. Lebeau, Abrah. Ducrocq, Daniel Amory, Pierre Vennet.

Crupilly et Chigny. Pierre Vennet le jeune, Daniel Daubigny.

Esquéhéries. Veuve Jean Jumeau, veuve Isaac Gadin, Jessé Durand, Pierre Selon, Jacob Leyras, Anne Mariage, veuve Abrah. Josset, veuve Abrah. Brulart, Abrah. Lecru, Abrah. Vieillard.

Englancourt. Jean Lebeau, Jacques Lorsignol.

Etreux. Jacques Mariage, Gaspard Vuasselard, Osias Cochart, Joachim le Dem, Isaac et Pierre Painvin, Etienne Laloux, Henri Lenain.

Englancourt, le Sourd, Proisy, Marly, le Brule, } Noël Regnault, Antoine Trufet.

Hannape. Abrah. Delacourt.

Lavaqueresse. Elisabeth Leclerc, Jacques et Marie Housdy, Pierre Vennet.

Mézière-sur-Oise. Adrian Pèlerin.

Proisy. Abraham Tordeux, Daniel Dappe.

Saint-Algis. Jean Lourson.

Villers. Le sieur Du Vez (seigneur de Villers), veuve Hennoteau, Jacques Malfuson, Pierre Brassart; Georges, ministre.

Clanlieu près Puisieux. Le sieur Du Vez.

Puisieux. Le sieur Du Vez.

Vaux en Arrouaise. Adrian Pèlerin.

La Capelle. Abrah. Painvin, Pierre Gobert, Abrah. Barré, Daniel de Monceaux, Isaac Delahaye, Abrah. Beaudier, Jacques et Jean Dupont, Isaac Painvin; Pierre Painvin; Georges, ministre.

La Flamengrie (1). Jacques Berthe, Isaac Cayart, Pierre Vualier, Suzanne et Judicq Lenoble.

Vénérolles. Judicq Labarre, Etienne Lacour, Abrah. Delicq, Philippe Becart, sa sœur, Simon Garnier, Guillaume Gausois.

Lerzy. Abrah., Isaac et Pierre Painvin.

Sery-les-Mézière. Adrian Pèlerin.

La Ferté près Crécy-sur-Serre. Judicq et Marie Briquet.

Landouzy-la-Ville. Catherine Balin, Pierre Bernard, Daniel Detuoit, Isaac Furon, Pierre Guyard, Abrah. Gardien.

Dhivier (?) Pierre Tourniquet.

Bay. (Barzy ?). Isaac Boca.

ÉLECTION DE LAON.

Parfondeval. Daniel Maireau, Jacob Jumelet.

Chery. Jacob Bizeux.

Pontavert. Claude Jamart.

Roucy. Beaufort.

Vorges près Laon. Samuel Trupin, Vincent.

Chevesnes. Daniel Baudemont, Charles Daudigny, Charles Baudemont, Jean Bucquet.

(1) François Poulain Delabarre, curé de la Flamengrie au XVI[e] siècle, embrassa le protestantisme, se retira à Genève où il se maria et publia différents traités sur l'éducation des enfants. (Melleville, *Dict. historique*).

GERCIS. Demoiselle Gennart (1), Daniel Nezan (Mezan?), Pierre Vallier.
LAFÈRE. Suzanne et Marie Dagneau (2), Jean Deshayes, Pierre Boquet.
BEAUTOR près LAFÈRE. Suzanne et Marie Dagneau.
FARGNIER. Suzanne et Marie Dagneau.
TRAVECY. Pierre Boquet, la dame de Travecy, Antoine Lefèvre.
RAINEVAL. Suzanne Duez (Du Vez), veuve de Daniel de Raineval.
CHAMBRY. Suzanne Duez, *dito.*
CRÉPY. Suzanne Duez, *dito.*
CONDREN. Le sieur de Laboulaye.

ÉLECTION DE CRÉPY.

MAREUIL EN DOLE. Antoine Lesueur.
HAUTEFONTAINE. Henry Bernard.

Nous transcrivons une autre pièce non moins importante, cotée aux Archives impériales TT. 256 :

Etat des biens des consistoires de ceux qui étaient de la R. P. R. dans la généralité d'Amiens.

« Les matériaux du temple de l'Haucourt près Saint-Quentin ont eté vendus par adjudication, moyennant la somme de 1,110 livres. Il y avait des réparations à faire à la nef de l'église paroissiale dudit l'Haucourt, lesquelles furent estimées à 600 livres 13 sous 4 deniers, de laquelle somme Sa Majesté fit don par brevet du 7 janvier 1686, à prendre sur celle de 1,110 livres.

« Il a encore été payé, sur cette somme, celle de 16 francs, pour le rétablissement d'un pignon de ladite église... Le surplus de ladite somme a été donné par Sa Majesté, par arrêt du conseil d'Etat, du 27 septembre 1686, pour être employé à la construction de l'église de la paroisse d'Esserteaux.

« Il y a encore la place où était bâti ledit temple, laquelle contient 40 verges, et qui est affermée 6 livres par an; cinq setiers de terre dont jouissait le consistoire qui sont affermés six setiers de blé, valant à présent 25 sols le setier; et trois petites maisons en la ville de Saint-Quentin, non affermées et qui tombent en ruines.

« Le cimetière de ceux de la religion a été cédé par Sa Majesté à la compagnie des Arbalétriers de Saint-Quentin, pour augmenter leur jardin,

(1) Esther de Gennart, femme du lieutenant de cavalerie Brossy, déjà nommée plus haut.

(2) Un Dagneau était pasteur d'une Eglise française de Londres en 1723.

dont ils ont payé le prix en aumônes que le roi a faites à des religieuses dudit lieu....... (1).

« De l'élection de Saint-Quentin, il est sorti 32 particuliers, dont le revenu est de 807 livres, sur lesquelles on a reçu 2,230 livres.

« Du nombre de ces fugitifs est la nommée Mettayer, veuve de Crommelin, qui a laissé, entre autres choses, une maison à Saint-Quentin ; laquelle se retira à Paris à la fin de 1685 avec ses enfants. Ils firent abjuration de la R. P. R. en 1686, mais deux mois après, ils quittèrent le royaume. Entre les biens que cette femme a laissés est une petite maison que le sieur d'Anglure a louée depuis octobre 1685 pour le prix de cent livres.

« ... Le sieur d'Anglure demande ladite maison et un jardin qui y est attaché et qui en dépend, pour éviter l'embarras d'un continuel déménagement, tant qu'il demeurera major de Saint-Quentin. »

L'un des principaux soutiens du protestantisme en Thiérache, et dans tout le département de l'Aisne « fut Jacques Bruman, marchand, qui après deux ans de prison fut élargi comme les autres confesseurs, avec commandement de se retirer du royaume. On ne lui donna ni argent, ni gardes, et cela fut cause qu'il demeura sur la frontière, où par ses visites et ses exhortations, il inspira à tout le monde son courage et son zèle. Il se retira même de France pour ramener des ministres, et en ayant trouvé d'assez hardis pour se consacrer à cette périlleuse entreprise, il y retourna avec eux, et continua de les suivre et de les servir, jusqu'à ce qu'il reconnut qu'il ne pou-

(1) De l'élection d'Amiens, il est sorti 61 particuliers ; ils ont laissé des biens du revenu de 1,547 livres 18 sous. Il a été reçu de la vente des immeubles et revenus 11,405 livres, 18 sous, 7 deniers.

De l'élection de Doulens, il est sorti 26 particuliers ; ils ont laissé des biens du revenu de 594 livres. Il a été reçu 8,507 livres, 4 deniers.

De l'élection d'Abbeville, il est sorti 12 particuliers; ils ont laissé des biens du revenu de 383 livres 15 sous. Il a été reçu 8,299 livres 17 deniers.

De Saint-Valery, il est sorti 4 particuliers, laissant des biens du revenu de 1,030 livres, 17 sous. Il a été reçu 1,783 livres.

De l'élection de Péronne, il est sorti deux particuliers laissant des biens du revenu de 1,287 livres ; il a été reçu 1,200 livres.

Du gouvernement de Calais et d'Ardres, il est sorti 214 particuliers, laissant des biens du revenu de 32,913 livres; il a été reçu 8,456 livres. De Boulogne il est sorti 11 particuliers dont le revenu est de 3,573 livres; il a été reçu 2,292 livres, plus 3,700 livres du sieur de la Bergerie, arrêté pendant qu'il voulait sortir de France.

De l'élection de Montdidier il est sorti 12 particuliers, laissant un revenu de 638 livres. (TT. 256.)

Les biens du consistoire d'Amiens ont été estimés 3,500 livres; ceux des consistoires d'Oisemont et Poireauville, 183 livres; ceux de Guines, près Calais, 200 livres. (*Ibid.*)

Cette liasse est très riche en documents pour l'histoire protestante d'Amiens et du nord de la France ; il m'en a été communiqué 73 pièces, qui ne rentraient pas dans mon sujet.

vait plus y demeurer sans une évidente témérité. Les curés étaient bien informés de tout cela, et remarquaient bien qu'aux jours les plus solennels leurs églises étaient plus désertes qu'à l'ordinaire. Cependant il n'y eut point de lieu du royaume où l'on fît moins de violence pour empêcher le cours de ces assemblées ; soit qu'on craignît que cela ne fît trop d'éclat sur la frontière, soit qu'on voulût essayer de ce côté là si la dissimulation serait plus utile que la hauteur » (El. Benoît, V, 990). Cet adoucissement de la persécution dont parle Benoît nous paraît problématique.

L'un des pasteurs ramenés dans nos contrées par l'héroïque Bruman fut le glorieux martyr Claude Brousson. Avocat à Toulouse, Brousson défendit pendant vingt ans devant les tribunaux la cause des Eglises persécutées. C'est dans sa maison que se réunirent les *seize directeurs* du Languedoc, qui décidèrent qu'il fallait rouvrir tous les temples sans armes, et prêcher sur les ruines de ceux qui avaient été démolis, sans se mettre en peine des édits du roi (1683) (1). Retiré ensuite à Lausanne, il conçut le projet de porter à ses frères en la foi des consolations et des encouragements.

« Renonçant par un dévouement sublime, à la vie tranquille et heureuse qu'il pouvait mener, soit à Lausanne, soit à Amsterdam où son frère avait établi une maison de commerce ; résistant non sans effort aux prières de ses amis, aux larmes de sa femme et de son fils, il rentra en France *ni par l'ordre ni par le conseil d'aucune puissance étrangère*, dit-il dans sa lettre apologétique à Basville, *mais uniquement par le mouvement de sa conscience et de l'Esprit de Dieu...* Après s'être fait consacrer dans les Cévennes par Vivens et Gabriel, il commença, en 1689, ses dangereuses fonctions de missionnaire sous le pseudonyme de Paul Beausocle. Voyager de nuit, sous le vent, la pluie, la neige ; passer au milieu des soldats ou parmi les brigands, moins redoutables pour lui ; dormir dans les bois, sur la terre nue, sur une couche d'herbes et de feuilles sèches, et, comme disent les complaintes (des martyrs), sous la couverture du ciel ; habiter des cavernes, des granges abandonnées, des cabanes de pâtres ; se glisser furtivement parfois dans un village ou une ville, et recueilli dans une maison pieuse, ne pouvoir pas même pour rasséréner son âme désolée, caresser le soir près du feu les petits enfants de son hôte généreux, de peur que leur babil innocent ne trahît leur père et lui-même, en révélant son asile au

(1) « Avant de se séparer, les directeurs rédigèrent une adresse justificative à Louis XIV. Ils y établissaient d'abord la distinction des droits de Dieu et des droits des rois, puis la nécessité de résister aux ordres des rois contraires aux ordres de Dieu, et que, par conséquent, ils ne pouvaient obéir aux ordonnances du monarque qui violaient des édits solennels et les droits plus imprescriptibles encore de la conscience. Ils déclaraient en terminant que, si leur résistance leur était funeste, ils étaient heureux de faire le sacrifice de leur vie, et qu'ils n'avaient déjà que trop autorisé, par une coupable mansuétude, les usurpations du clergé romain. » (Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert*, I, 126.)

prêtre et au consul ; être découvert dans sa retraite, cerné par des soldats; se cacher sur les toits, dans les puits, ou bien jouer d'audace et de ruse, en abordant hardiment les troupes, et les lancer après un ami officieux qui s'expose pour lui donner le temps de s'esquiver; sortir travesti, passer devant les sentinelles en imitant les manies des insensés ou la pantomime des baladins, tel fut, d'après le tableau fidèle qu'en a tracé M. Peyrat, le genre de vie que cet homme d'une constitution délicate, habitué à une existence aisée et studieuse, embrassa uniquement par un principe de charité et de dévouement. » (*France prot.*).

Quand sa tête fut mise au prix de 500 louis d'or, Brousson rentra à Lausanne le 17 décembre 1694. Dès le mois de septembre 1695 il reprit la route de France et y rentra par les Ardennes. A Sedan, ce bon pasteur qui venait, comme son Maître, donner sa vie pour ses brebis, n'eut que le temps de se jeter derrière une porte entr'ouverte quand les archers entrèrent dans la maison pour le saisir. Et pendant qu'on s'emparait de son guide Bruman, Brousson entendit l'un des soldats demander à trois enfants : Où donc est le ministre ? L'un des enfants indiqua la porte du doigt sans rien dire ; le soldat ne vit pas le geste, et Brousson fut, encore une fois, sauvé.

« Echappé comme par miracle, il sortit de la ville déguisé en palefrenier, et prit la route de Normandie, à travers la Flandre et l'Artois, cherchant partout les restes dispersés des Eglises pour leur prodiguer des exhortations et ranimer leurs espérances. Le 5 janvier 1696, il écrivait à sa femme :
« J'ai été obligé de faire trente-cinq assemblées de communion, de lieu
« en lieu, deux d'environ quatre cents communiants. »

Après avoir visité tout le nord de la Loire, Brousson fut encore obligé de rentrer en Suisse, puis il se remit en route en 1697 pour visiter le Midi. Finalement arrêté à Pau par trahison, il déclina son nom et tendit de lui-même les mains aux fers. Le gouverneur Pinon se prit d'affection pour lui, et chassa ignominieusement le traître qui venait réclamer le prix de son crime. Pendant qu'on le transportait en Languedoc, Brousson eût pu s'évader, les soldats ne l'ayant point enchaîné tant il leur inspirait de confiance, mais il avait donné sa parole et il resta. Il soupirait après le martyre. « Le
« sang des martyrs, disait-il, a toujours été la semence de l'Eglise. Quand
« Dieu permet que ses ministres meurent pour l'Evangile, ils prêchent du
« fond de leur tombe plus fortement encore que durant leur vie. » Le féroce Basville lui-même s'adoucit devant la figure douce et héroïque du pasteur du désert. Par son ordre on ne fit que présenter Brousson à la torture ordinaire et extraordinaire, et on le pendit avant de le rouer, contrairement à l'arrêt de ses juges. Ainsi périt à Montpellier, en 1698, Claude Brousson, âgé de 51 ans, l'un des plus admirables serviteurs de Jésus-Christ,

Le bourreau chargé de l'exécution disait : « J'ai exécuté plus de deux « cents condamnés, mais aucun ne m'a fait trembler comme M. Brousson. « Quand on le présenta à la question extraordinaire, le commissaire et les « juges étaient plus tremblants que lui, qui avait les yeux au ciel en priant « Dieu. Je me serais enfui si je l'avais pu, pour ne pas mettre à mort un si « honnête homme... Certainement il est mort comme un saint. » (N. Peyrat, *Hist. des past. du désert*, I, 254.)

Voici le récit peu connu d'une assemblée tenue au désert par Brousson dans les environs de Nîmes, et qui fut surprise par les soldats :

« Quelque temps avant que nos frères des Cévennes eussent levé l'étendard de la guerre sainte, nous fûmes prévenus que dans trois jours, le respectable Brousson tiendrait une assemblée dans la baume des Bergines, près de Vergèze. Le lieu qui portait ce nom était une vaste caverne, que la main du Tout-Puissant avait pratiquée sur le versant oriental d'une colline couverte d'oliviers; l'ouverture en était si étroite qu'on ne pouvait y entrer qu'en rampant; les oliviers, emblèmes de la paix, semblaient nous promettre une profonde sécurité en masquant par leurs épais rameaux le lieu de notre retraite.

« Dès le matin du jour fixé, pour détourner les soupçons des catholiques, les uns se plaignirent d'une maladie qu'ils n'avaient pas, les autres allèrent ostensiblement à la messe; mais en même temps les psautiers furent déterrés, ainsi que les armes qui avaient échappé aux recherches. Les femmes tremblaient, et cependant elles ne conseillaient à personne de ne pas se rendre à l'assemblée, car elles voulaient y aller elles-mêmes, le désir d'être réunis avec des frères leur faisant affronter le péril. Qu'il nous parut long ce jour, qui se passa tout entier dans l'attente d'une grande joie et dans l'appréhension d'un grand danger! Enfin la nuit parut, et avec elle une pluie froide et pénétrante rendit le temps ténébreux; Dieu évidemment nous favorisait; nous nous esquivâmes furtivement de nos demeures, y laissant nos vieillards au désespoir de ne pouvoir pas nous suivre, et nos mères qui priaient pour nous avec émotion. Je n'avais pas atteint ma dix-huitième année ; ma sœur, mon frère, et mon père m'accompagnaient. Sur la route nous rencontrâmes nos sentinelles, qui nous promirent de faire bonne garde.

« L'assemblée était déjà nombreuse quand nous arrivâmes ; de toute la Vaunage on était accouru. Quel spectacle déchirant! Des femmes, des filles, des enfants, dont les habits trempés laissaient découler l'eau de toutes parts. Le vent s'engouffrant dans ces hautes tranchées, faisait entendre un plaintif sifflement; il n'y avait que quelques petites lanternes dont la faible clarté ne rendait que plus horribles les ténèbres de la grotte. Au milieu de

l'assemblée était assis le respectable Brousson, portant un costume grossier de paysan, rendu plus ignoble encore par la boue qui le souillait. Les femmes avaient entouré de leurs tabliers noirs la chaise qui servait de chaire. Sur une pierre étaient déposés les calices et le pain de la communion. Le service commença par la lecture de la Bible et par le chant des Psaumes. Oh! qu'ils étaient bien appropriés à la circonstance! En écoutant le malheureux Fulcran Rey de Nîmes, chargé de cette partie du culte, et qui faisait ainsi son apprentissage du martyre, nous n'avions plus froid; nous n'entendions plus l'orage, nous ne pensions plus aux dragons.

« Le prédicateur choisit pour texte les mémorables paroles de Jésus-Christ, que l'on trouve dans saint Matthieu, X, 22 : « Celui-là seul sera sauvé qui persévérera jusqu'à la fin. » Voulant prouver que le salut n'est assuré que pour ceux qui combattent sans cesse le combat de la foi, il nous cita l'exemple de tous les confesseurs anciens et ceux des temps apostoliques; ensuite il nous peignit le courage des martyrs de nos jours, confondant leurs juges devant les tribunaux, émouvant leurs bourreaux sur la roue, et recevant dans le ciel la couronne de vie; et puis il nous retraça les tourments des lâches apostats, réservés au feu éternel, et dévorés dès cette vie des angoisses du remords (1). Oh! que de larmes de repentance coulaient en ce moment! que de serments d'être fidèles furent prononcés! Ce fut au milieu de nos sanglots que le pasteur bénit le pain et le vin de la communion; alors nous nous prosternâmes tous devant Dieu, lui demandant de nous pardonner et de nous fortifier... lorsque tout à coup une voix retentissante s'écria : « Voici les dragons; fuyez!... » Au même instant une décharge de mousqueterie nous apprit que notre dernière heure venait de sonner... Vous dire ce qui se passa dans la grotte, je ne le puis. Les ténèbres les plus épaisses nous environnaient; les jurements des soldats et les cris lamentables des mourants se confondaient dans cet affreux tumulte... Je ne sais comment je me sauvai; j'arrivai auprès de ma mère, égaré et au désespoir; mes parents ne s'y étaient pas encore rendus; en vain nous les attendîmes, ils ne reparurent plus. Mon père fut trouvé gisant dans un précipice où il s'était fracassé le crâne en tombant; mon frère avait reçu une balle dans la poitrine et ma sœur avait été conduite dans la tour de Constance, avec les femmes qui avaient été faites prisonnières... Quinze jours après, j'accompagnai ma mère dans une autre assemblée du désert! » (*Biographie de Brousson*, par Borel. Nîmes, 1852, p. 15 et suiv.)

Matthieu de Malzac, d'Uzès, dit Bastide, sorti de l'académie de Genève en 1681, et réfugié à Rotterdam à la Révocation, fut un des premiers à ren-

(1) Voir, note XIII, des fragments de ce discours.

trer en France, comme Brousson. Il partit de Hollande en 1689 avec l'approbation du roi et d'un consistoire secret qui dirigeait ces missions à La Haye. Il fit le tour de la France avec assez de succès; mais étant arrivé à Paris, il tomba bientôt entre les mains de M. de la Reynie, qui l'enferma à la Bastille.

« Malzac, dit la *France protestante*, fut enfermé à Vincennes, le 11 mars 1692, et déporté le 15 mai aux îles Sainte-Marguerite, où se trouvaient déjà trois autres pasteurs : Cardel, Salve, dit Valsec, et Lestang. Peu après y arrivèrent Elisée Géraut ou Giraud, et Gardien Givry, dit Duchesne (1694). »

Malzac y mourut le 15 février 1725, après trente-trois ans d'indicibles souffrances, n'ayant ni bois, ni chandelle, ni literie, et à peine de quoi se nourrir : un repas par jour (1). « Le roi, cependant, avait *été fort aise d'apprendre la capture* de ce ministre, » écrivait le secrétaire d'Etat à Louvois (12 février 1692. *Reg. du secrét.*, O. 36.) Huit personnes furent arrêtées avec Malzac, et on donna une récompense de mille livres à celui qui l'avait fait prendre ; on promettait 1,500 livres à ceux qui feraient arrêter l'autre ministre, dont le nom nous est inconnu. (Lettres du 24 février et du 17 mars. (*Reg. du secrét.*, *Ibid.*)

Malzac et Brousson (2) tinrent évidemment des assemblées dans le département de l'Aisne; mais où? La tradition, qui a conservé avec reconnaissance le souvenir de pasteurs *hollandais* qui venaient célébrer la Cène au péril de leur vie, se tait sur la plupart des lieux de ces réunions. Quant à Gardien Givry, nous avons sur son compte des détails assez circonstanciés :

Givry est cité par Court, comme un des plus actifs et des plus courageux parmi les pasteurs qui suivirent les traces de Brousson.

Né à Vervins, et retiré en Angleterre à la Révocation, Givry (3) fut nommé pasteur de l'Eglise française de Plymouth, en 1685, et revint sur le continent en 1690. Après avoir traversé la frontière au milieu de grands dangers, il arriva, au commencement d'octobre 1691, à la rue des Bœufs (Landouzy), et fut logé dans la maison où venait de mourir le ministre Masson, qui, malgré son âge et ses infirmités, avait entrepris de prêcher l'Evangile sous la croix. Givry demeura trois jours dans cette maison et y reçut beaucoup de visiteurs. De là il se rendit à Saint-Pierre, où il se faisait tous les dimanches des assemblées de 50 à 60 personnes ; mais le bruit de son arrivée s'étant répandu, le lieu des assemblées fut trop petit pour la foule qui accourut; il fallut aller à la rue de Bohain (Lemé) à neuf heures du soir; l'assemblée fut de 300 personnes ; il y avait onze enfants de divers lieux à baptiser.

(1) *Bullet. du prot.*, III, 594.

(2) Et très probablement aussi Paul Cardel.

(3) Un Philippe Givry, ancien de Harlem, signait, en 1695, l'approbation placée en tête du volume de sermons de Brousson, intitulée : *la Manne mystique du désert*.

Givry alla ensuite à Saint-Quentin, où sept villages des environs lui envoyèrent quatre députés pour le prier de passer chez eux, et de les admettre à la religion protestante, parce qu'ils voulaient abandonner le catholicisme dans lequel ils avaient vécu jusqu'alors. Le dimanche suivant, un de ces députés le mena dans un vallon (1) où Givry trouva 500 personnes assemblées qui étaient de 110 familles catholiques. Tous déclarèrent qu'ils voulaient abjurer. « Après ces déclarations, il prêcha dans cette assemblée depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit, à la lueur des feux et des flambeaux; mais il ne voulut pas pour cela recevoir leur abjuration, afin qu'ils n'eussent aucun sujet de dire qu'on les avait surpris. Il les remit au dimanche suivant, et l'assemblée s'étant faite au même endroit et à la même heure, il essaya de faire comprendre à tous ses auditeurs les avantages de la R. P. R., et en même temps les dangers temporels où s'exposaient ceux qui demandaient à la suivre. Mais tous ayant répondu qu'ils ne voulaient plus être de la communion de Rome, il reçut toutes leurs abjurations, et ne voulut point cependant les admettre à la Cène, parce qu'ils n'étaient pas assez instruits. Il n'a pu se souvenir que du nom de Templu, (Templeux), qui est un des sept villages, ayant oublié les six autres; mais il dit que tout le monde sait à Saint-Quentin que les habitants de ces sept villages (2) ont abjuré la religion catholique dont ils faisaient profession; il déclare encore qu'il fit des assemblées à Saint-Quentin, qu'il y prêcha, et fit tous les exercices. » (Lettre du 14 octobre 1692. *Reg. du secrét.*, O. 36.)

Givry visita également les Eglises de Laon, Chauny, Varennes, Noyon, Jonquières, Villeneuve près Chalandos, et d'autres endroits de la Picardie, et arriva à Paris après un voyage de deux mois. Des marchands de Sedan l'engagèrent à aller prêcher dans cette ville ; comme il y avait demeuré neuf ans et y était fort connu, il refusa d'abord ; mais le désir de réparer un scandale qu'il y avait donné, le fit accepter. Chemin faisant, il prêcha partout où il y avait des protestants, à Monneaux, où il alla deux fois, et dont la

(1) La tradition rapporte que les protestants des environs de Templeux se réunissaient dans un vallon surnommé la Boite-à-Cailloux. Nous avons voulu voir les lieux avant d'en parler. Ce vallon que la charrue a longtemps respecté est évidemment celui dans lequel prêcha Givry ; il se trouve à une demi-lieue de Templeux, à distance à peu près égale de Jeancourt et d'Hargicourt et non loin de Vendelle ; c'est évidemment là le berceau des sept Eglises fondées par Givry. Ce vallon resserré, autrefois couronné de forêts dont il ne reste plus que des débris, semble un amphithéâtre bâti par la main divine pour ces assemblées de proscrits, qui trouvaient un asile au milieu des bois quand les dragons ou la maréchaussée venaient interrompre leur culte.

Le *Jeune Chrétien* a publié dernièrement une poésie intitulée *La Boîte-à-Cailloux*, due à la plume de M. Gontard, instituteur protestant à Hargicourt.

(2) Ces sept villages sont très probablement Montbrehain, Nauroy, Hargicourt, Templeux, Jeancourt, Lempire, Vendelle, où nous n'avons pas trouvé qu'il y eût des protestants avant la venue de Givry.

population toute protestante et fort zélée, avait depuis quatre à cinq ans rétabli une espèce de culte public (c'est-à-dire en 1686 ou 87), sous la direction de deux frères nommés Etienne. Il y fit des assemblées de 400 personnes dans des granges et des pressoirs. Le lieutenant général de Château-Thierry favorisait ces assemblées et voulut s'entretenir avec le ministre proscrit. Il lui demanda entre autres si l'on pouvait être sauvé dans le catholicisme. Ce lieutenant faillit être puni comme il le méritait, mais on préféra ne point faire de bruit et le ramener par la douceur ; il reçut ordre de venir à Paris, sans parler de son voyage ; Sa Majesté pensait qu'en le traitant ainsi, on pourrait peut-être avoir par lui de l'influence sur les protestants de Monneaux pour les rendre bons catholiques. Villeneuve offrit à Givry un peuple « presque aussi heureux, aussi dévot et aussi sage. »

Il prêcha aussi à Nanteuil-lès-Meaux, où il y eut deux assemblées, l'une de 400 et l'autre de 700 personnes, puis à Châlons, Vitry et Sedan ; il rentra de nouveau à Paris après une absence de deux mois. Un nommé Braconnier l'y fit arrêter et réclama 2,000 livres de gratification ; le secrétaire d'Etat trouvait la somme un peu forte, *bien que,* dit-il, *on ait quelquefois donné ce chiffre ;* finalement, ce Braconnier fut à son tour jeté en prison. Givry fut conduit à Vincennes le 24 mai 1692 ; il en sortit le même jour pour être transféré aux îles Sainte-Marguerite. (*Reg. du secrét.*, O. 36.)

L'évêque de Laon, furieux des succès obtenus par Givry dans son diocèse, ne rougit pas de descendre jusqu'à calomnier l'homme dont la tête était mise à prix, et qui exposait sa vie tous les jours pour annoncer l'Evangile. Il écrivit à Pontchartrain cette invention de sacristie que « Givry s'était retiré près d'une dame de qualité, où il s'était mal comporté avec une fille de chambre, laquelle étant devenue grosse, la dame le chassa, ensuite de quoi il se retira à Paris. » (Lettre du 13 déc. 1692. *Reg. du secrét.*, O. 36.)

Givry, dit la *France protestante*, était encore aux îles Sainte-Marguerite en 1700, ainsi que Géraut, Lestang et Valsec. Trois des prisonniers étaient déjà devenus fous en 1693 ; les autres finirent par succomber aux tortures morales et physiques qu'ils avaient à endurer ; autrement les puissances protestantes n'auraient pas manqué de réclamer leur mise en liberté en 1713, comme elles réclamèrent celle de leur compagnon d'infortune, Mathurin, qui, grâce à leur intervention, sortit du cachot où il était enfermé depuis plus de vingt-cinq ans (1).

A la suite des assemblées tenues par Givry, Lavenant fut mis en prison à Laon en 1692, peut-être pour avoir logé ou conduit le proscrit. (*Reg. du secrét.*, O. 36.) Le 14 octobre de cette année, Pontchartrain écrivait aux

(1) La *France prot.* est ici en désaccord avec le *Bulletin du prot.*, III, 594.

évêques de Laon, Noyon et Soissons, de gagner les principaux meneurs des assemblées *par des récompenses et bienfaits de Sa Majesté, pour les engager à nommer tous les autres*, sur lesquels on ferait ensuite main basse.

A l'égard de Sézille, du bourg de Varennes (1), et de Colliette, de Chauny, écrivait le secrétaire d'Etat à l'évêque de Noyon, « il me paraît très important de les engager de rentrer dans leur devoir, soit par menaces, soit par récompenses, » pour éviter le mal qu'ils font en maintenant la religion protestante. (Lettre du 9 oct. 1692. *Ibid.*)

Le 29 du même mois, Pontchartrain donnait l'ordre d'arrêter un tisserand du village d'Ervilly, nommé Quentin, qui faisait le prédicant, et un autre qui avait été saisi, mais était parvenu à s'échapper; savoir, le nommé Vignon de Templeux, qui « *s'y distingue par sa mauvaise conduite.* » Il devait être bien zélé pour mériter cette note d'infamie.

Dans une lettre du 11 mai de la même année, nous avons trouvé qu'un garde du corps, nommé Vaugaillard, avait obtenu les biens du sieur de Mazancourt, abandonnés depuis plusieurs années au village de Voulciennes (non retrouvé), près Crépy. (*Reg. du secrét.*, O. 36.)

A la demande de l'évêque de Laon, on fit arrêter, le 16 décembre 1692, le sieur de Dolignon, qui paraissait aussi très dangereux. En effet, la tradition rapporte qu'il réunissait chez lui les fidèles de Parfondeval; le sentier qu'ils prenaient pour s'y rendre s'appelle encore *la voyette des huguenots.* Il paraît pourtant que Dolignon promit d'être moins zélé pour l'Evangile à l'avenir, car Pontchartrain écrivait le 6 février 1693, à l'intendant Bossuet : « M. l'évêque de Laon m'ayant mandé que le nommé Dolignon est à présent en de bonnes dispositions, et que le châtiment qu'il a reçu a eu son effet, je vous envoie un ordre pour le mettre en liberté. » (*Reg. du secrét.*, O. 37).

L'évêque de Laon voulait tout réduire par la violence; il fallut que Pontchartrain le calmât en lui écrivant : « Sa Majesté estime que vous ferez un plus grand progrès pour leur conversion sincère, en vous appliquant à les faire instruire et en les engageant par les voies de la douceur et par l'espérance des récompenses, que par la punition de leur désobéissance. » (*Reg. du secrét.*, O. 36.)

Sézille de Varennes, Colliette de Chauny et Potel de Templeux, furent arrêtés par ordre du 13 janvier 1693; le secrétaire d'Etat demandait aussi les noms de six ou sept des plus marqués parmi ceux qui avaient accueilli Givry, pour les faire également arrêter. (*Reg. du secrét.*, O. 37.) Colliette

(1) Un nommé Sézille assistait au synode de Charenton en 1653, comme ancien de Compiègne.

et un nommé Bernardon de Noyon furent mis en liberté par ordre du 5 juin de la même année, ayant promis de tenir à l'avenir une meilleure conduite sur le fait de la religion. (*Ibid.*)

Sézille fut aussi mis en liberté, mais sans devenir pour cela meilleur catholique, car le secrétaire d'Etat écrivait, le 16 avril 1698, à l'évêque de Noyon : « Vous êtes un prélat incomparable ; on trouve en tout ce que vous faites un fonds d'esprit et *de charité* qu'on ne peut assez louer ; vous aviez pris de très bonnes mesures pour mettre à profit vos exhortations et l'abjuration de Ludovic Sézille, si elles n'avaient pas été rompues par lui ; et Sa Majesté juge comme vous qu'il faut faire un exemple dans la personne de ce dernier. J'écris à M. l'intendant de le faire arrêter et de le faire mettre en prison, dont il ne sortira que quand vous le jugerez à propos. » Le crime pour lequel on emprisonnait de nouveau Sézille, était irrémissible : il avait empêché des protestants de Varennes de se soumettre aux exhortations de l'*incomparable* prélat de Noyon.

Grâce aux sollicitations de Mademoiselle de Nantouillet et des tuteurs de MM. de Brabançon, dont Sézille était fermier, il sortit de nouveau de prison pour trois mois, afin de pouvoir rendre ses comptes. Mademoiselle de Brabançon avait promis d'en faire un bon catholique, mais on ne se fia point à sa parole, et on ne relâcha le prisonnier (déc. 1698) que sur caution. (*Reg du secrét.*, O. 42.)

L'obstination de Sézille durait encore en 1800 ; il n'y a rien d'obstiné comme une conscience droite. Le secrétaire d'Etat écrivait le 17 octobre : « Il faut avertir le nommé Sézille... de se faire instruire et de se mettre en état de faire son devoir de catholique, et lui donner encore pour cela six semaines, après lequel temps, s'il n'a pas fait ce qu'on désire, Sa Majesté veut qu'il soit remis en prison. » (O. 44.)

Le 29 novembre, l'évêque de Noyon demandait qu'on prolongeât jusqu'au 1er janvier le temps accordé à Sézille pour se convertir.

Peu reconnaissant de cette faveur, Sézille prit la fuite et en donna avis au curé de Varennes, par une lettre datée de Paris, du 7 décembre. Le 29 de ce mois, le secrétaire d'Etat écrivait à d'Argenson : « Continuez de faire des perquisitions du nommé Sézille, sur les indications qui vous ont été données par M. l'évêque de Noyon. »

Colliette, de Chauny, relâché sous promesse de ne plus vivre à la huguenotte, n'avait été que fort peu converti par la prison, témoin cette lettre du secrétaire d'Etat à l'intendant Sanson, en date du 17 août 1698 . « Le roi approuve que vous ayez fait placer dans des couvents et pensions les enfants de Colliette ; il y a longtemps que cet homme est connu pour mauvais catholique. »

L'aînée des filles Colliette fut relâchée le 16 octobre de la même année

quant au fils, qui était au collége des PP. de l'Oratoire, à Soissons, de même que quant au fils de Lestache, receveur de Roucy, que l'intendant proposait d'y mettre également, Sa Majesté déclara qu'elle ne voulait point qu'on mît au collége, mais bien chez des maîtres d'école, *des enfants qui ne sont pas de qualité.* (*Reg. du secrét.*, O. 42.)

Au 3 mars 1700, nous trouvons un ordre pour faire sortir la nommée Colliette du couvent des Cordeliers de Chauny, et la nommée Bernardon de celui des Ursulines de Noyon. (O. 44.)

En décembre 1692, le curé de Vauxaillon, près Anisy, dénonçait au père Lachaise plusieurs nouveaux catholiques des environs vivant dans le désordre, c'est-à-dire plusieurs protestants qui refusaient d'aller à la messe, et particulièrement un médecin qu'on soupçonnait d'être ministre, et que l'intendant Bossuet reçut ordre de faire arrêter. (O. 36.)

La fille du sieur de Travecy, incriminé en 1689, avait été mise au couvent de Lafère par Bossuet, le 20 avril 1695; il fut permis à cette jeune fille, sur la proposition de M. de la Houssaye, successeur de Bossuet, de se retirer chez Madame de Renansart; mais Sa Majesté ordonnait encore qu'on lui rendît compte de la conduite qu'elle tiendrait sur le chapitre de la religion. (O. 39.)

Les deux filles de Louis Laumonier, sieur de la Motte, ancien de Chauny, furent envoyées aux Nouvelles-Catholiques de Paris, par ordre du 19 mai 1695. (*Reg. du secrét.*, O. 39.)

« Bien des jeunes filles, dans les maisons religieuses où le roi les avait fait enfermer, furent tenues au séquestre avec tant de rigueur, qu'elles ne virent plus les auteurs de leurs jours et durent renoncer à tout attachement de famille. » (Depping, collection, t. IV, p. 24.)

Le 9 juillet 1700, le secrétaire d'Etat écrivait à l'intendant Sanson : « Les circonstances de l'opiniâtreté que le feu sieur de la Motte a témoignée en mourant ne permettent pas qu'on les dissimule, et vous devez donner aux juges des lieux, ordre de faire le procès à sa mémoire suivant les ordonnances. » (*Reg. du secrét.*, O. 44.)

Le 12 août, une demoiselle de la Motte, sans doute convertie, obtenait du roi une pension de 200 livres pour entrer dans un couvent. (O. 44.)

La demoiselle de Brusoy, qui demeurait au château de Roucy, avait été enfermée dès le mois de février 1687. (O. 39.)

En novembre 1692, nous avons trouvé qu'un ministre Gérard, à nous inconnu, ramené de Hollande, avait été arrêté (O. 39). En novembre 1695 on en attendait d'autres, et on ordonnait à l'intendant de la généralité de Soissons de surveiller plus que jamais les assemblées ; il se fit à cette époque une assemblée à Landouzy, à la suite de laquelle on ordonna à M. de la Houssaye de faire arrêter tous ceux qui s'y étaient trouvés. (O. 39.)

En conséquence, plusieurs protestants de Landouzy furent enfermés à la fin de 1695, et le 3 janvier 1696, Sa Majesté ordonnait à M. de la Houssaye de les faire *juger suivant la rigueur des ordonnances.*

Le 6 février, l'intendant reçut ordre d'envoyer au couvent de la Charité, à Château-Thierry, le nommé Mory qu'il avait fait arrêter.

Le 20 juin, une lettre circulaire était adressée à M. de la Houssaye et à plusieurs autres intendants, pour faire arrêter *Brousson*, qui, disait-on, *est un homme très dangereux.* Une lettre de lui, saisie sur le prédicant Henri, avait révélé sa présence en France.

En juillet, Sa Majesté écrivit au sieur de Saponay, pour lui défendre de faire violence à sa sœur, la demoiselle de Viels-Maison, dans sa terre de Cus, sans doute parce qu'elle s'était convertie.

Le 6 décembre, on demande à M. de la Houssaye si les sieurs de Lucé (Lucy?) méritent la faveur qu'ils demandent, savoir de rentrer dans leurs biens. Une femme de cette famille était religieuse au couvent de Notre-Dame, à Soissons (O. 40). Une autre demoiselle de Lucé, avait été enfermée le 31 mai 1698. Sa Majesté trouva bon qu'elle retournât près de sa mère, et que la troisième sœur fût mise à sa place, moyennant une pension de 200 livres payée par Sa dite Majesté (O. 42).

Le 15 janvier 1698, l'intendant de la Houssaye reçut ordre d'empêcher les nouveaux catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles où on ne prenait pas soin de leur faire entendre la messe.

Nous transcrivons en partie la lettre adressée le 9 avril de la même année, au nouvel intendant Sanson, par le secrétaire d'Etat :

« J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois, suivant laquelle il me paraît que vous n'êtes pas parfaitement instruit des ordonnances sur le fait des religionnaires.

« Vous dites qu'il y a plusieurs nouveaux convertis dans les élections de Guise et de Laon qui sont revenus des pays étrangers sans faire leur abjuration, qu'ils viennent à dessein de vendre leurs biens et de les donner à vil prix, et que même ils vendent leurs droits successifs sur les biens de leurs parents qui demeurent dans le royaume ; qu'ils se fondent sur les traités de paix qui leur permettent d'y revenir et de rentrer en possession de leurs biens... sur quoi je dois vous faire observer que nul religionnaire qui n'aurait pas fait abjuration ne doit être toléré en France, et que si vous en connaissez quelques-uns de cette espèce vous devez les faire arrêter. A l'égard des fugitifs qui pourraient être revenus des pays étrangers, ils en ont la permission par une déclaration du 10 février dernier, qui porte qu'ils pourront revenir dans le mois, à la charge d'y faire exercice de la religion catholique, de faire leur déclaration au gouverneur de la première place par où ils passent, de réitérer la même déclaration par-devant le juge, trois

jours après leur arrivée au lieu de leur demeure et de faire leur abjuration dans les huit jours suivants. Si donc il y en a quelques-uns dans votre département qui n'aient pas observé ces formalités, c'est aux juges à les faire arrêter et à vous à y tenir la main.

« Quant aux biens, nul des fugitifs, pas même ceux qui reviennent en vertu de cette déclaration, n'a droit d'en disposer, ni d'y rentrer; car, par édit du mois de décembre 1689, leurs légitimes héritiers ont été mis en possession de leurs biens, et jusqu'à présent, il n'a été rien ordonné de contraire. Il n'y a donc que les nouveaux catholiques restés dans le royaume qui pourraient disposer de leurs biens pour se retirer, mais vous avez contre ceux-là une déclaration du 14 juillet 1682, qui porte que les ventes faites par les religionnaires un an avant leur fuite seront nulles; vous devez cependant, sans vous reposer sur cette déclaration, faire observer ceux qui se trouveraient dans la disposition de vendre, à l'intention de se retirer, afin de les prévenir et empêcher l'exécution de leurs desseins, soit par des avertissements qui leur feront connaître que vous en êtes informé, soit en les faisant arrêter s'il est nécessaire.

« Je ne vous dis rien de cette permission qu'on prétend avoir été accordée, par les traités de paix, aux religionnaires de rentrer dans leurs biens; c'est une erreur populaire dont on a été désabusé sur la première proposition qui en a été faite : cette permission ne regarde que ceux de l'un et l'autre parti qui ont été dépossédés pendant la guerre, par voie de confiscation. »

Le 12 mai suivant, le secrétaire d'Etat écrivait encore à Sanson : « L'enfant du nommé Cottin qui est chez son aïeule, et que vous dites être protestant, n'ayant aucun bien, serait un sujet propre à être mis à l'hôpital du lieu pour être instruit en la religion et apprendre un métier; mais si vous jugez que cette femme puisse contribuer à sa subsistance, il faut... l'obliger à en donner une partie et le roi donnera le surplus. » Ce Cottin fut placé chez le curé d'Aubenton.

Le 17 octobre 1700, nous retrouvons dans une autre lettre à Sanson : « Il n'y a rien à faire sur les enfants du nommé Cottin, marchand de la paroisse de Bohain, qui n'ont pas fait abjuration, étant en trop bas âge lors de la révocation de l'Edit de Nantes, et il suffit que leurs père et mère les aient fait élever en la religion catholique » (O. 44).

Dans la lettre du 12 mai, citée ci-dessus, nous voyons que l'intendant a empêché l'exécution du testament de la veuve Huotter (capitaine suisse), laquelle avait testé en faveur de parents sortis du royaume. On aurait pu faire le procès à sa mémoire, dit le secrétaire d'Etat, *et alors ses biens auraient eté sujets à confiscation.*

Le nommé Durlet, de Fontaine, qui avait été émigré et était revenu dans

son village y fut arrêté en 1698; en même temps des protestants arrêtés à Maubeuge furent transférés à Guise (d'où ils étaient probablement), pour y faire leur procès; d'autres arrêtés à Wassigny furent envoyés à Dreux pour la même cause.

Le 19 novembre, le secrétaire d'Etat annonce à l'intendant la mort de Brousson, sur lequel on a trouvé des noms de protestants; « je vous envoie, ajoute-t-il, la liste de ceux de votre département, afin que vous les fassiez arrêter s'ils font l'exercice. »

Par ordre du 2 décembre et sur la proposition de l'intendant, le jeune gentilhomme nommé Laval (Leval?) fut remis au sieur de Malaize, aide-major de Rocroy, qui se chargea de son éducation.

La persécution était constante, d'une violence sans égale; toutefois le grand roi commençait à avoir honte de ses atrocités, il faisait écrire à Sanson le 10 décembre : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez écrit concernant la femme du nommé Rousset, marchand à Laon, qui a refusé les sacrements et déclaré vouloir mourir dans la R. P. R., et Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de dire aux juges ordinaires de faire le procès à sa mémoire... que si son cadavre avait été conservé et qu'il fût condamné à être traîné sur la claie, vous direz aux juges de ne point exécuter, à cet égard seulement, le jugement; Sa Majesté voulant bien pour cette fois, à cause du temps qu'il y a que la chose est arrivée, épargner cette honte à la famille de la défunte; mais il faudra exécuter le jugement en tous les autres points. » (*Reg. du secrét.*, O. 42.)

Louis XIV aurait-il, par hasard, rencontré sur son chemin quelque cadavre mutilé, souillé de sang et de boue, qui eût troublé son sommeil; ou bien serait-ce là le dernier cri d'une conscience étouffée par l'orgueil et par la voix des confesseurs?

Le corps de la femme Rousset avait été conservé, car deux mois après, le 10 février 1699, le secrétaire d'Etat écrivait de nouveau : « Il faut laisser tomber la chose sans en plus parler (1). »

Une dépêche du 28 janvier de la même année, nous apprend que le commandant du château de Ham était accusé de connivence dans l'évasion de la nommée Prou, sage-femme qui avait fait baptiser des enfants par des ministres.

La circulaire adressée le 2 juin, par le secrétaire d'Etat, à Sanson et plusieurs autres intendants, offre un haut intérêt pour l'histoire de la persécution; nous en donnons un fragment : « Le roi m'a fait l'honneur de me dire, Monsieur, que depuis les dernières déclarations qui renvoient aux juges

(1) Nous avons donc commis erreur en écrivant, d'après M. Melleville et Devisme, à la page 88 ci-dessus, que la mère de Rousset avait été traînée sur la claie. Cette femme s'appelait Rachel Cottin.

ordinaires la connaissance des contraventions que peuvent faire les nouveaux catholiques, et leur punition, quelques intendants sont tombés dans un grand relâchement, sur la vigilance qui leur a été si fortement recommandée... Sa Majesté a dit en plein conseil qu'elle savait les noms de ceux qui s'étaient ainsi ralentis, et qu'elle voulait bien différer encore à les nommer pour leur donner lieu de changer leur conduite à cet égard; c'est ce qui m'oblige de vous dire que *vous ne pouvez rien faire de plus désagréable à Sa Majesté*, que de vous relâcher sur l'exécution des déclarations, et qu'encore que vous ne soyez pas chargé de punir les contrevenants, vous ne devez pas avoir moins d'attention pour les connaître, les faire poursuivre et tenir la main à ce que les juges fassent leur devoir. »

A la demande de l'évêque de Noyon, Madame Fayet d'auprès de Saint-Quentin, fut mise, par ordre du 7 juin, au couvent de la Sainte-Famille de Noyon.

Le 21 du même mois, Sanson reçut l'ordre de faire enfermer à l'hôpital les enfants de la veuve Bernard de Crépy et ceux de Bocquet, brasseur à Lafère, comme il avait déjà fait pour les trois enfants du village de Coin (Croingt, Cohan, Coincy); d'arrêter ledit Bocquet et Rachel Soyan de Plomion, qui avait fait évader ses trois petits-enfants, de faire le procès à celle-ci nonobstant son grand âge, de faire arrêter les deux marchands et les sept ou huit particuliers qui avaient déclaré *vouloir vivre à l'ancienn manière*. Leurs revenus devaient être saisis au profit de l'hôpital où leurs enfants seraient mis, à la réserve de ceux dont les revenus suffiraient pour les entretenir dans des pensions.

Le 30 juin, l'évêque de Laon demandait, pour la paroisse de Ribemont, une rente de 50 livres abandonnée par un officier suisse.

A partir du 10 juillet, *les affaires des nouveaux catholiques et tout ce qui se passe sur le fait de la religion devant être rapportées au roi dans des conseils qu'il donne pour cet effet*, les intendants devront écrire dans des lettres séparées tout ce qu'ils auront à mander sur cette matière.

Le 29 juillet, furent mises en liberté les nommées Cheroy et Rotisset (1), qui avaient promis à l'évêque de vivre en bonnes catholiques.

Le 5 août, le secrétaire d'Etat demandait à Sanson et autres des informations sur l'effet de la déclaration du 29 décembre 1698, et le nombre des personnes sorties de France malgré les dernières défenses. Le même jour, le roi ordonnait qu'on ne traînât plus les cadavres sur la claie, toutefois il ne fallait pas rendre *cela trop public*, et continuer les procès à la mémoire des hérétiques endurcis.

Le 17, le roi approuvait les mesures prises par Sanson pour la sûreté

(1) Voir plus haut, page 66.

des biens laissés par le sieur Du Vez et la nommée Mulot, en ajoutant qu'il n'avait pas encore pris de résolution sur les biens de ceux qui s'étaient absentés depuis peu. C'est donc en 1699 que le sieur Du Vez émigra (1).

Au mois d'août, la veuve Cottin demandait la permission de vendre une maison.

Le 2 septembre, les nouveaux catholiques arrêtés pour avoir voulu vivre à l'ancienne façon, furent relâchés sur leur promesse de vivre plus catholiquement à l'avenir.

Par ordre du 23 du même mois, le fils du nommé Foulon fut enfermé à l'hôpital de Laon pour avoir tenté de sortir du royaume, la fille de Paul Lemaistre qui avait été mise au couvent des Ursulines de Clermont fut transférée aux Nouvelles-Catholiques de la même ville.

Par ordre du 15 octobre, furent mises en liberté les deux filles de la veuve Deshayes qui étaient dans un couvent à Laon; le nommé Bocquet, brasseur à Lafère fut également relâché.

Le 9 décembre, les sieurs de Rozoy et de Vilmay obtinrent des faveurs de Sa Majesté en qualité de nouveaux catholiques; le même jour était signé l'ordre de mettre aux Nouvelles-Catholiques de Noyon la nommée Bouxin. Deux familles d'Acy, près Soissons, avaient pris la fuite peu auparavant.

Le 19 septembre de la même année 1699, avait cependant paru une déclaration portant condamnation aux galères pour les hommes, réclusion à perpétuité pour les femmes, avec confiscation de biens contre les religionnaires qui tenteraient de sortir du royaume. Sa Majesté se plaignait en même temps que les pensions accordées aux nouveaux convertis montaient à des sommes considérables, et déclarait n'en vouloir plus donner qu'à *des gens très dignes par leurs qualités, par leur mérite et par un besoin très effectif.*

La circulaire adressée à Sanson, le 13 décembre (1699) n'est pas moins intéressante : « L'instruction des enfants qui, comme vous savez, a été particulièrement recommandée dans les édits... est la chose que le roi a le plus à cœur, et comme le succès de ce dessein dépend d'avoir des lieux propres pour les mettre... Sa Majesté veut que vous m'envoyiez un mémoire

(1) Le secrétaire d'Etat à l'intendant, 21 janvier 1703 : « Je vous envoie le placet du sieur de Chambry, capitaine au régiment de Saint-Pouenges qui se plaint de ne pouvoir jouir du don que le roi lui a ci-devant fait, de 3,000 livres que son père devait au sieur Du Vez, religionnaire fugitif. Comme toute la question consiste à savoir si le sieur Du Vez s'est absenté avant que la déclaration du mois de février 1701 fût enregistrée, je vous prie de prendre la peine de me mander ce que vous en savez, et ce qui a donné lieu à la main-levée que vous avez faite à l'héritier du fugitif. »

Trois ans auparavant, le 25 avril, l'intendant avait déjà reçu une semblable lettre.

Nous savons par une autre du 25 août 1700 que le sieur de Bondy, colonel au régiment de Saint-Pouenges, et le sieur de Bezannes, parents au même degré du sieur Du Vez, se disputaient sa succession.

des maisons, colléges ou écoles qui se trouvent dans l'étendue de votre département, les plus propres pour mettre les enfants des nouveaux catholiques... La lettre du 19 septembre dernier vous marque bien expressément les intentions de Sa Majesté sur les inspecteurs que vous devez avoir commis *pour observer si les juges font leur devoir* dans l'exécution des édits et déclarations concernant les nouveaux catholiques, et généralement pour vous rendre compte de tout ce qui se passe parmi eux; mais Sa Majesté appréhende que MM. les intendants n'aient pas été assez attentifs pour commettre ces inspecteurs, et elle m'a ordonné de vous écrire de m'envoyer le mémoire des lieux où vous en avez établi, qui contiendra aussi le nom et la qualité de ceux que vous aurez chargés de ce soin. » (*Reg. du secrét.*, O. 43. année 1699.)

Certes le fanatisme royal était difficile à contenter, car l'intendant Sanson ne laissait point passer de mois, ni peut-être de semaine, sans se distinguer par quelque haut fait contre les malheureux réformés, et pourtant on le gourmandait sans cesse. Quel système d'espionnage, et bien digne du grand roi! Si le crime des protestants avait paru évident aux juges, n'auraient-ils pas mieux fait leur devoir?

Le 3 mars 1700, le secrétaire d'Etat écrivait à l'évêque de Laon : « Sur les assurances que vous avez données que le sieur Guyard a profité de la retraite qu'il a faite dans votre séminaire, le roi a bien voulu lui permettre d'en sortir, et je vous envoie l'ordre à cet effet, duquel vous vous servirez quand vous le jugerez à propos. »

On persécutait les livres comme les personnes. Le 11 mars, le secrétaire d'Etat écrivait à M. de Pommereu : « Le nommé Cousin a découvert la route et les entrepôts dont on se sert pour introduire dans le royaume les livres défendus; il assure qu'on en envoie souvent d'Amsterdam, au nommé Chevalier, libraire à Luxembourg, qui les envoie à Briquet, de Châlons; aux nommés Godard et Mettayer, de Reims; à Aubry, de Troyes, et à Anisset de Soissons, et que de tous ces endroits, on les fait conduire par les voitures ordinaires jusqu'aux environs de Paris, etc. » Il va sans dire que l'on ordonna de nouvelles perquisitions.

Une nouvelle catholique nommée Peneux s'étant évadée de l'hôpital de Laon, le secrétaire d'Etat ordonnait, le 11 mars, de faire punir comme ils le méritaient, Cochefer et la veuve Mennesson soupçonnés d'avoir participé à cette évasion.

Le 25 avril, l'intendant de Soissons recevait l'ordre d'établir des écoles de filles à Nogentel, Trosly-aux-Bois, Essommes, Lafère, Vervins, Coucy, Bruyères, Ribemont, Crêpy, Rozoy, Roucy, Nizy, Craonne, Corbeny, Montcornet dans le but de détruire plus sûrement le protestantisme.

Le 10 juin, le secrétaire d'Etat demandait des informations au sujet de

Marie Milot, veuve de Jacques Guillet de la paroisse d'Essommes, qui avait obtenu la permission d'aller voir sa sœur à Paris, et qui en profita sans doute pour s'évader.

La dépêche du 16 juin, adressée à Sanson, s'exprime ainsi : « Voici un mémoire donné au roi par M. l'évêque de Noyon, concernant les nouveaux catholiques de son diocèse ; il est parfaitemnnt détaillé, et il y a quelque apparence qu'en faisant enfermer ou assignant aux plus opiniâtres quelques autres châtiments convenables, et donnant d'un autre côté quelques petites récompenses à ceux qui font bien leur devoir, on pourra espérer de mettre les nouveaux réunis de ce diocèse sur un pied à donner de la satisfaction au roi. »

Dès le 16 février, le secrétaire d'Etat avait écrit à Sanson : « On a dit ici que le nommé Mérigny, prisonnier à Ham, y est tout nu et manque de toutes choses... faites-le habiller, etc... » Le 16 juin, il écrivait encore : « Voici un nouveau mémoire envoyé par les prisonniers de Ham, contenant plusieurs plaintes qu'ils font contre le sieur de Devise... Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de vous informer très soigneusement de tous les faits qu'il contient, sans avoir aucun égard, et de me faire savoir ce que vous en apprendrez. »

Dans sa lettre à Sanson du 14 septembre, le secrétaire d'Etat dit : « Le sieur de Lestang, ci-devant lieutenant de la petite justice de Roucy, nouveau catholique, ayant fait présenter au roi le placet ci-joint, par lequel il demande quelques secours pour payer la pension de son fils aliéné d'esprit, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire de vous informer si cet homme et ceux de sa famille font bien leur devoir et si, par rapport à la conduite et à la fortune, il mérite d'être secouru de quelques grâces de Sa Majesté. »

Le 29 du même mois, le secrétaire d'Etat écrit encore au même : « M. l'évêque de Noyon m'a envoyé le mémoire ci-joint, par lequel il paraît que la veuve Benoît, de Travecy, a empêché sa fille d'écouter les instructions et l'a laissée mourir dans la R. P. R. ; Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire, de vous informer si ce fait est véritable, et dans ce cas de la faire arrêter. »

Marthe Lemaistre sortit des Nouvelles-Catholiques de Noyon, étant bien instruite, par ordre du 17 octobre. Le même jour, Pontchartrain écrivait à Sanson : « Lorsque Sa Majesté disposera des biens des religionnaires fugitifs qui ont été saisis, elle aura égard à ce que vous demandez 200 livres par an pour le nommé Digault, de la paroisse de Chauny. » Par ordre du 12 novembre, la fille de Digault, qui était à l'Hôtel-Dieu de Noyon, fut remise à ses parents qui faisaient leur devoir.

Le 29 décembre, Pontchartrain écrivait à Sanson : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez écrit, au sujet de trois nouveaux convertis de la

paroisse d'Essommes, qui avaient fait évader leurs enfants; puisqu'ils les ont représentés, Sa Majesté veut bien leur pardonner leur faute, et vous pouvez faire mettre en liberté celui qui est en prison; mais elle vous recommande d'avoir beaucoup d'attention à leur conduite. » (*Rég. du secrét.*, année 1700, O. 44.)

Nous donnons en entier une pièce manuscrite de la Bibliothèque impériale (*Supplém. franç.*, 4026. 3); elle n'est malheureusement qu'un abrégé d'une autre plus complète.

Mémoire de l'état des nouveaux convertis du diocèse de Noyon, pour être présenté et rapporté au roi, par M. le comte de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, en l'année 1700 :

« La prudence du roi ayant jugé à propos d'exécuter le pieux et généreux dessein que Sa Majesté avait formé depuis longtemps, de révoquer l'Edit de Nantes, Monseigneur l'évêque de Noyon, accompagné d'un grand nombre de missionnaires, alla faire des visites dans tous les lieux de son diocèse, qui étaient infectés du poison de l'hérésie; la miséricorde de Dieu répandit tant de bénédictions sur ses travaux, ses charités, ses prédications et ses conférences, que les hérétiques firent abjuration de leurs erreurs entre ses mains, et continuèrent de remplir leur devoir quelque temps. La guerre étant survenue, les plus malintentionnés prirent ce prétexte pour cesser tous les exercices de la religion catholique; mais depuis que Sa Majesté a donné la paix à toute l'Europe, etc... (*Sic.*)

« Madelaine Sézille (1), fille de Marie Cottin, ci-dessus marquée, âgée d'environ quarante-cinq ans, veuve de David Bernardon; elle a fait abjuration avec sa mère, en 1685; elle a toujours eu la même conduite, et elle est plus instruite; elle a aussi fait une nouvelle profession de foi avec sa mère, le 15 de mai 1700. Elle a quatre enfants, dont l'aînée, nommée Bernardon, s'est mariée à Paris, en 1696 ou 1697, avec le nommé Cottin, son parent, de la ville de Laon, de la R. P. R., etc. (*Sic.*)

« *Paroisse de Varennes.* Il y a huit familles dans le village de Varennes qui ne font aucun exercice de la religion catholique; ils sont tous nés de parents hérétiques; ils firent abjuration il y a quatorze ans, et depuis ce temps, ils sont fort opiniâtres; ceux même qui ont des enfants ne les envoient ni à l'église, ni au catéchisme, ni à l'école; au contraire, ils les maltraitent pour les en détourner et empêcher.

« Ludovic Sezille, âgé de soixante-deux ans, ci-devant receveur de la terre de Varennes, et présentement sans emploi, est un homme fort riche et fort

(1) Voir plus haut, page 111.

opiniâtre; il a été plusieurs fois arrêté par ordre du roi sur ce sujet; la dernière fois, il fut mis, au mois de mai 1698, par ordre du roi, dans les prisons de la ville de Noyon, dont il n'est sorti que sur les promesses qu'il se rendrait à son devoir, et qu'il se ferait instruire, sur le prétexte qu'il avait à rendre compte à MM. de Brabançon, seigneurs de Varennes... (*Sic.*)

« *Paroisse d'Annois.* Les nouveaux convertis du village d'Annois firent abjuration le 9 décembre 1685, entre les mains du sieur de la Manière, curé de cette paroisse; depuis ce temps, ils n'ont fait presque aucun exercice de la religion catholique, quelques soins que M. l'évêque de Noyon ait pris pour eux, lesquels il a même redoublés depuis deux ans, en substituant un curé capable et zélé en la place de celui qui ne l'était pas tant...

« Le sieur Isaac de Cobreville, sieur de la Motte, fils du sieur d'Annois, âgé de vingt-huit ans, lieutenant de cavalerie au régiment de Courlandon, est aussi opiniâtre que son père, et ne fait aucun exercice de la religion catholique; il refusa même, ce 31 juillet 1699, au substitut de M. le procureur général au bailliage de Chauny, et le 11 de novembre suivant, à M. l'évêque de Noyon, de donner une déclaration par écrit, que son dessein était de la profession de la foi catholique qu'il ne fait nullement; il ne laisse pas de jouir de la terre de Jonquières, près la ville de Compiègne, comme plus proche parent du sieur Dompierre, son oncle, qui est passé dans les pays étrangers, depuis la révocation de l'Edit de Nantes.

« Il est vrai qu'il fut inquiété sur ce sujet l'année dernière, pour la jouissance de cette terre, et qu'au moyen d'un certificat qu'il représenta du sieur Haran, curé d'Annois, portant qu'il l'avait vu quelquefois assister à la messe et aux prônes les dimanches; mais il faut remarquer que ce témoignage est mendié, surpris et extorqué par un seigneur de village, d'un curé qui ne l'était que depuis cinq ou six semaines de cette paroisse, et que depuis ce temps, il n'a point assisté à l'église, ni fait aucun exercice de catholicisme, etc... (*Sic.*)

« Jean Vilain, âgé d'environ soixante ans, manouvrier et petit marchand de lin, peu accommodé, dogmatise dans ce village; il n'est pas tout à fait ignorant, il instruit les autres chez eux, et dans sa maison, où ils se vont trouver en secret : il a beaucoup contribué à les pervertir; il empêche présentement leur conversion, et il sera difficile d'y travailler utilement, tandis que ce prédicant opiniâtre sera dans ce village, etc... (*Sic.*)

« Charlotte Foucard, âgée de trente-trois ans, mariée depuis environ deux ans et demi à un homme de la secte, qui ne demeure point à Annois, qui y vient de temps en temps, dont on ne sait aucune chose, ni le nom, ni l'âge, ni la vocation, ni la demeure, ni les facultés, etc... (*Sic.*)

« Cottin. . . . . et Madelaine Hagombar, sa femme, du même

âge, tous deux nés de parents hérétiques; depuis leur abjuration, ils n'ont reçu aucun sacrement de l'Eglise ; ils n'envoient point leurs enfants ni aux offices divins, ni au catéchisme, ni à l'école; ils en ont quatre, dont aucun n'a fait abjuration, savoir : Daniel Cottin, âgé de vingt-deux ans, Jean Cottin, âgé de vingt ans, Pierre Cottin, âgé de quinze ans, Jacques Cottin, âgé de onze ans. Ces deux derniers ont été bien instruits à Guise, où ils ont été mis par ordre de M. l'intendant, et ont fait leur devoir pascal en 1700.

« Isaac Alaurine (Alavoine?), âgé d'environ soixante ans, marchand fort riche; Madelaine Pagot, sa femme, âgée d'environ cinquante-cinq ans, tous deux nés de parents hérétiques; depuis leur abjuration, en 1685, ils n'ont reçu aucun sacrement. Ils ont six enfants qui ne vont point à l'église, ni au catéchisme, ni à l'école, et n'ont jamais fait abjuration, savoir : Jacob Alaurine, âgé de vingt-trois ans; Aimée Alaurine, âgée de vingt-deux ans; Suzanne, âgée de vingt ans; Judith, âgée de dix-huit ans; Marie-Anne, âgée de seize ans; François, âgé de quatorze ans, a fait sa communion pascale, après avoir été instruit à Guise, où il avait été mis par ordre de M. l'intendant.

« Philippe Lyeura, fort riche marchand, âgé d'environ trente-deux ans, fit abjuration le 29 septembe 1699, entre les mains du sieur Nocque, curé de Saint-Remi, de Saint-Quentin ; il ne l'avait jamais faite. Madelaine Cottin, sa prétendue femme, âgée d'environ vingt-quatre ans, n'a jamais fait abjuration ; ils sont nés de parents hérétiques; ils ne sont point mariés suivant les règles de l'Eglise, et l'on ne sait pas même le lieu où ils prétendent l'avoir été, etc... (*Sic.*)

« Louis Dauchel, veuf, âgé d'environ soixante-six ans, né de parents hérétiques, du pays d'Artois, pauvre manouvrier, fit abjuration en 1685; il n'a reçu aucun sacrement, et ne fait aucun exercice de la religion catholique.

« Il y a une fille âgée de dix-neuf ans, nommée Marie Dauchel, qui n'a point fait abjuration, ni aucun acte de la religion catholique.

« Suzanne Le Grand, âgée de soixante ans, veuve de Denicourt, fort pauvre, n'a jamais fait abjuration; elle est née de parents hérétiques; elle a un enfant nommé Jacques Denicourt, âgé de seize ans, qui n'a point fait abjuration.

« Suzanne Légère, veuve de ... Cottin, âgée de soixante-seize ans, née de parents hérétiques, sans emploi, peu accommodée; depuis son abjuration, en 1685, n'a point participé à aucun sacrement.

« Suzanne Cottin, fille de Suzanne Légère, âgée de trente-six ans, femme de Daniel Lisbot, sorti du royaume, n'a jamais fait abjuration et demeure chez sa mère.

« Marie Parsie, fille, orpheline, âgée d'environ vingt-cinq ans, pauvre, née de parents hérétiques, n'a point fait abjuration.

« Marie-Madelaine Linget, pauvre fille, orpheline, âgée de vingt-quatre ans, née de parents hérétiques.

« Louis Linget, son frère, garçon, âgé de vingt-deux ans, valet de charrue; ils n'ont point fait abjuration.

« *Paroisse de Villers Saint-Christophe.* Les dames de ce village sont deux demoiselles nommées Anne et Elisabeth de Sains, dont l'aînée est âgée de soixante ans, l'autre de cinquante, nées de parents hérétiques; elles firent abjuration le 17 février 1686, dans l'église de Villers; elles ne font aucun exercice de la religion catholique. Elles ont un frère qui est dans les mêmes sentiments, et demeure à Guillemont, paroisse de Guiscay, près la ville de Péronne. Ces demoiselles retirent chez elles la nommée Jeanne Le Grand, veuve, âgée de soixante ans, avec son fils, nommé Daniel Darnonval, tourneur, qui demeuraient autrefois au faubourg de Saint-Sulpice de Ham, et qui sortirent du royaume en 1685, pour ne point faire abjuration; ils sont revenus de Hollande depuis la paix, et sont toujours hérétiques, etc... (*Sic.*)

« *Paroisse de Jeancourt.* La paroisse de Jeancourt est composée de 360 personnes, dont il n'y a presque que la moitié de véritables catholiques, quoiqu'ils soient tous de parents catholiques (1); les autres sont libertins scandaleux; plusieurs assistent assez souvent à la sainte messe et se raillent des cérémonies de l'Eglise; ils se rangent tout au bout de l'église, où ils font des postures indécentes, quelques-uns se trouvent en des assemblées qui se tiennent la nuit, où on lit des lettres qu'ils reçoivent de Hollande, de la part de quelques ministres, en forme d'exhortation, etc... (*Sic.*)

. . . .

« Cette Suzanne Mary étant morte relapse, Abraham Goguet est retourné à l'Eglise, et a fait son devoir durant une année pour se marier en secondes noces avec Suzanne Harlay, dont il a un enfant; ils ont tous deux trompé l'Eglise, car depuis ce temps ils n'ont fait aucun devoir de catholique.

« *Paroisse de Saint-Jacques* (à Saint-Quentin). Le nommé Longuet, garçon, âgé d'environ quarante-cinq ans, marchand mercier, tient à son service un garçon de Guise et deux servantes de boutique; le maître et lés domestiques sont très opiniâtres, n'assistant point aux instructions ni au servin divin; le premier a fait abjuration, les autres refusent d'en faire voir les actes et preuves.

« Le nommé Cleriau de Pontartin, de Loudin, marchand de toiles, établi

(1) Voir plus haut, Givry, page 108.

depuis quelques années à Saint-Quentin, et sa prétendue femme de la ville de Laon, ne font aucun exercice de la religion catholique; il y a procès au sujet de leur prétendu mariage fait à Laon.

« Le nommé Dumoutier, marchand de toiles, cousin germain du sieur Pontartin, aussi de Loudin, et sa prétendue femme qui est aussi de la ville de Laon, prétendus mariés dans le pays de Liége, établis à Saint-Quentin depuis quelques années, n'y font aucun exercice de la religion catholique.

« Jean Descarrières (1), âgé d'environ cinquante ans, courtier de toiles, et Elisabeth Harlé, prétendus mariés dans la paroisse de Saint-Eustache, sont très dangereux; ont plusieurs fois voulu tromper l'Eglise; ont souvent changé de paroisse et témoignent encore vouloir se convertir; ils ont eu des enfants ensemble et ils doivent se séparer pour se disposer à rentrer dans leur devoir et à réhabiliter leur mariage...

« Jacob Crommelin, âgé d'environ soixante ans, riche marchand de toiles, était allé reprendre à Paris une fille de vingt-deux ans, qui s'y était retirée. Elisabeth Testart, sa femme, âgée de cinquante ans, a été longtemps en Hollande, dont elle est revenue depuis deux ans à Saint-Quentin, n'a jamais fait abjuration; ils ont plusieurs enfants en Hollande, et ont toujours été très opiniâtres; mais depuis peu cette femme a demandé d'être instruite avec sa fille, par le père de Flandre, gardien des Cordeliers, ce que M. de Noyon lui a permis, sauf à les examiner par le curé. L'un des enfants de ce Jacob Crommelin est revenu depuis peu de Hollande, il n'a point fait abjuration (2).

« Marie Boitet, âgée d'environ soixante ans, veuve d'Abraham Crommelin, marchande de toiles, est fort opiniâtre dans ses sentiments, etc... (*Sic.*)

« Ils ont pour facteur le nommé Cottin, âgé de vingt-deux ans, qui n'a jamais fait abjuration.

« *Paroisse de Hautcourt.* Jean Clément, valet de meunier, âgé de cinquante-cinq ans, natif de Brancourt, et Madelaine Tofin, sa femme, native de Hautcourt, anciens catholiques, ne vont point à l'église, et sont pervertis; ils ont trois enfants, dont l'aînée est une fille âgée de sept ans.

« Le nommé Jean,... valet de charrue, Daniel Target, lieutenant du village, répandent partout des discours contre la religion.

« M. le marquis de Le Hautcourt demeure ordinairement à Villers-Hautereau, diocèse de Cambrai ; il est toujours hérétique et très opiniâtre..... »

Le 9 février 1703, Pontchartrain écrivait à l'intendant Sanson : « Le roi

(1) Voir plus haut, page 43. (2) Voir ci-dessus, page 79.

approuve que vous ayez fait sortir de l'hôpital les trois filles nouvelles converties pour les marier avec d'anciens catholiques. C'est ce qui se peut faire de mieux pour leur véritable conversion, et il serait à désirer qu'on eût, dans les autres provinces, le même soin que vous et l'évêque de Noyon avez à cet égard.

« Il n'y a pas de meilleure voie pour obliger le nommé Bocquet (de Lafère) (1) à donner 1,000 livres à sa fille pour sa dot dans un couvent, que de l'arrêter comme mauvais catholique qui fait mal son devoir. Je vous envoie l'ordre pour le faire mettre dans telle prison que vous jugerez à propos. Sa détention lui donnera lieu de se défaire de ses entêtements, et le rendra plus docile pour obtenir de lui le secours que vous demandez pour sa fille.

« Sa Majesté veut que vous fassiez le procès aux nommés Blondin et autres de la paroisse de Voulpaix, qui ont fait rébellion à celui qui était porteur de l'ordre de Sa Majesté pour arrêter les nommés Bastrées, nouveaux convertis de la paroisse de Lemé, et je vous enverrai, au premier jour, une commission à cet effet. » (Depping, *Collect. de docum. inédits.*)

En 1713, il y avait encore deux demoiselles Crommelin et quatre demoiselles Foissin, leurs parentes, enfermées aux Nouvelles-Catholiques.

Il n'est pas rare de rencontrer des personnes d'une instruction assez étendue, qui croient que les persécutions contre les réformés cessèrent à la mort de Louis XIV. Pour les détromper, nous donnons un abrégé de la déclaration de 1724, promulguée au nom de Louis XV, roi de quatorze ans (2).

L'arrêt de 1724 défend d'assister aux assemblées, sous peine de galères perpétuelles pour les hommes, et de réclusion à perpétuité dans des couvents pour les femmes. Les biens des délinquants seront confisqués. Nul ne pourra exercer aucune fonction publique, ni prendre la licence dans les académies, sans présenter un certificat de catholicité. Les prédicants et pasteurs seront punis de mort. Ceux qui auront négligé de les dénoncer seront envoyés aux galères ou dans des couvents à perpétuité. Tous les enfants seront baptisés, par les curés, dans les vingt-quatre heures qui suivront leur naissance. Quand un malade aura déclaré vouloir mourir dans la R. P. R., il sera banni à perpétuité, avec confiscation de biens, s'il revient à la santé; s'il meurt, le procès sera fait à sa mémoire et son cadavre traîné sur la claie. Les médecins préviendront les prêtres de la maladie (quand elle sera grave) de ceux de la R. P. R., sous peine d'interdiction.

(1) Voir plus haut, page 116.

(2) « Louis XV ne voulait point entendre parler de tolérance dans ses Etats, et certains prélats de l'Eglise romaine réclamaient incessamment l'application impitoyable de l'édit de 1724... Nous le répétons, ce prince avait en aversion la religion réformée. » (*France prot.*, art. *P. Rabaut.*)

La moitié des biens confisqués sur les fugitifs est destinée à secourir (!) ceux qui feront leur devoir de bon catholique. Les enfants issus de mariages non bénits par l'Eglise catholique, sont déclarés bâtards et inhabiles à hériter. Ils ne pourront passer à l'étranger, sous peine, pour les parents, d'encourir une amende d'au moins 6,000 livres. Tous les enfants iront à la messe tous les jours, jusqu'à l'âge de quatorze ans, et ceux qui ont déjà dépassé cet âge, jusqu'à vingt ans.

Cette horrible loi produisit, dans le département de l'Aisne, comme partout, une nouvelle et considérable émigration. On en jugera par les lignes suivantes, extraites d'une délibération du Synode de Leuwaerde, du mois d'août 1725 : « On a fait lecture d'une lettre de Tournay, adressée au Synode, par laquelle elle nous marque que depuis la dernière déclaration du roi de France contre ses sujets réformés, il sort tous les jours de Picardie et des frontières de cette province, des familles entières qui se retirent dans les états protestants, sans compter celles de la dépendance de Saint-Amand, qui sont vivement persécutées, et que la plupart de ces familles passant par Tournay et se trouvant dénuées de tout, les charités qu'elle est obligée de faire l'ont tellement épuisée, qu'elle sera bientôt hors d'état de les continuer, si nous ne lui aidons à soutenir ce fardeau. — La Compagnie, sensiblement touchée de l'état calamiteux de ses frères, et édifiée en même temps de leur fermeté qui les porte à tout sacrifier pour le maintien de leur religion, se sent entièrement disposée à les secourir de tout son pouvoir. Elle exhorte donc toutes les Eglises de notre corps d'envoyer leurs charités à l'Eglise de Tournay, afin qu'elle soit en état de recevoir ces fidèles et de leur fournir de quoi se transporter avec leurs familles dans les pays protestants. » (*Bullet. du prot.*, IV, 226.)

Jusqu'à la date de 1766, nous n'avons plus aucun renseignement sur les Eglises de l'Aisne; il y a là une cinquantaine d'années de souffrances que l'histoire est forcée de passer entièrement sous silence. Il ne faudrait sans doute que du temps, de la patience et aussi de l'argent, pour combler cette lacune; malheureusement les travaux historiques, ceux surtout qui n'ont qu'un intérêt local, sont si peu encouragés, qu'il se passera encore bien des années avant que la lumière dissipe les ténèbres qui couvrent ce demi-siècle.

Il n'y a pas deux mois que nous écrivions ces lignes, et déjà une pièce importante que nous avons trouvée aux Archives de l'empire, jette un rayon de lumière sur cette obscure époque de notre histoire. Voici ce document transcrit en entier (1) :

(1) La liasse TT. 235, où nous l'avons rencontré, renferme une liste considérable des biens saisis sur les religionnaires fugitifs de Calais, Boulogne etc., et une autre liste de nombreux fidèles enfermés dans les prisons, couvents et

« *Etat de ceux qui font profession de la R. P. R. en l'élection de Péronne, et qui vont au prêche à Tournay, par la route de Cambray, Vicogne et Saint-Amand, année* 1731.

« *Templeux-le-Guérard :* Hubert Flamand, Julien Dumay, Médard Chevry (Chevrain ?), le jeune ; Thérèse Dassonville, sa femme ; Laurent Charles, le jeune ; Simon Charles, son frère ; Pierre Anselme, Adrien Dron, François de Douen, Joseph Benoist, Jean Savary, Martin Dumay, Pierre de Rancourt (Drancourt ?).

« *Ronsoy :* Hubert Eusèbe, Louis Morel.

« *Mémoire de tous les religionnaires de la paroisse de Saint-Pierre d'Hargicourt, noms, surnoms et qualités, tant de ceux qui ont été mariés à Tournay* (1), *que ceux qui ont apostasié après avoir été mariés dans la véritable Eglise.*

« *Mariés à Tournay :* Pasquier Bocquet, batteur en grange, environ 33 ans ; Marguerite Durant, 30 ans, avec trois petits enfants.

« Robert Drugbert, mulquignier, 25 ans, et Marie-Anne Douay, 24 ans, qui ont un petit enfant.

« Nicolas, le père, mulquignier, 42 ans, et Marie-Barbe Capart, 30 ans, avec trois enfants tout jeunes.

« François Trocqmé, mulquignier et laboureur, 40 ans, et Louise Gambier, 36 ans, six enfants, grands et petits.

« Jacques Baudelot, manouvrier, 32 ans, et Barbe Moiret, 30 ans, trois petits enfants.

« Simon Charlet, mulquignier, 34 ans, et Marie Marié, 38 ans, trois enfants.

« Abraham Caron, marchand drapier, 40 ans, et Michele Troquet, 44 ans, cinq enfants.

« Jean Chatton, 32 ans, et Marie Babotte, 30 ans, deux enfants.

châteaux d'Amiens, Montdidier, Péronne, Saint-Quentin, Abbeville, Montreuil, Boulogne, qu'on fut obligé de conduire à la frontière, parce que la prison ne pouvait les forcer d'abjurer.

(1) Voici un certificat de mariage célébré à Tournay :

« *Nous soussignez, certifions conformément à tout ce qui se trouve écrit dans nos regîtres*, que le 10 de septembre 1763, Nicolas Fenniel de Templeux-le-Guérard, et Marie-Marguerite Israël de Ronssois, tous deux élection de Péronne et généralité d'Amiens, ont été mariez *dans notre Eglise.*

« *Fait à Tournay en consistoire*, le 10 de septembre 1763,

« Les conducteurs de l'Eglise wallonne de la garnison de ladite ville et pour tous, Du Lignon, *pasteur*. G.-J.-L. De Croix, *diacre*.

« Louis Drancourt, mulquignier, 34 ans, et Marie le Père, 28 ans, deux enfants.

« Jean Loye, mulquignier, 48 ans, et Anne Moiret, 39 ans, deux enfants.

« Louise Gambier, 34 ans, a un enfant, et son mari l'a quittée, par rapport à la nullité du mariage clandestin.

« Charles Marie, mulquignier, 35 ans, et Catherine Drugbert, 39 ans, quatre enfants.

« Jean Gambier, manouvrier, 26 ans, et Cécile Gambier, sa concubine (?), 22 ans. Il est à remarquer qu'ils sont cousins germains.

« *Noms, surnoms et qualités de ceux qui ont été mariés dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et qui ont apostasié.*

« Pierre Dupuis, mulquignier, 48 ans, et Anne Fouré, 44 ans, cinq enfants.

« Michel Loire, manouvrier, 42 ans, et Marie Fouré, 40 ans, quatre enfants.

« Antoine Puisart, mulquignier, 49 ans, et Anne Caron, 50 ans, catholique, cinq enfants professant la religion calvinienne comme leur père.

« Pierre Baudelot, cabaretier, 43 ans, et Isabelle Trocqmé, 40 ans, sept enfants.

« Nicolas Leroy, laboureur, 50 ans, et Anne Le Père, 40 ans, sept enfants.

« Marguerite de Villers, veuve, 60 ans, a un fils âgé de 49 ans, et deux petites-filles, dont l'une est âgée de 22 ans et l'autre de 10.

« Anne Trocqmé, femme de Claude Marié, qui n'est pas religionnaire, âgée de 50 ans, a deux enfants religionnaires.

« Madelaine Trocqmé, 40 ans, a deux garçons aussi protestants.

« Matthieu Trocqmé, laboureur, 50 ans, et Marie Malezieux, 44 ans, ont... enfants religionnaires.

« Pierre Trocqmé, impotent, âgé de 45 ans, et Anne Gambier, 40 ans, six enfants religionnaires.

« Jean Gambier, mulquignier, 58 ans, et Marie Fournier, 52 ans, trois enfants.

« Michel Trocqmé, mulquignier, 48 ans, et Barbe Baudelot, 43 ans, six enfants.

« Paquette Gelé, fille, couturière, âgée de 48 ans.

« Jean Douay, garçon, cordonnier, 35 ans.

« Jean Marotte, garçon, 32 ans.

« Charles Moiret, maréchal ferrant, veuf, 50 ans, cinq enfants.

« Nicaize Le Père, mulquignier, 60 ans, trois garçons et un neveu, religionnaires.

« Philippe Blin, laboureur, garçon, 42 ans.

« Laurent Trocqmé, laboureur, 51 ans, et Marie Trocqmé, 50 ans, six enfants.

« Jean-Louis Trocqmé, manouvrier, 24 ans, et Marguerite Trocqmé, sa sœur, 20 ans.

« Jacques Dupuis, mulquignier, 47 ans, a un garçon et deux filles, religionnaires.

« Nicolas Loyer, mulquignier, 26 ans, garçon.

« Charles Dupuis, manouvrier, 42 ans, et Marie Blin, 46 ans, trois enfants.

« François Blin, mulquignier, 47 ans, et Antoinette Dupuis, 49 ans, quatre enfants.

« Claude Blin, impotent, 50 ans, et Marie Trocqmé, 49 ans, cinq enfants.

« Marguerite Matton, fille, 37 ans.

« Pierre Matton, garçon, 26 ans.

« Jean de Lattre, garçon, 32 ans.

« Pierre Fouré, tisserand, 53 ans.

« *Noms de ceux qui vont à Tournay aux fêtes de la Pentecôte. Leur route est par Cambray et Saint-Amand.*

« Abraham Caron, drapier et sa femme.

« Jean Moiret, manouvrier.

« Jean Douay, cordonnier.

« Charles Moiret, maréchal ferrant.

« Anne-Marguerite, Julie, Catherine Moiret.

« Charles Le Père, fils de Nicaize.

« Le Père, mulquignier.

« Paquette Gelé.

« Angélique Gambier, fille de Jean Gambier.

« Thérèse Trocqmé, fille de Matthieu Trocqmé.

« Jean-Louis Trocqmé, fils de Laurent Trocqmé.

« Marguerite Trocqmé.

« Nicolas Le Père et beaucoup d'autres dont les noms sont contenus dans l'état ci-dessus. »

Dans l'appendice qui se trouve à la fin de ce travail, on verra que les

assemblées ont continué pendant le XVIIIe siècle, au désert, dans les environs de Templeux, dans la *Boîte-à-Cailloux*.

« Aux confins de la Picardie et de l'Artois, un religionnaire de Grouesse, Louis Duminil, faisait des instructions religieuses au milieu de ses frères, sans secours pastoral d'aucun genre. Les ecclésiastiques picards (prêtres) résolurent d'étouffer ce modeste enseignement. Duminil fut contraint de s'enfuir à Naours, d'où il fut bientôt enlevé par lettre de cachet, et enfermé aux prisons de Bicêtre près Paris. Ces faits sont les premiers que nous aient offerts nos pièces sur l'existence des Eglises dans les provinces de l'extrémité nord de la France ; nous possédons le certificat original qui les atteste, en date du 1er octobre 1766, signé de plusieurs personnes professant la religion réformée, des environs d'Amiens et de Doullens, parmi lesquelles se voient les noms des Née, des Devismes, des Delassus, des Nourtier. » (Ch. Coquerel, *Hist. des Egl. du désert*, II, 389.) (1)

« Profitant de l'adoucissement des mesures pénales, et surtout de l'appui que leur faisait espérer le voisinage de Paris, plusieurs provinces des environs de la capitale montrèrent aussi que de longues persécutions n'y avaient pas éteint le zèle. Les Eglises du Languedoc apprirent avec joie que de la Picardie, province où l'on n'avait rien vu de pareil depuis longtemps, il arriva la demande d'une place dans le séminaire de Lausanne, pour un proposant, au nom de cinquante-six chefs de famille qui le désiraient pour ministre. » (*Ibid.*, II, 513.)

En 1774, il n'y avait encore que deux assemblées de nuit par an, dans la Haute-Picardie, dit Ch. Coquerel. Ceux qui avaient horreur de l'hypocrisie, même forcée, et osaient refuser d'être mariés par les prêtres, allaient à Tournay demander la bénédiction nuptiale.

C'est là tout ce qu'on savait jusqu'ici sur les Eglises de l'Aisne de cette époque, sauf la tradition plus récente de Jeanne Favry, de l'Eglise de Lemé (2), et quelques autres du même genre.

Grâce à Dieu, nous en savons maintenant davantage ; c'est avec une indicible joie que nous avons feuilleté les registres et les actes ecclésiastiques faits au désert, de l'Eglise de Lemé et autres, trouvés par M. le pasteur Petit dans un four dudit lieu.

Avant d'en donner l'analyse, nous transcrivons encore la lettre ministérielle adressée à M. Le Pelletier, intendant de Soissons, et publiée par le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, VII, 44.

(1) Voir à la fin, note IX.

(2) Jeanne Favry, enfermée à Laon pour avoir prêté sa grange à une assemblée, chantait des psaumes dans sa prison.

« Du 4 avril 1768.

« M. l'abbé de Ris, vicaire général du diocèse de Laon, m'a envoyé une lettre du sieur curé de Martigny en Thiérache, qui lui marque qu'un nommé Pierre de Mery, qu'il croit apostat et octogénaire, professait depuis cinquante ans le calvinisme dans sa paroisse, à la tête d'une nombreuse famille; qu'étant mort depuis peu, un calviniste du voisinage, nommé Darrest, est venu avec l'appareil d'un ministre, faire, le jour et avec éclat, l'inhumation de ce défunt, a présidé au transport du corps, et, arrivé au lieu de la sépulture, a récité les psaumes et prêché à trois diverses reprises.

« M. le grand-vicaire ajoute que des catholiques ont assisté en habits de deuil à cet enterrement, et que *la plupart des calvinistes refusent d'envoyer baptiser leurs enfants à l'église.*

« Je vous prie de vous informer exactement de ce qui s'est passé à l'occasion du décès du sieur de Mery, et s'il est vrai que le nommé Darrest y ait fait *aussi publiquement* les fonctions de ministre, auquel cas il mérite d'être puni. Vous voudrez bien me mander sa demeure.

« A l'égard de ceux qui refusent d'envoyer baptiser leurs enfants à l'église, il faudrâit pareillement s'en informer, *afin de les y obliger.* »

Ainsi c'est toujours le prêtre qui fait le métier de dénonciateur et qui excite l'autorité trop lente à frapper. Les curés de Nanteuil, Crégis, Fublaines, tiennent la même conduite à l'égard des protestants de la Brie, qui se réunissent en nombre considérable dès 1766, et continuent à le faire malgré l'emprisonnement de plusieurs d'entre eux. Mais déjà on rougit de persécuter, on ne le fait que quand on y est forcé; on ne punira Darrest que s'il a fait *aussi publiquement* les fonctions de ministre.

Nous copions sur l'original l'acte suivant du 5 décembre 1773 :

« Antoine Lagasse, avocat au parlement et avocat général et fiscal du duché-pairie de Guise, permet à Claude Dhirson, mulquignier de Crupilly, et Lorsignol, marchand demeurant à Guise, de faire inhumer en terre profane la femme de Pierre Derbecq (Marie Lorsignol) de Crupilly, parce qu'elle est de la R. P. R., dont les membres n'ont point droit à la sépulture ecclésiastique, et en se conformant aux arrêts et édits rendus sur ce sujet. »

VIII. Restauration des Eglises (1769).

Arrivons à la première restauration du protestantisme dans le département de l'Aisne.

Nous citons textuellement une page écrite au désert :

« *Actes et règlements du Consistoire de l'Eglise d'Elmé* (*Lemé*), *rétablie par François Charmuzy, ministre du saint Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ.*

« AU DÉSERT.

« Le 12 mars 1769, ont été nommés et confirmés pour anciens en la susdite Eglise :

« Jean Lorsignol, demeurant en la ville de Guise,
« Quentin Loy, » à la rue de Bohain, terre d'Elmé,
« Isaac Voreaux, » *id.* *id.*
« Isaac Very, » *id.* *id.*
« Abraham Gardien, demeurant aux Préaux, susdite terre d'Elmé,
« Jessé Fourdrain, » *id.* *id.*

« Lesquels ont promis de s'acquitter dûment et fidèlement de leur charge, ainsi que cela leur est enjoint par la Parole de Dieu et la discipline du royaume de France.

« Pareillement ont été reçus et confirmés pour diacres en la susdite Eglise :

« Pierre Fourdrain, demeurant à la rue de Bohain, terre d'Elmé,
« André-Théodore Drucbert, *id.* *id.*
« Jean-Louis Drucbert, *id.* *id.*
« Pierre Voreaux, demeurant aux Bouleaux, susdite terre de Lemé;

« Lesquels ont promis de s'acquitter dûment et fidèlement de leur charge, ainsi que cela leur est enjoint par la Parole de Dieu et la discipline du royaume de France.

« Fait à Lemé, en Consistoire, le 16 mars 1769.

« *Signé :*

« Jessé Fourdrain, *ancien.*	« A.-T. Drucbert, *diacre.*
« Quentin Loy, »	« J.-L. Drucbert, »
« Abrah. Gardien, »	« Pierre Voreaux, »
« Isaac Voreaux, »	« Pierre Fourdrain, »
« Isaac Very, »	

« Charmuzy, *ministre du saint Evangile.* »

Charmuzy semble avoir joué dans la Picardie et l'Ile-de-France le même rôle qu'Antoine Court et Paul Rabaut dans le Midi, et cependant il n'est pas connu comme le sont d'autres pasteurs qui travaillaient à faire sortir le protestantisme de ses ruines.

Voici une lettre inédite qu'il écrivait, le 8 mars 1766, à Louis Martin de Fublaines (Seine-et-Marne), qui fut mis en prison pour avoir tenu des assemblées, dans le courant de la même année :

« Monsieur, je ne saurais différer plus longtemps à vous écrire, sans trahir les sentiments d'amour et de tendresse que j'ai pour vous. Le zèle dont vous et vos chers compatriotes paraissez animés est certainement très louable. Je ne saurais me dispenser d'approuver votre conduite, sans blesser votre piété et l'ardent désir qui vous porte à rendre à Dieu vos hommages en public. J'ai été fort affligé, il est vrai, de voir les épreuves que vous avez eues à soutenir pour une cause si juste ; mais je me suis en même temps réjoui d'apprendre que vous les aviez supportées avec patience et résignation. Néanmoins, comme il convient de garder un juste milieu en tout, je vous donnerai seulement un avis à ce sujet, espérant que dans peu je vous dirai de bouche ce que j'aurais à vous dire par écrit. Je me borne donc à présent à vous recommander d'agir avec beaucoup de prudence, et de ne pas trop vous exposer. Il faut aller tout doucement dans les commencements et ne pas trop se précipiter si l'on veut réussir. Je crois que vous feriez fort bien à présent de ne pas vous assembler régulièrement, mais seulement de temps en temps; car je crois que vos ennemis sont en grand nombre et qu'ils épient de près vos démarches. Vous comprenez sans doute que si vous ne vous assemblez pas régulièrement, ceux qui cherchent à vous nuire ne le pourront pas si facilement; vous pourriez même vous contenter dans vos pieux exercices de lire les psaumes, de crainte que vous ne soyez découverts en les chantant. Au reste, mon cher frère, ce que je vous dis n'est pas pour ralentir votre zèle, mais seulement un conseil de prudence. Vous pouvez vous dispenser d'aller à Paris à Pâques, parce que je ne tarderai pas à vous aller voir, et à satisfaire au besoin de vos âmes. En attendant, vivez toujours en paix, et croyez-moi votre, etc.

« FRANÇOIS CHARMUZY. » (1)

L'Eglise d'Hargicourt fut relevée vers la même époque que celle de

(1) L'original de cette lettre se trouve dans la collection de M. Ath. Coquerel fils à Paris, de même qu'une liste nombreuse des personnes de Nanteuil que Charmuzy a suspendues de la communion pour avoir dansé, et qu'il n'y admettra de nouveau que quand elles auront donné des marques publiques de leur repentance; cette pièce renferme 31 noms de famille, entre autres, les Martin, les Blot, les Gaffet, les Aubry et les Mercier.

Lemé, car nous lisons dans une note communiquée à Rabaut le jeune par le secrétaire général du greffe de Saint-Quentin, en 1806, qu'il y a plus de quarante ans que le culte se célèbre à Hargicourt, malgré les efforts d'un prêtre fanatique qui s'y est constamment opposé. Ce renseignement est corroboré par l'affirmation du ministre Fontbonne-Duvernet, qui écrivait à Rabaut-Dupuis en l'an XIV : « Il y a plus de quarante ans que cette Eglise subsiste » (1).

La résurrection de l'Eglise de Monneaux date sans doute aussi de la même époque, car il s'y tenait des assemblées dès 1774.

Charmuzy fut arrêté en chaire à Nanteuil-lès-Meaux, le jour de Pâques 1770, et jeté dans les prisons de Meaux, où il mourut au bout de neuf jours.

Briatte lui succéda dans les fonctions périlleuses de prédicateur du désert, et parcourut tout le nord de la France. Dès 1771 nous trouvons des actes signés de lui dans les papiers de l'Eglise de Lemé.

Ce n'est qu'en 1776 que Briatte fut appelé comme pasteur à Sedan, où l'Eglise essayait aussi de se relever après avoir été privée de culte pendant près de cent ans. Le gouvernement ordonna d'arrêter Paul Barthélemy, qui faisait les fonctions de lecteur, dans un bâtiment isolé hors de la ville; mais le commandant de la place prit sur lui de ne pas exécuter cet ordre. Averti du danger, Briatte se retira à Maëstricht où il exerça le ministère jusqu'à sa mort.

Delabroue, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, écrivait le 27 juillet 1773 à Paul Rabaut, au sujet de Briatte. Après avoir dit que ce pasteur, invité par les protestants de l'Orléanais à se rendre au milieu d'eux, avait refusé de le faire, à cause de l'emprisonnement de Broca, il ajoute : « Je ne sais trop ce qu'il deviendra (Briatte) ; marié depuis plus d'un an, ayant un enfant, il s'est choisi Paris pour sa demeure ; on lui a

(1) Bien que l'Eglise de Walincourt n'appartienne pas à notre département, nous croyons devoir donner un extrait de la notice inédite adressée, sur l'Eglise de ce lieu, à Rabaut par l'ancien Jean-Baptiste Roussiez en l'an XIV.

« D'après l'épître dédicatoire que Léger a mise en tête de son *Histoire des Eglises vaudoises*, il paraît que la doctrine apostolique a été répandue dans ces contrées par la dispersion des habitants des vallées de Piémont et d'Angrogne. (On trouve en effet qu'à la fin du XV[e] siècle, un homonyme de l'ancien de Walincourt, Hypolyte Roussiez, monta sur le bûcher à Turin ; Monastier. *Hist. des Egl. vaud.* I, 175). Toutefois nous ne connaissons aucune Eglise dressée dans le Cambrésis, avant celles qui furent établies à Quiévy et Walincourt, il y a environ quarante ans (1766 à 1769). (On en connaît de bien plus anciennes aujourd'hui, grâce à l'intéressante brochure de M. Frossard : *La Réforme dans le Cambrésis* au XVI[e] siècle). Il paraît pourtant qu'il y a eu de temps immémorial des réformés dans le pays, car on rencontre dans nombre de villages de vieux livres protestants, entre les mains des catholiques même ; une tradition certaine, c'est que du temps de M. Fénelon, il y avait dans la plupart des communes voisines des réformés protégés par le digne prélat, lesquels passèrent à l'étranger après sa mort (1715). Il y a environ vingt ans que notre temple est construit (1787). »

procuré deux jeunes enfants pour pensionnaires. Je crois qu'avec la meilleure volonté que j'aie de lui être utile, je ne le serai pas autant qu'il le désirerait, ou qu'il le faudrait pour son avantage. Il a été autrefois dans le Vivarais ainsi qu'à Lyon » (1).

De 1771 à 1773, Briatte (2) ne cessa de parcourir les départements du nord de la France; c'est lui qui présida le consistoire tenu, le 30 septembre 1772, à Lemé, pour formuler les règlements de cette Eglise. Nous donnons les principaux des 28 articles de ce règlement :

I. « Nous déclarons reconnaître pour notre vrai et légitime pasteur M. le ministre Briatte (3), que nous prions très instamment de ne point nous abandonner, de servir notre chère Eglise, ainsi que les autres de ce canton avec lesquelles nous faisons corps; nous lui promettons que tant qu'il pourra nous servir, nous n'en reconnaîtrons point d'autre que lui pour pasteur, nous engageant de ne recevoir parmi nous aucun pasteur ou ministre qu'il ne nous soit recommandé de sa part. »

II. « Par affection et par attachement pour les fidèles en général, et en particulier pour les anciens, M. le ministre Briatte s'engage avec plaisir de servir nos Eglises et les autres de ce canton, *de les visiter deux fois par année*, jusqu'à ce que le temps devenant plus favorable nous permette de prendre des arrangements plus conformes à nos désirs. Il promet de plus de ne point nous abandonner tant que Dieu lui donnera les moyens de nous être utile; de nous faire, présent et absent, tout le bien qui sera en son pouvoir. Et dans le cas que sa santé ou sa situation ne lui permettraient point de nous visiter, il promet de nous envoyer M. Broca (4), son collègue,

(1) Papiers Ch. Coquerel, dans la collection de son neveu, M. Ath. Coquerel fils.

(2) Le 22 vendémiaire an XIII, un Briatte signait le procès-verbal de la reconstitution des Eglises de Quiévy et Walincourt.

(3) L'engagement de l'Eglise vis-à-vis de son successeur Bellanger est entièrement semblable. Ch. Coquerel s'est très probablement trompé lorsqu'il écrivit : « Il paraît que *deux pasteurs non soumis à la discipline générale*, parcouraient à cette époque les provinces que nous venons de citer (celles du Nord). C'étaient les ministres Briatte et Bellanger. Leur présence excitait quelque émotion » (*Hist. des Egl. du désert*, II, 528). C'est la présence de Loreille qui excita de l'émotion.

(4) Broca, né à Pujol près Gensac, le 5 décembre 1750, consacré le 5 mars 1772, fut arrêté à Lagny en 1773 et conduit dans les prisons de Meaux; mais il fut mis en liberté au mois de septembre de la même année.

Parmi les pasteurs qui ont desservi les Eglises de la Brie depuis la Révocation, l'on a conservé la mémoire de MM. Charmuzy, Briatte, Broca, Bellanger, Hervieux et Mauru. (Répertoire de Rabaut le jeune.)

Sorti de prison, Broca se dirigea vers Lausanne, où il arriva le 15 mai 1774; de là il se rendit à Londres, puis en Hollande, et fonctionna comme prédicateur à Amsterdam jusqu'en avril 1778. Cité devant les pasteurs de cette ville pour un sermon malsonnant, il alla se cacher quelque temps en Espagne et rentra en France dans le plus complet dénûment. En 1780, il rencontra les deux frères de Coninck, négociants de Copenhague, qui l'engagèrent comme suffragant du

ou de faire tous ses efforts pour nous procurer un pasteur selon nos souhaits. »

III. Le consistoire casse de leurs fonctions d'ancien : Lorsignol de Guise ;

IV. Abraham Gardien des Préaux ;

V. Jessé Fourdrain.

VI. Il élit en remplacement : Isaac Foucard de la Vallée aux Bleds, qui, s'il n'y a opposition, sera confirmé à la prochaine visite de M. le ministre Briatte.

VII. Les frères de Richaumont présenteront un ancien et un diacre. (Le 13 avril 1773 furent nommés Louis Lequeux, ancien, et François Dussaussois, diacre.)

VIII. Le consistoire adhère à la profession de foi et à la discipline des Eglises réformées.

IX. Le consistoire désire l'union des diverses Eglises, et réclame le droit de séance au synode, « si la Providence permet que nos frères tiennent un synode national. »

X. Le consistoire s'engage à suivre les lois divines et les lois ecclésiastiques.

XI. Devoirs des anciens.

XII. Ils censureront les fidèles.

XIII. Ils informeront le pasteur de la conduite de ses ouailles.

XIV. Dans toutes les visites pastorales il sera tenu un consistoire.

XXI. Dans chaque assemblée consistoriale il sera tenu un *grabo* ou censure fraternelle, exhortation adressée aux membres du consistoire sur les devoirs de leur charge.

XXIV. « Vu les inconvénients des mariages bénits à Tournay, jusque-là que M. Dulignon, par un étrange abus de son ministère et au mépris de l'ordre, admet à cet état des personnes de religion contraire, et même des protestants qui méritent les plus sévères censures, les fidèles seront exhortés à faire bénir leurs mariages par le pasteur de ces Eglises. Nous ne délivrerons de certificats que pour des cas indispensables ; défendons à tout

pasteur Eyraud, auquel il succéda en 1783, après avoir épousé sa fille. Broca mourut le 18 mai 1793... (*Bullet. du prot.*, VII, 36.)

Pendant sa détention à Meaux, Broca avait été libre dans la prison, pouvant recevoir la visite même des protestants. Cependant on craignait qu'il ne fût condamné selon la rigueur des édits ; une joie immense s'empara de tous les cœurs quand on apprit sa délivrance. « Broca est sorti de prison samedi, écrivait Delabroue à Paul Rabaut. Le dimanche, j'annonçai en chaire (à l'ambassade de Hollande à Paris) cette bonne nouvelle ; tous mes auditeurs pleurèrent de joie. » Broca, qui demeurait à Meaux, rentra quelques instants chez lui ; plus de deux cents de ses paroissiens y accoururent et le comblèrent de témoignages d'affection et de regret. — Broca était relâché, mais on l'avait renvoyé en Guyenne dans son pays, en ajoutant qu'il n'y aurait plus de grâce pour la récidive.

particulier d'en donner pour quelque raison et sous quelque prétexte que ce soit, sous peine (pour) ceux qui les auront pris, d'être vivement censurés et même suspendus de la communauté. »

XXVII. « Un homme portant le nom de Loreille, qui se dit ministre, s'étant introduit dans cette province contre la bienséance et le bon ordre, et qui cherche à former un parti, ce qui est contraire à la Parole de Dieu et à la discipline de nos Eglises; d'ailleurs cet homme nous paraissant être un imprudent qui s'ingère dans le troupeau du Seigneur sans vocation et au mépris de toute règle, qui ne nous est connu que par des endroits peu recommandables, et qui a été sous nos yeux donner la communion à des personnes d'une conduite scandaleuse, et qui cherchent à nous troubler par les sectes qu'ils font dans la vue de mépriser nos Eglises et d'en rompre l'union; voulant, avec l'aide de Dieu, prévenir les maux et les persécutions que les démarches d'un tel sujet pourraient attirer sur nous ;

« Nous déclarons qu'il ne sera jamais reçu parmi nous, et que ceux qui le recevront ou le favoriseront se déclarent ennemis de notre tranquillité et de notre paix, arrêtons que nous ne souffrirons point dans nos assemblées ceux qui auront communié de sa main, qu'ils n'aient renoncé à son parti;

« Arrêtons de plus, que nous ferons tous nos efforts, conjointement avec nos frères d'Esquéhéries, pour engager les fidèles de la Picardie et du Cambrésis à ne point le recevoir » (1).

XXVIII. « Déclarons que nous voulons nous conformer aux lois du royaume dans lequel nous vivons et aux édits du roi notre souverain, *en tant qu'ils ne blessent point notre conscience* (2); c'est pourquoi nous ne souffrirons pas qu'au mépris de ces lois et édits, et pour donner du scandale à *nos frères de l'Eglise romaine*, les fidèles de notre Société affectent de travailler les jours de fête, ni fassent des choses qui pourraient indisposer le gouvernement contre nous, et nous ravir la tolérance et le support dont nous jouissons.

« Tous les fidèles seront fortement exhortés à se comporter avec circon-

(1) Il paraît cependant que Loreille fut reçu dans le Cambrésis, car Jean-Baptiste Boussiez, ancien de Walincourt, le cite comme prédécesseur de M. Devismes, dans la notice qu'il fit pour le répertoire de Rabaut. Voici les noms des pasteurs qui, d'après lui, ont tenu des assemblées à Walincourt : Moisi, Pelissier, Loreille, Bellanger, Née, d'Olivat, Fontbonne-Duvernet, Lassagne, Devismes.

(2) L'absolutisme royal est détruit en principe, quand des paysans savent parler ainsi. Toutes les plus grandes conquêtes du monde moderne viennent de la foi. Ce n'est point à Voltaire que nous devons le principe de la liberté des cultes, mais à ces courageux huguenots du désert qui, à force de constance, de souffrances, de larmes et de sang répandu (leur propre sang), ont fait passer ce principe dans les mœurs, d'abord par la pitié, puis par la raison, et c'est là que Voltaire leur fut un utile et puissant auxiliaire.

spection, avec respect, et seront vivement censurés lorsqu'ils violeront les arrêts de notre souverain en des choses qui n'intéressent point la conscience et ne sont point opposées à la religion. »

« *Signé :*

« Quentin Loy, *ancien.*	« Pierre Voreaux, *diacre.*
« Isaac Voreaux, »	« A.-T. Drucbert, »
« Isaac Very, »	« J.-L. Drucbert, »
« Isaac Foucart, »	« Pierre Fourdrain, »

« Briatte, *ministre.* »

Il ne faudrait pas croire que les persécutions avaient cessé en 1773 ; elles durèrent jusqu'à la révolution.

Le 3 mai 1763, le curé Duflot d'Hargicourt baptisait encore un enfant né de parents protestants, selon la formule consacrée pour les bâtards : Ce jour, je, etc., ai baptisé Joseph, né d'Elisabeth Malfuson, et déclaré provenir des œuvres de Pierre Caron (1).

En 1776, Pierre Lemue, tourneur, d'Esquéhéries, était condamné par la justice de Guise à payer à Pailly, curé de sa paroisse, une somme de trois livres, par suite de l'enterrement de sa mère, Marie-Elisabeth Copeau, inhumée en terre profane.

Grâce aux démarches de Court de Gébelin, l'infatigable défenseur des protestants, l'arrêt fut cassé par le parlement, le 11 octobre de la même année, et le curé obligé de restituer à Lemue la somme qu'il avait indûment exigée comme droit de sépulture (2).

L'année suivante (1777), Gébelin adressait au roi le mémoire suivant, publié pour la première fois par les soins de M. Frossard, pasteur à Lille :

« Depuis longtemps les sujets du roi qui, dans les provinces du Cambrésis, professent la religion réformée, se voient menacés, inquiétés, poursuivis; l'un d'eux vient même d'être arrêté comme un malfaiteur, et ils craignent qu'on n'en demeure pas là à leur égard.

« Deux missionnaires, les PP. Corignon et Alexandre, qui vinrent fonctionner cette année au lieu de Caudry en Cambrésis, bien loin de prêcher la paix et le support, comme ministres d'un Dieu de paix, y apportèrent la haine et la discorde; ils soulevèrent, par leur prédication et par la confession, les catholiques contre les protestants, comme ils auraient pu faire contre des bêtes féroces.

« Non contents d'animer les catholiques par leurs discours contre les

(1) Notice de M. Frossard, dans le *Rapport de la Société du Nord*, quinzième anniversaire, p. 43.

(2) Notice de M. Frossard. *Ibid.*

protestants, ils voulurent prêcher d'exemple : à la tête d'environ deux ou trois cents personnes, ils furent chez le nommé Joseph Carpentier pour le forcer à se rendre catholique. Trouvant les portes fermées, ils enfoncèrent les fenêtres et la porte de l'écurie, afin de pouvoir pénétrer jusqu'à lui ; et pendant plus de trois mois, les protestants n'ont pu se montrer dans les rues sans être insultés, battus, même traînés dans la boue.

« Charles Leduc, d'Inchy-Beaumont, étant allé avec sa femme à Troisville, pour ses affaires, et étant entré chez un tailleur, le seigneur du lieu, M. Tafin, s'y transporta pour les maltraiter ; il donna des coups de pied à sa femme, et les fit chasser tous deux de sa seigneurie, en les menaçant de traiter de même et de renfermer dans les cachots tout protestant qui y viendrait.

« Pendant cinq à six mois de suite, les cavaliers de la maréchaussée se sont transportés, l'épée nue à la main, dans les sociétés protestantes, à Templeux-le-Guérard, Vendeuil, Hargicourt, Nauroy, Jeancourt, etc., pour les en chasser.

« Ils ont fait aussi l'impossible pour arrêter dans les bois, dans les chemins, dans les maisons, une personne soupçonnée d'être le ministre des protestants du Cambrésis (1). Cependant, que deviendraient-ils, s'ils n'avaient personne qui les instruisît, qui les consolât, qui leur fît connaître leurs devoirs envers Sa Majesté, envers leur prochain et envers Dieu ?

« Ils se sont toujours flattés que Sa Majesté ne permettrait pas qu'ils fussent inquiétés sans cause, ni qu'on leur rendît leur patrie odieuse. Ils osent espérer qu'elle daignera mettre fin à leurs maux. Ils se flattent que ses sages ministres daigneront y faire attention, etc. »

Ce mémoire, continue M. Frossard, loin d'être exagéré est incomplet ; car tandis que C. de Gébelin écrivait, de nouveaux faits montraient la violence du clergé et la constance des protestants.

Le 25 novembre 1777, Jean-Baptiste Cattelain, fabricant de linon à Walincourt, était arrêté et conduit dans les prisons de Landrecies, où il était encore le 14 février de l'année suivante.

A la même époque, Court de Gébelin dressait aussi une requête en faveur des protestants de Nauroy, et un mémoire sur les enfants de la Picardie et du Cambrésis, baptisés comme illégitimes.

La famille Lebas demeurait en prison, quoique ayant obtenu sa délivrance, parce qu'elle ne pouvait payer les frais du procès.

Un nommé Dausin (Daussy?) était en prison en 1778 pour avoir refusé son enfant mort à la justice ecclésiastique de Lemé, qui voulait sans doute

(1) C'était alors Bellanger.

le traîner sur la claie; et Michel Tellier, également de la Thiérache, avait été condamné par contumace, sur la plainte de son curé, pour avoir, comme Dausin, fait baptiser son enfant par un pasteur.

C'est sans doute à la même époque (1) qu'une femme Loulon, d'Esquéhéries, qui avait été enterrée dans sa grange, fut exhumée par le curé, attachée sur la claie, et emportée par un cheval fougueux. Les protestants de Parfondeval se réunissaient alors la nuit, au hameau de Froidmont, dans une grange qui existe encore; on plaçait une sentinelle à la porte pendant le service. Une fois, entre autres, l'assemblée ayant été dénoncée, la maréchaussée accourut pour faire main basse sur les fidèles, mais elle arriva trop tard. Les enterrements ne se faisaient guère sans insultes; des filles même jetaient des cailloux aux cercueils et à ceux qui les accompagnaient. Malgré tout cela, plusieurs familles de Parfondeval embrassèrent le protestantisme, de 1760 à 1770, ce qui irrita singulièrement leur curé Cataire, qui, au lieu de réfuter les arguments, tirés de l'Evangile par une femme chez laquelle il était entré, saisit le livre et le mit en pièces. Après l'édit de tolérance, les fidèles de Parfondeval passèrent de la grange dans un fournil, où se tinrent les réunions jusqu'en 1805, époque à laquelle fut construit le temple actuel.

Au milieu de toutes ces persécutions dont quelques détails seulement sont venus jusqu'à nous, on ne peut trop admirer la fidélité des pasteurs et des anciens qui se réunirent en synode, du 24 novembre au 6 décembre 1779, probablement à Bohain (2). Nous donnons des extraits des délibérations de ce synode, dans lesquelles respire la piété la plus vive et la plus austère.

AU NOM DE DIEU. AMEN.

Synode des provinces de Thiérache, Picardie, Cambrésis, Orléanais et Berry.

Assistants pour la Thiérache :

Bellanger,	*ministre.*	Louis Gosset,	*député.*
Quentin Loy,	*député.*	Pierre Abrah.-Alavoine,	»
J.-L. Druchert,	»	Pierre Lalin,	»
Jean Lagasse,	»	Pierre Derbecq,	»

Assistants pour la Picardie :

Dolivat,	*ministre.*	Louis Drancourt,	*député.*
Jacob Troquemé,	*député.*	Abrah. Caron,	»
Matthieu Troquemé,	»	Jacq.-Franç. Lenain,	»
Jean Charlet,	»		

(1) Renseignements communiqués par M. le pasteur Charlier, de Landouzy.

(2) M. le pasteur Vernes vient d'avoir la bonté de nous écrire que la copie qu'il possède des actes de ce synode porte qu'il fut tenu réellement à Bohain, et ouvert le 26 novembre.

Assistants pour le Cambrésis :

Fontbonne-Duvernet, *ministre.*	Toussaint Proy, *député.*
Pierre-Ant. Vaxin, *député.*	Michel Degremont, »
Pierre-Joseph Carpentier, »	Jean Darret, »
Jean-Philippe Le Verd, »	Charles-L. Froment, »

Pour l'Orléanais et le Berry :

Racine, *ministre.*

Modérateur : Racine. *Secrétaire :* Fontbonne-Duvernet.

I. « La corruption des hommes ayant lieu de nous faire redouter le juste jugement de Dieu, la Compagnie a arrêté que, pour nous le rendre favorable, il sera célébré un jour de jeûne et d'humiliation extraordinaire, le dimanche avant la Pentecôte. »

II. « Comme notre sainte religion nous engage à adresser sans cesse à Dieu des prières continuelles pour nos augustes souverains, l'assemblée suppose que chaque fidèle en est suffisamment convaincu ; mais ordonne que pour certains cas, comme la maladie de leur personne sacrée, de guerre ou de délivrance sur nos ennemis, il sera fait des prières ou des actions de grâces extraordinaires dans toutes les Eglises, et les pasteurs sont chargés de veiller à ce que cet article soit religieusement observé. »

VIII. « D'autant qu'on a remarqué que plusieurs anciens négligent de rapporter aux consistoires et d'informer les pasteurs des vices régnants et des scandales qui surviennent, la Compagnie a arrêté que, pour prévenir de tels désordres, les anciens seront exhortés, et sommés au nom de Dieu, de mieux remplir leurs devoirs à cet égard, sous peine d'être poursuivis par toutes les censures ecclésiastiques jusqu'à la suspension de leur charge. »

XI. « Une personne sera nommée dans chaque Eglise pour l'instruction de la jeunesse. »

XIX. « Comme il serait très funeste aux progrès de la religion de recevoir dans les provinces membres de ce synode, des ministres coureurs, vagabonds et dénués de vocation, et qu'il n'est guère possible de prévenir ces désordres, auxquelles certaines Eglises n'ont déjà que trop de penchant ; que pour l'intérêt même desdites Eglises, l'assemblée synodale ne voulant point fixer les appointements des pasteurs reçus actuellement dans les provinces de Picardie, Thiérache, Cambrésis, Orléanais et Berry, de peur de faire soupçonner leur désintéressement qui est assez connu, a cependant arrêté que, pour ceux qui pourront se présenter dans la suite, il ne sera permis à nulle Eglise de les recevoir pour les desservir, ni même de les demander au synode provincial, qu'elles ne soient en état de leur fournir pour honoraires une somme annuelle de 1,500 livres, de peur que quelques

coureurs se contentant de moins, ne puissent subsister honnêtement et sans avilir le ministère aux yeux de nos ennemis. Le synode n'ayant formé cet arrêté, qui pourrait être préjudiciable aux pasteurs qui ont des appointements plus considérables, que parce qu'il suppose que chaque membre de l'Eglise est assez convaincu que les ministres qui restent dans les villes, qui sont obligés de faire de grands dépens pour voyages, pour former un assemblage de livres nécessaires à leur vocation, ou autres frais indispensables, ne pourraient pas subsister avec ladite somme. »

XXI. On s'efforcera d'envoyer des pasteurs aux frères d'Artois.

XXIV. « Les raisons qu'a produites la rue des Bœufs (Landouzy) et ses dépendances pour autoriser son infidélité envers son légitime pasteur (Bellanger), ayant été jugées insuffisantes, contraires au bien de la religion, aux préceptes exprès de l'Evangile; en conséquence, elle a été grièvement censurée, condamnée à lui fournir les deniers du ministère de l'année 1777, et de satisfaire aux frais qui ont été occasionnés pour les persécutions survenues, comme en a ordonné le colloque. » (Quel colloque, quelles persécutions ?)

XXV. « La Compagnie a jugé répréhensible le ministre qui a fonctionné dans la rue des Bœufs, sans un consentement exprès de son pasteur légitime, ainsi que ceux qui y ont consenti. » (Ne serait-ce pas encore Loreille, dont il a été question plus haut ?)

XXVI. Le ministre Dolivat desservira :

Hargicourt,	Jeancourt,
Templeux,	Brancourt, et leurs annexes.

Le ministre Bellanger desservira :

Lemé,	Esquéhéries,
Landouzy,	Flavy-le-Martel,
Fargni,	Vaux-en-Arrouaise, et leurs annexes.

Le ministre Fontbonne-Duvernet desservira :

Sedan,	Caudry,
Metz,	Walincourt,
Quiévy,	Elincourt, et leurs annexes.

Le ministre Racine desservira :

Sancerre,	Mer,
Asnières,	Orléans, et leurs annexes.
Châtillon,	

XXIX. « Pour empêcher que nos sacrés mystères ne soient profanés, on rétablira l'ancien usage touchant les marques (méreaux) pour approcher de la sainte Cène, sur lesquelles sera empreinte la première lettre de l'Eglise du lieu ; elles seront distribuées à l'entrée de l'église, et cet usage sera

établi insensiblement et par degrés dans toutes les sociétés, avant la tenue du prochain synode, sous peine de censure. »

XXXIV. « Les colloques procéderont avec prudence contre ceux qui refusent de contribuer aux frais survenus pour persécutions, ou pour l'Eglise en général, et en cas de discorde, ils prendront pour juge un colloque voisin. »

XXXVI. Les Eglises de la Brie sont censurées pour ne s'être pas fait représenter au synode.

XXXIX. Une correspondance sera établie avec la Normandie, la Guyenne, le Vivarais, le Dauphiné et le Languedoc.

XL. Un synode provincial se réunira tous les trois ans. (Où sont les actes de ces synodes?)

Nous sommes en mesure de donner les noms des pasteurs qui ont exercé le ministère dans l'Eglise de Lemé, jusqu'à la révolution :

Charmuzy, 1769 (restaurateur).

Briatte, 1771-1774 (deux fois par an).

Bellanger, 1775-1780 (d'abord aussi deux fois par an). En 1776, il fut arrêté à Saint-Denis-lès-Rebais, et relâché au bout de quelques jours.

Rangdesadreit, 1781-1782 (pasteur à la Rochelle, en 1807).

Gential dit Lasagne, 1782-1788.

Briatte célébra	5	mariages	et	5	baptêmes.
Bellanger célébra . . .	35	—	et	5	—
Rangdesadreit célébra	4	—		»	—
Lasagne célébra. . . .	46	—	et	9	—
	—			—	
Total. . . .	90	mariages	et	19	baptêmes en dix-

huit ans, dans les lieux de :

Lemé.	Romery.
Richaumont.	Nauroy.
Neuvemaison.	Chery.
Chevesnes.	Trosly-aux-Bois.
La Vallée-aux-Bleds.	Neuville.
Flavy-le-Martel.	Esquéhéries.
Boué.	Etreux.
Meaux.	Englancourt.
Wassigny.	Marly.
Templeux.	Landouzy.

La Cailleuse. Voulpaix.
Lafère. Parfondeval.
Hargicourt. Crupilly (1).

Le petit nombre de baptêmes insérés dans la liste précédente montre que les protestants étaient encore forcés de faire baptiser leurs enfants par les curés.

L'Eglise de Lemé, réorganisée en 1769, tint ses assemblées au désert jusqu'au milieu de l'année 1783, c'est-à-dire pendant quatorze ans (2). En septembre 1783, un mariage fut célébré *en présence de quelques fidèles* de la rue des Bœufs ; en 1784, plusieurs mariages furent célébrés *en face de l'Eglise protestante* de Lemé (3) ; enfin en 1785, le progrès était tel que Lasagne fut sommé par un huissier royal de bénir un mariage. A partir de là, la formule : *Au désert*, disparaît des registres.

Dès 1783, l'Eglise de Lemé se réunit dans la grange d'André-Théodore Drucbert achetée pour cet usage en 1780. Cette grange fut le lieu de réunion jusqu'en 1789. Peu après, les ministres de tous les cultes furent dispersés par la Terreur.

En 1784, les anciens de cette Eglise étaient : Isaac Very, Jean Lagasse, Jacques François Charlier et Abraham Fourdrain.

Lasagne Jean-Pierre, fils du pasteur du désert Lasagne, d'Anduze, était né à Montbezat, paroisse d'Araules, juridiction du Puy en Vivarais. « On ne connaît aucune particularité de sa vie, dit la *France protestante*. Nous avons entre les mains des mémoires adressés par lui et par son collègue Pomaret, au gouvernement de Louis XV, sous le titre de : *Réflexions d'un patriote des Cévennes*, et dans le but de lui faire sentir les avantages de la tolérance. »

Son acte de mariage se trouve dans les registres de Lemé. Lasagne épousa en 1783 une demoiselle Gosset de Voulpaix ; la bénédiction nuptiale fut donnée aux époux par le pasteur Née d'Hargicourt.

Dès 1777, le culte public était toléré à Saint-Quentin et Hargicourt,

(1) On remarquera que dans cette liste, pas plus que dans la liste des Eglises à desservir, il n'est fait mention de tous les lieux où il y avait des protestants avant la Révocation, dans les environs de Laon. Tout y fut détruit.

(2) En 1783, Louis XVI faisait encore donner à l'évêque de Luçon « 400 livres pour aider à la subsistance des missionnaires du Bas-Poitou qui travaillaient à la conversion des protestants. » (*Bullet. du prot.*, II, 368.)

(3) Entre autres : ceux de Jean Vaillé, Pierre-Jean Daussi; celui de Jacob Douen, fils de Jacob Douen et de Marguerite Charlet, de Templeux, avec Marie-Marguerite Drancourt, fille de Jean Drancourt et Marguerite Flamand, de Proisy, le 26 octobre 1784. Un Claude Douen, chanoine de la cathédrale de Laon, publia en 1617 une histoire de Notre-Dame de Liesse.

Parmi les baptêmes faits au désert, nous indiquons celui de M. Isaac Dussaussois du 30 mai 1783, ancien de l'Eglise de Sains actuellement, et celui de M. Jean-Baptiste Hervieux, né à Richaumont, encore pasteur honoraire à Monneaux.

mais non sans des retours de persécution, car l'arrestation et le bannissement de Dolivat sont postérieurs à cette date. Le temple d'Hargicourt fut élevé en 1791 en pleine révolution. Plusieurs des membres de cette Eglise avaient passé antérieurement en Angleterre, et en Allemagne où l'on trouve encore des villages picards, dit le secrétaire du greffe de Saint-Quentin, dans une note adressée en 1806, à Rabaut-Dupuis.

La même note nous apprend que parmi les pasteurs qui résidèrent à Hargicourt, un seul, Dolivat, fut emprisonné, puis élargi à condition de ne plus prêcher en France. Il se retira en Hollande, où il vivait encore en 1806. Plusieurs autres personnes d'Hargicourt furent également décrétées, et s'expatrièrent pour éviter l'emprisonnement ; plus tard on obtint pour elles la permission de rentrer en France. Malgré les persécutions, dit le greffier, on était obligé d'avoir recours aux protestants pour exercer les fonctions de maire, parce qu'aucun catholique n'était assez instruit pour cela.

En vertu de l'édit de tolérance (1787), qui n'accorde aux protestants que l'état civil, c'est-à-dire « ce que le droit naturel ne permet pas de leur refuser, » tous les mariages protestants faits depuis 40 ans (les enfants qui en étaient issus étaient jusque-là bâtards devant la loi) furent réhabilités à Saint-Quentin le 23 mars 1788. Tous les protestants des villages voisins s'empressèrent d'accourir pour participer à ce bienfait d'une demi-liberté religieuse.

Nous avons trouvé, dans les papiers Rabaut, les adresses suivantes, qui complètent notre liste de pasteurs. Ces adresses sont de 1788 :

Née, pasteur (1) à Saint-Quentin, ou à Bohain chez M. Delassus.
Devismes, pasteur, chez M. Delassus, à Bohain.
Lasagne, pasteur à la rue de Bohain, près Guise.
Malfuson, pasteur, chez M. Delassus, à Bohain.
Hervieux, pasteur à la Ferté-sous-Jouarre.
Moru, pasteur, chez M. Moru frère, à Loisy, près Vertus.

Dans sa notice adressée à Rabaut-Dupuis en 1806, M. Devismes, pasteur à Walincourt, raconte que depuis soixante ans, les Eglises des départements de l'Aisne et du Nord ont souffert plus de persécutions que toutes les autres. « Jusqu'à l'édit de 1787, dit-il, menaces, amendes, arrestations, emprisonnement, infamies même envers la personne des morts, tout fut employé pour dissoudre ces Eglises s'il eût été possible qu'elles le fussent. » Arrivé à Quiévy en 1788, M. Devismes fut emprisonné, l'année suivante à Mons pendant quarante-huit jours. Ensuite un maire fanatique, celui

(1) Née, pasteur à Dieppe en 1805.

d'Elouges, lança sur lui, en plein jour, trente à quarante mauvais sujets, qui le maltraitèrent, dans une vente publique. En janvier 1804, il fut encore enfermé quarante-deux heures dans la prison criminelle de Mons, et avec lui neuf personnes de Préfeuillez, accusées d'avoir lu la Bible. Malgré ces persécutions, après dix-sept ans de ministère, M. Devismes avait vu augmenter le nombre de ses ouailles de près de moitié.

A partir de 1788 jusqu'au XIXe siècle, il y a encore une lacune dans notre histoire.

La constitution de l'an III consacra la liberté des cultes, et la loi du 7 vendémiaire an IV en organisa l'établissement. Mais la grande majorité des Eglises réformées ne put se procurer d'édifice convenable, et continua à célébrer le service divin au désert, jusqu'à la promulgation de la loi du 18 germinal an X, en vertu de laquelle les pasteurs furent confirmés et salariés par le gouvernement, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'alors.

Le siècle qui sépare la Révolution de la Révocation est marqué par une persécution continuelle, mais non par la destruction de la foi protestante ; c'est le plus riche en grands exemples de foi, d'héroïsme et de dévouement. Nous comptons une vingtaine de galériens protestants dans notre département, dont six de Landouzy. Les nobles, cette fois encore, semblèrent prendre à tâche de montrer plus de fidélité que personne : les de Leval, du Nouvion, de Travecy, d'Aulnois, de Sainte-Maison, de Brusy et les Laumonier, etc. Puis viennent les pasteurs martyrs : les de Malzac, les Givry, les Cottin (1), les Brousson, les Cardel et leurs glorieux conducteurs : les Lamotte et les Bruman (2); cinquante ans plus tard, les Charmuzy, les Briatte, les Broca, les Bellanger, les Moisy, les Pelissier, les Loreille même, les Fontbonne-Duvernet, les Rangdesadreit, les Lasagne, les Née, les Dolivat, les Hervieux, victime de la proscription de 93, les Mauru, les Malfuson, les Devismes. Ils ne s'exposaient plus à la mort, c'est possible, mais à une longue et cruelle détention. Rappelons en même temps les laïques plus inconnus encore que les pasteurs, comme les Duminil, les Darret, les Martin, les deux Etienne, qui présidaient les assemblées en l'absence des pasteurs. Il valait certes la peine d'arracher au naufrage ces lambeaux glorieux de notre histoire.

(1) Cottin partit de Hollande avec Cardel en 1688. Un Brunier est cité par Bausset, comme ministre dans le Cambrésis pendant l'épiscopat de Fénelon (1694-1715). Le prélat aurait dit à Brunier : « Donnez-moi les noms de ceux qui ont abjuré par crainte et qui veulent émigrer, et je vous donne ma parole qu'avant six mois je leur ferai avoir des passe-ports. »

Ce trait serait fort honorable pour Fénelon, mais la sincérité du cardinal de Bausset qui le rapporte, est fort suspecte, depuis que nous savons quelle *reconnaissance* nous devons à Bossuet, qui, selon le cardinal, aurait été plein de charité pour les protestants. Bossuet fut persécuteur et probablement aussi Fénelon. (*Hist. de Fénelon*, par Bausset, II, 365 et 366).

(2) Bruman subit sans doute le martyre à Sedan.

IX. Réorganisation des Eglises en l'an X (1802).

Notre intention n'est pas de raconter l'histoire intérieure des Eglises de l'Aisne pendant la première moitié du XIXe siècle; nous ne parlerons ni du réveil, ni de ses fruits, ni des luttes consistoriales qui s'y rattachent, ni des irvingiens, ni des baptistes. Ce n'est pas que cette partie de notre histoire soit sans enseignement pour le chrétien attentif aux signes des temps, au contraire ; et nous souhaiterions fort que quelqu'un de ceux qui ont traversé cette époque sans y laisser toute leur vigueur d'esprit et de cœur, eût le courage de nous en dire toute sa pensée, le bien comme le mal. Dans cinquante ans, il sera impossible de retrouver les faits de cette histoire religieuse, qui est peut-être dès aujourd'hui vouée à un éternel oubli. Quant à nous, il ne nous appartient pas de décerner l'éloge ou le blâme à des aînés dont la plupart sont encore vivants et dont quelques-uns viennent de descendre dans la tombe ; et comme il nous faudrait, pour traiter ces graves questions, quitter le terrain paisible de l'histoire et descendre dans l'arène dogmatique, nous préférons nous borner à une simple statistique aussi complète, aussi exacte que possible. Elle montrera du reste clairement que si le zèle des protestants de l'Aisne n'est pas tel qu'il devrait être, la première moitié du siècle a cependant été bien employée par nos Eglises, et qu'elle a été, sous la bénédiction de Dieu, une période de reconstruction et de progrès marqués.

La loi du 18 germinal an X (1802) ne renferme que les articles organiques des cultes protestants et ne s'occupe point de la réunion des paroisses en Eglises consistoriales.

C'est un décret du 1er vendémiaire an XII (24 novembre 1803), qui fixa l'étendue des circonscriptions consistoriales.

En vertu de ce décret, toutes les Eglises de l'Aisne et de Seine-et-Marne formèrent une consistoriale divisée en trois arrondissements, dont le chef-lieu fut Monneaux et le premier président Mauru, pasteur à Meaux.

Premier arrondissement.

Meaux, 410 protestants; culte célébré dans l'ancienne église catholique de Saint-Thiébaut, appartenant à Madame Mauru, du chef du pasteur Hervieux, son premier mari.

Nanteuil, 980 protestants; l'église catholique servant aux d ux cultes.

Mareuil et *Quincy*, 435 protestants ; l'église catholique servant aux deux cultes.

Fublaine, 130 protestants; l'église catholique servant aux deux cultes.

La Ferté, 70 protestants.

Saaci, 94 protestants.

Villeneuve, 415 protestants ; le culte se célébrait dans une grange.

Crégy.

Lizy.

Trilport.

Coutevroust, 78 protestants; sans temple.

Coulommiers et *Saint-Denis-lès-Rebais*, 380 protestants.

Heilmauru, 82 protestants.

Loisy, 94 protestants.

Monneaux, 688 protestants; temple élevé depuis la révolution.

Trosly-aux-Bois, 22 protestants.

Chauny.

Deuxième arrondissement.

Hargicourt, 504 protestants ; temple construit en 1791.

Vendelle, 120 protestants ; sans temple.

Serain, 101 protestants, culte célébré dans une maison.

Flavy-le-Martel, 239 protestants; sans temple.

Jeancourt, 298 protestants; sans temple.

Lempire, 70 protestants; sans temple.

Montbrehain, 180 protestants ; sans temple.

Nauroy, 169 protestants; sans temple.

Saint-Quentin, 78 protestants ; sans assemblées.

Troisième arrondissement.

Lemé, 778 protestants ; temple d'ancienne date.

Landouzy, 367 protestants ; sans temple.

Esquéhéries, 307 protestants ; sans temple.

Parfondeval, 202 protestants, sans temple.

Hannape, 159 protestants sans temple.

On comptait donc approximativement 4,250 protestants dans le département de l'Aisne, au commencement du siècle, et environ 2,700 dans le département de Seine-et-Marne ; il n'y avait alors que trois temples dans les deux départements, tandis qu'il y en a aujourd'hui un nombre considérable.

En 1804, le président de la consistoriale, Mauru, installa au chef-lieu, Monneaux, les anciens dont les noms suivent :

Jean-Baptiste Leroy, d'Hargicourt.
Louis Caron, de Vendelle.
Magloire Decaux, de Serain.
Jean-Jacques Lequeux, de la rue de Bohain (Lemé).
Noël Lenoble, de la rue des Bœufs (Landouzy).
Pierre Derbecq, de Neuville-lès-Dorengt.
Jean-François Martin, de Meaux.
Jean-Jacques Benoît, de Fublaine.
Jean-Louis Martin, de Fublaine.
Jean-François Delorme, de Quincy.
Jean Jolly, de Saint-Denis-lès-Rebais.
Pierre Dubois, de Monneaux, secrétaire.

Dans les séances consistoriales des 8 et 9 prairial an XII, il avait été décidé que les réunions générales auraient lieu alternativement à Monneaux, Lemé et Hargicourt, et que les frais de voyage des pasteurs et anciens seraient supportés par leurs Eglises respectives. On avait décidé également de placer un pasteur à la rue de Bohain, un autre à Monneaux et un troisième à Saint-Denis-lès-Rebais, aussitôt qu'on pourrait les obtenir ; en attendant on devait inviter le pasteur Lasagne à desservir l'Eglise de Monneaux et quelques autres.

Le 9 frimaire an XIV, une assemblée consistoriale fut tenue à Vaux (sans doute Monneaux), sous la présidence du pasteur Matile d'Hargicourt, né à Dalhem, près Maëstricht en 1756, et l'on y décida d'adresser vocation à Pradel et Mazauric, étudiants en théologie à Lausanne parce que la mort de Mauru, arrivée en 1805, laissait les Eglises de Lemé et Meaux sans pasteur ; celle de Monneaux en était également privée.

Le 2 juin 1806, une autre séance eut lieu à Lemé ; Jean-Baptiste Leroy, d'Hargicourt, y fut nommé secrétaire en remplacement de Pierre Dubois, de Monneaux, trop éloigné du président pour agir de concert avec lui. Une somme de 100 francs fut votée pour les frais du secrétariat, et une somme de 200 francs en faveur de Rabaut le législateur, agent général des Eglises réformées à Paris. En même temps, les circonscriptions pastorales furent délimitées comme suit :

I *Monneaux :* Villeneuve, Saaci, La Ferté.
II *Hargicourt :* Lempire, Jeancourt, Vendelle, Montbrehain, Serain, Nauroy, Flavy-le-Martel, Trosly.
III *Lemé :* Landouzy, Parfondeval, Esquéhéries, Hannape.
IV *Meaux :* Nanteuil, Quincy, Mareuil, Fublaine, Coutevroust,

L'âge fixé pour l'admission au catéchuménat fut onze ans, et celui de la première communion, 15 ans.

Depuis le commencement du siècle il n'y avait eu que deux pasteurs dans la consistoriale, Mauru et Matile, pasteur d'Hargicourt, résidant à Saint-Quentin. Par la mort du premier, Matile était le seul pasteur de deux départements en 1806; Pradel arrivant à Meaux allait venir au secours de son collègue. Mais auparavant, il fut emprisonné à Paris, pour n'avoir pas rempli toutes les formalités nécessaires à l'exonération du service militaire. Il fut relâché par les soins de Rabaut-Dupuis et installé à Meaux par Matile en juin 1806. Il devait desservir en même temps l'Eglise de Lemé, qui lui vota, comme celle de Meaux, un supplément annuel de mille francs.

Ferdinand Pradel était le fils cadet de Pradel Vésenobre, de Bédarieux, pasteur du désert, élevé avec Paul Rabaut par Antoine Court. Paul Rabaut, qui a mérité, avec Court, le titre de Restaurateur du protestantisme français, travailla cinquante ans à relever les Eglises du Midi, au milieu de la plus violente persécution. Son ami, Jean Pradel, marcha dignement sur ses traces; c'est à Marsillargues qu'il cessa d'exercer ses périlleuses fonctions. Son fils aîné fut pasteur à Toulouse et à Mauvesin et mourut en 1823, doyen de la faculté de théologie de Montauban.

En juillet 1806, Pradel écrivait à Rabaut que le curé de Nanteuil voulait chasser les protestants de l'église catholique commune aux deux cultes, et il se plaignait fort de ce que *cette commune, la plus considérable était aussi la moins zélée.* Les protestants de Nanteuil faisaient alors des démarches auprès du ministre des cultes, afin d'obtenir un terrain pour y construire un temple.

L'Eglise de la Ferté demandait également l'autorisation d'élever un temple dans l'ancien cimetière protestant.

L'ami de Pradel, Louis Mazauric, né à la Salle (Gard), arriva à Lemé en juillet 1806, mais n'y resta guère, car le 10 mai 1807, on appelait pour lui succéder Jean-Louis Bize, pasteur, âgé de quarante ans.

Le 15 décembre 1806, l'Eglise de Monneaux appela comme pasteur Claude-Antoine Brizé, ex-prêtre, marié et homme de loi, domicilié à Saint-Quentin, mais le ministre des cultes refusa de le confirmer, sous prétexte qu'il était toujours prêtre, quoique marié, et qu'il touchait encore une pension en qualité de prêtre.

En 1808, les protestants de Meaux demandèrent la permission d'acheter à la veuve Mauru l'ancienne église de Saint-Thiébaut, dans laquelle ils célébraient le culte. Ils l'acquirent au prix de 3,500 francs par décret impérial du 30 mars 1808.

Le 6 novembre 1808, Paul Laval, né à Aulas (Gard) et pasteur à Montredon (Tarn), fut appelé comme pasteur à Monneaux.

Le 17 septembre 1809, il fut nommé à la place de Meaux, vacante depuis le 28 mai par la démission de Pradel qui venait de se marier dans le département du Gers où il voulait résider.

Laval ne resta à Meaux que jusqu'au 4 avril 1813, époque à laquelle il permuta avec Jean-Paul Bétrine, de Condé-sur-Noireau, où il finit par abjurer.

En 1809, l'oratoire de Walincourt fut rattaché à la consistoriale de Monneaux, et nomma pour ancien, le 18 juin, le nommé Catelain dudit lieu. Dans la même séance consistoriale il fut arrêté que chaque Eglise nommerait un catéchiste.

Le 21 janvier 1810, le consistoire accepta la démission de Bize, pasteur à Lemé et lui donna son *exeat*.

Le 19 août, Jean-Pierre Courlat, né à Lausanne le 27 avril 1755, fut appelé comme pasteur à Walincourt.

La démission de Bize réduisait alors à deux (Matile et Laval) les pasteurs de la consistoriale, qui auraient dû être au nombre de cinq. Les protestants d'Inchy demandaient l'autorisation d'acheter à leurs frais un bâtiment appartenant à Noël Basquin, pour y célébrer le culte.

La même année (1810) le maire de Cambray empêcha le pasteur Courlat de célébrer le culte dans cette ville. Courlat fut déposé le 12 septembre 1811 pour avoir fait des changements à la liturgie, et surtout pour avoir porté devant le ministre une plainte calomnieuse contre Jean-Baptiste Roussiez, son paroissien.

Le 5 avril 1811 eut lieu la dédicace du temple de Saint-Denis-lès-Rebais; le curé du village dîna avec les pasteurs et le sous-préfet de Coulommiers, qui avait assisté à la cérémonie.

Le 21 juillet, M. Louis-Nicolas-Esprit Hervieux (1), fils du pasteur de Meaux qui périt sur l'échafaud, fut appelé comme pasteur à la place de Monneaux, vacante depuis le mois de septembre 1808 ; il y fut installé le 8 octobre; il est actuellement président honoraire du consistoire de Meaux.

Le 29 décembre 1811, Antoine Colany Née, né le 7 mai 1783, à Campovasto (Grisons), fut appelé à Lemé, dont l'Eglise était sans pasteur depuis près de deux ans; il y mourut en 1844.

Le 19 avril 1812, le consistoire demanda pour les protestants de Quincy l'autorisation de bâtir un temple.

Le 1er août 1813, Pierre-Elie Larchevêque, né à Luneray le 6 avril 1788, consacré le 8 mai 1812, fut appelé à la place de pasteur à Walincourt, vacante depuis septembre 1811.

De 1814 à 1818, les réunions consistoriales furent interrompues par les événements politiques.

(1) Ce ne sont pas ces prénoms que nous avons cités plus haut, d'après les registres de Lemé; mais cela n'a rien d'étonnant, car nous tenons de M. Hervieux lui-même qu'il fut baptisé deux fois.

Toutefois le secrétaire Leroy étant mort en 1816, il fut remplacé par Marc-Jacob Troquemé père, d'Hargicourt.

En 1816, suivant les registres du consistoire, la population protestante s'élevait au chiffre de 8,048 personnes, réparties comme suit :

1re SECTION :		Monneaux	1,099.
2e	—	Hargicourt	2,215.
3e	—	Lemé	1,593.
4e	—	Meaux	2,041.
5e	—	Walincourt	1,100.

En 1817, les anciens étaient :

1re SECTION : Pierre Dubois, de Monneaux ; Jean-Louis Ducorbier, de Villeneuve.

2e — Pierre-Etienne Bas, de Nauroy ; Joseph Caron, de Vendelle ; Marc-Jacob Troquemé, d'Hargicourt.

3e — Louis-Joseph Maton, d'Esquéhéries ; Claude Lesur, du Chêne Bourdon (Landouzy).

4e — Jean-Eloi Martin, de Meaux ; Chevalot, de Nanteuil ; Jean-Augustin Bezon, de Quincy.

5e — Ambroise Basquin, de Hennechies.

La même année (1817) les protestants de Landouzy demandèrent l'autorisation d'élever un temple.

Dans le registre consistorial de 1818, nous trouvons que la consistoriale faisait une subvention annuelle de cinq cents francs à la faculté de théologie de Montauban, et contribuait pécuniairement pour l'affaire de Paul Roman, de Lourmarin, condamné, comme aux beaux jours de Louis XIV, pour n'avoir pas tendu sa maison pour le passage d'une procession. M. Odilon Barrot prêta l'appui de son éloquence à la cause réformée.

En même temps, et c'est ce que l'on voit le plus souvent dans l'histoire des synodes, les Eglises refusaient de payer les frais de voyage des pasteurs et des anciens.

En 1819, les pasteurs durent faire, du haut de la chaire, lecture du testament de Louis XVI ; de même ils reçurent, en 1820, l'ordre de célébrer un service pour la triste fin du duc de Berry, assassiné en sortant de l'Opéra.

Le 30 juillet 1819, le consistoire demandait au ministre des cultes une subvention pour la réparation du temple de Lemé. La réparation fut, sans doute, une reconstruction, car le registre de Lemé porte, qu'en 1820, le sous-préfet de Vervins, Habard, assisté du lieutenant de gendarmerie et du pasteur Colany, posa la première pierre du temple. Le gouvernement

avait accordé une somme de 1,500 francs pour cet objet dès le 30 septembre de la même année.

Le 29 août de l'année 1819, le consistoire demandait aussi un secours pour la construction du temple de Montbrehain (1). Le 30 septembre, le ministre accorda une somme de 1,500 francs comme pour Lemé.

Le 26 novembre, le consistoire demandait l'érection de trois nouveaux temples à Flavy-le-Martel, Esquéhéries et Hannape. Le gouvernement accorda 1,300 fr. pour le temple d'Hannape.

En 1820, on demandait encore une subvention pour la réparation du temple d'Hargicourt, et en 1821 une pour le temple de Templeux et une pour celui de Walincourt.

En 1821, les anciens étaient : Pierre Dubois, de Monneaux ; Jean-Louis Bonnefoi, de Villeneuve ; Pierre Barry, d'Essommes ; Benjamin Drancourt, de Templeux ; Jacob Troquemé, d'Hargicourt ; Albert Duproye, de Nauroy ; Voreau-Dusse et Auguste Wadebot, de Lemé ; De Semery, de l'Ange-Gardien (Landouzy) ; Eloi Martin, de Meaux ; Chevalot, de Nanteuil ; Jacques Bezon, de Quincy.

Le troisième registre consistorial, comprenant les années 1822 à 1827, manque aux archives de Saint-Quentin.

Le 7 mars 1828, on demandait que de la consistoriale de Monneaux, il en fût formé deux dont l'une aurait pour chef-lieu Saint-Quentin et l'autre Meaux ; plus, la création d'une place de pasteur à Saint-Denis-lès-Rebais, et la création de deux autres places dans la section de Lemé.

En même temps, on appelait M. Guillaume Monod comme pasteur à Saint-Quentin.

Le 8 mai 1828, le consistoire demandait un secours pour la construction du temple de Contay.

Le baron Cuvier excitait les Eglises à créeer partout des écoles ; il n'y en avait encore qu'un très petit nombre dans la consistoriale, et elles végétaient, faute d'argent : celles de Lemé, du Frémond, du Chêne-Bourdon, celle de Monneaux, fondée en 1822 ; celle d'Hargicourt, établie en 1827 ; celles de Meaux et de Nanteuil.

Voici le nombre des temples existant en 1828, d'après la statistique de Soulier :

1re SECTION : *Monneaux*, temple bâti aux frais des réformés.
— *Saint-Denis-lès-Rebais*, temple bâti aux frais des réformés, aidés d'un secours de la commune.

(1) Le temps ne m'a pas permis de dresser, d'après les registres consistoriaux une liste des temples construits depuis 1800, avec la date de leur fondation.

— *Saaci*, une chambre particulière louée aux frais de la commune.

— *Loisy-près-Vertu*, *Heiltz-le-Maurupt*. Dans ces deux communes, un local prêté par des particuliers.

2e SECTION : *Hargicourt*, *Nauroy*, *Jeancourt*, *Vendelle*, *Lempire*. Chacune de ces localités a un temple bâti aux frais des réformés.

— *Montbrehain*, *Flavy-le-Martel*, *Templeux*. Pour ces trois derniers temples, le gouvernement est venu au secours des réformés.

— *Serain*. Une maison louée par les réformés.

3e SECTION : *Lemé*, *Esquéhéries*, *Hannape*. Un temple dans chacune de ces communes, bâti aux frais des réformés, aidés d'un secours du gouvernement.

— *Fontenelle*, *Vaux-en-Arrouaise*. Dans chacun de ces endroits, une grange.

4e SECTION : *Meaux*. Une ancienne église achetée par les réformés.

— *Nanteuil*. Un temple construit aux frais des réformés, aidés d'un secours du département.

— *Fublaine*. Un petit temple construit aux frais des réformés, aidés d'un secours du département.

— *Quincy*. Un temple en construction; en attendant, une maison entière louée par la commune.

— *Coutevroust*. Une petite chapelle achetée par les réformés, l'entretien à la charge de la commune.

Il y avait alors des sociétés bibliques à Lemé, Meaux, Monneaux, Quincy, Saint-Denis-lès-Rebais, et des sociétés des missions évangéliques à Lemé, Nauroy et Saint-Quentin.

Le 21 mars 1829, on demandait un instituteur protestant pour Templeux, et un secours pour la réparation du Temple de Jeancourt.

Une ordonnance royale du 26 août de la même année créa une Eglise consistoriale à Saint-Quentin, comprenant tout le département de l'Aisne, sauf l'Eglise de Monneaux annexée à l'Eglise consistoriale de Meaux, créée le même jour.

Le 8 août 1832, M. Sabonadière, pasteur à Meaux, fut appelé à Saint-Quentin, et quitta Meaux le 20 mars 1833.

Le 7 octobre 1833, M. Lucien Fiaissières fut nommé à la place de Landouzy, nouvellement créée.

Le 3 mai 1838, M. Guillaume-Gustave Daugars fut nommé à la place de Nauroy, nouvellement créée.

Le 8 novembre de la même année, M. Bastie, pasteur à Saint-Denis-lès-Rebais, fut appelé à Saint-Quentin, et M. Flaissières à Hargicourt. Une délibération du même jour demanda la création d'une place de pasteur à Templeux.

Le 18 mars 1839, M. Mercat fut nommé pasteur à Landouzy, en remplacement de M. Flaissières.

Le 30 juillet 1840, M. Cabanis fut appelé à Nauroy pour succéder à M. Daugars; il donna sa démission le 28 janvier 1841.

Le 16 juin 1841, M. Louis Vernes fut nommé à Nauroy, pour remplacer M. Cabanis.

Le 19 mai 1842, demande de secours pour l'érection du temple de Sains.

Le 14 juillet, même demande pour la construction du temple de Serain.

Le 26 du même mois, démission de M. Mercat, comme pasteur à Landouzy.

Le 10 février 1843, demande de secours pour l'érection du temple de Leuze.

La même année fut créée la place de Templeux.

Le 7 décembre, M. Offmann fut appelé comme pasteur à Landouzy, pour succéder à M. Mercat.

Le 25 mai 1844, M. Augustin Bost fut nommé pasteur à Templeux.

Cette même année mourut à Lemé le pasteur Colany, après un ministère de 33 ans (1).

Le 5 novembre 1844, nomination de M. Pédézert, à Hargicourt.

Le 1er juillet 1845, nomination de M. Fuzier à Lemé, demande d'une école communale protestante pour Parfondeval.

Le 2 juillet 1846, le consistoire demande la création d'une place de pasteur à Esquéhéries.

Le 7 juillet 1847, nomination de M. Boissonnas à Hargicourt.

Le 24 novembre, de la même année, nomination de M. Charlier à Landouzy.

Le 30 mai 1849, nomination de M. Caillatte à Lemé.

Le 26 septembre, susdite année, nomination de M. Berthe à Esquéhéries.

Le 14 novembre, même année, nominations de M. Guiral à Saint-Quentin, et de M. Goulard à Contay.

Le 7 mai 1850, le consistoire demande la création d'une place de pasteur pour les Eglises de Jeancourt et Vendelle.

(1) Il est regrettable que l'on n'ait pas publié la biographie du pasteur Colany, et sans doute elle ne le sera jamais. Nous nous bornons à dire qu'il desservit tout à la fois Lemé, Esquéhéries, Hannape, Landouzy, Parfondeval, Floyon, qui font aujourd'hui trois Eglises, avec un zèle que la maladie seule put ralentir. Quinze ans se sont écoulés depuis sa mort, et l'on ne peut parler de lui en chaire sans que les larmes coulent aussi bien des yeux des catholiques que de ceux des protestants. Le père Colany et son cheval blanc vivront longtemps encore dans les souvenirs.

Le 28 août, même année, nomination de M. Fosse à Templeux.

Le recensement protestant de 1850 donnait les chiffres suivants :

Hargicourt, 1,194; Lemé, 965; Saint-Quentin, 781 ; Nauroy, 534; Landouzy, 559; Esquéhéries, 376. — Total, 4,409 protestants.

Le 18 juin 1851, nomination de M. Larcher à Hargicourt, et demande de secours pour bâtir un temple à Neuve-Maison.

Le 21 janvier 1852, nomination de M. Gaubert à Esquéhéries; il refuse d'accepter.

Le 18 mai, nomination de M. Widemann au même lieu.

Le 4 septembre, nomination de M. Robin comme pasteur auxiliaire à Fresnoy, et de M. Blin comme pasteur à Nauroy.

Le 9 février 1853, nomination de M. Roussiez, pasteur auxiliaire à Sains.

Nos renseignements statistiques s'arrêtent ici parce que nous n'avons pas cru devoir, par discrétion, demander communication du registre des délibérations consistoriales qui va jusqu'en 1859.

Pasteurs de l'Eglise consistoriale de Monneaux,

Créée le 1er vendémiaire an XII (29 novembre 1803).

	MEAUX.	HARGICOURT.	LEMÉ.	MONNEAUX.	WALINCOURT (1).
1801.	Mauru.	Matile.	. . .	. . .	. . .
1802.	Mauru.	Matile.	. . .	. . .	. . .
1803.	Mauru.	Matile.	. . .	. . .	. . .
1804.	Mauru.	Matile.	. . .	. . .	. . .
1805.	Mauru.	Matile.	. . .	. . .	. . .
1806.	Pradel.	Matile.	Mazauric.	. . .	. . .
1807.	Pradel.	Matile.	Bize.	. . .	. . .
1808.	Pradel.	Matile.	Bize.	Laval.	. . .
1809.	Laval.	Matile.	Bize.	. . .	. . .
1810.	Laval.	Matile.	Bize.	. . .	Courlat.
1811.	Laval.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Courlat.
1812.	Laval.	Matile.	Colany.	Hervieux.	. . .
1813.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1814.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1815.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1816.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1817.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1818.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1819.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1820.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1821.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1822.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1823.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	Larchevêque.
1824.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	. . .
1825.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	. . .
1826.	Bétrine.	Matile.	Colany.	Hervieux.	. . .
1827.	Sabonadière.	Matile.	Colany.	Hervieux.	. . .
1828.	Sabonadière.	Matile.	Colany.	Hervieux.	. . .

(1) Walincourt entra dans la consistoriale de Lille, créée le 24 avril 1824; les oratoires de Sedan, organisé le 12 frimaire an XI (3 décembre 1802) et d'Amiens, organisé le 7 fructidor an XII (25 septembre 1804), furent annexés à l'Eglise consistoriale de Monneaux, par décret du 10 brumaire an XIV (1er novembre 1805).

Pasteurs de l'Eglise consistoriale de Saint-Quentin,

Créée le 26 août 1829.

	HARGICOURT.	LEMÉ.	SAINT-QUENTIN.	LANDOUZY.	NAUROY.	TEMPLEUX.	ESQUÉHERIES.	CONTAY.	FRESNOY.	SAINS.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1829.	Matile.	Colany.	G. Monod.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1830.	Matile.	Colany.	G. Monod.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1831.	Matile.	Colany.	G. Monod.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1832.	Matile.	Colany.	G. Monod.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1833.	Matile.	Colany.	Sabonadière.	Flaissières.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1834.	Matile.	Colany.	Sabonadière.	Flaissières.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1835.	Matile.	Colany.	Sabonadière.	Flaissières.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1836.	Matile.	Colany.	Sabonadière.	Flaissières.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1837.	Matile.	Colany.	Sabonadière.	Flaissières.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1838.	Flaissières.	Colany.	Bastie.	. . .	Daugars.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1839.	Flaissières.	Colany.	Bastie.	Mercat.	Daugars.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1840.	Flaissières.	Colany.	Bastie.	Mercat.	Cabanis.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1841.	Flaissières.	Colany.	Bastie.	Mercat.	Vernes.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1842.	Flaissières.	Colany.	Bastie.	Mercat.	Vernes.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1843.	Flaissières.	Colany.	Bastie.	Offmann.	Vernes.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1844.	Pédézert.	Colany.	Bastie.	Offmann.	Vernes.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
1845.	. . .	Fuzier.	Bastie.	Offmann.	Vernes.	Bost.	. . .	. . .	. . .	. . .
1846.	. . .	Fuzier.	Bastie.	Offmann.	Vernes.	Bost.	. . .	. . .	. . .	. . .
1847.	Boissonnas.	Fuzier.	Bastie.	Charlier.	Vernes.	Bost.	. . .	. . .	. . .	. . .
1848.	Boissonnas.	Fuzier.	Bastie.	Charlier.	Vernes.	Bost.	. . .	. . .	. . .	. . .
1849.	Boissonnas.	Caillatte.	Guiral.	Charlier.	Vernes.	Bost.	Berthe.	Goulart.	. . .	. . .
1850.	Boissonnas.	Caillatte.	Guiral.	Charlier.	Vernes.	Fosse.	Berthe.	Goulart.	. . .	. . .
1851.	Larcher.	Caillatte.	Guiral.	Charlier.	Vernes.	Fosse.	Berthe.	Goulart.	. . .	. . .
1852.	Larcher.	Caillatte.	Guiral.	Charlier.	Blin.	Fosse.	Widemann.	Goulart.	Robin.	. . .
1853.	Larcher.	Caillatte.	Guiral.	Charlier.	Blin.	Fosse.	Widemann.	Goulart.	Robin.	Roussiez.

Le département de l'Aisne renferme en 1859 dix pasteurs (dont deux pour Saint-Quentin) qui desservent les lieux de culte suivants :

Saint-Quentin, Flavy-le-Martel, Lafère, Trosly-Loire.
Fresnoy-le-Grand, Fieulaine, Fonsomme, Montigny, Fontaine-Notre-Dame.
Grougies, Bohain, Mennevret, Aisonville.
Lemé, Sains.
Hargicourt, Jeancourt, Vendelle.
Landouzy, Parfondeval, Neuve-Maison, Leuze.
Nauroy, Serain, Montbrehain, Levergies, Brancourt.
Esquéhéries, Floyon, Hannape.
Monneaux.

Bien que ce département ait vu augmenter de trois le nombre de ses pasteurs, depuis peu d'années, leur nombre est encore inférieur de deux à celui des pasteurs de 1685.

12 pasteurs en 1685 :	10 pasteurs en 1859 :
Arrondissement de Vervins.	
Un à Villers.	Un à Lemé.
Un à Gercis.	Un à Landouzy.
Un à Fontaine.	Un à Esquéhéries.
	Un à Grougis.
Arrondissement de Saint-Quentin.	
Un à Lehautcourt.	Deux à Saint-Quentin.
	Un à Fresnoy.
	Un à Nauroy.
	Un à Hargicourt.
Arrondissement de Laon.	
Un à Crépy.	
Un à Eppes.	
Un à Chauny.	
Un à Coucy.	
Un à Chery.	
Un à Roucy.	
Arrondissement de Soissons.	
Un à Morsain.	

Arrondissement de Château-Thierry.

Un à Château-Thierry.	Un à Monneaux.

Bien que le nombre des lieux de culte se soit augmenté de neuf, depuis quelques années, on verra, par le tableau suivant, notre infériorité vis-à-vis du protestantisme au XVIIe siècle ; il ne faut pas oublier que nous connaissons tous les lieux de culte actuels, et que nous sommes fort loin de pouvoir en dire autant des lieux de culte d'autrefois.

49 lieux de culte av. la Révocation :	30 lieux de culte en 1859 :
Arrondissement de Vervins.	
Landouzy.	Landouzy.
Gercis.	Neuvemaison.
Vervins.	Leuze.
Fontaine.	Lemé.
Lemé.	Sains.
Leval (Villers).	Grougies.
La Hérie.	Mennevret.
Tupigny.	Aisonville.
	Esquéhéries.
	Hannape.
Arrondissement de Saint-Quentin.	
Prémont.	Bohain.
Brancourt.	Brancourt.
Lehautcourt.	Serain.
Villers-Saint-Christophe.	Montbrehain.
Annois.	Levergies.
Benay.	Fieulaine.
Moy.	Fonsomme.
Ribemont.	Montigny.
	Fontaine-Notre-Dame.
	Saint-Quentin.
	Flavy-le-Martel.
	Hargicourt.
	Jeancourt.
	Vendelle.
	Nauroy.
	Fresnoy.

Arrondissement de Laon.

Morgny.
Chery.
Montcornet.
Marchais.
Moulins.
Paissy.
Roucy.
Laon.
Eppes.
Aulnois.
Lafère.
Travecy.
Vouel.
Coucy.
Trosly.
Leuilly.
Folembray.
Parfondeval.
Lafère.
Trosly-Loire.

Arrondissement de Soissons.

Morsain.
Soissons.
Cœuvres.
Saint-Pierre-Aigle.
Grand-Rozoy.
Belleu.

Arrondissement de Château-Thierry.

Fère en-Tardenois.
Saponay.
La Ferté-Milon.
Château-Thierry.
Monneaux.
Bézu.
Baulne.
Nogentel.
Vendière.
Villomi, paroisse de Coulonges.
Monneaux.

Si nous ajoutons à ces quarante-neuf lieux de culte, les sept villages des

environs de Saint-Quentin, qui abjurèrent entre les mains de Givry et dans quelques-uns desquels le culte fut certainement célébré, et en tenant compte des omissions que nous n'avons pu éviter, on peut dire qu'à la fin du XVII[e] siècle, il y avait soixante lieux de culte dans notre département, c'est-à-dire deux fois ce qui existe en 1859.

Relativement à la population, ma conviction est que la Thiérache à elle seule, c'est-à-dire l'arrondissement de Vervins, renfermait autant de protestants, avant la Révocation, que le département tout entier en compte de nos jours. D'après le rencensement de 1850, en y comprenant Monneaux, on arrive à près de cinq mille; avant 1685, la Thiérache renfermait plus de mille familles, ce qui donne aussi une population d'environ cinq mille personnes.

L'arrondissement de Laon renfermait autrefois plus de protestants que celui de Vervins; il ne s'y en trouve plus aujourd'hui que quelques centaines.

L'arrondissement de Soissons n'en a sans doute plus un seul. Celui de Château-Thierry a également beaucoup perdu, et je ne suis point convaincu, malgré les apparences, que l'arrondissement de Saint-Quentin ait gagné quoi que ce soit.

Bien qu'il soit difficile de se former une opinion sans documents positifs, je crois jusqu'à preuve du contraire, et plût à Dieu qu'on pût me fournir cette preuve demain, je crois qu'à la Révocation les protestants de l'Aisne étaient au moins trois fois plus nombreux qu'ils ne sont aujourd'hui, malgré les nouvelles conquêtes de l'Evangile dans les arrondissements du Nord. Louis XIV sans doute n'a pas tué la foi, parce qu'elle est invincible de sa nature, mais il a fait à la Réforme au XVII[e] siècle, une blessure que le zèle de notre époque est loin encore d'avoir pu guérir.

Le département de l'Aisne a produit, depuis le commencement du siècle jusqu'en 1859, trois missionnaires envoyés au sud de l'Afrique:

Lemé, M. Bisseux.
Esquéhéries, M. Lemue.
Montbrehain, M. Cochet.

Plus treize pasteurs:

Sains, MM. David, Mauroy, Hamelle, Voreaux.
Lemé, MM. Colani (rédacteur de la *Revue de théologie*), Douen, Lequeux (aumônier à l'armée d'Italie).
Montbrehain, MM. Delbarre, Cochet.
Esquéhéries, M. Charlier.
Parfondeval, M. Bisseux.
Hargicourt, M. Blin.
Saint-Quentin, M. Trocqmé.

APPENDICE.

Un livre du Désert (Boîte-à-Cailloux).

Une main amie m'a fait passer l'un des monuments les plus vénérables des souffrances et de la fidélité de nos pères, un volume de sermons et de prières qui a servi à l'édification des assemblées du désert, comme l'attestent son état de vétusté et les traces qu'y a laissées la pluie en beaucoup d'endroits. C'est une copie à la main, datée de Templeux, de 1719 à 1725, de quelques sermons de Brousson (1). Ce n'est pas sans émotion que j'ai trouvé sur plusieurs pages les noms, devenus presque illisibles, de Demarque et de Charlet, qui témoignent que ce livre a appartenu à des membres de ma famille (2).

Sept sermons lus, voilà toute la nourriture spirituelle dont se contentait la piété de nos ancêtres ! Un tel répertoire semblerait aujourd'hui bien mesquin : on veut toujours du nouveau dont on profite fort peu. Il n'en fallut cependant pas davantage pour créer et développer une piété forte, vaillante, capable de résister à tous les assauts de la persécution.

Voici la table des sermons, pour la plupart fort bien adaptés à l'état des âmes dans ces temps malheureux. Brousson en a bon nombre, qui sont tout remplis d'une controverse violente; le copiste a senti qu'il y avait quelque chose de meilleur pour les âmes que des injures contre l'Antichrist, et il a éliminé les discours où domine la controverse :

I. *Dieu déchirant son peuple*, sermon 6e sur ces paroles d'Osée, ch. V, v. 14 et 15 : « Je suis comme un lion à Ephraïm et comme un lionceau à la maison de Juda; c'est moi qui déchirerai et je m'en rirai; j'emporterai et il n'y aura personne qui m'ôte la proie; je m'en irai, et je retournerai à mon lieu, jusqu'à ce qu'ils se reconnaissent coupables et qu'ils cherchent ma face. »

II. *Les brebis mystiques discernant les vrais pasteurs d'avec les loups ravissants*, sermon 3e sur ces paroles de saint Jean, ch. X, v. 4 : « Les brebis le suivent, car elles connaissent sa voix, mais ne suivront point un étranger ; au contraire, elles fuiront loin de lui, car elles ne connaissent point la voix des étrangers. »

(1) Le copiste a omis le nom de Brousson.

(2) Depuis que ces lignes sont écrites, le propriétaire du volume, une de mes tantes, s'en est dessaisi en ma faveur.

III. *Jésus-Christ, le pain de vie*: sermon 17e, pour la communion, sur ces paroles de saint Jean, ch. VI, v. 32 (35) : « Je suis le pain de vie, celui qui vient à moi n'aura point de faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais soif. »

IV. *Le souper mystique de Jésus-Christ avec les fidèles*, sermon 20e, pour la communion, sur ces paroles de l'Apocalypse, ch. III, v. 20 : « Voici, je me tiens à la porte et je frappe ; si quelqu'un oit ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai vers lui et je souperai avec lui et lui avec moi. »

V. *L'endurcissement et la ruine des profanes*, sermon 9e, sur ces paroles d'Esaïe, ch. I, v. 5, 6 et 7 : « A quel propos seriez-vous encore battus ? Vous ajouterez la révolte : Toute la tête est en douleur et tout le cœur est languissant. Depuis la plante du pied, même jusqu'à la tête, il n'y a rien d'entier en lui, mais blessures, meurtrissures et plaies pourries, qui n'ont pas été nettoyées ni bandées, et dont aucune n'a été adoucie avec de l'huile. Votre pays n'est que désolation et vos villes sont en feu. Les étrangers dévorent votre terre en votre présence, et cette désolation est comme un renversement fait par les étrangers.

VI. *Le salut pour les fidèles persécutés* (1), sermon 14e, sur ces paroles de saint Matthieu, ch. XXIV, v. 13 : « Qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé. »

VII. *La réjection des tièdes*, sermon 10e, sur les paroles de l'Apocalypse, ch. III, v. 15 et 16 : « Je connais tes œuvres, c'est que tu n'es ni froid ni bouillant ; à la mienne volonté que tu fusses froid ou bouillant ! C'est pourquoi, parce que tu es tiède et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai hors de ma bouche. »

La péroraison de ce dernier discours est remarquable par son énergie :

« Nous avons remarqué, dit l'orateur, que dans l'Evangile, Jésus nous dit que depuis les jours de Jean-Baptiste le royaume des cieux est forcé, et que ce sont les violents qui le ravissent. Mais, hélas ! que le nombre de ces violents qui se mettent en état de ravir le royaume des cieux est maintenant petit. Maintenant il est fort difficile de se sauver : nous n'avons pas glorifié Dieu dans la prospérité ; c'est pourquoi il veut que nous le glorifiions dans l'adversité ou que nous périssions. Nous n'avons pas marché dans la voie du ciel, lorsque nous avions la liberté de le faire : c'est pourquoi Dieu y a mis de grandes difficultés, afin que nous réveillions notre zèle, si nous voulons nous sauver ; et que ceux qui n'auront point de zèle périssent d'une perdition éternelle.

(1) Il y a dans le texte imprimé : *persévérants*. Voir note XIII.

« Cependant on ne voit que tiédeur, que lâcheté et que timidité, quand il s'agit du service et de la gloire de ce grand Dieu. La moindre chose suffit pour empêcher la plupart des gens de se trouver dans les saintes assemblées. Ils voudraient que Dieu leur fît prêcher son Evangile selon leur commodité ; autrement ils ne daignent pas sortir de leurs maisons pour ouïr sa Parole et pour lui rendre le service qui lui est dû. La moindre menace qu'on leur fait de les mettre en prison ou de leur envoyer quelques soldats, pour leur faire manger une partie de leur pain et boire une partie de leur vin, est capable de leur faire renier de nouveau leur Sauveur.

« Lâches et infidèles chrétiens, qu'eussiez-vous fait au commencement du christianisme, lorsqu'on faisait dévorer les fidèles par les bêtes féroces, ou qu'on déchirait leurs corps avec des griffes de fer, ou qu'on leur faisait souffrir tous les autres tourments que l'enfer pouvait inventer? Qu'eussiez-vous fait au commencement de la Réformation, lorsqu'on brûlait tout vifs ceux qui professaient la vérité? Vous n'auriez pas voulu vous sauver à ce prix-là : et maintenant vous vous feriez mahométans. et pis encore, pour éviter de pareils martyres. Lâches et infidèles chrétiens, vous ne voulez donc pas suivre les traces de ces généreux fidèles qui, au commencement du christianisme et dans le siècle passé, souffrirent de si grands maux pour donner gloire à Dieu, pour acquérir ou conserver la précieuse liberté de le servir et de chanter ses saintes louanges? Ah! ne vous glorifiez point d'être le peuple de Dieu, puisque vous n'avez pas à cœur les intérêts de sa gloire et de son service. Ne vous vantez point d'être la postérité des saints, puisque vous n'êtes pas les héritiers de leur foi, de leur zèle et de leur constance. Vous êtes des enfants bâtards, vous avez dégénéré de la piété des anciens fidèles. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que Dieu vous ait chassés de sa maison, et qu'il ait transporté son chandelier.

« Vous ne laissez pourtant pas de vous flatter, sous prétexte que vous n'êtes pas entièrement froids et que vous sentez encore dans vos cœurs quelque amour pour la vérité et quelque désir de vous sauver. Mais....., dès que l'oppression ou la persécution est arrivée pour la Parole, n'avez-vous pas été scandalisés de la croix de votre Sauveur? N'avez-vous pas abjuré sa sainte doctrine? Et dès qu'on vous fait la moindre menace, n'êtes-vous pas tout prêts, pour la plupart, d'y renoncer de nouveau, de dire que vous ne connaissez pas Jésus-Christ, c'est-à-dire que vous ne faites pas profession de la vérité, que vous êtes des enfants de Babylone, que vous êtes du parti du Diable et de l'Antechrist, son grand ministre?...

« Plût à Dieu que vous fussiez ou froids ou bouillants; mais parce que vous êtes tièdes, Jésus-Christ proteste qu'il vous vomira hors de sa bouche. Il vaudrait bien mieux pour vous que vous n'eussiez jamais connu la voie de la justice, qu'après l'avoir connue vous retirer comme vous faites,

arrière du saint commandement qui vous avait été baillé, comme dit saint Pierre dans le deuxième chapitre de la deuxième épître catholique : car le serviteur qui aura su la volonté du Maître et qui ne l'aura pas faite, sera puni plus sévèrement que celui qui ne l'aura point connue et qui ne l'aura pas faite non plus...

« Ah ! si vous ne vous repentez, et si vous ne reprenez du zèle, le royaume vous sera ôté et sera donné à un autre peuple qui craindra mieux Dieu que vous ne faites, et qui aura plus de zèle pour son service et pour sa gloire. Pourquoi pensez-vous que Jésus-Christ ait vomi hors de sa bouche les Juifs et les antichrétiens, si ce n'est parce qu'ils s'étaient corrompus comme vous, et qu'ils s'étaient relâchés comme vous dans la piété. C'est pourquoi, si vous ne vous convertissez, il vous exclura de son alliance.

« Il y a longtemps que Dieu étend ses mains vers vous ; mais vous êtes toujours un peuple rebelle et contredisant. Vous persévérez toujours dans vos péchés et la plupart de vous dans votre infidélité. C'est pour cela que ce grand Dieu se hâte de se choisir un autre peuple, qui lui sera plus fidèle et plus agréable. Nous apprenons qu'il fait déjà de grandes conversions parmi les sauvages de l'Amérique et parmi les peuples barbares des Indes orientales, et nous verrons bientôt la conversion des autres peuples qui sont encore dans les ténèbres. Alors tous les fidèles seront dans la joie et dans le triomphe. Mais il est bien à craindre qu'en même temps Dieu ne rejette et ne fasse périr tant de faux chrétiens qui connaissent la vérité mais qui ne la confessent point, ou qui déshonorent Dieu par leur malheureuse conduite, comme il rejeta et fit périr les Juifs corrompus, lorsqu'il appela les Gentils à la connaissance de l'Evangile.

« Ayez donc pitié de vous-mêmes, mes chers frères ; retournez à votre Dieu, rendez-vous agréables à ses yeux, rallumez votre zèle ; donnez-lui gloire ; confessez la vérité, afin qu'il vous regarde en ses grandes miséricordes.....

« Retournons donc à notre Dieu, car nous nous sommes tous éloignés de ses saintes voies, les uns d'une manière, les autres d'une autre. Renonçons à tous les péchés qui ont irrité les yeux de sa gloire ; ayons toujours sa crainte devant les yeux ; obéissons à ses saints commandements ; détachons nos cœurs des biens du monde, qui ont fait périr tant de personnes ; mettons-nous en état de tout sacrifier pour le service de notre Dieu ; confessons hautement son saint nom, afin que ce grand Dieu ait pitié de nous, qu'il nous maintienne dans son alliance, qu'il nous tire de toutes nos détresses ; qu'il nous donne des jours de repos et de consolation au prix des jours auxquels nous avons senti tant de maux ; qu'il nous fasse la grâce de voir bientôt le rétablissement de ses Eglises désolées, qu'il nous donne la liberté

de le servir sans aucune crainte de nos ennemis, et qu'un jour il nous élève tous dans le palais de sa gloire, où nous célébrerons éternellement son saint nom. Ainsi soit-il. »

A la tête du volume se trouve une lettre adressée au roi de France par Brousson, qui depuis dix ans, dit-il, n'a cessé de faire parvenir des avis à Sa Majesté pour arrêter la persécution. Les ouvrages de Brousson sont rares ; cette lettre, en particulier, n'est pas mentionnée par la *France protestante*. Elle est si pleine d'éloquence et de hardiesse qu'on nous saura gré d'en donner quelques fragments qui peignent avec une vérité saisissante les douleurs et la foi des réformés à la fin du dix-septième siècle. Ce document est de 1692, année de la bataille de la Hogue.

AU ROI DE FRANCE.

« Sire,

« Claude Brousson, par la grâce du Seigneur, ministre du saint Evangile, votre très humble sujet, a recours *encore*, avec une humilité profonde, tant en son nom qu'au nom de ses frères, à la clémence, à l'équité et à la piété de Votre Majesté. Le Dieu du ciel et de la terre que nous servons avec pureté selon son commandement, a couvert Votre Majesté de vertus héroïques, et l'a élevée à un si haut degré de gloire et de puissance, qu'elle est devenue l'objet de l'étonnement et de l'admiration de tout le monde; mais ce grand Dieu, qui est le roi des rois et le Seigneur des seigneurs, et de la bouche de qui Votre Majesté a reçu toute cette gloire et cette puissance, veut, Sire, que vous ayez pitié de ceux qui le craignent et qui le servent; il veut que vous gouverniez son peuple avec douceur et avec équité.

« Permettez-nous, Sire, de représenter avec un profond respect à Votre Majesté, que selon les lois de votre royaume, lorsque Votre Majesté croit que quelqu'un de ses sujets mérite la mort, elle le fait accuser par son procureur général, qu'elle fait prouver le crime et qu'elle fait juger la demande en excès, comme on parle, par des juges modérés, non suspects et établis pour la défense des innocents. Lorsque Votre Majesté prétend aussi que les biens, dont quelqu'un de ses sujets jouit, lui appartiennent, elle fait établir sa demande de preuves authentiques, et elle la fait aussi juger par des juges équitables et non suspects; elle pourrait le faire autrement, comme ayant la force en main ; mais elle ne le fait point parce que ce serait une violence (toute) contraire à la raison et à la (justice).

« Cependant, Sire, nous avons la douleur de voir que sous le règne de Votre Majesté, nous sommes abandonnés à des juges suspects et pas-

sionnés et à des troupes violentes et cruelles... On nous pille, on nous enlève nos enfants, on nous accable de maux, on nous disperse par toute la terre, et on confisque tous nos biens comme si nous étions chargés de crimes; et lorsque nous voulons rendre à Dieu les hommages religieux qui lui sont dus, on nous condamne aux galères, on nous fait pendre, on nous massacre inhumainement.

« Dieu nous ordonne de nous assembler au nom de son Fils Jésus-Christ, pour l'adorer en esprit et en vérité, pour invoquer unanimement son saint nom, pour célébrer sa gloire par le chant de ses louanges immortelles, pour méditer sa Parole et pour participer aux sacrements de son alliance, qui sont le gage de son amour et le sceau de notre salut; la Parole de Dieu est expresse sur ce sujet et en un très grand nombre d'endroits que nous marquons à la marge, et cependant Votre Majesté nous le défend; *Dieu le veut, et Votre Majesté ne le veut point. A qui devons-nous plutôt obéir? Que Votre Majesté, s'il lui plaît, le juge elle-même.* Dieu n'est-il pas jaloux de sa gloire? Ne nous ordonne-t-il pas de lui obéir plutôt qu'aux hommes?.... *Nous souhaiterions bien, Sire, de ne pas déplaire à Votre Majesté, mais nous ne pouvons pas révoquer les lois de Dieu*, qui est le souverain maître du monde, et qui nous commande de lui rendre dans nos saintes assemblées les services religieux que nous lui devons.

« Votre Majesté peut nous affliger et nous faire souffrir de grands maux comme elle a fait jusqu'à cette heure; pour ce, nous n'avons pu nous dispenser d'obéir à ce grand Dieu; mais ce grand Dieu écoute nos cris et nos gémissements, notre voix monte jusqu'à lui, notre sang crie devant son trône comme celui d'Abel; il connaît notre douleur, il voit du palais de sa gloire la dure servitude dans laquelle nous gémissons jour et nuit dans votre royaume; *c'est pour cela, Sire, que sa colère est embrasée contre vos Etats*, et qu'il consume continuellement votre peuple.

« On est toujours fort animé contre le très humble serviteur de Votre Majesté, qui, avec un très profond respect, lui présente maintenant cette requête, et on met tout en œuvre pour le faire périr; mais plût à Dieu qu'on eût voulu faire quelque attention aux fidèles avis qu'il a pris la liberté de donner, depuis plus de dix ans, à Votre Majesté, soit pour la détourner du dessein qu'elle avait formé d'abolir des édits de pacification, qui avaient rétabli le calme dans son royaume, et qui le faisaient fleurir depuis longtemps; soit pour la porter ensuite à réparer la brèche que l'abolition de ces sacrés édits avait déjà faite en la France, et à prévenir les calamités dont elle était encore menacée.

« J'ai aussi travaillé avec soin à faire connaître à Votre Majesté que la religion que nous professons est le pur Evangile de Jésus-Christ, que nous

sommes le peuple de Dieu, et qu'il importe pour le salut éternel de Votre Majesté, pour sa propre gloire, pour son propre intérêt, et pour le salut et le bien de tous ses sujets, qu'elle achève le grand ouvrage de la Réformation qui a été commencé dans votre royaume; cependant, parce que Dieu daigne m'appeler à instruire et à consoler son peuple, on fait continuellement de nouveaux efforts pour me perdre: mais mon Dieu que je réclame sans cesse ne m'a point abandonné jusqu'à cette heure, et j'espère qu'il ne m'abandonnera pas non plus à l'avenir; il m'a conduit jusqu'à cette heure au milieu des flammes, comme autrefois il conserva ses trois fidèles Hébreux dans la fournaise; il m'a délivré de la gueule du lion comme autrefois il en délivra Daniel. Je puis bien dire maintenant avec le Psalmiste, dans le psaume LXVI, verset 18 : « Si j'eusse pensé à quelque mauvaise « chose dans mon cœur, le Seigneur ne m'aurait point écouté, mais cer- « tainement Dieu m'a écouté, il a été attentif à la voix de ma prière ; béni « soit Dieu qui n'a pas rejeté mon oraison, ni retiré de moi sa bonté. »

« Quand même on me ferait mourir, Dieu ne serait pas en peine de susciter par son Esprit d'autres personnes pour l'avancement de son règne et pour le salut de ses élus; si je venais à me taire, les pierres mêmes crieraient; cependant Dieu ne manquerait pas de venger mon sang d'une manière terrible, comme il venge déjà celui de mes frères qui travaillaient aussi à l'instruction et à la consolation de son peuple : » Ne touchez point « à mes oints, dit ce grand Dieu dans le psaume CV, verset 15, et ne faites « point de mal à mes prophètes. » En effet, dans le même psaume, verset 14, il est dit qu'il a même puni des rois pour l'amour d'eux.

« Permettez-nous, Sire, dans l'excès de notre douleur, de remettre devant les yeux de Votre Majesté le funeste accident qui lui arriva sur la mer *dans le mois de mai de l'année que nous finissons ;* après toutes les choses que Dieu nous avait fait la grâce de représenter à Votre Majesté, nous avions quelque lieu de croire qu'elle aurait pitié de nos misères, et qu'elle nous donnerait la liberté de rendre à Dieu le service que nous lui devons; cependant la persécution fut terrible durant tout l'hiver passé...

« Toutes ces choses, Sire, nous accablèrent de douleurs, elles nous portèrent à redoubler nos cris vers le ciel, et Dieu oit notre voix du palais de sa sainteté; alors ce grand Dieu fit éclater sa colère d'une manière effroyable; le plus important de tous les desseins de Votre Majesté échoua, et la plus puissante armée navale qu'un roi de France eût jamais eue, fut dissipée et périt, du moins en partie.

« Il y a longtemps, Sire, que Dieu m'a mis au cœur de travailler à faire connaître la vérité à Votre Majesté; c'est pourquoi je ne fais pas difficulté de lui mettre devant les yeux les vérités les plus importantes et les mystères les plus sublimes, parce que j'espère qu'enfin, avec la grâce du Seigneur,

Votre Majesté reconnaîtra que les choses que je lui ai dites sont véritables, et que les maux que nous souffrons dans votre royaume ne peuvent qu'y attirer de grands maux.

« Le prophète Esaïe, dans sa révélation au chapitre XLIII, verset 14, avait prédit que *le cri des Caldéens serait dans les navires.* Les Caldéens étaient les enfants de Babylone, leur nom signifiait *destructeur,* et en effet ils désolèrent autrefois beaucoup de pays, mais surtout ils détruisirent Jérusalem, ils ruinèrent le temple de l'Eternel, ils abolirent son saint service, ils firent servir une grande partie de son peuple, ils en dispersèrent une autre partie par toute la terre, et ils tinrent longtemps le reste dans une dure captivité. Cette prophétie, dans son sens typique et mystérieux, se rapportait aux Caldéens mystiques qui sont les enfants de la nouvelle Babylone, qui désolent beaucoup de pays, qui détruisent la Jérusalem mystique, qui ruinent le sanctuaire du Dieu vivant, qui interdisent son saint service, qui font périr une grande partie de son peuple, qui en dispersent une autre partie par toute la terre, et qui tiennent l'autre dans une dure captivité. Dans les siècles passés, les Espagnols qui étaient alors fort puissants, étaient les principaux instruments dont la nouvelle Babylone se servait pour affliger le peuple de Dieu ; mais lorsqu'ils voulurent achever de le détruire, et que, dans ce dessein, ils eurent équipé une armée navale formidable (1), Dieu fit périr cette grande flotte qu'ils appelaient *l'invincible;* alors le cri des Caldéens fut dans les navires.

« Dans ce siècle, permettez-nous, Sire, de dire à Votre Majesté ces vérités sur lesquelles il importe qu'il lui plaise de faire de sérieuses reflexions; dans ce siècle, votre royaume est devenu d'une façon particulière la nouvelle Caldée; il a désolé plusieurs pays, mais surtout il a ruiné la Jérusalem du Dieu vivant, il a démoli ses sanctuaires, il a aboli son saint service, il a fait périr une grande partie de son peuple, il en a dispersé une autre par toute la terre, et depuis longtemps il fait gémir tout le reste dans une dure captivité; c'est pourquoi lorsque Votre Majesté a formé des desseins pareils à ceux de Philippe II, roi d'Espagne, et que pour cet effet elle a équipé une puissante armée navale, Dieu a aussi dissipé cette belle flotte ; alors le cri des Caldéens a de nouveau été dans les navires, les Caldéens ont de nouveau été engloutis par la mer teinte de leur sang, comme autrefois l'armée des Egyptiens, qui avaient aussi opprimé le peuple de Dieu, fut engloutie par la mer Rouge. »

Comme on le verra par la citation suivante, cette lettre fut envoyée au roi avec la première partie de l'ouvrage de Brousson, intitulé : *Remarques sur*

(1) L'invincible Armada, qui devait conquérir l'Angleterre pour y établir le catholicisme.

le Nouveau Testament, du P. Amelotte, Delft, 1697, in-12. Il y a une édition antérieure à 1697, puisque la lettre est de 1692.

« Il y a quelque temps, Sire, que dans une de mes épîtres à Votre Majesté, sur mes *Lettres aux catholiques-romains*, je marquais à Votre Majesté que j'espérais que Dieu me ferait la grâce de faire voir que dans cette traduction du Nouveau Testament, faite par l'ordre du clergé de votre royaume, on a falsifié plus de deux cents passages importants.

« C'est ce que je me propose maintenant de faire voir à Votre Majesté, avec l'assistance du Seigneur ; en même temps j'espère de mettre la vérité dans une si grande évidence, que les petits enfants même en pourraient juger. Agréez donc, Sire, que je prenne encore la liberté d'envoyer à Votre Majesté, la première section du traité que Dieu m'a fait la grâce de faire sur cette matière importante ; j'enverrai séparément les autres sections, si le Seigneur me le permet, afin qu'on puisse mieux peser les choses qu'elles contiennent ; Votre Majesté a de grandes occupations, mais elle n'a rien de plus important que les... de faire examiner et d'examiner elle... (le reste manque). »

Sans doute on s'attendait peu à une si mâle éloquence de la part du doux Brousson, l'auteur de la *Manne mystique*. C'est la naïveté des grandes âmes qui l'inspire toujours, bien que depuis plus de dix ans ses suppliques et ses avertissements au roi soient demeurés sans résultat. C'est bien le prophète Nathan disant au monarque souillé d'un crime : « Tu es cet homme-là, ô roi ! » Toutefois il y a ici plus que Nathan : c'est Nathan dont la tête est mise à prix, dont les intendants de toutes les provinces ont le signalement, avec ordre de l'arrêter comme un *homme fort dangereux ;* c'est Nathan grandi de toute la hauteur de la foi persécutée ; Nathan s'adressant non à David repentant, mais à Louis XIV toujours persécuteur !

Qui pourrait remarquer que la période de Brousson n'est pas celle de Bossuet, que le style traîne et languit parfois, qu'il y a des répétitions ! Après cette lettre au roi, relisez l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, et le prince de l'éloquence ne vous paraîtra plus qu'un rhéteur. Bossuet avait son pavillon de Meaux (toujours debout) pour agencer ses inimitables périodes, Brousson n'a que les cavernes et les rochers, le fond des puits pour composer ses discours, et malgré cela, Brousson eut fait trembler sur son trône le plus fier des potentats, si ses lettres, aussi touchantes que véhémentes, avaient pu franchir les grilles de Versailles, ou si elles n'étaient arrivées au roi, conspuées et damnées par la bouche des confesseurs, et qui sait ? peut-être par la bouche de Bossuet-lui-même.

Bossuet, dans le sérail du roi très chrétien, ne savait qu'exalter jusqu'au ciel la piété de Louis ; le proscrit seul a une conscience et un cœur d'homme,

Brousson seul est homme et chrétien : les éclairs de liberté qui jaillissent de son âme sont des éclairs d'éloquence qui font pâlir celle de Bossuet.

Quelle histoire que celle de ce petit volume usé, taché, ignoble, que nous avons en main. Ecrit au désert par un futur martyr rentré en France pour prêcher l'Evangile; imprimé à l'étranger, rapporté dans le royaume par quelqu'un qui risquait les galères et peut-être la potence; copié pendant de longues veilles, dans un lieu retiré, par quelque autre qui risquait aussi sa vie; soigneusement caché, enterré pendant les perquisitions, sorti de terre seulement quand il fallait nourrir les âmes au désert; qui pourrait le feuilleter sans émotion, sans admirer le dévouement que la foi seule inspire, sans payer un tribut d'admiration et de reconnaissance à nos glorieux pères? Que Dieu nous donne un peu de cette foi, un peu de cette ardeur, et l'Eglise triomphera de tous les obstacles qui s'opposent encore à son développement.

Mais il y a du fanatisme dans ce zèle! — Où donc? — Ces menaces au grand roi, ces punitions qu'on lui dénonce comme un résultat de la révocation de l'Edit de Nantes! — Ecoutez un auteur peu suspect de fanatisme, et qui n'écrivait pas comme Brousson sous la hache des bourreaux; le dictionnaire de Bouillet, Bouillet lui-même qui depuis..... alors il ne songeait pas à vendre sa nomenclature dans les colléges des jésuites, s'exprime ainsi : *La révocation de l'Edit de Nantes vint interrompre le cours de tant de prospérités.* Lisez ensuite Bonnechose et tous les historiens, tous tiennent le même langage, tous rapprochent les malheurs de Louis XIV, les défaites et les deuils qui désolèrent sa vieillesse, de la Révocation qui en fut la principale cause. « La révocation de l'Edit de Nantes et la persécution des protestants, dit M. Charpentier (1), furent en même temps l'une des plus grandes fautes et l'un des plus grands crimes dont l'histoire moderne fasse mention.

« Elles ont été la première source de tous les malheurs de la France. C'est le point noir d'où sont sortis tous les orages qui l'ont assaillie depuis. »

Brousson, avec sa conscience et sa foi, parlait donc d'avance le angage de l'histoire; les fanatiques, ce sont ceux (et c'est presque toute la France) qui ont acclamé triomphalement la Révocation : la conscience chrétienne devance lès siècles.

Entre plusieurs prières et *Complaintes de l'Eglise affligée* qui se trouvent dans le volume dont nous venons de parler, nous avons choisi la suivante, qui porte pour titre : *Prières et méditations pour le temps présent.*

(1) Prospectus de l'*Histoire des réfugiés*, par M. Ch. Weiss.

« O Dieu tout-puissant, Père miséricordieux, consolateur des affligés, source inépuisable de bonté, fortifie notre foi dans ce temps d'épreuve et d'affliction, affermis nos espérances et nous fais la grâce de souffrir patiemment et chrétiennement tous les maux dont on nous accable à cause de la profession de ta vérité. Si tu juges, grand Dieu, qu'il soit nécessaire de disperser tes troupeaux pour quelque temps, et d'en frapper les pasteurs, ne laisse pourtant pas de les prendre en ta garde; n'éloigne pas les bergers de telle manière qu'ils ne puissent dans peu de temps rassembler les brebis de ta bergerie et leur distribuer la pâture céleste dont elles ont besoin. Ne permets pas que la mémoire de ton nom soit abolie sur la terre, ni que tes sanctuaires soient entièrement démolis; laisse-nous quelque lieu où nous puissions t'invoquer et nous mettre à l'abri contre l'ardeur de ta colère. Réveille ta jalousie, ô Eternel, écoute les enfants d'Edom qui crient à plein gosier qu'il faut détruire notre Jérusalem, et renverser ses fondements qui ont été cimentés du sang de ton Fils Jésus-Christ et arrosés de celui de nos pères.

« Aie pitié de tes pauvres enfants, sois leur bouclier et leur retraite contre la fureur des peuples qui sont animés d'un zèle indiscret et sans connaissance. Puisqu'on ne veut plus nous souffrir dans notre pays natal, et que cependant il ne nous est pas permis de nous retirer ailleurs, pour y faire notre profession de la pureté de ta sainte religion, ouvre-nous la fente de la roche et le pertuis de la montagne, montre-nous le chemin du désert et des fourrés, afin que nous puissions nous y assembler pour invoquer ton saint nom, t'adresser nos supplications et répandre nos âmes en ta présence avec la douleur que nous ressentons de t'avoir offensé, et d'avoir attiré sur nous les plus terribles effets de ton courroux; car, hélas! nous n'avons plus de pasteurs, nous sommes sans nourriture spirituelle, et nous n'avons pas la liberté de nous trouver ensemble dans nos maisons, on ne nous permet pas de chanter le cantique de Sion, on prétend nous entretenir dans une affreuse ignorance et en nous remplissant les oreilles d'un langage que nous n'entendons point, qui, bien loin de servir à produire et à nourrir la foi dans nos cœurs, n'est propre qu'à engendrer la défiance et répandre le venin d'une religion fausse et corrompue; on veut, Seigneur, nous priver de la lecture de ta Parole, et on nous ôte tous les moyens par lesquels nous pouvons acquérir une parfaite connaissance du mystère que tu nous as révélé pour notre salut; on veut que nous nous prosternions devant les images, devant les représentations de prétendus saints qui n'ont jamais été dans le monde, que nous vénérions d'un culte religieux des peintures, que nous servions des statues de bois et de pierre, des marmousets d'or et d'argent, en les parant d'ornements magnifiques, allumant des lampes et des cierges devant eux, et en leur prodiguant l'encens qui est le signe le

plus essentiel du culte qu'on doit rendre à la seule majesté du Créateur ; on veut que nous ayons des médiateurs associés avec le seul médiateur entre Dieu et les hommes, à savoir : Jésus-Christ, notre Seigneur, dont on corrompt la religion par le mélange de fausses doctrines et par une infinité de superstitions et de cérémonies empruntées des Juifs et des païens ; on lance sur nous des anathèmes lorsque nous soutenons qu'on doit exactement pratiquer ce que notre Seigneur a ordonné dans la célébration de l'Eucharistie, et lorsque nous disons qu'il ne faut pas retrancher un des symboles du plus précieux gage de ton amour, puisqu'il nous représente vivement le sang qu'il a répandu pour le prix de notre rédemption ; on veut nous assujettir à invoquer des créatures, que nous chantions des hymnes et adressions des prières à leur louange, dont les termes et les expressions marquent le culte le plus saint, le plus ardent et le plus sublime, qu'on puisse rendre à la souveraine majesté du Créateur. On a même osé leur consacrer les psaumes que le prophète royal a composés dans la plus grande ferveur de son zèle, à l'honneur et à la louange unique de son Seigneur et de son Dieu ; on veut nous faire croire que de misérables pécheurs, en vertu de cinq paroles bien ou mal proférées, peuvent créer leur Créateur, et tenir en leurs mains Celui qui soutient tout l'univers ; on veut nous obliger à fléchir le genou devant du pain, et adorer des dieux que l'on promène en les portant dans les rues en procession, dans des jours de fête solennelle, dont les plus zélés persécuteurs du siècle passé ont eu tant de honte qu'ils en ont demandé l'abolition avec instance (1) ; on veut violenter nos esprits et nous forcer à croire à l'absurdité de la transsubstantiation, un prétendu feu de purgatoire et le sacrifice de la messe dont on ne trouve aucune trace en l'Ecriture sainte, ni dans la plus pure antiquité ; on veut que nos bonnes œuvres, notre justice, qui, selon le style du prophète, sont comme des drapeaux souillés, puissent mériter la gloire du paradis et la vie éternelle et bienheureuse ; on nous persécute pour ne pas croire l'infaillibité de l'évêque de Rome, parce que nous ne voulons pas faire confession de nos péchés en détail et en débiter toutes les circonstances à l'oreille d'un prêtre, pour ne pas approuver le célibat des ecclésiastiques et l'abstinence des viandes, que les apôtres ont appelée doctrine du diable, puisque la couche sans tache est honorable entre tous, et que Dieu a créé toutes choses pour en user avec actions de grâce ; on veut enfin que nous embrassions une religion toute remplie d'inventions humaines, qui n'est qu'une pure politique mondaine, et dont la plus grande partie ne consiste qu'en des commandements d'homme, que le Seigneur déclare en termes formels ne lui être point agréable ; et parce qu'une bonne conscience est

(1) Sans doute allusion au colloque de Poissy.

selon Dieu, nous protestons qu'il nous est impossible d'être persuadé de la vérité et de la sainteté de tous ces dogmes que la Parole de Dieu condamne formellement.

« On nous charge d'opprobre et d'outrage; on met en œuvre contre nous la violence, la fraude, le déguisement, la tromperie et la mauvaise foi, le mensonge, la calomnie; on opprime notre innocence par de faux témoignages, on reçoit même contre nous ceux de nos plus cruels ennemis, on anéantit les promesses les plus saintes, les serments les plus sacrés, les édits les plus solennels et irrévocables; on nous pille, on nous ôte tous les moyens de pouvoir subsister sur la terre; on nous impose le joug de quantité (de choses contraires au) bon sens, à la raison et l'équité, contraires au droit des gens, aux préceptes de l'Evangile, à l'ordre de la Providence et aux lois que Dieu a établies dans le monde : on rompt les liens les plus sacrés de la nature et de la société; on arrache les enfants du sein de leurs père et mère, et on sépare les femmes d'avec leurs maris; ceux qui ont donné gloire à Dieu sont chargés de fers et de chaînes, condamnés aux galères à perpétuité comme des voleurs et des brigands, les autres périssent par faim et par la langueur, dans les cachots et les prisons; on nous persécute même après cette vie, puisqu'on nous refuse la sépulture, qu'on nous a ôté nos cimetières; et lorsque à la faveur de la nuit on tâche d'inhumer nos morts, souvent (surviennent) les peuples avec leurs directeurs, semblables et comme la troupe des corbeaux croassant après le pauvre corps qui ne demande que la terre.

« Comment entrer en communion avec des chrétiens qui autorisent et pratiquent de telles violences? Morts ou vivants, Seigneur, nous sommes l'objet de la haine de nos compatriotes, exposés à la fureur des ennemis de la pureté de ton Evangile; et pour comble de malheur l'un et l'autre sexe sont livrés à l'insolence du soldat impitoyable, nous sommes devenus la proie des dragons, pour l'amour de toi, ô Eternel! Pour l'amour de toi nous sommes tous les jours livrés à la mort, et estimés comme des brebis de la boucherie; nous n'avons plus d'asile, la fuite nous est interdite; si nous nous plaignons on nous traite d'hérétiques, d'opiniâtres, de mutins et de rebelles, quoique nous ayons fait voir une fidélité constante, et que nous sachions craindre Dieu et honorer le roi, ne reconnaissant point d'autre vicaire de Dieu sur la terre, ni personne qui puisse usurper l'autorité du Tout-Puissant, et ait le droit de s'attribuer une domination sur la conscience des hommes.

« Ceux de nos adversaires qui se vantent d'être les successeurs des apôtres, les dépositaires de la paix que notre Seigneur donna à ses disciples en quittant la terre, et les ecclésiastiques, dis-je, qui sont spécialement appelés à vivre en paix et à la procurer, montrent assez que c'est à faux titre

qu'ils prennent ces qualités, puisque dépourvus de charité et prévenant les jugements de Dieu, ils nous damnent sans miséricorde, qu'ils allument le feu, fomentent la haine dans l'esprit de leur peuple, montrant par leurs actions de quel esprit ils sont animés, et qu'ils sont les enfants de cette superbe princesse qui s'enivre du sang des martyrs, et qui dit en son cœur : Je siède (suis assise) reine, et je ne verrai point de deuil : le moyen, grand Dieu! de subsister au milieu de cette génération perverse, le moyen de vivre dans une telle situation ? Qui est-ce qui est suffisant pour résister à ces épreuves?

« Oh ! que c'est chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant! Eternel, ne nous reprends point en ta colère, et ne nous châtie point en ton courroux; si tu as résolu de nous perdre, retire ton souffle et nous ne serons plus; si tu veux nous détruire, que ce soit par les coups de ton bras, et que ta main nous réduise en poussière, sans nous abandonner à la rage des ennemis capitaux de ta vérité; ne permets pas qu'ils exécutent leurs desseins, et que leurs complots prévalent contre un petit nombre de pauvres innocents qui ne leur font aucun mal. Délivre-nous des serres de ces vautours et des griffes de ces lions qui rugissent sans cesse pour nous engloutir! Ta gloire y est intéressée, car, pourquoi diraient les nations: Où est votre Dieu? Eternel, retire plutôt notre âme, puisque nous ne sommes pas meilleurs; mais, ô Père de miséricorde, retourne à tes compassions, afin qu'on ne dise pas : L'Eternel a oublié d'avoir pitié. Nous ne demandons pas, Seigneur, que tu ôtes l'affliction de dessus nous, car elle est bonne; nous confessons que nous l'avons méritée, et nous savons que c'est par croix et tribulations qu'il faut entrer en ton royaume, mais nous te supplions de considérer que nous sommes des misérables détrempés de sens et de poussière, d'avoir égard à nos faiblesses et à nos infirmités, et de ne pas nous punir selon l'énormité de nos crimes; et, selon l'étendue de ta grâce, suspends les coups de ton bras, et modère la rigueur de ta justice.

« Châtie-nous de verges d'homme, et comme un père fait à ses enfants, frappe, Seigneur, pourvu que ce soit en ta grâce; n'épargne point, pourvu que ce soit en ta miséricorde, fais-nous passer au travers d'une mer de sang, abreuve-nous des eaux de Mara; envoie-nous la famine et la disette, expose-nous aux morsures des serpents, que le soleil nous brûle pendant le jour, et que la gelée nous consume pendant la nuit; fais-nous marcher toute notre vie par un grand et affreux désert, livre-nous entre les mains d'Amalek, et nous souffrirons tout avec joie, pourvu que tu nous soutiennes par ta gracieuse présence; que ta nuée nous serve de guide pendant le jour, et que ta colonne de feu nous éclaire pendant la nuit; nous passerons sans crainte par la vallée d'ombre de mort, pourvu que ta houlette nous

rassure, qu'on ne nous ôte point le flambeau de ta Parole, et que le Consolateur nous accompagne en soulageant de ta part nos faiblesses. Seigneur, demeure avec nous, car la nuit est venue; sauve-nous, car nous périssons; donne secours, car il en est temps; à toi se remet le troupeau désolé, et puisque c'est toi, grand Dieu, qui nous envoie cette affliction, nous mettons désormais le doigt sur la bouche, comme ton serviteur Job; nous nous humilions sous ta main et nous ne parlerons plus; mais nos larmes, nos soupirs, nos gémissements, nos infirmités, nos douleurs, notre sang et notre misère se présenteront continuellement devant tes yeux pour t'émouvoir à compassion; nous recevrons sans murmurer tous les coups de ta main, nous nous disposerons à souffrir les tourments les plus cruels, et nous regarderons la mort avec intrépidité pour montrer que, bien loin d'avoir honte de l'opprobre de notre Sauveur, nous nous faisons gloire de marcher sous les étendards de sa croix, et nous ferons voir à tout le monde que, quand bien même tu nous tuerais, nous ne laisserons pas d'espérer en ta bonté par le mérite de notre Sauveur et Rédempteur.

« Enfin, ô notre grand Dieu, nous osons encore te prier pour ceux qui ont abandonné ta vérité, soit pour ne l'avoir suffisamment connue, ou pour l'avoir négligée, soit par faiblesse et par infirmité. Seigneur, tu es la lumière du monde, tu fais remonter du sépulcre et tu vivifies les morts quand il te plaît, déploie maintenant ta puissance et ta vertu, redresse ceux qui se sont malheureusement égarés, ouvre leurs yeux, fais-en couler les larmes en abondance, brise leurs cœurs, fais que leur douleur soit si grande qu'elle engloutisse la crainte de tes justes jugements, et qu'elle ne cesse jamais jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le pardon de leurs péchés.

« Aie pitié de plusieurs pauvres petits innocents que l'on arrache tous les jours du sein de ton épouse, de ceux même qui les empêchent d'aller à toi, et leur apprends que tu n'autorises point la violence, puisque tu es le Dieu de paix; pardonne à ceux qui nous persécutent, et ne leur impute point leurs péchés; donne secours à ton Evangile, avance le règne de ton Fils par toute la terre, et détruis toutes les puissances qui s'élèvent contre la pure connaissance de ton Christ; affermis ceux qui chancellent, console les affligés, sois le mari des veuves et le père des orphelins, le médecin des malades, le guide des voyageurs, et nous fais la grâce de comprendre combien cette vie est de peu de durée, afin que nous en ayons un cœur de sapience, et qu'après l'avoir ici-bas employée à te bénir, nous puissions un jour te glorifier dans le ciel avec tous les saints bienheureux qui te louent incessamment. Amen. »

NOTES.

Nous sommes réduit à ajouter ici quelques pages contenant des faits qui ne sont venus à notre connaissance que pendant l'impression de notre travail, et qui méritent cependant de ne pas être laissés dans l'oubli. On verra que nous avons puisé abondamment dans le dernier volume de la *France protestante*, heureusement achevée.

I. — (Voir page 12.)

Laurent de Normandie, né à Noyon, docteur en droit, maître des requêtes et lieutenant du roi dans sa ville natale, s'enfuit, pour cause de religion, à Genève; il fut reçu bourgeois de cette ville, le 8 septembre 1551, et entra dans le conseil des CC en 1559. Le 7 septembre de l'année 1552, le parlement de Paris le condamna, par contumace, à être traîné sur la claie et brûlé sur la place du marché de Noyon, ainsi que *Christophe Lefèvre*, *Lancelot de Montigny*, *Jacques Bernardy*, *Corneille de Villette*, *Nicolas Neret*, *Pierre Labbé*, dit le Balafré, *Nicolas Picot et Claude Dupré*, sans doute coupables comme Normandie, d'avoir préféré leur foi à leurs biens et à leur patrie. (*France prot.*)

Laurent de Normandie était ami de Théodore de Bèze avant sa conversion; c'est devant lui et devant Crespin que le futur réformateur prit l'engagement de faire légitimer le plus tôt possible le mariage de conscience qu'il avait contracté avec Claudine Denosse. (Puaux, *Hist. de la Réf. fr.*, I, 324.)

II. — (Voir page 27.)

Louis de Vaudray (1), sieur de Moy, puîné de la maison de Saint-Phal, fut un des plus grands capitaines de son temps et un des principaux chefs du parti huguenot. Il prit les armes dans la première guerre civile, et suivit Condé à Orléans; il prit part au combat de Châteaudun (à côté de Coligny), à la bataille de Dreux, etc., etc., fut nommé, par Coligny, commandant de la Rochelle, en remplacement de la Noue, fait prisonnier à Jarnac. « Après la perte de la bataille de Moncontour, il fut chargé de défendre Niort. Il y trouva Maurevel, qui, après avoir servi dans sa compagnie pendant la seconde guerre, avait passé sous le drapeau catholique, et était, depuis peu, rentré dans les rangs huguenots, avec le projet d'assassiner l'amiral, dont la tête avait été mise à prix. Loin de se méfier de ce traître, de Moy l'accueillit comme un ancien compagnon d'armes, et partagea avec lui sa bourse, sa

(1) Le Dictionn. histor. de M. Melleville le nomme Antoine.

table et même son lit. Quelques jours après, l'avant-garde ennemie parut sous les murs de Niort. Le vaillant capitaine fit une sortie et la repoussa. Comme il revenait de la poursuite, le lâche Maurevel, qui le suivait, lui lâcha un coup de pistolet par derrière, et sautant sur un cheval que sa victime lui avait donné, il s'enfuit... Pour récompenser ce vil scélérat « du « signallé service qu'il lui avoit faict, » Charles IX lui donna le collier de son ordre. »

De Moy fut transporté à la Rochelle, où il expira presque en arrivant. La seconde femme qu'il avait épousée, Marie de Juré, dame du Plessis-aux-Tournelles, devenue veuve, épousa Lanoue Bras-de-Fer.

Son fils Arthur tua l'assassin Maurevel, en 1583, dans la rue Saint-Honoré, et fut tué lui-même par un des gardes qui accompagnaient sans cesse le *Tueur du roi*. (*France prot.*)

III. — (Voir page 29.)

De Vendy, gentilhomme picard, fut laissé par Genlis pour commander Soissons, après la surprise de cette ville, en 1567. Les historiens catholiques reconnaissent que pendant les six mois qu'il occupa Soissons, il ne fit tuer personne, que ses soldats étaient bonnes gens et humains en leur huguenoterie, et qu'il faisait droit aux plaintes des catholiques. Seulement on lui reproche de n'avoir pas su empêcher ses soldats de dévaster les couvents et les églises. « Les catholiques n'étaient pas persécutés pour leur religion, » dit M. Henri Martin dans son *Histoire de Soissons*. Beaucoup d'entre eux allaient volontairement au prêche entendre les ministres « qui chantaient fort bien et mélodieusement les psalmes de David en français, et faisaient émouvoir à larmes et pitié plusieurs assistants, en faisant leurs prières; car ils pleuraient eux-mêmes. » Parmi les plus éloquents ministres, Dormay cite Vassoris et Hélim; il y en avait donc encore d'autres. (*France prot.*)

IV. — (Voir page 74.)

Hugues Sureau du Rosier, né à Rozoy-sur-Serre, fut correcteur d'imprimerie avant de se vouer au saint ministère. C'était un homme instruit, mais faible, irrésolu, *d'un esprit contredisant et amateur de nouveauté*. Il fut quelque temps pasteur à Orléans, où il écrivit divers ouvrages de controverse. Ses liaisons avec des gens d'une orthodoxie suspecte, firent craindre à ses collègues qu'il ne provoquât un schisme, et on crut prudent de le placer dans les environs de Paris pour le mieux surveiller. Sureau fut arrêté et jeté à la Bastille, en 1566, comme auteur supposé du fameux pamphlet antimonarchique : *Défense civile et militaire des innocents et de l'Eglise de Christ*, qui avait paru en 1563. « On arrêta, dit Charles

Labitte, un ministre nommé Sureau, qui enseignait que le meurtre de Charles IX et de sa mère était permis, du jour où ils refusaient d'admettre l'Evangile calvinien; mais il fut relâché. » (*Démocratie... de la Ligue*, Introd., LI.)

Le ministre, en effet, eut peu de peine à prouver qu'il était étranger à la composition du libelle incriminé ; ce qui, sans doute, avait fait peser le soupçon sur lui, c'est qu'il s'était distingué parmi les plus fougueux de ses confrères, en faisant l'apologie de Poltrot, l'assassin du duc de Guise. Mis en liberté, du Rozier assista Jean de L'Espine (1) dans une dispute publique contre des théologiens catholiques, en présence de Robert de la Mark, puis retourna dans son Eglise. A la Saint-Barthélemy, il essaya de s'enfuir et fut arrêté ; la prison le convertit : il déclara au juge sa résolution d'embrasser le catholicisme, et alla abjurer à Paris, en présence de Charles IX. Il devint dès lors convertisseur, tentateur de ses frères, et tant que dura la surexcitation produite en lui par la terreur, il fut infatigable.

Charles IX le conduisit chez le roi de Navarre et chez le prince de Condé. A la menace du roi : *Messe, mort ou Bastille!* Condé avait fièrement répondu : « Les deux derniers à votre choix. » Sureau, qui était versé dans les matières de controverse, discuta avec beaucoup d'éloquence, et affirma que Rome était la véritable Eglise.

Les deux princes parurent frappés du raisonnement de l'apostat et déclarèrent, à la grande joie de Charles IX, qu'ils détestaient leurs anciennes erreurs et revenaient à la religion de leurs ancêtres.

Le prince de Condé ne s'était cependant rendu qu'à demi; il prit Sureau en particulier : « Ce que vous avez déclaré publiquement, lui dit-il, est-il vrai ? N'est-ce pas la crainte qui vous a fait tenir un tel langage ? » Sureau l'assura que non ; et revenant sur les sujets déjà discutés, « il renchérit, dit de Thou, sur tout ce qu'il avait déjà dit. »

Le prince crut le ministre, ou mieux encore, il eut peur du logement qu'on lui préparait à la Bastille. Quoi qu'il en soit, on fit sonner bien haut le succès de Sureau. Le jésuite Maldonat le fit prêcher dans les principales églises de Paris, et ceux d'entre les protestants qui avaient échappé au massacre et qui manquaient d'une foi vivante, se laissèrent persuader par le ministre apostat.

Il semble que le succès aurait dû encourager Du Rosier ; ce fut tout le contraire qui arriva. Peut-être que la résistance de Condé réveilla sa conscience ; car son ardeur fébrile se calma bientôt considérablement. Envoyé à Sedan, pour travailler à la conversion du duc et de la duchesse de Bouillon, il laissa son collègue Maldonat s'acquitter seul de cette tâche ingrate.

(1) Voir page 31.

A Metz, où il fut envoyé ensuite dans le même but, il se contenta de prêcher une seule fois sur la succession épiscopale, et dès qu'il sut que sa femme et ses enfants étaient en sûreté à l'étranger, il sortit secrètement de la ville, gagna Strasbourg, puis Heidelberg, où il fit reconnaissance publique de sa faute. Cette rétractation ne rendit pas à Sureau l'estime de ses frères; il eut le sort des traîtres. Depuis ce temps, dit La Popelinière, « il vesquit en grande angoisse d'esprit. » Il se retira bientôt après à Francfort, où il entra comme correcteur dans une imprimerie; il y mourut de la peste avec toute sa famille, vers 1575. (*France prot.;* Puaux, *Hist. de la réf.*, II, 354; Labitte, *Démocratie... de la Ligue.*)

V.

Sur le rôle des pensions payées, en 1675, à des ministres apostats, nous avons trouvé J. Leduc, du diocèse de Noyon, mentionné comme recevant une somme annuelle de 400 livres. (*France prot.*, IX, 6.)

VI. — (Voir pages 55 et 85.)

Nous avons dit que Du Vez, seigneur de Villers-lès-Guise, quitta la France à la Révocation, et que sa fille Suzanne émigra aussi après la mort de son mari Daniel de Raineval; il faut ajouter qu'auparavant elle avait abjuré à Arras, le 10 février 1686, en même temps que la fille du ministre Saquier. On avait enlevé la fille de Suzanne, qui fut mise dans un couvent d'Ursulines.

La femme de Du Vez, dont nous ignorons le nom de famille, fut moins heureuse que son mari. « Arrêtée sur la demande de l'évêque de Noyon, elle fut enfermée dans un couvent, en 1686, avec Mesdames d'Horlie (Herlies?) et de Fayet (*Arch.*, E., 3372). Cette dernière succomba et fut gratifiée d'une pension de 900 livres, tandis que Madame de Villers, restée inébranlable, fut transférée, en 1687, aux Ursulines de Noyon (*Ibid.*, E., 3373). » (*France prot.*)

VII. — (Voir page 123).

La mère d'Anne et Elisabeth *de Sains*, Madame de Villers-Saint-Christophe, fut enfermée en 1687 dans le couvent des Ursulines de Noyon, à l'âge de 87 ans. (*Arch.*, M., 665). Elle avait cinq enfants. (*Fr. prot.*)

VIII. — (Voir page 127.)

Jacques de Saint-Léger, de Flavy, fut exilé, en 1741, à 20 lieues de son domicile, parce qu'il était allé se marier à Tournay, avec Marguerite Dumez.

Pierre-Abraham Alavoine, de Bohain, subit la même peine, pour avoir épousé, également devant le pasteur de Tournay, Anne Villette (*Arch.*, E., 3502.) (*France prot.*)

IX. — (Voir page 130.)

Pierre-François Tingry, né à Soissons, en 1743, alla s'établir comme pharmacien à Genève, où il fut reçu bourgeois, le 10 septembre 1773; il fut ensuite nommé démonstrateur pour la chimie et l'histoire naturelle; ce fut sans doute pour cause de religion qu'il quitta la France.

« Les persécutions avaient, en effet, repris une nouvelle activité en Picardie, à partir de l'année 1766, que Saint-Florentin enjoignit à l'intendant Sauvigny de faire arrêter les deux frères Martin de Fublaines, qui avaient assisté à des assemblées religieuses, tenues dans la grange de la veuve Benoît (*Arch.*, E., 3598). En 1770, nouvel ordre du secrétaire d'Etat à l'intendant Le Pelletier de faire raser la maison où se réunissaient, pour célébrer leur culte, les protestants de Flavy-le-Martel, *afin de mettre un frein à leur licence*, l'incarcération du nommé Buis n'ayant pas suffi pour les intimider (*Ibid.*, E., 3602). Saint-Florentin recommandait aussi, au nom du roi,... d'arrêter, si faire se pouvait, les ministres qui prêchaient dans les environs de Saint-Quentin, et deux ans plus tard, il écrivait encore à Sauvigny de surveiller les assemblées protestantes à Meaux, en ajoutant : « Il « serait *fort intéressant* de pouvoir découvrir le ministre et de le faire ar- « rêter. » (*France prot.*) L'arrestation de Broca fut le fruit de cette recommandation.

X. — (Voir page 70.)

Il faut ajouter à notre liste de pasteurs le nom de Matthieu Watiel, ministre de Guise, réfugié à Montbéliard, en 1562, et celui de Pierre Trouillard, né à Sedan, où il soutint sa thèse, en 1639, sous Du Moulin.

Après avoir desservi plusieurs Eglises de Champagne : La Ferté-au-Vidame, Aï, etc., Trouillard fut appelé à Roucy, après 1669, et enfin à Calais. A la Révocation, il se retira en Hollande, puis en Angleterre, où il devint ministre de l'Eglise française de Cantorbéry. (*France prot.*)

XI.

Il faut ajouter Saint-Pierre et Voulpaix à la liste des lieux où l'on trouve des protestants, dans l'arrondissement de Vervins; — puis, Condren, dans l'arrondissement de Laon, et retrancher Bertancourt dans l'arrondissement de Saint-Quentin.

XII.

M. Marville fils, de Trosly-Loire, a bien voulu nous faire part des traditions protestantes conservées dans sa famille; nous les consignons ici

Une dame *Henneret*, de Trosly, séquestra ses enfants pendant plusieurs mois, à la Révocation, pour ne pas les livrer aux convertisseurs.

Plusieurs membres de la famille *Bergeron*, de Trosly, et de la famille *Millet*, de Varennes (Oise), alliée aux Bergeron, émigrèrent les uns en Angleterre, les autres en Allemagne, à la même époque.

Une Bergeron réfugiée fut, nous dit-on, gouvernante des enfants des demoiselles de Saxe-Evrik, dont descendait feu la duchesse d'Orléans.

Un Millet, exempt aux gardes, fit, en cette qualité, les campagnes de Prague et de Fontenoy (1745). Rentré chez lui, il alla se marier à Tournay, avec une demoiselle Henneret, de Trosly. Pour éviter l'infamie de la claie à la dépouille mortelle du vieux soldat, les siens l'enterrèrent secrètement, sous un if, dans son jardin. « Ainsi, dit notre correspondant, pour les protestants, il y avait bien place, sous le feu de l'ennemi, dans les rangs des défenseurs de la patrie, mais non dans le cimetière du village. »

Les Henneret possédèrent jusqu'à la Révolution le fief Bergeron.

XIII. — (Voir page 106.)

Le discours prononcé dans la caverne de Vergèze, sans doute en 1693, fut aussi lu dans la Boîte-à-Cailloux près de Templeux, et c'est ce qui nous engage à en citer quelques fragments. C'est le quatorzième de *la Manne mystique du désert*, ou Sermons prononcés en France dans les déserts et dans les cavernes durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction les années 1689-1693, par Claude Brousson, autrefois avocat au parlement de Toulouse, et maintenant par la grâce du Seigneur ministre du saint Evangile; avec cette épigraphe : *Si ceux-ci se taisent, les pierres même crieront* (Luc XIX, 40). Amsterdam, chez Henry Desbordes, 1695.

Il a pour texte ces paroles : *Qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé* (Matth. XXIV, 13).

« ... Il faut donc, dit le prédicateur proscrit, que ceux qui en ce temps de détresse et de désolation veulent sauver leur âme, se mettent en état d'abandonner plutôt leurs maisons, pour se retirer sur les montagnes, dans les bois, dans les cavernes, ou dans les pays étrangers, que d'être infidèles à leur Dieu... Il faut donc que vous renonciez à ces malheureux biens, qui font damner tant de personnes, et que vous vous contentiez d'avoir votre âme pour butin : car aussi que vous servirait-il de conserver

ces misérables biens, et de gagner même tout le monde, si vous faisiez perte de votre âme? Maintenant ceux qui par leur infidélité voudront sauver leur vie, seront ceux qui la perdront : car Dieu les fera périr par les fléaux épouvantables, qu'il va envoyer sur ce malheureux royaume, et qu'il commence déjà d'y envoyer. Et au contraire ceux qui se mettront en état de perdre leur vie pour donner gloire à Dieu, seront ceux que Dieu conservera au milieu de tant de troubles et de calamités.....

« Nous avons vu, mes chers frères, que le salut n'est que pour ceux qui persévèrent dans la foi et dans l'obéissance aux commandements de Dieu. Mais, hélas! qu'il y a peu de personnes en ce dernier et malheureux temps, qui fassent paraître cette sainte persévérance! Au contraire, on ne voit que des malheureux, qui persévèrent toujours dans leurs péchés, c'est à dire, ou dans leurs jeux, dans leurs débauches et leurs ivrogneries, ou dans leurs impudicités abominables, ou dans leur luxe scandaleux et païen, ou dans un horrible attachement au monde, qui est leur idole, ou dans leurs fraudes, ou dans leurs injustices, ou dans leurs divisions, ou dans la damnable coutume de profaner le jour du Seigneur, qui ne doit être employé qu'aux exercices de la piété, ou dans celle de proférer des paroles sales et infâmes, ou de chanter des chansons impudiques ou profanes, ou de renier et de blasphémer le saint nom de Dieu, à l'ouïe duquel toute créature doit trembler.....

« On voit aussi un grand nombre d'âmes déloyales, qui persévèrent toujours dans leur révolte, comme les démons. C'est une chose humaine que de faillir ; mais c'est une chose diabolique que de persévérer dans sa faute, et surtout dans un crime aussi abominable que l'apostasie et l'infidélité.

« Tous ces divers pécheurs ne laissent pourtant pas de se flatter, et d'espérer que Dieu leur fera miséricorde et qu'il les délivrera. Mais, comme dit Esaïe dans le cinquante-septième chapitre de ses Révélations, *il n'y a point de paix pour les méchants, a dit mon Dieu.* Ce grand Dieu délivrera bien ceux qui lui sont fidèles et qui souffrent pour son saint nom ; mais par les fléaux de sa vengeance il fera périr tous les pécheurs endurcis.

« Si vous vous flattez dans vos péchés, nous ne devons pas vous flatter de même, de peur que nous ne fussions coupables de votre sang devant Dieu. Nous serions des prévaricateurs et des ministres de mensonge, si nous disions : Paix, paix! quand il n'y a point de paix pour ceux qui persévèrent dans leurs vices ou dans leur infidélité. Vous, entre les autres, qui vous souillez toujours dans l'idolâtrie, vous avez plusieurs fois ouï la voix qui crie du ciel : *Sortez de Babylone, mon peuple...* Mais jusqu'ici vous n'avez pas ajouté foi à la Parole de Dieu ; vous avez méprisé ses exhorta-

tions et ses menaces ; vous avez rejeté sa voix ; c'est pourquoi comme vous participez aux péchés de Babylone, vous serez aussi consumés par les divers fléaux de la justice divine...

« Ha! que vous êtes malheureux, vous principalement qui, étant sortis de Babylone, y retournez pour éviter la persécution! Votre dernière condition sera pire que la première. Vous voulez conserver des biens périssables, et vous perdez les biens éternels... Vous voulez conserver une vie passagère et méprisable, et vous vous exposez à être accablés en ce monde par les jugements de Dieu, et en l'autre, à être privés pour jamais de la gloire et de la félicité du ciel, et à être condamnés aux flammes éternelles de l'enfer.

« Hélas! est-ce donc en vain que nous vous avons fait tant d'exhortations au nom du Seigneur, et que nous nous sommes exposés à tant de misères, à tant de fatigues et à tant de dangers pour vous ramener de votre égarement? Est-ce en vain que vous avez pris vous mêmes tant de peine durant la nuit, pour vous trouver dans les saintes assemblées, et que vous vous êtes aussi exposés à tant de dangers pour ouïr la Parole de Dieu? Vous l'avez écoutée avec plaisir, lorsqu'elle vous a été prêchée, mais vous ne l'avez pas mise en effet.....

« Souvenez-vous que la gloire et la félicité du ciel n'est pas pour les âmes lâches et infidèles, qui se laissent abattre au moindre vent de persécution. *Le royaume des cieux est forcé*, *et ce sont les violents qui le ravissent*.....

« Les fidèles ont toujours à combattre contre la chair, contre le monde, contre le diable, contre la misère, contre l'opprobre et contre la fureur des ennemis de la vérité. Mais la couronne de vie, la gloire et la félicité du ciel n'est que pour ceux qui auront vaincu. Il est vrai que dans ce combat continuel les fidèles sont quelquefois abattus, mais ils se relèvent bientôt. Saint Pierre fut trois fois renversé par terre dans une seule nuit, mais il se releva incontinent, il pleura amèrement son péché, et il alla confesser son Sauveur par tout le monde.

« Si vous voulez donc être sauvés comme lui, il faut que, comme lui, vous arrachiez à vos ennemis la victoire que vous leur avez laissé remporter avec tant de facilité. Il faut que vous vous releviez pour une bonne fois, que vous vous armiez de zèle et de courage, que vous combattiez le bon combat, que vous gardiez la foi, et que vous acheviez heureusement votre course, afin que vous obteniez la couronne de justice que Dieu prépare à ceux qui auront vaincu et persévéré jusqu'à la fin..... »

XIV.

Remi Oudin (*Casimir*), savant critique et historien, né à Mézières en 1638 et mort à Leyde, non, comme nous l'avons dit, en 1688, mais en 1717.

Elevé au collége des jésuites de Charleville, il entra dans l'ordre de Prémontré, en 1655, et prit alors le nom de Casimir. Il fit sa théologie dans l'abbaye de Bucilly, fut nommé professeur à l'abbaye de Mureau, en 1669, devint grand-prieur de ce monastère, obtint la cure d'Epinay, sous Gamaches, en 1675, et rentra au couvent de Bucilly, en 1678, pour s'y livrer tout entier à l'étude. En l'absence de l'abbé et du prieur il dut complimenter Louis XIV, qui visita le couvent en 1680 ; Oudin s'acquitta de cette tâche « avec toute l'habileté du plus fin courtisan. Ses flatteries charmèrent le grand roi, qui daigna témoigner son étonnement de ce qu'un homme de ce mérite restait confiné dans un désert ; malheureusement pour sa fortune, Oudin laissa percer dans la suite de la conversation son dégoût de la vie monastique, et cette maladresse le perdit dans l'esprit du bigot Louis XIV, qui lui ordonna de se retirer. »

Peu après, l'abbé de Prémontré, Michel Colbert, le chargea d'extraire des archives de l'ordre les pièces qui pourraient servir à une histoire littéraire dont il s'occupait. Au retour du voyage qu'il avait fait dans ce but, Oudin fut nommé, en 1682, sous-prieur de l'abbaye de Cuissy. En 1683 il alla habiter Paris et se mit en relation avec les bénédictins de Saint-Maur, et avec le savant ministre Jurieu. Cette dernière liaison le fit reléguer à l'abbaye de Ressons, où il fut traité avec une grande sévérité.

Evadé de ce couvent, il passa en Hollande en 1690, abjura publiquement à Leyde et fut nommé sous-bibliothécaire de l'Université, place qu'il remplit jusqu'à sa mort. Il rendit compte des motifs de sa conversion dans un ouvrage publié, en 1692, sous ce titre : *le Prémontré défroqué*, et fit paraître plusieurs ouvrages importants sur les auteurs ecclésiastiques. (*France prot.*)

A la Révolution, il y avait encore à Bucilly dix-neuf religieux prémontrés, jouissant de 65,000 livres de revenu. (Melleville, *Dict. hist.*)

ERRATA

Une faute d'impression nous a fait dire, page 28, que 1,200 nobles furent massacrés au *Louvre* à la Saint-Barthélemy ; c'est deux cents qu'il faut lire. Le chiffre 1,200 se rapporte aux gentilshommes massacrés dans *Paris*. En outre, Renel et Larochefoucauld ne furent pas tués au Louvre ; le dernier fut massacré dans sa maison ; le premier s'était jeté, en chemise, dans un bateau, pour traverser la Seine, et allait s'échapper, quand son propre cousin, Bussy d'Amboise, le tua d'un coup de pistolet. (Voyez *La Saint-Barthélemy*, par Ath. Coquerel fils, Paris, 1859, in-8°, p. 50.)

C'est à tort que nous avons dit, page 40, que le Dictionnaire historique de M. Melleville ne parle pas de Leval. Voici ce qu'il en dit : « Val (le), hameau dépendant de Leschelle. C'était jadis un fief. 1383, Gérard de Vivat, sire de Leval. »

A la page 3, au lieu de : synode de 1770, *lisez* 1779.

Page 82, au lieu de : Marthe de Foy, *lisez* Du Fay.

Page 74, au lieu de Bertancourt-Epourdon, *lisez* Bertaucourt.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis et Cᵉ, rue des Grès, 11. — 1860.







